

# HISTOIRE

DU PAPE

# GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE,

D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX;

PAR J. VOIGT,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE HALL;

TRADUITE DE L'ALLEMAND,

Augmentée d'une Introduction, de Notes historiques et de Pièces justificatives.

PAR M. L'ABBÉ JAGER,

Professeur à la Faculté de Théologie de Paris, etc., etc.

Quatrième Edition,

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME PREMIER.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE PIÉTÉ ET D'ÉDUCATION

D'AUGUSTE VATON, ÉDITEUR,

RUE DU BAC, 50.

1854



## INTRODUCTION.

---

Grégoire VII a eu le sort de tous les grands hommes, il a été diversement jugé et presque toujours avec passion. Le défaut de la plupart des écrivains qui s'en sont occupés, est de n'avoir pas assez examiné l'époque où il a vécu, les circonstances où il s'est trouvé, les droits et les devoirs de sa charge, la hauteur et la sagesse de ses vues, et la droiture de ses intentions. La vie de Grégoire VII attendait donc un homme consciencieux, capable de le comprendre, et de le juger sans prévention. Elle l'a trouvé dans M. Voigt, qui a fait les recherches nécessaires pour bien connaître son héros. Son plan est un des plus heureux ; car, avant de nous présenter cette grande figure du moyen âge, il a fait un examen approfondi de ses lettres et une étude sérieuse de l'histoire d'Allemagne, principal théâtre des actions de Grégoire. Maître de son sujet, il a fait marcher le pontife de pair avec ses adversaires et avec son siècle, et il est arrivé où l'on arrive nécessairement quand on part du même point de vue, il est arrivé à l'admiration, à l'éloge, lorsque les autres n'avaient trouvé que du blâme. Mais avant de présenter son œuvre, quelques réflexions préliminaires sont indispensables ; nous les donnerons avec toute la brièveté que comportera la gravité du sujet.

L'Église, dans ses différents âges, a eu successivement trois ennemis à combattre : la persécution, l'hérésie et la corruption de ses enfants. Elle avait résisté à la persécution, elle avait vaincu l'hérésie. Le temps était venu où elle se trouvait aux prises avec son troisième ennemi, la corruption ; et elle-la était hideuse, et d'autant plus funeste qu'elle avait gagné une partie du clergé, et même de l'épiscopat, dont la conduite doit être une leçon vivante pour les peuples. Mais il ne faut pas s'en étonner ; le monde avait envahi le sanctuaire, et y avait jeté tous ses vices et toutes ses habitudes

a

193359

eriminelles. Nous ne voulons pas parler du changement de mœurs produit, dès le septième siècle, par le mélange des barbares. Après avoir bouleversé toute l'Europe, ils reçurent la loi des vaincus, et fournirent à l'Église des pasteurs dont la plupart conservèrent encore longtemps leurs anciennes habitudes. Nous n'entrerons point dans ce sujet, qui nous mènerait trop loin. La plaie de l'Église, à l'époque dont nous parlons, venait des investitures (1). Au dixième siècle, le régime féodal avait envahi la société ; la guerre ne se soutenait qu'au moyen de vassaux, à qui les princes avaient accordé des terres titrées à la charge du service militaire ; et les prélats, déjà longtemps avant le dixième siècle, avaient été compris, pour des motifs politiques qu'il serait trop long d'énumérer, dans ces séduisantes gratifications. A leur dignité étaient attachés de grands fiefs dont ils étaient investis par les souverains et qui les tenaient soumis à toutes les lois de la féodalité, les obligeant, en temps de guerre, à fournir des hommes et des chevaux, qu'ils conduisaient eux-mêmes à l'armée, dès qu'ils en avaient reçu l'ordre. Mais le plus grand mal attaché aux investitures, c'est que les princes et les seigneurs, surtout en Allemagne, se croyaient, par cet usage, en droit de nommer à toutes les dignités ecclésiastiques. Ils élevaient le plus souvent, non des hommes exemplaires, mais des créatures, des courtisans qui flattaient leurs passions, ou qui entraînaient dans leurs vues ; et comme ils avaient besoin d'argent, soit pour soutenir leur luxe et leur prodigalité, soit pour faire la guerre, ils mettaient les évêchés et les abbayes à l'enchère, et les donnaient au plus offrant. Une conduite régulière et ecclésiastique entraînait pour peu dans leurs considérations, et l'Église éprouvait des maux qu'on ne pouvait calculer. Les dignités ne pouvant être obtenues qu'à force d'argent, chacun cherchait à en ramasser ; une cupidité honteuse, la dilapidation des biens des pauvres, des vexations odieuses exercées sur le peuple, en furent la suite. Les évêques et les abbés ainsi entrés par voie de simonie, perdaient toute considération et n'avaient plus aucune autorité sur leurs inférieurs. Ceux-ci, séduits par le mauvais exemple de leurs chefs, se livraient à leurs penchans, et la discipline ecclésiastique

(1) Les investitures, données par les princes aux évêques, n'étaient pas une chose indifférente ou une affaire de pure cérémonie, comme certains auteurs l'ont cru. L'anneau et la crosse sont le symbole de l'autorité spirituelle ; ainsi dans un siècle où tout était exprimé par symbole, on devait croire que le prince, en donnant ces deux signes religieux, conférait le titre et la juridiction spirituelle, et que tout venait de l'État. De plus, les investitures étaient incompatibles avec la liberté d'élection, puisque, dans le cas même d'un choix libre, le prince pouvait refuser l'élu et donner l'investiture à un autre, et exercer librement la simonie. Les investitures étaient donc la source d'une erreur dangereuse, et le principe de la simonie et du mauvais choix des pasteurs.

disparut presque totalement. D'ailleurs les évêques étaient, pour la plupart, presque toujours absents de leurs diocèses. Quand ils n'étaient point à la guerre, ils prenaient part à l'administration de l'État, assistaient aux assemblées générales de la nation, et se traînaient à la suite des princes partout où ils se portaient. Les désordres du clergé provenaient donc du régime de l'époque, et principalement des investitures. C'était là le vice radical, et la source des maux de l'Église. Un auteur contemporain de Grégoire les expose avec beaucoup de netteté, et leur assigne cette même origine.

« Qui ne voit, dit-il, que c'est la source de la simonie et la destruction de toute la religion ? Car, quand on espère obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Église. Les uns répandent beaucoup d'argent parmi les courtisans, pour acheter leurs recommandations ; les autres font de grandes dépenses, pour servir à la cour pendant plus de dix ans, souffrant avec patience le froid et le chaud, la pluie et les autres incommodités du voyage. Ils souhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, et sont jaloux de ceux par lesquels ils craignent d'être supplantés. Quelquefois le mauvais choix va jusqu'à donner la dignité épiscopale à des serfs et à des débauchés, parce qu'on sait bien que de telles gens étant en place n'oseront reprendre les péchés des grands qui les y ont élevés ; et c'est pour cela même qu'on les y met (1). »

Quel service l'Église pouvait-elle attendre de ministres aussi mal choisis ? Au lieu d'édifier leur troupeau par leurs vertus, ils le scandalisaient par leur mauvais exemple, dont la contagion se répandait jusque dans les classes inférieures. « Le monde, dit saint Pierre Damien, se précipite violemment dans l'abîme de tous les vices ; et plus il s'approche de sa fin, plus il voit grossir la masse énorme de ses crimes..... Un mauvais esprit précipite le genre humain dans un abîme de forfaits et répand partout la haine et la jalousie, source de divisions..... Le monde entier est comme une mer agitée par la tempête ; les dissensions et les discordes, semblables à des flots irrités, agitent tous les cœurs (2). »

Tels sont les maux qui ont affligé la société chrétienne, du moment que l'Église, asservie par la puissance séculière, n'était plus libre dans le choix de ses ministres. Il est inutile de dire que ces sortes de nominations venaient d'une usurpation manifeste des droits ecclésiastiques. L'Église, dès son berceau, avait sagement pourvu à l'élection de ses pontifes. Elle avait prévu, dans son origine, les maux qui résulteraient du choix des évêques dès qu'il

(1) Saint Anselme, *deuxième discours*.

(2) *Epist.*, lib. II, et *Epist.*, lib. IV, 9.

serait fait par les souverains. C'est pourquoi, dans les canons des apôtres, elle prononce la déposition contre les évêques qui obtiennent leurs dignités du pouvoir séculier, sans la participation de l'Église (1). Comment devaient donc se faire les élections ? Saint Clément, un des successeurs immédiats de saint Pierre, nous le dit : « Les apôtres, dit-il, instruits par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont su que le titre d'évêque donnerait lieu à des altercations ; c'est pourquoi, remplis d'une sage prévoyance, ils les ont établis eux-mêmes, et ont laissé à leurs successeurs la forme d'élection lorsque, après leur mort, il serait question de les remplacer par des sujets d'un mérite reconnu. Ainsi les évêques nommés par les apôtres, ou ceux qui leur ont succédé, par le choix des plus respectables personnages, *avec le consentement de toute l'Église*, ne sauraient être déposés sans injustice, lorsqu'ils ont gouverné sans reproche le troupeau de Jésus-Christ (2). »

Ainsi le choix des pontifes était confié aux évêques. L'Église a bien appelé à ses élections le peuple ; elle lui a même donné le droit de suffrage, mais c'est par privilège. Les évêques étaient toujours juges en dernier ressort ; le peuple était comme témoin, il désignait plutôt qu'il ne nommait. La validité de l'élection venait du suffrage des évêques et de la confirmation du métropolitain. Le concile de Nicée s'exprime clairement à ce sujet (3). Jamais il n'a été permis aux laïques de choisir exclusivement les pontifes ; cela est contraire à la constitution primitive et aux décrets solennels de l'Église. Le huitième concile général, tenu à Constantinople l'an 870, exclut expressément les princes séculiers des élections, à moins qu'ils n'y soient invités par les évêques, et il frappe d'anathème ceux qui entreprendraient quelque chose contre une élection canonique (4).

Malgré la défense des conciles, les princes intéressés aux choix des évêques ont tenté à diverses époques de s'immiscer dans les élections. Souvent l'Église leur a cédé dans l'intérêt de la paix ; mais du moment que les princes ont abusé de leur influence ou de leur autorité, elle les a exclus des élections,

(1) *Si quis episcopus secularibus potestatibus usus ecclesiam per ipsos obtineat, deponatur ; et segregentur omnes qui illi communicant.* Can. xxx. Labb., *Concil.*, t. I, p. 80.

(2) Labb., *Concil.*, t. I, p. 151.

(3) *Episcopum oportet maxime quidem ab omnibus qui sunt in provincia, constitui ; si autem sit hoc difficile, vel propter urgentem necessitatem, vel viæ longitudinem, tres omnino eundem in locum congregatos, absentibus quoque suffragium ferentibus, scriptisque assentientibus, tunc electionem fieri ; eorum autem quæ fiunt, confirmationem in unaquaque provincia a metropolitano fieri.* Can. IV. Labb., *Concil.*, t. II, p. 30.

(4) Can. xxii. Labb., t. VIII, p. 1141.

les remettant entre les mains du clergé et du peuple (1), conformément à l'usage ancien et aux règles canoniques.

Tant que le peuple conserva son antique piété et qu'il consulta uniquement les intérêts de l'Église de concert avec ses pasteurs, les choix étaient généralement bien faits ; mais bientôt le peuple se montra tel qu'il est dans tous les temps, inconstant, accessible à la séduction, ne sachant pas résister à l'attrait de l'or ni se mettre à l'abri de l'intrigue. Souvent les élections devinrent tumultueuses et causèrent de grands troubles ; les dignités ecclésiastiques furent emportées par l'intrigue, et achetées au poids de l'or. Le siège de Rome ne fut pas exempt de ces désordres. Là, comme ailleurs, on eut quelquefois à déplorer de grands scandales, surtout depuis le commencement du dixième siècle.

Des princes bien intentionnés, voulant prévenir ces sortes d'abus, prirent des mesures sévères pour assurer la liberté des élections à Rome. Ainsi sous le pape Eugène II, l'an 824, Lothaire défend, par un décret porté au nom de son père Louis le Débonnaire, sous peine d'exil, de mettre quelque obstacle à l'élection du pontife de Rome (2).

Au rapport de Sigonius, on ajouta, probablement de concert avec le pape, que des commissaires impériaux, ou le roi lui-même, s'il était dans la ville, seraient présents à la consécration, pour empêcher les troubles qui s'étaient déjà élevés dans ces sortes d'occasions (3).

Les paroles de Sigonius nous expliquent, ce me semble, l'apparente contradiction qui se trouve entre le décret d'Étienne IV (en 816), qui appelle les commissaires impériaux à la consécration du pape, et celui de Louis le Débonnaire qui, par un capitulaire de 817, affranchit l'Église de Rome de cette formalité (4). Étienne IV a établi cette mesure dans l'intérêt de la tranquillité de Rome. Louis le Débonnaire, la regardant comme une entrave, en affranchit l'Église. Mais Eugène II la rétablit, la croyant nécessaire au main-

(1) Voyez sur ce sujet le savant ouvrage allemand de Staudenmaier, *Histoire de l'élection des évêques*.

(2) In electione autem Romani pontificis nullus, sive liber, sive servus, præsumat aliquod impedimentum facere. Sed illi solummodo, Romani, quibus antiquitus concessum est constitutione sanctorum Patrum, sibi eligant pontificem. Quod si quis contra hanc nostram constitutionem facere præsumperit, exilio tradatur. Labb., *Concil.*, t. VII, pag. 1550.

(3) Illud etiam propter tumultus superiores adjectum videtur, ut ad vitanda comitionum dissidia, aut legati regis, aut rex ipse, si in urbe adessent, consecrationi interessent, sic enim subsequentibus annis est observatum et postremo nova etiam lege sancitum.

(4) Voyez l'un et l'autre décret dans Gratien, 1<sup>re</sup> part. Dist., 63, c. 28 et 30.

rien de l'ordre. C'est pourquoi nous voyons le pape Grégoire IV, élu pape en 827, différer sa consécration pendant près de trois mois, attendant la confirmation de l'empereur Louis, qui envoya enfin à Rome un commissaire pour examiner et approuver l'élection.

Mais ces dispositions ne furent pas toujours observées. Les descendants de Charlemagne avaient trop à faire chez eux pour se mêler efficacement des affaires de Rome. Adrien III, en 884, renonça à l'assistance des commissaires, et rendit à l'Église son indépendance; mais bientôt la puissante maison de Toscane se mêla des élections pontificales, et signala, en 896, son début en chassant le pape élu par le peuple, et en mettant à sa place un intrus sous le nom d'Étienne VI. Le pape Jean IX, voulant prévenir de pareils désordres, appela encore une fois les commissaires impériaux à la consécration des pontifes. Il renouvela le décret d'Étienne IV dans un concile à Rome, l'an 904.

« Comme la sainte Église romaine que nous gouvernons avec l'aide de Dieu, est exposée, à la mort du pontife, à toutes sortes de violences, surtout parce que la consécration du pape se fait à l'insu de l'empereur sans attendre, *selon les canons et la coutume*, la présence de ses commissaires; « c'est pourquoi nous voulons que le pape soit élu dans l'assemblée des évêques et de tout le clergé, en présence du sénat et du peuple, et qu'étant ainsi élu, il soit consacré devant les commissaires impériaux (1). »

On voit que les commissaires impériaux étaient appelés pour maintenir le bon ordre, mais sans exercer aucun droit de suffrage, et sans rien ajouter à la validité de l'élection, qui appartenait au clergé et au peuple. L'empereur pouvait aider à écarter un pape irrégulièrement élu, faire recommencer l'élection, c'était même son devoir en sa qualité d'empereur; mais il ne pouvait rien sur une élection canonique et régulière. Le refus de son consentement en pareil cas eût été sans effet. Aussi les Romains, craignant d'être assiégés par les Sarrasins qui se trouvaient dans le voisinage de Rome, consacrèrent-ils le pape Léon IV qu'ils avaient élu en 847, sans attendre la réponse de la cour impériale, se contentant de protester de leur respect et de leur fidélité à l'empereur (2). De même, quand, à l'élection d'Adrien II, en 867, les commissaires impériaux exprimèrent leur mécontentement de ce qu'étant présents dans la ville, ils n'eussent pas été invités à l'élection, les Romains répondirent qu'ils en avaient agi ainsi, non par mépris pour

(1) Can. x. Labb., *Concil.*, t. IX, p. 505.

(2) Floury, *Hist. eccl.*, liv. XLVIII, c. 38. — Labb., t. VIII, p. 3.

l'empereur, mais par prévoyance pour l'avenir ; de peur qu'on n'établisse en coutume d'attendre les envoyés de l'empereur pour l'élection du pape (1).

Disons ici, en passant, que ce droit de confirmation n'est point un droit usurpé, comme l'ont prétendu certains auteurs. Les empereurs, selon l'usage d'alors, confirmaient l'élection des papes, comme ils confirmaient, par leurs édits, les décisions des conciles, qui devenaient ainsi lois d'État. Avant Pepin et Charlemagne, nous voyons ce droit exercé par les empereurs de Constantinople. Il est probablement la suite d'un traité entre le pape et l'empereur, traité qui ne nous a pas été conservé. Ce droit était d'ailleurs dans les convenances. Car les empereurs d'Orient, comme après, ceux d'Occident, étaient les soutiens de la religion, dont les principaux articles, tant de dogme que de discipline, étaient devenus, par leurs édits ou leur confirmation, lois d'État ; ils étaient, en leur qualité d'empereurs, les protecteurs nés du saint-siège, pierre angulaire de l'édifice chrétien. Ils devaient donc connaître, avant tout, le pape qu'ils avaient à soutenir ; ils devaient examiner si son élection était canonique, et si le nouveau pape était cet homme *légal* qu'il était de leur devoir de protéger et de défendre contre l'intrigue, l'hérésie et le schisme.

Mais un germe de discorde est semé, il produira ses fruits ; les empereurs, appelés à la consécration des pontifes, se mêleront, plus tard, des élections, et finiront par s'en emparer exclusivement, comme d'un droit inhérent à leur dignité. C'est ce que tenta de faire Othon I<sup>er</sup> lors de son expédition en Italie, vers le milieu du dixième siècle. Après avoir fait déposer Jean XII, et mettre à sa place Léon VIII, il se fit donner, dans un concile à Rome, la faculté de choisir les papes, les évêques, et de leur donner l'investiture (2).

Mais ce décret était radicalement nul ; car, outre qu'il était opposé aux constitutions de l'Église, Léon VIII était un intrus et n'avait aucun pouvoir. Othon n'avait pas le droit de déposer un pape. Cependant les empereurs ne manquaient pas de flatteurs pour faire valoir ce droit prétendu ; ainsi Sigebert, partisan du roi Henri IV, fait remonter ce privilège à Charlemagne,

(1) Fleury. *Hist. ecclés.*, liv. LI, c. 44.—Labbe., t. vi, p. 1753.—Grat., *Dist. LXIII*, c. 29.

(2) Voici ce décret tel qu'il se trouve dans Gratiën : « Nous, Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, avec le clergé et le peuple romain, accordons et donnons à Othon I<sup>er</sup>, roi des Allemands, et à ses successeurs en ce royaume d'Italie, le pouvoir et la faculté, à perpétuité, d'élire un successeur et de créer un pape, et ensuite les archevêques et les évêques, de sorte qu'ils reçoivent de lui l'investiture et ensuite qu'ils soient consacrés par ceux auxquels il faut pour cela qu'ils s'adressent. . . . » Grat., *Dist. LXIII*, c. 23.

et prétend que le pape Adrien le lui avait accordé dans un concile de cinquante-trois évêques (1).

Mais cette assertion de Sigebert est une pure fiction, démentie par l'histoire ; car Charlemagne déclare, dans ses Capitulaires, qu'il a laissé choisir les évêques par le clergé et le peuple, selon *les statuts des canons* (2).

Ce décret est devenu néanmoins une source de maux pour l'Église, il a causé des schismes et des scandales à Rome et dans toute la chrétienté. Henri II l'abolit en 1014, et rendit aux Romains la liberté d'élection, à condition cependant que des commissaires impériaux assisteraient au sacre, comme l'exigeait le décret d'Eugène II (3), ou plutôt d'Étienne IV. Mais les empereurs ne renoncèrent pas si facilement à leurs prétendus droits. L'empereur Conrad II viola le traité de Henri, fit un indigne trafic du siège pontifical en y plaçant, pour de l'argent, un enfant de dix ans, Benoît IX ; et ce qui montre jusqu'à quel point allait le respect qu'on avait pour le siège de Rome, c'est que tout l'univers catholique lui obéissait, reconnaissant en lui le successeur de saint Pierre. Bientôt le saint-siège est déshonoré : trois papes à la fois se disputent la tiare. Henri III veut mettre un terme aux désordres, et s'appliquer franchement à la réforme de l'Église ; mais il ne renonce pas aux prétentions de ses prédécesseurs, il remet au contraire en vigueur le décret d'Othon, qui va devenir, sous Grégoire VII, le sujet d'une lutte déplorable entre la papauté et l'empire. Le pape voudra l'abolir, et rendre à l'Église sa liberté primitive ; l'empereur voudra soutenir ses droits usurpés, et tenir l'Église asservie. Nous avons cru devoir entrer dans ces détails, parce qu'ils sont nécessaires pour comprendre l'histoire de Grégoire VII telle qu'elle nous

(1) Voici ces paroles : « Hadrianus papa cum universali synodo dedit ei (Carolo Magno) jus eligendi pontificem et ordinandi apostolicam Sedem, dignitatem quoque principatus. Insuper archiepiscopos et episcopos per singulas provincias ab eo investituram accipere definivit, et ut nisi a rege laudetur et investiatur episcopus, a nemine consecratur ; omnesque huic decreto rebelles anathematizavit, et nisi resipiscerent, bona eorum publicari. » *Labb.*, t. vi, p. 1754.

(2) *Sacrorum canonum non ignari, assensum ordini ecclesiastico præbuimus, ut scilicet episcopi per electionem clericorum et populi, secundum statuta canonum de propria diocesi, remota personarum et munerum acceptione, ob vitæ meritum, et sapientiæ donum, eligantur ; ut exemplo et verbo sibi subjectis usquequaque prodesse valeant.* *Baluz.*, t. I, p. 718.— *Labb.*, t. vi, p. 1754.

Nous citons ce texte pour montrer que les écrivains de l'empereur Henri savaient recourir au mensonge, quand il s'agissait de faire valoir ses prétentions. Fleury montre beaucoup de légèreté quand il avance (liv. 56, n. xi) que *depuis Charlemagne, comme devant, le consentement des empereurs était nécessaire pour l'ordination d'un pape.*

(3) *Labb.*, *Concil.*, t. ix, p. 815.

est donnée par M. Voigt, et qu'ils nous font voir la véritable cause des schismes et des scandales à Rome. Ces scandales ne sont pas l'ouvrage de l'Église, non, il s'en faut, elle en gémissait et les repoussait. Chaque fois qu'elle était libre, elle se trompait rarement sur le choix de ses pontifes ; mais quand elle était asservie, et que les élections étaient entre les mains des séculiers, les dignités ecclésiastiques furent données sans discernement, la papauté fut souvent mise à l'enchère, des sujets indignes occupèrent le siège de Pierre. C'est donc à la puissance séculière et non à l'Église qu'il faut attribuer les scandales de Rome. Nous pouvons dire hardiment au monde, en nous servant de l'expression d'un célèbre écrivain : *Il y a eu de mauvais papes, parce que c'est vous qui les avez faits.*

Mais l'Église se trouvait dans un triste état. Asservie par la puissance séculière, déshonorée par ses propres ministres, attaquée jusque dans ses constitutions fondamentales, elle allait succomber, et la société avec elle. Mais Dieu ne laisse pas périr son ouvrage ; il a dit : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*, et ses paroles seront accomplies. Il appelle un réformateur, il le choisit dans la boutique d'un artisan, et jamais on ne pouvait dire avec plus de vérité : *Infirma elegit Deus ut confundat fortia* (1). Il le conduit comme par la main, et le place à la tête des affaires. C'est Hildebrand, homme d'une pénétration d'esprit extraordinaire, doué des qualités les plus éminentes : intégrité des mœurs, droiture et sensibilité de cœur, justesse dans les plans, prudence et fermeté dans l'exécution, activité incroyable, vigilance extrême, courage à braver tous les périls, talent à discerner les hommes propres à ses vues, à se les attacher et à leur inspirer les sentiments dont il est animé. Il est caché dans l'obscurité d'un cloître, servant Dieu dans le silence de la retraite. C'est un évêque de Toul qui est destiné à le faire connaître au monde, et à mettre la lumière sur le chandelier.

Hildebrand, placé au centre de la chrétienté, ne tarde pas à se faire connaître. Pénétré de la nécessité d'une réforme générale dans l'Église, il y met tous ses soins et son application. Mais il sait que pour aller loin, il faut marcher lentement : aussi, quelle prudence ! quelles précautions ! quelle sagesse et quelle habileté ! Avant de songer à aucune réforme, il veut d'abord bien constituer la papauté ; car, selon lui, la régénération devait venir du siège de Rome. « C'est du chef, disait-il, que doivent partir la réforme et la régénération ; c'est lui qui doit déclarer la guerre au vice, l'extirper,

(1) I Cor., I, 27.

« et jeter les fondements de la paix du monde ; c'est lui qui doit prêter main-forte à tous ceux qui sont persécutés pour la justice et la vertu (1). » Voilà sa première pensée, et certes elle était bien juste ; car, comme le siège de Rome était la seule autorité respectée au milieu de cette anarchie du moyen âge, toutes les espérances reposaient sur lui. Au reste, cette idée était partagée par tous les bons esprits de l'époque. « Il faut que la réforme parte de Rome, s'écriait Pierre Damien, comme de la pierre angulaire du salut des hommes. Si Rome ne revient pas dans la voie des améliorations, nul doute que le monde entier ne reste encore longtemps dans un abîme d'erreurs.... Le siège de saint Pierre doit montrer à tous la vraie manière de se conduire, et donner l'exemple de toutes les vertus (2). »

Rome était donc, dans l'opinion de tous, destinée à régénérer le genre humain, à sauver la société et à la retirer de l'abîme où elle était plongée. Cette idée était fortement gravée dans la tête de Hildebrand ; mais, pour l'exécuter, il se présentait un premier obstacle presque insurmontable : c'était la puissance des empereurs. Ceux-ci, comme nous l'avons vu, s'étaient emparés des élections pontificales, ils regardaient leur droit comme inaliénable, et presque comme inhérent à leur couronne. Hildebrand n'était pas alors en mesure de lutter contre la puissance impériale ; ce qu'il était possible de faire, il le fit : il rendit les nominations légitimes, en soumettant les pontifes nommés à la réélection du peuple et du clergé de Rome, selon les canons de l'Église. De plus, il mit par son habileté un terme aux scandales et aux schismes de l'Église, en écartant des sujets indignes, et en plaçant sur le trône de saint Pierre des pontifes vertueux. C'est là son premier service rendu à la chrétienté.

Hildebrand ne s'arrêta pas à ce premier succès, il s'avança dans la voie des améliorations. Les circonstances viennent le favoriser, il en profite. Par un décret de Nicolas II, il ôte les élections papales et aux souverains et au peuple, pour les confier au collège des cardinaux : dès lors tout était gagné pour sa cause, la papauté était constituée et établie sur ses véritables bases : il ne s'agissait plus que de trouver des sujets vertueux. Hildebrand, qui possédait un talent éminent à discerner le véritable mérite, sut les découvrir, les placer et les soutenir sur le trône pontifical, malgré toutes les manœuvres de l'intrigue.

Les empereurs, il est vrai, ne renoncèrent pas de sitôt à leurs prétendus

(1) Voy. cet ouvrage, t. I, p. 220.

(2) Epist., II, 1 et 19.

droits, leur politique intéressée suscitera bien des obstacles, une longue lutte s'engagera entre la papauté et l'empire. Mais Hildebrand défendra son œuvre, il combattra avec courage et sera vainqueur. Son décret restera dans l'Église, et, malgré toute la puissance des empereurs, les papes nommés par eux ne s'assièrent plus sur le siège de saint Pierre. C'est là le second service rendu par Hildebrand, il est digne de notre reconnaissance.

Mais il y avait bien d'autres réformes à faire. La simonie et l'incontinence, suites inévitables des investitures, déshonoraient l'Église. Ces vices étaient invétérés et avaient des racines tellement profondes, qu'on désespérait du remède. La répression de l'abus semblait devoir entraîner autant de maux que l'abus même : témoin les troubles qui ont eu lieu à Erford, et les scènes sanglantes qu'a occasionnées à Milan le zèle d'Ariald et d'Herlembaud.

Hildebrand, ennemi déclaré de ces abus scandaleux, sent toute la gravité des circonstances, il marche avec d'extrêmes précautions. Ne pouvant pas déraciner le mal, il cherche à l'adoucir et à en faire sentir l'odieux. Il rappelle le clergé à son devoir, il fait renouveler les anciens canons de l'Église contre la simonie et l'incontinence, prend une part active à leur exécution, et plus d'une fois il remporte des avantages signalés, du moins il prépare l'avenir ; c'est à quoi il travaille pendant vingt ans, sans s'écarter un seul instant de son but.

Quand il a mûri son talent dans la retraite, quand il a acquis toute l'expérience des affaires, Dieu l'appelle au souverain pontificat. Il y arrive avec des idées fixes, avec des plans arrêtés, et un avantage immense, ayant gouverné l'Église pendant vingt ans, connaissant parfaitement son état, et les moyens d'y remédier. Il est élu à l'unanimité, et, par un coup de la Providence, l'empereur d'Allemagne, malgré les menaces du nouveau pontife, malgré l'avis de ses conseillers, approuve l'élection, de sorte qu'il ne pouvait pas même mettre en avant ses prétendus droits pour en contester la légitimité.

Grégoire n'est pas plutôt sur le siège de saint Pierre, qu'il se met à l'œuvre. Il conçoit ses devoirs dans toute leur étendue, il a l'idée la plus complète de la papauté. Il sait qu'il est le chef de l'Église, et que, comme tel, il doit veiller à ses doctrines et faire observer ses règlements. Prévoyant les orages qu'il allait soulever, il cherche à se fortifier, il voyage en Italie, rallie autour du saint-siège les princes et les évêques du pays, et se prépare à attaquer avec vigueur les abus dont il a depuis longtemps médité la ruine. « L'Église est dans une grande détresse, s'écriait-il ; ses serviteurs sont criminels, il faut qu'ils se corrigent et se convertissent. Il faut qu'

« l'Église soit indépendante, que tous ceux qui lui appartiennent soient purs et irrépréhensibles ; accomplir cette grande œuvre , c'est le devoir du pape. L'Église sera libre (1). » Tel est le langage de Grégoire. Mais pour donner plus de poids à ses paroles, il s'entoure, dans un concile à Rome, de ses frères dans l'épiscopat, et fait renouveler les anciens canons sur la simonie et la continence ecclésiastique.

Aussitôt qu'il a ces canons en main il se met à les faire exécuter, et c'est là qu'il montre toutes les ressources de son génie. Car qui pourrait peindre sa prodigieuse activité ? Il se multiplie par ses légats, il étend ses bras d'un bout à l'autre de l'univers, et en embrasse toutes les parties. Malgré une multitude d'affaires qui viennent l'accabler à la fois, il n'en néglige aucune, et s'occupe de chacune comme s'il n'en avait qu'une seule. Car à des vues générales il réunissait encore l'esprit de détail : depuis le palais des rois jusqu'à la cellule du pauvre cénobite, tout devient l'objet de ses soins, et rien n'échappe à son œil pénétrant. C'est ce que nous voyons par ses écrits, et par ses nombreuses lettres particulières dont l'histoire, qui se borne aux grands événements, ne fait guère mention. Ces lettres, pleines de piété, d'affection, de sagesse et de bons conseils, adressées tour à tour aux souverains, aux princes, aux évêques, aux prêtres, etc., renferment les leçons les plus sublimes, et forment un des plus beaux monuments de la papauté. Quand on les lit, on croirait entendre un ange du ciel envoyé sur la terre pour rappeler les hommes à leurs devoirs.

Les ennemis de Grégoire l'ont accusé d'un excès de sévérité, et quelques écrivains catholiques ont applaudi à ce reproche. Mais que devait-il faire ? Les désordres qui affligeaient l'Église étaient diamétralement opposés à l'esprit de l'Évangile. Les investitures, ce système immoral qui détruisait toute idée d'honneur et de probité, qui fournissait de mauvais exemples dans la personne des évêques, et qui entraînait le clergé au relâchement de la discipline, étaient portées à l'excès ; c'étaient des scandales publics et de grands attentats contre la société. Grégoire, comme chef de l'Église, pouvait-il les tolérer sans manquer aux devoirs de sa charge, et sans devenir prévaricateur lui-même ? Son devoir était tracé dans les canons de l'Église.

Car Grégoire n'a rien inventé de son propre fonds, il n'a fait que rappeler les anciens statuts. Les vices qu'il proscriit étaient proscriits avant lui ; les anathèmes, les dépositions qu'il prononce, étaient prononcés dans tous les siècles depuis la naissance du christianisme. Ainsi les canons des apôtres décrètent déjà la peine de déposition et d'excommunication contre les

(1) Voy. cette histoire, t. I, p. 220.

simoniaques (1). Le concile général de Nicée prononce les mêmes peines (2). Le concile de Calcédoine (3) et le cinquième concile d'Orléans (4), en 549, tiennent le même langage. Un concile tenu à Constantinople en 459 avait déjà porté une semblable décision (5).

Il nous serait facile d'accumuler les témoignages. L'Église n'a qu'une voix quand il s'agit de cet abus ; chaque fois qu'il s'est montré quelque part, tous les Pères se sont levés pour le proscrire et pour le frapper d'anathème.

Quant à la question du célibat, on nous dispensera sans doute de reproduire ici cette série de témoignages que nous avons accumulés dans un ouvrage publié (6), et par lesquels il est démontré jusqu'à la dernière évidence que le célibat ecclésiastique, établi et fixé au temps des apôtres, a toujours fait partie intégrante de la discipline ecclésiastique, et qu'il repose sur la tradition universelle du genre humain, sur l'autorité des Pères et des conciles de tous les siècles, sur l'attestation de tous les écrivains ecclésiastiques, sur celle des hérétiques même, et de plus sur la sainteté inhérente au ministère ecclésiastique (7). Grégoire VII devait-il dissimuler et se taire ? devait-il tolérer les infractions à la règle, lorsque son devoir était si nettement tracé, lorsqu'il voyait la corruption dans l'épiscopat, dans ceux qui sont à la tête du troupeau et qui doivent briller autant par leur vertu que par leur science ? Non, personne n'osera le dire, fût-il l'ennemi le plus acharné de ce grand pontife. Il devait remédier à ce triste état de l'Église par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Le tout était de s'y prendre avec prudence et circonspection. Grégoire a-t-il manqué à ces règles ? Non ; malgré la vivacité de son esprit et l'austérité de son caractère, il savait se conformer aux circonstances, se rendre souple, docile, marcher avec circonspection, et c'est là ce qui distingue les hommes de génie. Quand ils ont fortement conçu une grande pensée, ils n'ignorent pas

(1) Can. xxxviii. Labb., t. I, p. 30.

(2) Can. XLIX. Labb., t. II, p. 303.

(3) Can. II. Labb., t. 4, p. 756.

(4) Can. X. Labb., *Concil.*, t. V, p. 393.

(5) Labb., *Concil.*, t. IV, p. 1028.

(6) *Le célibat ecclésiastique dans ses rapports religieux et politiques*. Paris, chez MM. Gaume, 1836.

(7) L'ignorance sur ce point de discipline est incroyable. La plupart des auteurs modernes que nous avons lus sur Grégoire VII sont persuadés que c'est lui qui, pour la première fois, fixa la loi du célibat. M. Voigt lui-même, comme nous le verrons, n'est pas exempt d'erreur à ce sujet.

les moyens de la réaliser. Ils savent agir avec lenteur lorsque cela est nécessaire, et prendre des détours quand le chemin droit leur est barré (1). Telle est la marche de Grégoire. Un léger coup d'œil jeté sur sa correspondance suffira pour nous en convaincre.

Grégoire, après vingt ans de patience, commença son ministère par rappeler aux évêques leurs devoirs. C'est ce qu'il fit après le premier concile de Rome, par une apologie qui est un chef-d'œuvre de sagesse et d'érudition, et qui seule devait suffire pour ramener les évêques, s'ils avaient eu tant soit peu l'esprit de leur état.

Mais considérons attentivement sa manière de procéder, nous trouverons en lui un homme accompli.

D'abord, il ne punit pas indistinctement tous les délits, comme on a voulu le prétendre ; il réserve les censures pour des scandales publics, pour de grands attentats, tels que la simonie, l'incontinence, le schisme, la dilapidation des biens ecclésiastiques. Nous ne voyons pas qu'il ait excommunié pour d'autres délits.

Ensuite, Grégoire ne punit pas sans avoir bien constaté la culpabilité. La règle qu'il prescrit à Gérard, archevêque de Prague, de ne jamais fulminer une excommunication sans faute canonique, et sans *examen légal*, il l'observait lui-même sans jamais l'enfreindre (2).

Ainsi, il recommande à l'évêque de Rennes d'excommunier un certain Lanzelin, qui avait attaqué et maltraité l'archevêque Rodolphe, dépouillé ses gens, et tué sous ses yeux un de ses parents ; mais il veut qu'on constate d'abord le fait, et qu'on essaie de rappeler le coupable à la pénitence, avant d'en venir à l'excommunication (3). Grégoire laisse donc le temps au repentir ; de plus, il accorde à l'accusé le droit de se disculper. Ainsi Rainier, évêque d'Orléans, est accusé de s'être emparé de son église sans avoir l'âge requis, et sans le suffrage des vrais électeurs ; d'avoir mis en vente les dignités ecclésiastiques, d'avoir célébré publiquement, malgré

(1) Grégoire avait pour principe invariable d'aller doucement : *Personne, disait-il, ne monte tout d'un coup au premier rang ; les grands édifices ne se construisent que peu à peu. Nemo repente fit summus, et alta ædificia paulatim ædificantur. Epist., II, 43.*

(2) *Quod quidem tibi maxime periculosum est, quoniam sicut B. Gregorius dicit, qui insontes ligat, sibi ipsi potestatem ligandi atque solvendi corrumpit. Unde te admoneamus ut anathematis gladium nunquam subito neque temere in aliquem vibrare præsumas, sed culpam uniuscujusque diligenti prius examinatione discutias, et si quid est quod inter te et homines sæpe fati fratris tui emerserit, cum eo in primis ut suos ad justitiam compellat fraterne et amicablem agas. Epist., II, 6.*

(3) *Epist., II, 20.*

la suspense apostolique, et d'avoir coopéré à ce qu'on emprisonnât un clerc mandé par les lettres du pape. Les faits étaient publics et connus de tous; cependant Grégoire lui accorde des délais pour se justifier (1).

Quand les circonstances deviennent plus graves, Grégoire ne prend aucune mesure sans avoir entendu l'avis des évêques, ses conseillers. Ainsi Godefroi, nommé par l'empereur, usurpe le siège de Milan. La faute est grave, et le fait évident; cependant il ne l'excommunie qu'après avoir assemblé de différents lieux un nombreux concile d'évêques, de prêtres, et qu'après avoir obtenu le consentement de différents ordres de personnes ecclésiastiques (2). Que de précautions ne prend-il pas, quand il s'agit de Thédalde, mis au même siège par l'empereur!

Denis, évêque de Plaisance, était un pasteur sacrilège, déjà autrefois privé de toute dignité, ensuite réconcilié en partie avec l'Église, retombé de nouveau dans la désobéissance et l'opiniâtreté. Grégoire, après l'avoir longtemps attendu à pénitence, le dépose, mais non sans avoir pris l'avis d'un concile (3). Peut-on marcher avec plus de prudence et de circonspection?

De plus, si Grégoire emploie les censures pour les grands crimes, il les lève aussitôt qu'on donne quelque signe de repentir. Ainsi, il donne avec joie l'absolution aux habitants de Beauvais, qui avaient maltraité leur évêque. Il lit même dans un concile la lettre de l'évêque, qui demandait pardon pour eux (4). Il donne des éloges à Guarnier, évêque de Strasbourg, qui s'était repenti de ses fautes, et, malgré tout l'attachement qu'il a pour Béatrix et Mathilde, il leur fait des reproches de l'avoir retenu injustement dans leurs domaines, et les prie de le traiter avec bienveillance et charité (5). Grégoire n'est plus le même, quand on revient; c'est alors le père le plus tendre qui ouvre ses bras à ses enfants, et les reçoit avec la plus vive affection. Sa joie est grande, il ne peut plus la contenir, il faut qu'il en fasse part aux autres. Il ne se fait pas attendre; à l'exemple du bon pasteur, il court au-devant de ses brebis égarées. Voyez avec quelle douceur il offre le pardon à Guibert, archevêque de Ravenne, et à tous ses partisans, quoiqu'ils eussent méconnu publiquement l'autorité de l'Église (6)! Faut-il

(1) *Epist.*, v, 8, 9, 20.

(2) *Congregato e diversis partibus concilio multorum sacerdotum et diversorum ordinum consensu. Epist.*, I, 15.

(3) *Epist.*, II, 54.

(4) *Epist.*, I, 74.

(5) *Epist.*, I, 77.

(6) *Quoniam humanum est peccare, Deique peccantibus conversis veniam tribuere;*

s'étonner après cela que de son temps on lui ait reproché un excès de bonté et de modération (1)? Ceux donc qui nous représentent Grégoire comme dur et inflexible, toujours armé d'une inexorable sévérité, montrent la plus complète ignorance et de sa vie et de ses écrits.

Il est vrai, quand ses avertissements ont été inutiles, quand il a épuisé en vain tous les moyens de douceur, alors Grégoire devient inexorable, parce qu'il a un but, et qu'il veut y parvenir; il tonne, il frappe, il lance la foudre. Mais les désordres avaient passé toute mesure; ils avaient rompu leurs digues et désolaient la terre par d'affreux malheurs: faut-il blâmer sa sévérité, ou plutôt ne faut-il pas en faire l'éloge?

D'ailleurs Grégoire était poussé par un motif qu'on ne comprend plus aujourd'hui, c'est la crainte de Dieu. Il en était vivement pénétré, c'est pourquoi il s'appliquait souvent ces paroles du Prophète: « Fils de l'homme, je t'ai placé comme gardien de la maison d'Israël; tu annonceras donc au peuple de ma part tout ce que tu entendras de ma bouche. Si je dis à l'impie: *Impie, tu mourras*, et que tu ne l'avertisses pas pour qu'il se garde de la mort, l'impie mourra dans son péché, *mais je te demanderai compte de son sang* (2). » Voilà le motif qui poussait Grégoire, il regardait la réforme des abus comme un devoir de conscience. Il craignait de s'en rendre responsable devant Dieu. C'est ce qu'il exprime d'une manière énergique, dans une lettre à l'archevêque de Mayence.

Celui-ci avait exposé les difficultés, les troubles et les séditions que causaient ses décrets en Allemagne, et l'impossibilité de les faire exécuter. Grégoire est inflexible et rend compte de sa sévérité.

« Dans vos lettres, dit-il, vous apportez beaucoup d'excuses qui ont quelque valeur au jugement des hommes, mais qui nous paraissent faibles pour vous disculper au jugement de Dieu. Car il semble qu'il y ait des excuses légitimes dans le bouleversement du royaume, les guerres, les séditions, les irruptions des ennemis, la perte de vos biens, la crainte de

ipsa quæ ejusdem Dei et Domini sanguine fundata est Ecclesia ad gremium suum redire vos adhuc ut mater expectat: nequaquam in vestra grassari desiderat nece, imo vestra cupit saluti occurrere... Sciatis etiam quod apud nos nullius nunquam odium aut preces seu turpis jactantia locum obtinere poterit, quo contra vos in aliquo injustitiam exercere possit, imo rigorem justitiæ (prout possumus) temperantes, indulgere vobis quantum sine detrimento animarum vestrarum et nostro periculo poterimus, parati sumus. Desideramus enim potius, Deo teste, vestræ salutis et populi vobis crediti consulere, quam nostro seculari commodo in aliquo providere. *Epist.*, v, 43.

(1) *Epist.*, I, 77.

(2) *Exech.*, xxxiii, 7.

« la mort, dont le prince, dites-vous, menace nos frères, enfin dans le danger d'un affreux carnage, si les ennemis épars se réunissent. Tout cela paraîtrait suffisant pour excuser. Mais si nous considérons combien les jugements de Dieu sont différents de ceux des hommes, nous ne trouvons presque rien qui puisse nous excuser au tribunal de Dieu dans la privation des biens, la haine des méchants, la colère des grands, ni même dans la perte de la vie. Car le mercenaire diffère du pasteur, en ce que le mercenaire, aux approches du loup, craint, non pour ses brebis, mais pour lui-même, s'embarrasse peu de la dispersion et du massacre du troupeau, l'abandonne et s'enfuit; tandis que le pasteur, qui aime ses brebis, ne les abandonne pas à cause du danger, et ne balance pas même à mourir pour elles... Car si nous voyons nos frères pécher, et que nous nous taisions; si nous les voyons errer, et que nous ne tâchions pas de les ramener par nos avis, ne péchons-nous pas aussi nous-mêmes, et ne méritons-nous pas d'être jugés coupables? car celui qui néglige de reprendre les fautes, les commet (1). »

Mais, même lorsqu'il a frappé, il est encore père. Il n'abandonne pas ceux qu'il a été obligé de déposer, il s'intéresse à leurs malheurs, il recommande aux fidèles de les traiter avec charité, et, quand ils sont pauvres, il les fait subsister sur les fonds de l'Église. Il ne faut pas s'en étonner : Grégoire est aussi grand par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Rien n'est ordinaire chez lui : s'il éprouve de la joie, elle est immense (2); s'il a de la douleur, elle est extrême (3). C'est pourquoi il trouve des amis si sincères et si dévoués, car on s'attache facilement à ceux qui ont du cœur. Celui de Grégoire est comme un foyer qui se dilate. Quelle foi vive! quelle droiture d'intentions! quelle tendre piété! quel amour pour la vérité et la justice! quel zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes! Quelle charité ardente! *il veut secourir tous ceux qui sont dans la nécessité* (4); voilà ce que nous montrent presque toutes ses lettres. Ceux donc qui ne voient en Grégoire qu'un homme politique, et qu'un habile diplomate, sont ou de mauvaise foi, ou n'ont jamais lu ses écrits.

Il nous reste maintenant à parler des prétentions qu'on lui a si souvent reprochées sur les affaires temporelles. Nous entrerons franchement dans

(1) *Epist.*, III, 4.

(2) *Gaudii repleti immensitate. Epist.*, I, 40.

(3) *Circumvallat enim me dolor immanis. Epist.*, II, 49.

(4) *Omnibus in necessitate positis, quantum Deo donante possumus, subvenire. Epist.*, VI, 12.

la question, sans éviter aucune difficulté. Sans doute, quand on voit Grégoire réclamer la suzeraineté, non-seulement du midi de l'Italie, mais encore de l'Espagne, de l'île de Sardaigne, de la Hongrie, de la Dalmatie, etc., ses prétentions paraissent étranges et même ridicules. Fleury en est scandalisé, et nos hommes du siècle crient à l'ambition. Mais Fleury (1), comme beaucoup d'autres, n'a pas compris l'histoire du onzième siècle. Grégoire proteste dans ses écrits contre les motifs qu'on lui attribue. Comme la plupart des grands génies, il n'a qu'une seule pensée autour de laquelle tout vient se grouper comme accessoire ; il a un but fixe et invariable, la régénération de la société par le christianisme, et il cherche tous les moyens qui peuvent l'y conduire. S'il rallie donc autour du saint-siège les princes et les rois, c'est pour arriver plus promptement à son but. Les idées de gloire et d'ambition qu'on lui suppose ne sont jamais entrées dans son âme. « Nous aimons mieux, dit-il, la mort pour votre salut, que toute la gloire du monde pour votre perte ; nous craignons Dieu, et nous méprisons l'orgueil et les vaines jouissances du siècle (2). »

Mais revenons plus directement à la question. Pour juger des prétentions de Grégoire, il faut mettre de côté nos idées actuelles, et prendre celles du siècle où il a vécu. Le droit que Grégoire réclame tient au régime féodal, et n'est autre que celui qu'exerçaient à cette époque tous les seigneurs et souverains. Et certes il serait aussi ridicule de faire un crime à Grégoire de réclamer la suzeraineté de la Hongrie et de la Dalmatie, etc., qu'il le serait d'en faire un à l'empereur d'Allemagne pour avoir prétendu à l'empire de la Bourgogne et de la Lorraine. L'un et l'autre ont les mêmes droits, qui sont ceux de l'époque. Avant que Grégoire montât au trône pontifical, plusieurs souverains, voyant à Rome plus de sagesse, de justice et de lumière, et en même temps une autorité tutélaire, avaient laissé, avant de mourir, leur royaume comme fief au saint-siège. Grégoire, selon les droits de l'époque, réclamait cette suzeraineté, parce qu'il en avait besoin pour l'exécution de ses plans. Et que l'on ne s'imagine pas que les seigneurs ou les souverains qui avaient fait ces donations aient été conduits par le seul motif

(1) Fleury n'est plus en rapport avec la science actuelle, il a besoin d'être entièrement revu, les faits ne sont pas assez approfondis. C'est encore un ouvrage à faire, et celui qui le fera rendra un grand service à l'Église.

(2) *Magis enim pro vestro salute desidero mortem subire, quam totius mundi gloriam ad vestrum interitum arripere. Deum enim timemus, et ideo superbiam et oblectamenta sæculi parvi pendimus. Epist.*, vi, 1. — Voilà l'âme de Grégoire telle qu'on la retrouve dans la plupart de ses lettres. Nous l'exposons aux yeux du lecteur, pour qu'il sache à quoi s'en tenir quand il verra M. Voigt attribuer tant soit peu d'ambition à Grégoire.

de la piété ; non, leur intérêt y était aussi pour quelque chose. En se déclarant vassaux du saint-siège, ils s'assuraient à eux-mêmes et à leurs enfants une puissante protection contre l'usurpation de leurs voisins et contre la rébellion des peuples, qui devenaient plus dociles, ayant dans le saint-siège une garantie contre l'injustice de leurs souverains. Cette protection était d'une haute importance à cette époque ; car l'autorité du saint-siège était alors la seule universellement reconnue, et respectée même par les peuples les plus barbares. Chaque fois qu'un usurpateur voulait s'emparer d'un État vassal de Rome, le pape l'arrêtait à son entrée, et lui défendait de porter ses pas plus loin. Il disait ce que Grégoire VII a dit à Vezelin : « Nous sommes fort étonné qu'ayant promis depuis longtemps d'être fidèle à saint Pierre et à nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité apostolique a établi roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous vous défendons, de la part de saint Pierre, de prendre les armes contre ce roi, parce que l'entreprise que vous feriez contre lui serait contre le saint-siège. Si vous avez quelque sujet de plainte, vous devez nous demander justice, et attendre notre jugement. Autrement, sachez que nous tirerons contre vous le glaive de saint Pierre, pour punir votre audace et la témérité de tous ceux qui vous favoriseront en cette entreprise (1). »

Tel était le langage des papes ; de là nous ne devons plus être étonnés de la libéralité des princes, elle était intéressée. Tout roi faible, mal affermi sur son trône, sollicitait la dépendance du saint-siège, et la recevait même comme une faveur. Ainsi Démétrius, roi des Russes, envoie son fils à Rome pour prier Grégoire, avec de vives instances, de recevoir son royaume comme fief de saint Pierre. C'est ce que nous voyons par une lettre de Grégoire à Démétrius. « Votre fils, dit-il, visitant les tombeaux des apôtres, est venu à nous, et nous a déclaré très-humblement (*devotis precibus*) qu'il voulait obtenir ce royaume de nos mains, à titre de fief de saint Pierre, nous assurant que vous approuveriez sa demande. Eu égard à votre consentement, et à la piété du suppliant, nous nous sommes rendu à ses vœux, et lui avons accordé l'objet de ses sollicitations (2). »

(1) *Epist.*, VII, 4.

(2) Filius vester limina apostolorum visitans ad nos venit, et quod regnum illud dono sancti Petri per manus nostras vellet obtinere, eidem beato Petro apostolorum principi debita fidelitate exhibita, devotis precibus postulavit, indubitanter asseverans illam suam petitionem vestro consensu ratam fore ac stabilem, si apostolicæ auctoritatis gratia ac munimine donaretur. Cujus votis et petitionibus, quia justa videbantur, tum ex consensu vestro, tum ex devotione poscentis, tandem assensum præbuimus, et vestri regni gubernacula sibi ex parte beati Petri tradidimus. *Epist.*, II, 74.

La raison de cette démarche du roi des Russes se fait voir dans la même lettre : c'est que le pape lui promet sa protection chaque fois qu'il en aura besoin pour une chose juste (1).

Nous voyons dans cette lettre les traces de la *recommandation* dont l'usage était si fréquent au moyen âge. Par cet acte qui nous est attesté par une foule de monuments, et entre autres par les formules de Marculfe, on recommandait sa propriété à un seigneur plus puissant pour s'assurer sa protection (2). Le propriétaire d'un domaine, tenant en main une touffe de gazon ou un rameau, se présentait devant l'évêque ou l'abbé, devant le seigneur ou le roi (3), lui cédait sa propriété libre et la recevait aussitôt, à titre de bénéfice, avec faculté d'en jouir, de la transmettre à ses descendants, ou à qui il voudrait. Dans ce nouvel état il possédait un protecteur, un patron, contre les envahisseurs, sans avoir rien perdu de sa propriété, sinon une petite redevance qu'il payait comme signe de sa dépendance. Ce que les particuliers ou les seigneurs faisaient à l'égard du roi, les princes mal affermis le faisaient à l'égard du pape ; ils lui recommandaient leur royaume, pour lui assurer sa protection. De là vient sans aucun doute le *droit de suzeraineté* du saint-siège sur divers États de l'Europe ; droit qui, au lieu de montrer les prétentions *ridicules* des papes, prouve leur haute autorité au moyen âge et la confiance qu'elle inspirait, car on ne se recommandait qu'à celui dont on pouvait attendre un puissant appui.

Mais reprenons notre sujet. Grégoire, comme nous l'avons dit et répété, avait des idées fixes et invariables, un plan mûri et arrêté. Il voulait la régénération de la société chrétienne, et par conséquent l'indépendance de l'Église et de dignes ministres : idée vaste et féconde en résultats. Si Grégoire avait trouvé des souverains dignes d'occuper le trône, la société était sauvée, elle sortait de ses ruines ; car il avait tout ce qu'il fallait pour régénérer son siècle, et pour opérer une révolution complète et dans les idées et dans les choses. Mais quels souverains ! quels droits ! quelles lois ! Le

(1) *Quinetiam nos paratissimos esse noverit vestræ nobilitatis serenitas ut ad quæcumque justa negotia hujus sedis auctoritatem pro sua necessitate petierit, procul dubio continuo petitionum suarum consequetur effectum. Epist., II, 74.*

(2) Voyez sur ce sujet M. Guizot, *Essais sur l'Histoire de France*, p. 124, édition Charpentier, 1841.

(3) Marc., *form.*, lib. I, c. XIII. Baluz., t. II, p. 383. La formule XXIV du même livre nous expose des *recommandations* faites aux évêques, aux abbés, aux églises ou aux monastères. En comparant ces formules avec la lettre citée de Grégoire, on voit évidemment qu'il s'agit du même usage.

plus fort s'élevait sur les ruines du plus faible. L'Europe était disputée par quelques capitaines barbares, qui n'avaient de roi ou de seigneur que le nom. Ils dégradèrent leur dignité par des excès de tout genre, en même temps qu'ils écrasèrent leurs peuples. Voici le portrait qu'en faisait Pierre Damien : « Ils s'arrachent, dit-il, leurs propres biens, ils se jettent les uns sur les autres, et, comme s'ils voulaient demeurer seuls maîtres du monde, font tous leurs efforts pour se supplanter mutuellement. Et puis, ils s'en vont, la torche à la main, brûler la chaumière du laboureur, et verser sur des pauvres la bile qu'ils n'ont pu décharger sur leurs ennemis (1). »

Les rois qui étaient plus puissants étaient aussi plus barbares. On peut en juger par la conduite de Philippe 1<sup>er</sup>, roi de France, qui faisait un trafic honteux des évêchés et des abbayes, et qui poussa le brigandage jusqu'à faire dépouiller des marchands venus de divers pays à une foire en France (2).

Pour Henri, le principal adversaire de Grégoire, c'est M. Voigt qui se chargera de nous le dépeindre, car son livre est autant l'histoire de Henri que celle de Grégoire VII. Henri (3), mal élevé, se livra fort jeune aux plaisirs, et devint perfide et cruel, suite ordinaire de la volupté. « J'ai toujours vu, dit J. J. Rousseau, que les jeunes gens corrompus de bonne heure, et livrés aux femmes et à la débauche, étaient inhumains et cruels ; la fougue du tempérament les rendait impatient, vindicatifs, furieux : leur imagination, pleine d'un seul objet, se refusait à tout le reste ; ils ne connaissaient ni pitié, ni miséricorde ; ils auraient sacrifié père, mère, et l'univers entier au moindre de leurs plaisirs (4). »

Voilà le portrait de Henri, avec cette différence qu'il était au souverain pouvoir, et qu'il avait la liberté de tout entreprendre et de tout oser. Aussi aucun crime ne lui coûte. Si une femme lui plaît, il fait assassiner secrètement son mari, et, après l'avoir déshonorée, il la fait épouser à un de ses valets. Si un de ses confidants désapprouve d'un seul geste sa conduite, ou découvre un crime qu'il voulait dérober à la clarté du jour, cela suffit pour le perdre. « Il savait cacher sa colère, dit Fleury, et faire périr les gens, lorsqu'ils s'en défiaient le moins, et feindre d'être affligé de leur mort,

(1) *Epist.*, I, 15.

(2) *Greg. VII, Epist.*, I, 35 ; II, 5, 18.

(3) A l'exemple de tous les historiens, nous nommons Henri indifféremment roi ou empereur. Il était élu roi, et devait recevoir du pape la couronne impériale. Les contemporains lui donnent plus communément le titre de roi.

(4) *Émile*, liv IV.

« jusqu'à répandre des larmes (1). » Plus il avance en âge, plus il devient hypocrite, perfide et cruel. On redoute son séjour et même son passage. Bientôt ce ne sont plus des particuliers qui souffrent, ce sont des provinces entières, c'est tout l'Empire. Personne n'est plus en sûreté ni pour ses biens, ni pour sa femme, ni pour ses enfants, ni pour sa vie. Les Saxons, plus particulièrement opprimés, ne peuvent plus supporter le joug, ils se révoltent et entraînent les Thuringiens. Une longue suite de calamités s'ouvre par la brutalité d'un seul homme. Henri est lâche s'il est menacé ou vaincu ; mais vainqueur, il devient un horrible tyran. Le fer, le feu, le meurtre et tout ce qu'on peut imaginer de plus cruel est employé. Les femmes, les enfants, les vieillards même, deviennent victimes de sa fureur. Un nouveau Néron avait paru dans le monde, et c'est le nom que lui donnent les contemporains (2).

On peut bien penser que celui qui méprisait ainsi les droits de l'humanité ne respectait guère ceux de l'Église. Aussi, comme dit Fleury, « don-  
« nait-il les évéchés à ceux qui lui donnaient le plus d'argent, ou qui sa-  
« vaient le mieux flatter ses vices ; et, après avoir ainsi vendu un évêché,  
« si un autre lui en donnait plus, ou louait plus ses crimes, il faisait dépo-  
« ser le premier comme simoniaque et ordonner l'autre à sa place : d'où il  
« arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois et tous deux  
« indignes (3). »

Grégoire, qui voyait depuis longtemps cet état de choses, gémissait en secret, son âme en était déchirée ; dans sa profonde douleur, il appelait son siècle *un siècle de fer*. Mais il n'en était pas moins attaché à son idée fixe et invariable, il veut la réaliser et renverser tous les obstacles. Il se décide à ne pas s'écarter un instant de ses devoirs, « à résister, comme il  
« le dit, jusqu'au sang, plutôt que de satisfaire aux caprices des princes,  
« et que de se jeter avec eux dans l'abîme (4). »

Déjà, étant encore diacre de l'Église romaine, il donna à Henri quelques avertissements, l'exhortant, comme il l'atteste lui-même, à *mener une vie plus digne de sa naissance et de son rang* (5) ; mais inutilement, Henri n'écoutait que les conseils de ses flatteurs.

(1) *Histoire ecclés.*, l. LXI, n. 31.

(2) Anselme de Cantorbéry l'appelle *Néron* dans une lettre écrite à Valeram, partisan de Henri. « Si certus essem prudentiam vestram non favere successoris *Neronis*. » *Lib. de Fermentat.*

(3) *Hist. ecclés.*, liv. LXI, n. 31.

(4) *Epist.*, I, 11.

(5) *Epist.*, IV, 1.

Grégoire, parvenu au souverain pontificat, et le voyant dans un âge plus mûr, espère le ramener ; il y met tous ses soins. L'affaire était importante, car Henri était alors le premier monarque de l'Europe, à la tête d'un vaste empire. La Bourgogne, la Lorraine, les Pays-Bas, la Hongrie, la Bohême, la Saxe, la Pologne, tous les États du Rhin, une grande partie de l'Italie, le reconnaissaient pour leur suzerain. Ainsi, en ramenant Henri, tout était gagné pour la chrétienté. Grégoire, sentant l'importance de la chose, s'y applique d'une manière spéciale ; il en fait une étude particulière. Il cherche d'abord à se lier étroitement avec lui. Il lui écrit les lettres les plus douces et les plus affectueuses : Henri est *le plus excellent et le plus cher de ses fils*, et s'il lui donne quelques avis, ils sont dictés par l'amitié la plus sincère. Mais Henri n'a pas de cœur, ses habitudes criminelles semblaient avoir emporté toutes ses affections.

Grégoire ne désespère pas, il emploie l'intermédiaire des personnes qui lui sont les plus chères. C'est tantôt sa mère, ce sont tantôt ses plus proches parentes, tantôt ses amis et ses généraux, confidents de tous ses secrets, qui sont chargés de lui parler. Henri semble céder, le cœur du pontife est plein de joie, il le félicite ; mais Henri revient bientôt à ses anciennes habitudes.

Grégoire recourt à d'autres moyens, il excommunique des évêques, ses amis, qui avaient reçu leur dignité de ses mains. Henri laisse faire, mais sans profiter de l'avertissement.

Grégoire ne désespère pas encore, il redouble ses soins. Sachant que Henri était guerrier, il tente son jeune cœur, s'insinue dans son esprit et lui propose une croisade (1). Mais Henri n'y répond pas, il semble mieux aimer se souiller du sang de ses sujets que de s'illustrer dans une guerre lointaine.

Grégoire, ayant épuisé ses moyens de douceur, emploie la sévérité ; il ménage encore l'empereur, mais il frappe autour de lui. Cinq officiers de sa maison sont excommuniés pour avoir vendu les dignités ecclésiastiques. La leçon était forte, Henri ne la comprend pas ; ou ne veut pas la comprendre.

Grégoire, ayant échoué, revint encore une fois à la douceur. Henri avait marqué quelques dispositions vers le bien, du moins il n'avait pas soutenu les évêques frappés par le saint-siège, tels que celui de Bamberg. Gré-

(1) Si, comme on en convient aujourd'hui, les croisades ont été utiles au commerce, aux arts et à la civilisation, c'est à Grégoire qu'en appartient la première idée. V. t. I, p. 352.

goire s'empresse (1) de le féliciter, il l'encourage, il lui donne des éloges.

Mais Henri n'était pas sincère ; il va d'une usurpation à l'autre, il donne un nouvel évêque à l'église de Milan, lorsqu'il y en avait déjà deux. Cependant, n'ayant pas encore entièrement soumis les Saxons, et ne voulant pas avoir sur les bras deux ennemis à la fois, il écrit à Grégoire une lettre hypocrite. Grégoire ne se trompe pas sur ses intentions ; quoique fortement blessé, il lui répond encore avec la plus grande douceur (2).

Henri, une fois vainqueur des Saxons, ne connaît plus de mesure. Il lève le masque en foulant aux pieds toutes les règles de l'Église. Il nomme aux sièges vacants selon ses caprices, ou selon ses intérêts. Tous les jours un nouvel outrage est porté au saint-siège. De plus, par ses ordres ou du moins avec sa participation, le pape est maltraité jusque sur l'autel. Il est arrêté, prisonnier, et sur le point d'être amené à l'empereur. Grégoire reste calme, il évite tout éclat, il se contente d'avertissements, donnés cependant avec fermeté et dignité (3).

Enfin les princes saxons, gémissant sous la plus dure oppression, vaincus et retenus prisonniers contre la foi des traités, s'adressent au pape comme à leur seul sauveur. Ils lui exposent les plaintes les plus graves contre Henri, et le supplient de se servir de l'autorité qu'il a de constituer les rois (4) et de mettre un autre empereur à la place de celui qui s'est rendu si indigne du trône. Ils lui rappellent en même temps que l'empire n'est qu'un fief de la ville éternelle (5).

La demande des Saxons présente un grand fait historique qui est digne de nos investigations. On voit qu'ils reconnaissent au pape le pouvoir de déposer un empereur, et d'en nommer un autre à sa place. Nous ne voulons pas entrer un instant dans les débats trop souvent renouvelés entre gallicans et ultramontains ; nous cherchons plutôt à y mettre un terme en démontrant qu'au moyen âge, le pouvoir dont parlent les Saxons était exercé par les papes, qu'il était reconnu des rois et des peuples, fondé sur la législation civile de l'époque, et qu'il a disparu, comme cela devait être, avec le changement de cette législation. Ces faits ne peuvent plus être révoqués en doute par ceux qui ont tant soit peu étudié les monuments du moyen âge, quelles que soient d'ailleurs leurs préventions.

« Tout prince, dit méchamment Voltaire, qui voulait usurper ou recou-

(1) *Epist.*, III, 3.

(2) *Epist.*, III, 7.

(3) *Epist.*, III, 10.

(4) *Oportere Romæ jus suum in constituendis regibus reddi. Auctor Vitæ Henrici.*

(5) *Proponunt deinde imperium esse beneficium urbis æternæ. Avent.*

• vrer un domaine, s'adressait au pape comme à son maître... Aucun nouveau prince n'osait se dire souverain, et ne pouvait être reconnu des autres princes sans la permission du pape ; et le fondement de toute l'histoire du moyen âge est toujours que les papes se croient seigneurs suzerains de tous les États, sans en excepter aucun (1). »

À part quelques exagérations, le fait est vrai. Mais la demande des Saxons nous fait voir que ce pouvoir était attribué au saint-siège, non-seulement par les papes, mais encore par les peuples, et l'histoire vient nous attester qu'il était reconnu des souverains, lors même qu'ils avaient le plus grand intérêt à le contester.

Ainsi, Henri lui-même, comme nous le verrons plus bas, ne nie pas ce pouvoir ; il se plaint seulement de son injuste application. Plus tard, il l'invoké contre Rodolphe, et promet par ses ambassadeurs de se soumettre à la future décision du pape.

Après moins d'un siècle et demi, Innocent III ayant prononcé, en 1214, une sentence de déposition contre Jean sans Terre, roi d'Angleterre, et transféré ce royaume à Philippe-Auguste, roi de France, celui-ci s'empressa de reconnaître les droits du pape, et prit aussitôt les armes pour les soutenir (2).

Le même Innocent III ayant excommunié et déposé l'empereur Othon IV, le roi de France et les princes allemands choisissent à sa place Frédéric II, roi de Sicile (3).

Plus tard, Frédéric II ayant été déposé en 1228, saint Louis, ce roi si juste, consulté sur ce sujet, fit représenter au pape, *que si l'empereur avait réellement mérité d'être déposé, il n'aurait dû l'être que dans un concile général* (4), c'est-à-dire, comme le fait observer le comte de Maistre, par le pape mieux informé.

Et lorsque Frédéric fut excommunié et déposé dans le concile de Lyon, ses envoyés ne contestèrent pas les droits du pape ; ils se contentèrent d'en appeler au pape futur, et à un concile plus général (5).

(1) *Essai sur les mœurs*, t. III, ch. 64.

(2) Fleury, *Hist.*, liv. LXXVII, n. 5. — Daniel, *Hist. de France*, t. III, année 1214. — Velly, *Hist. de France*, t. III, p. 468.

(3) Daniel, *Hist. de France*, t. III, année 1210, p. 551. — Bossuet, *Abrégé de l'hist. de France*, année 1206.

(4) Si Fridericus ab apice imperiali, meritis exigentibus, deponendus esset, non nisi per generale concilium cassandus judicaretur. Matthieu Paris, *Hist. Angl.*, ad annum 1239, p. 464, édit. Lond. 1686.

(5) Mox ad futurum pontificem et concilium futurum generalius appellarent. *Ibid.*, p. 666.

Nous ne voulons pas parler ensuite de la déposition de plusieurs rois et princes vassaux de Rome. Le droit qu'avaient sur eux les papes était celui de l'époque, et n'était contesté par personne. Il résulte de ces faits que le pouvoir des papes sur les affaires temporelles, reconnu et invoqué par les peuples, n'était point contesté par les souverains.

Grégoire VII en est-il le fondateur ? Non, il existait avant lui. Sans doute il en a fait une plus rigoureuse application, à cause des circonstances où il s'est trouvé ; mais il n'en est pas le créateur, et Fleury a raison de dire qu'au temps de Grégoire on était généralement *prévenu de ces maximes, et que les papes avaient commencé plus de deux cents ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits des couronnes* (1).

En effet, les devoirs de la royauté ont été fixés et sanctionnés au temps de Charlemagne et principalement sous son successeur, Louis le Débonnaire. « Le roi, disent les Capitulaires, doit marcher droit ; son nom dérive de là. « S'il agit avec piété, avec justice et miséricorde, il mérite le nom de roi, « sinon il n'est plus roi, mais tyran... Le devoir spécial de la royauté est « de gouverner le peuple de Dieu, mais de le gouverner avec équité et justice ; car le roi est, avant tout, le défenseur des églises, des serviteurs de « Dieu, des veuves, des orphelins, des autres pauvres et de tous les indigents (2). » Voilà les règles établies au temps de Charlemagne, et qui sont devenues générales et dominantes dans toute l'Europe au moyen âge. Le roi qui ne les observait pas était regardé comme indigne du trône et comme devant être déposé. Mais qui devenait juge ? Les évêques, les conciles, et en dernier lieu le pape, chef de l'Église. Charlemagne, dans un capitulaire de Thionville, en 805, soumet tous les sujets de son empire, même ses propres fils, au jugement des évêques, en tout ce qui concerne leur ministère. S'ils n'obéissent pas, ils doivent être chassés de son palais, privés de leur dignité et de leurs biens, déclarés infâmes et envoyés en exil (3). D'où vient, sans aucun doute, que, depuis Charlemagne, le roi était regardé généralement en France comme *justiciable* d'un concile, et que les princes prenaient cette opinion pour base de leur conduite. Ainsi, sous les funestes divisions qui ont

(1) Fleury, Troisième discours, n° 48.

(2) Rex enim a recte agendo vocatur. Si enim pie et iuste et misericorditer agit, merito rex appellatur. Si his caruerit, non rex sed tyrannus est... Regale ministerium specialiter est populum Dei gubernare et regere cum æquitate et iustitia... Ipse enim debet primo defensor esse ecclesiarum et servorum Dei, viduarum, orphanorum, cæterorumque pauperum, necnon et omnium indigentium. *Capitul. Reg. Addit.* 2°, c. 24 et 25. Baluz., t. I, p. 1146 et 1147.

(3) Baluz., t. I, p. 437.

éclaté entre les enfants de Louis le Débonnaire, chacun cherche à faire déposer son rival dans un concile. C'est ainsi que Lothaire fut déposé, en 842, par le concile d'Aix-la-Chapelle, en présence de ses autres frères. Charles le Chauve, déposé dans le concile d'Attigny (en 857), à l'instigation de Vecilon, archevêque de Sens, se plaint au concile de Savonnières de l'injustice de la sentence ; mais il n'en reconnaît pas moins la compétence du tribunal. « Per-  
 « sonne, dit-il, n'a pu m'ôter ma consécration, et me renverser du trône, au  
 « moins sans l'avis et le jugement des évêques, par le ministère desquels  
 « j'ai été consacré roi (1). »

Hincmar de Reims, d'ailleurs si fidèle aux souverains, regarde comme *peu chrétien, comme plein de blasphèmes et de l'esprit du démon* le langage qui attribue aux rois l'impunité, qui dit qu'ils ne relèvent que de Dieu seul, sans être soumis au jugement de personne. « Quand on dit, ajoute-t-il,  
 « que le roi n'est soumis aux lois ni au jugement de personne, si ce n'est  
 « de Dieu seul, on dit vrai, s'il est roi en effet, comme l'indique son nom.  
 « Il est dit roi, parce qu'il régit, gouverne ; s'il se gouverne lui-même selon  
 « la volonté de Dieu, s'il dirige les bons dans la voie droite et corrige les  
 « méchants pour les ramener de la mauvaise voie dans la bonne, alors il est  
 « roi, il n'est soumis au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul...  
 « car les lois sont instituées, non contre les justes, mais contre les injustes... ;  
 « mais s'il est adultère, homicide, inique, ravisseur, alors il doit être jugé,  
 « en secret ou en public, par les évêques, qui sont les trônes de Dieu (2). »  
 Hincmar parle d'après les Capitulaires, dont il emprunte la pensée et l'ex-  
 pression.

Nous trouvons la même idée dans un concile de Calchyte en Angleterre, convoqué, en 787, par le roi et sanctionné par lui (5), et dans une constitution établie par saint Édouard, publiée et confirmée par Guillaume le Conquérant. « Le roi, dit-elle, qui tient ici-bas la place du roi suprême, est  
 « établi pour gouverner le royaume terrestre et le peuple du Seigneur, et  
 « surtout pour vénérer la sainte Église, pour la défendre contre ses ennemis,  
 « pour arracher de son sein, détruire et perdre entièrement les malfaiteurs.

(1) A qua consecratione, vel regni sublimitate, supplantari vel proprio a nullo debue-  
 ram, saltem sine audientia et judicio episcoporum, quorum ministerio in regem sum  
 consecratus. Labb., *Concil.*, t. VIII, p. 679. *Pouvoir du pape sur les souverains au  
 moyen âge*, p. 146.

(2) *Hincm. Op. de Divort.*, Loth., t. I, p. 693-695.

(3) Labb., t. VI, p. 1866.

« S'il ne le fait, le titre de roi ne lui reste pas ; mais il le perd, comme l'atteste le *pape Jean* (1). »

Ainsi, gouverner le royaume terrestre, honorer la sainte Église, la défendre contre ses ennemis, et arracher de son sein les malfaiteurs, c'était le premier devoir des rois, c'était la condition qu'on leur imposait dans toute l'Europe, qu'ils acceptaient et juraient le jour de leur sacre, comme l'atteste la même législation. « Le roi, dit-elle, en sa propre personne, mettant la main sur les saints Évangiles, devant les saintes reliques, en présence de l'assemblée générale du royaume, des prêtres et du clergé, fera serment d'observer toutes ces choses, avant d'être couronné par les archevêques et évêques du royaume (2). »

Même législation en Espagne. Le sixième concile de Tolède, en 658, assemblée mixte où se trouvaient les seigneurs avec les évêques, établit d'un commun accord « qu'à l'avenir aucun roi ne monterait sur le trône avant d'avoir promis avec serment, *entre autres conditions*, celle de ne pas laisser violer l'unité catholique (5). »

La même loi se trouve dans le code germanique. « Tout prince laïque, y est-il dit, qui ne punit point les hérétiques, mais les défend et les protège, doit être excommunié par le juge ecclésiastique, et, s'il ne s'amende point dans l'année, l'évêque qui l'avait excommunié doit le dénoncer au pape, et lui dire en même temps combien de temps il est resté en état d'excommunication à cause de son crime. Après cela, *le pape doit priver le prince de son emploi et de tous ses honneurs* : c'est ainsi qu'il faut juger les grands comme les pauvres (4). »

Ainsi, encore une fois, conserver et défendre l'unité catholique était le

(1) « Rex autem, qui vicarius summi Regis est, ad hoc est constitutus, ut regnum terrenum, et populum Domini, et super omnia sanctam veneretur Ecclesiam ejus, et regat, et ab injuriis defendat, et maleficos ab ea evellat et destruat, et penitus disperdat. Quod nisi fecerit, nec *nomen regis* in eo constabit, verum, testante papa Joanne, *nomen regis* perdit. » (Labb., *Concil.*, t. ix, p. 1023.—Hardouin, t. vi, p. 988.) Le texte de ces deux éditions est parfaitement conforme à celui des lois anglaises, publiées par les savants juriconsultes Spelman et Wilkins. *Voy. Spelman, Codex legum Angliæ*. Lond., 1639, in-fol.—Wilkins, *Leges anglo-saxonicae*. Lond., 1721, in-fol.

(2) *Ibid.*

(3) Quisquis succedentium temporum regni sortitus fuerit apicem, non ante conscendat regiam sedem, quam inter reliqua conditionum sacramenta (ou, *selon une autre version*, inter reliquas conditiones sacramento) pollicitus fuerit, non permissurum eos (subditos) violare fidem catholicam. Labb., *Concil.*, t. v, p. 1713.—*Histoire d'Espagne*, par Mariana, liv. 1, n° 32.

(4) *Juris alamannici seu suevici*, cap. 351.

devoir constitutif des rois ; aucun ne pouvait monter sur le trône sans avoir contracté solennellement cet engagement. Cette unité était si fortement gravée dans les esprits, qu'on ne croyait plus devoir des égards à celui qui la déchirait. C'est ce que nous voyons par une réponse de saint Louis et des barons français au pape Grégoire IX. Après la déposition de Frédéric II, Grégoire s'adressa à eux pour les prier de donner pour empereur le prince Robert, frère du roi. Les princes français, qui avaient vu avec déplaisir la déposition de Frédéric, répondirent que l'empereur n'aurait dû être déposé que « dans un concile ; » qu'ils « allaient envoyer des ambassadeurs pour faire examiner sérieusement les sentiments de Frédéric sur la *foi catholique*, et que s'il était coupable sur ce point, on lui ferait la guerre à toute outrance, comme on la ferait, en pareil cas, *à tout autre et au pape même* (1). » Voilà certainement des témoins non suspects du pouvoir de l'Église, et par conséquent de celui de son chef.

En voici un autre moins suspect encore. L'empereur Henri, au milieu de ses plus vifs démêlés avec Grégoire VII, soutint, dans une lettre adressée à ce pontife en 1076, que, *suivant la tradition des Pères*, un souverain « ne peut être déposé pour quelque crime que ce soit, si ce n'est qu'il abandonne la foi (2). » Ainsi, abandonner la foi, porter atteinte à l'unité catholique, entraînait la peine de déposition.

Fénelon, ce grand instituteur des rois, était donc fondé à dire : « On vit peu à peu s'imprimer profondément dans l'esprit des peuples catholiques cette maxime, que la puissance suprême ne pouvait être confiée qu'à un prince orthodoxe, et qu'une des conditions apposées au contrat tacitement (3) passé entre le peuple et le prince, était que les peuples obéiraient fidèlement au prince, pourvu que celui-ci fût soumis lui-même à la religion catholique. Cette loi étant établie, on pensait généralement que le lien du serment qui attachait la nation au prince était rompu, aussitôt que celui-ci, au mépris de cette loi, se révoltait ouvertement contre la religion catholique (4). »

Laissons donc dire à Bossuet que ces décrets ne s'étaient pas faits en vertu des clefs, ce que nous sommes loin de lui contester; mais nous constatons un fait, et Bossuet ne le nie pas : « Toutes ces dispositions, dit-il, ne se faisaient point en vertu du pouvoir des clefs, mais par la concession des princes,

(1) Matth. Par., p. 517, cité par Bossuet, *Defens. declar.*, liv. IV, c. 6.

(2) *Hist. de Grégoire VII*, t. II, p. 104.

(3) Nous avons vu que ce contrat était plus que tacite.

(4) *Dissert. de auctor. summi pontif.*, c. 39.

« sans laquelle de pareils décrets eussent été nuls... Si donc plusieurs princes  
 « reconnaissent alors qu'ils *pouvaient être déposés par l'Église* (pour  
 « crimes d'hérésie et d'apostasie), ce n'est pas qu'ils reconnussent dans les  
 « évêques aucun pouvoir de régler les choses temporelles ; mais les princes  
 « poussaient la haine de l'hérésie jusqu'à se soumettre volontiers aux peines  
 « les plus rigoureuses, s'ils étaient assez malheureux pour s'en laisser in-  
 « fecter (1). »

Mais, pour être coupable d'hérésie ou d'apostasie, il n'était pas nécessaire de renoncer au christianisme, il suffisait de violer ses règles de morale et de discipline, ou de rester opiniâtrément sous le poids de l'excommunication. « Les princes, dit Fénelon, qui croupissaient avec opiniâtreté sous le lien de l'excommunication, étaient regardés comme coupables d'un mépris sacrilège envers l'Église, et par conséquent d'*hérésie* ; et le peuple, les regardant comme coupables de l'infraction du contrat qu'ils avaient passé avec lui, secouait leur autorité. Toutefois, cet usage était modifié en ce que la déposition du prince ne pouvait être effectuée qu'après avoir consulté l'Église (2). »

Rien n'est plus juste, rien n'est mieux fondé en histoire que le sentiment de Fénelon. L'excommunication, déjà depuis longtemps, n'était plus réduite à ses effets purement spirituels ; elle avait reçu une tout autre étendue, en vertu de l'alliance étroite entre l'empire et le sacerdoce. Celui qui en était frappé devenait inhabile à participer au droit commun ; il était retranché de la société civile comme de la société religieuse. On ne pouvait plus avoir de rapports avec lui, et lorsqu'il ne s'était point corrigé au bout d'un certain temps fixé par les lois, et qui était ordinairement celui d'un an pour les princes, il se trouvait privé de ses droits, de ses biens et de sa dignité. Ainsi, un roi excommunié, qui ne se réconciliait point avec l'Église, perdait son titre, son diadème, sa couronne et tout droit à l'obéissance de ses sujets ; tous les liens étaient rompus, toute obligation cessait envers lui (3). Voilà ce qui était connu au moyen âge, voilà ce qui était écrit dans toutes les constitutions.

Le pape, qui était revêtu du pouvoir *de lier et de délier*, avait donc la faculté de déposer les princes ; il pouvait même invoquer, comme le fit Grégoire VII, *le droit divin*, puisque l'excommunication lui appartenait par ce

(1) *Défense de la déclarat.*, liv. iv, chap. 18.

(2) *De auctor. summi pontif.*, ubi supra.

(3) Voy. *Pouvoir du pape*, p. 69-120, où cette vérité se trouve inébranlablement établie.

droit (1). Ne croyez pas cependant que le pouvoir du pape était arbitraire, il fallait une cause majeure pour excommunier un prince, et cette cause se trouvait ordinairement marquée dans la loi. « Le pape seul, dit la loi germanique, peut bannir (*excommunier*) l'empereur, et cela pour trois causes : l'une, si l'empereur doutait de la foi catholique; l'autre, s'il quittait son épouse légitime; la troisième, s'il détruisait les églises ou d'autres lieux saints (2). » Mais, une fois excommunié, il perdait son trône lorsqu'au bout d'un an il n'était pas réconcilié avec l'Église. C'est ce que nous montrent les faits les plus authentiques de cette histoire. Ainsi Grégoire menace Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, de lui ôter la *possession de son royaume* (3); et par quel moyen? par celui de l'excommunication, comme il le dit à Guillaume, comte de Poitiers : « S'il persiste dans ses dérèglements, nous le séparerons de la communion de l'Église, dans le prochain concile de Rome, lui et tous ceux qui lui rendront honneur et obéissance (4). »

Aussi, lorsque Henri fut excommunié par Grégoire, les partisans du prince ne s'avisèrent-ils pas à discuter les effets de l'excommunication, personne ne les contestait; ils se retranchaient à soutenir qu'un souverain ne pouvait être excommunié. Or, comme le fait observer Fleury, « il était facile à Grégoire VII de montrer que la puissance de lier et de délier a été donnée aux apôtres généralement, sans distinction de personne, et comprend les princes comme les autres (5). » D'ailleurs ce droit, comme nous l'avons vu, se trouvait dans le Code germanique. Tels étaient les effets de l'excommunication en vertu de la sanction des princes. S'ils sont ignorés ou peu connus aujourd'hui, ils ne l'étaient pas au moyen âge. Les princes allemands ne les ignoraient pas lorsque, après l'excommunication de Henri, ils se détachèrent successivement de son parti, et qu'à Tribur, ils le retranchèrent de la société civile (6). Henri ne les ignorait pas lui-même lorsque, après avoir congédié ses troupes, il se retira à Spire avec sa femme et son enfant, vivant dans une triste et profonde solitude (7). Il ne les ignorait pas non plus lors-

(1) Nous avons fait observer, dans cette Histoire, t. II, p. 112, que le pape, en déposant le prince en vertu du *droit divin*, n'ignorait pas la force que lui donnaient les lois humaines.

(2) *Juris alamannici seu suevici*, c. 29.— Voy. *Pouvoir du pape*, p. 179.

(3) Grég. VII, *Epist.*, liv. II, 5.— Hist. de Grég., t. I, p. 360.

(4) *Id.*, liv. II, 18.— Hist. de Grég. t. I, p. 561.

(5) *Troisième disc. sur l'Hist. ecclés.*— Hist. de Grég. VII, t. II, p. 121.

(6) Hist. de Grég. VII, t. II, p. 150.

(7) *Id.*, p. 151.

que, pendant le temps de l'hiver, il se transporta en Italie, à travers les Alpes, sur des traîneaux, au milieu des monceaux de neige et de glace (1). Il savait fort bien, comme le dit Paul Bernried, « que tout son salut consistait à se faire absoudre avant le jour anniversaire de l'excommunication (2). » Car, comme dit un autre historien, « s'il n'avait point été absous avant ce jour, il aurait été jugé indigne de *l'honneur royal, selon les lois de l'empire* (3). » Après des témoignages aussi authentiques, aussi clairs et aussi précis, qui pourra douter encore des effets de l'excommunication, et du pouvoir du pape au moyen âge ?

Nous n'y ajouterons pas que le pape avait un pouvoir spécial sur l'empire d'Allemagne, parce que l'empereur était le défenseur né de l'Église. C'est à ce titre qu'il recevait la couronne, et qu'il la perdait lorsqu'il devenait l'ennemi de l'Église. Nous laissons ce point d'histoire à l'auteur du *Pouvoir du pape*, etc., qui l'a éclairci d'une manière à ne plus laisser aucun doute dans les esprits (4).

Voyez la parfaite harmonie de ces témoignages ; leur ensemble forme la démonstration la plus complète du pouvoir pontifical, dont le poids servait alors d'équilibre à l'autorité souveraine, et de base à la liberté civile. « Le « fondement de la liberté allemande, dit M. Voigt, reposait sur l'autorité « du pape et des princes, qui, réunis, mettaient un frein à la puissance impériale (5). » Le pouvoir des papes, stipulé par les peuples, reconnu et accepté par les souverains, faisait partie de la constitution des États; il entraînait, pour me servir de cette expression, dans la *charte* du moyen âge : jamais pouvoir ne fut donc plus légitime.

Voilà ce que nous offrons à la méditation des hommes qui aiment à réfléchir; car, pour ceux qui mettent leurs préventions à la place de la vérité, nous n'avons pas besoin de si grandes recherches, quelques réflexions simples suffisent pour détruire leurs déclamations.

En effet, faisons-leur les plus larges concessions; supposons, contre l'his-

(1) Hist. de Grég. VII, t. II, p. 160.

(2) Rex certo sciens, omnem suam in eo verti salutem, si ante anniversarium diem excommunicatione absolveretur. P. Bern., c. LXXXIII.

(3) Ut si ante hanc diem excommunicatione non absolveretur, deinceps, *juxta palatinas leges*, indignus regio honore habeatur. Lamb., Schaffn. *Hist. imperat. apud script. rer. germ.*, t. I, p. 248, édit. Francf., 1613, in-fol.

(4) Pag. 173-221.

(5) Denn darin lag die Grundfeste der deutschen Freiheit, das durch den Papst und die Fürsten die Kaisermacht im zügel gehalten ward. (Hildebrand, und sein zeitalter, p. 461. Ouvrage dont nous donnons la traduction.) Voy. t. II, p. 152.

toire, contre l'évidence des faits et contre les autorités les plus graves, que le pouvoir des papes, successeurs de Grégoire VII, ne fut qu'une usurpation, celui dont Grégoire se sert n'en sera pas moins légitime. Tout se réduira à savoir si les princes allemands avaient, dans la circonstance où ils se trouvaient, le droit de déposer le roi; car s'ils avaient ce droit, ils pouvaient constituer un tribunal et lui confier la décision de leur affaire. Or, que les princes d'Allemagne eussent ce pouvoir, cela est certain, car il entrerait dans la constitution de l'État (1). D'ailleurs, le roi d'Allemagne n'était pas roi de naissance, il était électif (2), ce qui suppose nécessairement entre lui et la nation un pacte social (3); et lorsque ce pacte était violé, les princes devenaient libres de leurs engagements, et pouvaient choisir un autre roi. Que ce pacte ait été violé par Henri, c'est ce dont on jugera quand on aura lu cette histoire; on sera étonné, comme on l'était alors, que les princes aient eu une si longue patience.

Ainsi ils avaient le droit de déposer leur roi; mille fois Henri avait mérité ce châtement. Ce droit, ils ne l'ignoraient pas, ils en parlent dans tous leurs discours (4); ils se l'attribuaient à Gerstungen, ils en firent usage à Forcheim en choisissant Rodolphe. Paul de Bernried l'énonce d'une manière bien claire, et personne ne peut réfuter son raisonnement : « Des hommes libres, dit-il, ont choisi Henri pour roi, à condition qu'il jugerait et gouvernerait ses électeurs selon les droits de la couronne. Or, comme Henri n'a cessé de violer le pacte qu'il avait juré dans son élection; ainsi, sans le jugement du pape, ils auraient pu déposer leur roi (5). » Mais non, ils s'adressent au pape; mais, en s'adressant à lui, ils le constituent juge et le revêtent de la

(1) *Sachs. Landrecht* (Droit de Saxe), liv. 3, art. 54. — *Swab. Landrecht* (Droit de Souabe), art. 25.

(2) On sait que ce n'est qu'une demi-souveraineté

(3) Ce pacte n'est pas une conjecture, il est réel; car le roi, à son élection, était obligé de jurer à l'empire, l'hommage (*hommagium*), et de promettre par serment « de raffermir la justice, d'affaiblir l'injustice, de présider à l'empire pour l'intérêt de tous et selon tout son pouvoir (Droit saxon). » Le Droit de Souabe, art. 22, ajoute qu'il « doit tendre sans cesse à augmenter l'empire, et à ne pas le laisser s'appauvrir. » Le roi élu n'était pas au-dessus de la loi, il pouvait être jugé au tribunal du comte Palatin, près du Rhin (Droit de Souabe, art. 21), et lorsqu'il devait être condamné à une peine corporelle ou infamante, il fallait le déposer auparavant. (*Sachs. Landrecht*, liv. III, art. 54. — *Swab. Landrecht*, art. 25.) — *Voy. Eichhorn*, t. II, p. 368 et 360.

(4) *Voy. t. I, p. 245 à 255.*

(5) *Præterea liberi homines Henricum eo pacto sibi proposuerunt in regem, ut electores suos judicare et regali providentia gubernare satageret; quod pactum ille postea prævaricari et contemnere non cessavit, videlicet quoslibet innoxios, tyrannica crudelitate opprimendo, et omnes quos potuit christianæ religioni repugnare constringendo. Ergo et*

plénitude de leur pouvoir (1) : Grégoire était donc entièrement dans ses droits.

Mais il en use avec une prudence consommée, tout en agissant avec vigueur et avec fermeté. Il ne dépose pas Henri sur-le-champ, comme le désiraient les princes d'Allemagne, quoiqu'il connût parfaitement la vérité de leurs griefs ; mais il le cite devant son tribunal. Il lui envoie, par ses légats, l'an 1076, l'intimation de comparaître à Rome devant un concile qui devait s'y tenir le lundi de la seconde semaine de carême, sous peine, s'il ne s'y trouvait ce jour-là, d'être retranché du corps de l'Église.

Henri repousse les légats, il assemble un conciliabule à Worms, dépose le pape, et le lui fait notifier en termes outrageants,

La circonstance était grave et périlleuse : les peuples de la Germanie, privés de leur seul appui, étaient menacés d'une entière ruine ; l'Église, succombant déjà sous le poids de tant de maux, allait être déchirée par le schisme ; l'immoralité, comprimée par une main vigoureuse, allait relever la tête et triompher de la vertu ; c'en était fait de la société chrétienne. Que fait Grégoire ? Il s'agrandit avec les événements. Concevant dans son génie toute la profondeur des maux, il s'élève au-dessus des modèles. Appuyé sur le suffrage et sur la sollicitation des peuples, il concentre son pouvoir, recourt à une espèce de dictature, et s'en sert à l'instant. Non-seulement il frappe Henri de l'anathème, mais il lui ôte son empire, et délie ses sujets du serment de fidélité. Il retranche ensuite de la communion de l'Église tous ceux qui avaient pris part au conciliabule de Worms. La terreur est dans tous les cœurs, et, ce qui est bien remarquable, aucun souverain de l'Europe ne proteste.

On a beaucoup raisonné sur cette démarche hardie et audacieuse. Bossuet (2) a écrit de gros volumes pour prouver qu'elle était une nouveauté dans l'Église ; mais il fallait examiner avant tout si elle était nécessaire, et c'est ce qu'on n'a pas fait ; car si elle était nécessaire, elle était légitime.

absque Sedis apostolicæ judicio, principes eum pro rege merito refutare possent, cum pactum adimplere contempserit quod eis pro electione sua promiserat, quo non adimplere, nec rex esse poterat. Nam rex nullatenus esse potest qui subditos suos non regere, sed in errorem mittere studuerit. *Bolland.*, 25 maii, c. 10.

(1) Voltaire avoue que s'adresser au pape c'était le reconnaître pour juge. « Il paraît, dit-il, que les princes qui avaient le droit d'élire l'empereur, avaient aussi celui de le déposer ; mais vouloir faire présider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'empereur et de l'empire. » *Essai sur les mœurs*, t. II, ch. 46.

(2) Nous ne pouvons nous empêcher d'observer la contradiction palpable où est tombé le beau génie de Bossuet. D'un côté, il condamne hautement Grégoire VII, pour avoir déposé l'empereur Henri ; et, de l'autre, comme nous l'avons vu pag. XXXIV, il reconnaît des principes qui justifient pleinement sa conduite.

Jamais le salut de la société ne doit être sacrifié au caprice d'un seul : *Salus populi, suprema lex esto.*

Grégoire, dit-on, a dépassé son pouvoir. Soit, il a dépassé son pouvoir. Mais quel pouvoir n'est pas sorti de ses limites lorsque la patrie était en danger ? N'a-t-on jamais vu la dictature, lorsque les circonstances étaient impérieuses et ne souffraient aucun délai (1) ?

Il a dépassé son pouvoir ! Mais pourquoi donc nous parler toujours de Grégoire et jamais de Henri ? Celui-ci n'a-t-il pas aussi franchi la limite de ses droits ? n'a-t-il pas commencé ? Tous deux ont donc dépassé leur pouvoir ; mais l'un pour briser tout frein, et pour poursuivre plus à son aise le cours de ses atroces forfaits ; l'autre pour protéger les peuples et les empêcher d'être écrasés. De quel côté est l'honneur ?

Et comment donc, Grégoire ne peut trouver grâce devant nous ! Cependant que voulait-il, en définitive, oui, que voulait ce *fougueux, cet impi-*

(1) On nous comprend, sans doute. Nous raisonnons indépendamment de ce qui précède, disant que si Grégoire n'avait pas eu d'autre droit, il lui eût été permis d'agir, comme il a fait, en raison de sa position. Nous avons déjà écrit ceci lorsque nous trouvâmes, dans deux célèbres historiens, des réflexions dont le fond revient au même argument.

« Au commencement, dit le docteur Lingard, les papes se contentèrent de faire usage des censures spirituelles ; mais dans un siècle où toutes les notions de justice étaient formées sur le modèle de la jurisprudence féodale, il fut bientôt reçu que les princes, par leur désobéissance, devenaient traitres à Dieu ; que, comme traitres, ils encouraient la privation des royaumes et des fiefs qu'ils tenaient de Dieu, et qu'il appartenait au pontife, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, de prononcer contre eux une sentence de déposition. »

« Leur souveraine puissance, dit Michaud, vint de leur position et non de leur volonté.... Sans vouloir justifier leur domination, on peut dire qu'ils furent amenés à s'emparer du pouvoir suprême par les circonstances où se trouvait l'Europe dans les onzième et douzième siècles. La société européenne, sans loi, plongée dans l'ignorance et l'anarchie, s'était jetée entre les bras des papes, et croyait se mettre sous la protection du Ciel. Comme les peuples n'avaient d'autre idée de la civilisation que celle qu'ils recevaient de la religion chrétienne, les souverains pontifes se trouvèrent naturellement les arbitres suprêmes des nations. Au milieu des ténèbres que la lumière de l'Évangile tendait sans cesse à dissiper, leur autorité dut être la première établie et la première reconnue ; la puissance temporelle avait besoin de leur sanction ; les peuples et les rois implorèrent leur appui, consultaient leurs lumières ; ils se crurent autorisés à exercer une dictature universelle. Cette dictature s'exerça souvent au profit de la morale publique et de l'ordre social ; souvent elle protégea le faible contre le fort, elle arrêta l'exécution de projets criminels, elle rétablit la paix entre les États, elle sauva la société naissante de l'excès de l'ambition, de la licence et de la barbarie. » — Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. III, année 1215, note ; — *Histoire des Croisades*, par Michaud, t. IV, p. 97 ; t. VI, p. 230-234. Voyez aussi le t. I, p. 101.

*tôyable* Grégoire dont on se fait une peinture si noire ? L'honneur et l'indépendance de l'Église. Que voulait-il encore ? La liberté des peuples, les droits de l'humanité, un frein au pouvoir absolu qui avait dégénéré en tyrannie : et nous ne pouvons lui pardonner, nous qui, dans des circonstances bien différentes, avons versé des torrents de sang pour les mêmes principes, et qui avons porté en triomphe ceux qui nous avaient aidés à les conquérir ! Et l'on sait avec quelle admirable douceur nous avons traité et traitons encore les rois que nous croyons opposés à nos désirs et à nos sentiments. Mais quand il s'agit d'un prêtre et surtout d'un pape, on ne lui tient compte de rien. Si Grégoire avait été un philosophe politique, et qu'il eût fait ce qu'il a fait, il n'y aurait pas eu d'éloges qu'on ne lui eût prodigués. On l'aurait proclamé immortel, le grand bienfaiteur de l'humanité, peut-être le *défenseur des droits de l'homme*, et on lui aurait érigé une statue sur la place publique. Mais non, Grégoire est prêtre, il est pontife, cela suffit pour le flétrir.

Mais comment le flétrir ? Si Grégoire a déposé Henri, il était intimement convaincu qu'il en avait le droit. C'est là une de ses idées fixes que, loin de dissimuler, il énonce dans tous ses écrits. Idée fautive, dira-t-on : eh bien, fautive tant qu'on voudra ! mais il n'en était pas moins persuadé. Ainsi, dans tous les cas, Grégoire ne sera coupable que d'une erreur involontaire. Or, osera-t-on lui faire un crime de s'être trompé involontairement ? « Est-il « juste, dit M. Voigt en parlant de Grégoire VII, de reprocher à un homme « de concevoir une idée, de s'en emparer, de s'y attacher fortement, de la « nourrir et de s'en laisser dominer (1) ? »

Grégoire ne pensait sûrement pas aller aussi loin ; mais les circonstances l'y ont forcé. Les excès étaient au comble et demandaient un prompt remède. Pour apprécier un tel acte, il ne nous manque que d'avoir vécu au temps de Grégoire ; car, comme tous les peuples, nous aurions applaudi à une démarche qui tendait à sauver la chrétienté ; comme eux, nous aurions été contents qu'il se trouvât encore sur la terre une autorité capable d'arrêter le cours de tant de forfaits.

Cependant Grégoire, tout en déposant Henri, n'avait pas l'intention de le perdre ; non, il s'en faut, il voulait le faire rentrer en lui-même, et le sauver. C'est ce qu'il dit aux princes d'Allemagne, qui recourent à lui pour le prier de les éclairer et de les consoler dans leurs affreux malheurs (2).

« Dieu nous est témoin, dit-il, que nous ne sommes animé contre Henri,

(1) T. I, pag. 366.

(2) Quibus ut vel per se vel per nuntium genti pene perditæ consolator adesset, suppliciter oraverunt. *Bruno*.

« ni par l'orgueil du siècle, ni par une vaine ambition ; que la discipline et le soin des églises sont les seuls motifs qui nous font agir ; nous vous demandons donc, comme à des frères, de le recevoir avec douceur, s'il revient à Dieu, et de le traiter, non avec cette justice qui lui enlève l'empire, mais avec cette miséricorde qui efface ses crimes (1). »

C'est ce qu'il fait voir encore lorsqu'il lui accorde l'absolution à Canosse ; car si Grégoire avait eu de mauvaises intentions, il n'avait qu'à la refuser ou la différer, et Henri était déchu du trône, selon la déclaration de l'assemblée de Tribur.

Ce qui prouve encore qu'il ne voulait pas le perdre, c'est la lenteur qu'il met à reconnaître Rodolphe, lenteur qui lui attire les reproches des princes allemands, parce qu'ils ne connaissaient pas toute sa pensée. Il voulait conserver le trône à Henri, et le rendre digne de l'occuper. Ce n'est qu'à l'extrémité qu'il lance contre lui un nouvel anathème, et qu'il se déclare pour Rodolphe.

On parle beaucoup des troubles et des guerres qui ont suivi. Sans doute ils sont déplorables ; mais faut-il les attribuer à Grégoire, qui n'a jamais cherché que la paix ? Est-ce à lui qu'il faut attribuer si l'empereur rompt tous ses engagements, s'il viole les promesses les plus solennelles, s'il porte la désolation dans l'Allemagne, et force les princes à élire un autre roi ? Est-ce à lui la faute, si les princes ont été précipités dans leur choix ? s'ils n'ont pas attendu son arrivée en Allemagne, avant de procéder à l'élection du nouveau roi, comme il l'avait prescrit ? Est-ce à lui la faute, si les électeurs se sont divisés ? Non, ce n'est pas ce que voulait Grégoire. Son intention était de se transporter sur les lieux, de réunir les esprits par sa présence, d'enchaîner Henri par un traité solennel, ou de le déposer d'un commun accord. Si les princes n'ont pas suivi ses conseils, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre.

Ensuite, il me semble qu'il faut envisager les choses de plus haut. Il est impossible de relever une société de sa ruine sans troubles, sans guerre, sans combats. « Les choses humaines ne vont pas autrement, dit un célèbre écrivain. Jamais aucune constitution ne s'est formée, jamais aucun amalgame politique n'a pu s'opérer autrement que par le mélange de différents éléments qui, s'étant d'abord choqués, ont fini par se pénétrer et se tranquilliser (2). » Les grands hommes qui paraissent dans ces moments

(1) *Epist.*, IV, 3.

(2) *Du pape*, par le comte de Maistre, liv. II, ch. 7.

critiques, instruments de la Providence, ne travaillent pas toujours pour l'époque où ils paraissent, mais pour l'avenir. Ils laissent quelques troubles sur leur passage, troubles affreux sans doute, quand on les considère isolément, mais qui ne sont rien dans l'histoire générale de l'humanité. C'est la postérité seulement qui vient jouir de leurs efforts et de leurs travaux. L'ordre qui renaît de ses cendres, l'anarchie qui rentre dans le néant, les institutions solides qui s'établissent, sont des avantages qui font le bonheur des siècles suivants. Ceci s'applique à Grégoire; car, malgré tous les obstacles, malgré tous les efforts de la puissance impériale, il meurt vainqueur: seulement il ne jouit pas de sa victoire. Guibert, l'antipape, ne montera pas sur le trône pontifical, Henri ne mourra pas empereur, les investitures seront abolies, l'Église aura de dignes ministres, une nouvelle ère renaitra; c'est le douzième siècle, époque si remarquable dans l'histoire. Il est entièrement l'ouvrage de Grégoire, car quand on compare le dixième siècle avec le douzième, on voit le passage d'un grand homme. Ce grand homme est Grégoire, c'est l'Hercule du moyen âge; il a enchaîné les monstres, il a écrasé l'hydre féodale, il a sauvé l'Europe de la barbarie, et, ce qui est encore plus beau, il a illustré la société chrétienne par ses vertus. L'Église reconnaissante lui a dressé des autels, et jamais hommage n'a été mieux mérité: car Grégoire est couvert d'une gloire immortelle, gloire pure et sans tache, qui, malgré toutes les préventions, a toujours trouvé des appréciateurs, et qui, comme on le rapporte, faisait dire au plus illustre capitaine de nos temps modernes: « Si je n'étais pas Napoléon, je voudrais être Grégoire VII. »

Ce jugement n'a rien qui doive nous étonner. Napoléon se connaissait en hommes et en vrai mérite. Grégoire n'a été méconnu que par des hommes prévenus, qui ne pouvaient sortir du cercle de leurs préjugés, ou par des esprits superficiels qui n'avaient pas assez étudié l'histoire du onzième siècle, ou enfin par ceux qui craignaient son pouvoir. Crainte puérile! car les bons princes n'ont jamais rien eu à redouter de la papauté. L'histoire nous démontre que les papes n'ont employé leur pouvoir que contre des êtres exceptionnels, contre des génies malfaisants, qui étaient nés pour le malheur de l'humanité. Ce fait est incontestable, et reconnu de tous les hommes éclairés. Un jurisconsulte protestant du dernier siècle n'est que l'interprète de la vérité historique quand il dit: « On peut assurer à bon droit qu'il n'y a pas dans l'histoire un seul exemple d'un pape qui ait procédé contre les souverains qui, se contenant dans leurs droits, ne songeaient point à les outrepasser (1). » Grégoire, lui-même, loin d'être l'ennemi des rois, était leur

(1) *Jure affirmari poterit, ne exemplum quidem esse in omni rerum memoria, ubi pon-*

soutien, leur ami, leur conseiller et leur confident : témoin Guillaume le Conquérant, qui lui demande des conseils de bon gouvernement; témoin ce roi des Russes, qui met sa couronne à ses pieds; témoin Henri lui-même, que Grégoire a traité avec tant de politesse et de douceur, tant qu'il avait l'espérance de le ramener à de meilleurs sentiments. D'ailleurs les temps où Grégoire a vécu ne sont plus, et ne reviendront plus. Le régime féodal, qui avait réuni les deux pouvoirs, a disparu avec ses lois. Il ne dépend de personne de le rappeler; car l'histoire a aussi sa logique, et aucune puissance humaine ne peut se soustraire à ses conséquences. Aujourd'hui, où les deux pouvoirs sont séparés, les papes ne déposeront pas plus les rois que les rois ne déposeront les papes (1), et si les rois avaient à craindre, ce ne serait sûrement pas du côté de Rome. Ceux donc qui flétrissent la mémoire de ce grand pontife, pour plaire au pouvoir, ne lui rendent aucun service, outre qu'ils se flétrissent eux-mêmes, en se couvrant de la honte attachée au mensonge et à la calomnie. C'est ce que certains auteurs n'ont pas craint de faire en France et en Angleterre (2). Indigné de tant d'outrages prodigués à un grand homme que l'Église a mis au nombre de ses saints, j'ai voulu venger sa mémoire : et pour cela il me suffisait de le représenter tel qu'il est; c'est ce que j'ai cherché à faire au moyen de cette introduction, de l'ouvrage de M. Voigt (3), et des notes qui y sont ajoutées. Puisse ce travail dissiper les préventions, et faire rendre justice à un pape représenté par ses contemporains comme *un homme profondément instruit et brillant de toutes les sortes de vertus, comme*

*tifer processerit adversus eos qui, juribus suis intenti, ultra limites vagari in animum non induxerunt suum. Senkenberg, Methodis jurisprudentiæ; addit. 4, de libertate Germ., § 3.*

(1) Il est bien certain que le saint-siège est bien éloigné de vouloir maintenir les anciens droits temporels que lui donnait le moyen âge. Les papes connaissent aussi bien que personne la différence des temps. On peut consulter à ce sujet la *Lettre du cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, aux archevêques d'Irlande*, en date du 23 juin 1794; — *l'Ami de la Religion et du Roi*, t. XVIII, p. 198, et t. XXI, p. 737.

(2) Un auteur anglais, sir *Roger Greisley*, est celui qui a le plus défiguré l'histoire de Grégoire VII. On ne peut le lire sans avoir pitié, et de son animosité contre les papes, et de son ignorance de l'époque de Grégoire VII.

(3) On a reproché à M. Voigt d'être entré dans trop de détails sur l'Allemagne. Ce reproche nous semble peu fondé, car pour comprendre l'histoire de Grégoire, il faut connaître Henri, son principal adversaire; or, pour faire connaître Henri, il fallait montrer ses actes. C'est ce que M. Voigt a fait, et son idée est une des plus heureuses. En nous exposant les actes de Grégoire et de Henri, il nous met à même de juger l'un et l'autre.

*un modèle du troupeau, montrant par l'exemple ce qu'il enseignait de bouche, enfin comme un athlète vigoureux, ne craignant pas de s'opposer comme un mur pour la maison d'Israël (1)!*

(1) Virum sacris litteris eruditissimum, et omnium virtutum genere celeberrimum. *Lambert.* — Forma gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonstravit, ac fortis per omnia athleta se pro muro domui Israel ponere non timuit. *Otto Fris.*

---

HISTOIRE  
DU  
PAPE GRÉGOIRE VII  
ET DE SON SIÈCLE.



LIVRE PREMIER.

1046—1056.

Dans la ville de Saone (1) vivait de son travail un honnête charpentier : son nom était Bonizo (2) ; il eut, je ne sais pas précisément dans quelle année, un fils, qu'il nomma Hildebrand (3).

(1) Pandulphe de Pise appelle cette ville Roanco ; la plupart des auteurs s'accordent sur Saone, tels que Paul Bernried, Platina, Mansi, *Collect. Conc.*, t. xx, p. 35. Quelques écrivains la nomment Seni. Hugo Flaviar, in *Chronic. Virdun.*, s'exprime ainsi : « Il était fils d'un bourgeois de Rome (\*). »

(2) Bonizus ou Bonicus (*Paul Bernr.*), Bonicius, Bonato, Bonito. Des auteurs plus modernes rapportent qu'il était issu de l'illustre famille des Aldobrandini, présomption fondée sans doute sur la similitude des noms. Papebroch a aussi cru pouvoir prouver la naissance distinguée de Hildebrand.

(3) Son nom a donné lieu à une foule de contes et d'explications. Paul

(\*) C'est la petite ville de Scano ou Saone en Toscane, à 16 lieues de Sienné. (*Audley.*)

Ce fils montra de bonne heure des dispositions remarquables, qui portèrent peut-être son père à cultiver son esprit. Un hasard, qu'on regarda comme un pronostic de sa grandeur future, vint confirmer et soutenir ces intentions. Hildebrand ne connaissait pas encore les lettres, quand un jour, dans l'atelier de son père, il réussit à former, avec des rognures de bois, ces prophétiques paroles de David : « Il régnera d'une mer à l'autre. » Bonizo le confia donc à l'abbé du monastère de Notre-Dame de Saint-Aventin (1), pour l'instruire dans les arts libéraux et en même temps pour former son caractère. Le jeune homme eut encore pour maître l'archiprêtre Jean Gratien, qui porta plus tard la tiare, sous le nom de Grégoire VI.

Peu de temps après, la chrétienté fut divisée en trois fractions ; car trois souverains pontifes (2), Benoît IX, Silvestre III et Grégoire VI, se disputaient le gouvernement de l'Église. Un tel schisme exerçait sur les esprits et sur les événements une influence extraordinaire. Pour ne rien dire de la discorde qui régnait parmi

Bernried est peut-être l'inventeur d'un grand nombre, car il en a rempli les 1<sup>er</sup>, III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> chapitres de son ouvrage. « *Hiltebrandus* teutonix lingue vernacula nuncupatione perustionem significat cupiditatis terrenæ. » Puis viennent ensuite une foule de merveilles que Grégoire opéra par le feu. Ainsi, par exemple, on vit, dit gravement notre auteur, des étincelles de feu jaillir des habits de l'enfant, « ad prænotandum sine dubio sancti zeli fervorem, quo et ipse igniendus erat, contra gravissimas insolentias Henricianæ vesaniæ, etc. »

(1) D'après Paul Bernr., c. ix, cet abbé était son oncle ; il possédait en outre l'évêché d'Amalfi, et s'appelait Laurentius. Pierre Damien nous le donne pour l'homme le plus saint de son temps.

(2) Platina les appelle *tria teterrima monstra*.

les évêques, qui s'attachaient tantôt à l'un, tantôt à l'autre des compétiteurs, les belles et consolantes idées de l'unité et de l'immutabilité de l'Église, ainsi que la foi à la sainteté du pasteur suprême, étaient ébranlées et détruites; en même temps que la vie ascétique, l'esprit monastique et la discipline religieuse perdaient de leur pureté, de leur considération et de leur prix. En voyant les représentants de Jésus-Christ, livrés à des passions haineuses, se disputer le pouvoir, les honneurs et les richesses, qui pouvait se croire lié par des idées de devoir et d'équité? Aussi la conduite des autres prêtres se ressentait-elle de ce qui se passait à Rome : les maux de l'Église romaine étaient les mêmes que ceux de toutes les églises particulières; partout une foule toujours renaissante achetait à prix d'or les dignités supérieures, et, par l'augmentation des richesses ainsi acquises, stimulait encore la convoitise d'autrui.

A la vue de pareils désordres, il n'était personne qui ne demeurât convaincu de la nécessité d'une réforme dans l'Église; mais on sentait aussi que, pour être utile et salutaire, elle devait provenir du saint-siège lui-même(1). Ce fut dans ce but que l'empereur Henri III vint en Italie en l'an 1046; il déposa d'abord les trois papes, ce qu'il regarda comme un premier pas vers le

(1) Jean de Muller, *Hist. de Suisse*, t. III, p. 99. « Pour les hiérarchies comme pour les républiques, il n'existe point de remède plus certain que d'opérer leurs réformes par elles-mêmes, et non par l'étranger, qui communément se laisse guider par la passion plutôt que par le zèle du bien. » Machiavel, *Discors.*, t. III, c. 1.

bien (\*). Sa seconde démarche fut de placer sur le trône pontifical Surger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Le jour de Noël, Henri se fit couronner avec sa femme; mais en même temps il exigea de Clément une promesse, et du peuple romain le serment, de ne jamais procéder à l'élection d'un nouveau pontife sans l'ordre de l'empereur; attribuant à l'ancien mode d'élection tous les maux que le monde venait d'éprouver (1). Bientôt après, Henri retourna en Allemagne en traversant la Pouille.

Grégoire avait renoncé plus volontiers que les autres à la dignité papale, et l'empereur l'emmena avec lui en Allemagne. Il est probable que Hildebrand demeurait en Italie auprès de son ancien précepteur, et que celui-ci voulut qu'il le suivît en Allemagne. Il partit donc à regret (2), et se rendit avec Grégoire à Cluny, où il fut initié à la vie du cloître (3). Ce monastère se faisait remarquer entre tous par une discipline et une piété exemplaires; sa position magnifique tendait à rendre la

(\*) On ne peut dire que Henri le Noir ait déposé les trois papes: Grégoire II se rendit au concile de Sulri, dans l'espoir d'être reconnu seul pontife légitime; mais quelques doutes ayant été élevés sur la manière dont il était parvenu au saint-siège, Grégoire renonça de lui-même à la tiare, se dépouilla des ornements pontificaux, et remit le bâton pastoral. *Voy. Baron.*, an. 1046. (*Audley.*)

(1) Platina, *Vita Clementis*; Waltram Numburg.; *Tract. de invest. in Goldast. Apolog. pro Henrico*, p. 252.

(2) « Invitus ultra montes cum D. papa Gregorio abii, » dit-il lui-même. Voyez *Collect. Conc.*, t. x. Otto Frising. *Chron.* vi, 32, lui attribue les mêmes paroles.

(3) Amalaricus Angorius l'appelle *puer claustralis monasterii*. De Biterbis, *Hist. rom. pontif.*

vie douce et agréable (1). Une situation si nouvelle, cette sévérité, cette uniformité, cette précision de la règle monastique, enfin cette constante direction de l'esprit vers un seul but, le salut, tout cela dut faire sur la jeune âme de Hildebrand une impression profonde, et y jeter des germes qui devinrent féconds dans la suite de sa vie (2). Du moins est-il certain que sa prédilection constante pour une vie religieuse, austère et réglée, prit naissance dans ces lieux. Ce fut là qu'il apprit à modérer la fougue de la jeunesse, et à acquérir sur lui-même un empire extraordinaire (3). D'après le sévère règlement de l'ordre, il fit vœu de pénitence et de chasteté (4), sans toutefois cesser de donner une attention assidue à la culture de son esprit. Hugon, alors abbé, lui accorda son amitié, et sous Odilon ou Majolus (5) il marcha à grands pas dans la vie spirituelle; en sorte que cet abbé fondait sur Hildebrand

(1) Pierre Damien dans ses lettres (lib. vi), et particulièrement dans la quatrième, parle de ce cloître en termes magnifiques; il l'appelle un paradis, *hortum deliciarum diversas rosarum ac liliorum gratias germinantem; et quid aliud Cluniacense monasterium nisi agrum Domini plenum dixerim, ubi velut acervus est caelestium*. Dans sa cinquième lettre il dit, en parlant de la règle, que, dans tout le jour, les frères pouvaient à peine se livrer au plaisir de causer ensemble pendant une demi-heure.

(2) Paul. Bernr.; Orderic Vital, surtout au liv. vii.

(3) Adolescentiam, assumpto sanctitatis proposito inter mundi contemptores, non sine magnis perfectionis indicibus, perdomuit. Hugo Flaviac, *in Chron. Viridun.*

(4) In ecclesiastico rigore constantissimus. Otto Frising. *Chron.* liv. vi, c. 32.

(5) Paul Bernried lui donne ce nom, mais d'une manière dubitative.

de brillantes espérances (1). Peu après il se rendit à Rome, d'où il ne tarda pas à revenir à Cluny, dont il fut élu prier. Il paraît aussi qu'il passa quelque temps à la cour de l'empereur, en qualité de précepteur de son fils Henri (2); mais il est impossible de déterminer si ce fut avant ou après sa nomination au prieurat. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empereur remarqua bientôt les dispositions peu communes de Hildebrand, et faisait le plus grand cas de sa confiance en Dieu (3). Henri eut un jour un songe assez bizarre. Hildebrand était assis à table avec son fils; mais il avait des cornes qui s'élevaient jusqu'au ciel, et il roulait le jeune prince dans la boue. L'impératrice prétendait trouver dans ce songe une indication que l'héritier de la couronne devait être un jour détrôné par Hildebrand; et l'empereur le jeta dans un cachot, pour l'y faire mourir de faim. Mais Agnès ayant intercédé pour lui, Henri lui rendit la liberté (4).

(1) Il lui appliquait ces mots de saint Jean-Baptiste : « Iste puer magnus erit coram Domino. »

(2) Du moins Theodoricus Engelhusius l'appelle « pædagogum Henrici filii ejus. » Canonici Hildesheim, *in Vitis imperat. ex domo Brunsw. orfundorum.*

(3) L'empereur disait qu'il n'avait jamais entendu quelqu'un prêcher la parole de Dieu avec autant d'assurance : « Nunquam se audisse hominem cum tanta fiducia verbum Dei prædicantem. » C'est ce qu'on peut voir surtout dans Paul Bernried, c. x et xi.

(4) Voir la Vie de Grégoire VII, par Paul Bernried. L'anonyme saxon (*Histor. imper.*, an. 1040) raconte que l'empereur donna l'ordre de l'enfermer dans le château d'Hamerstein. Mais l'impératrice lui ayant représenté qu'il était indigne de lui d'emprisonner un clerc sur la foi d'un vain songe, il le fit relâcher au bout d'une année. In Menken., *Script. rer. Germ.*, t. III, p. 88.

Cependant le nouveau pape prouva qu'il entraînait dans les vues du monarque allemand pour une réforme; et cet empereur eut le bonheur d'accomplir ce que ses prédécesseurs n'avaient pu obtenir, et ce que ses descendants ne surent point conserver (1). Peu après son avènement, Clément convoqua un concile pour la répression de la simonie (2). L'importance que mettait Henri à détruire ce vice du clergé, on la vit bientôt par l'aigreur de ses paroles dans un autre concile qu'il ouvrit lui-même à Constance en 1047 : « Vous, qui devriez répandre des bénédictions, s'écria-t-il, corrompus que vous êtes par l'avarice et la cupidité, vous vous rendez dignes d'anathèmes, soit en donnant, soit en recevant. Hélas! mon père, pour l'âme duquel je ne crains que trop, mon père se livra bien aveuglément à ce funeste vice (3). Quiconque parmi vous est souillé d'une pareille infamie doit être exclu des fonctions sacrées. Car ce sont de semblables méfaits qui attirent sur les hommes la famine, la mort et la

(1) « Ut videlicet, dit Pierre Damien, ad ejus nutum (\*) sancta romana Ecclesia nunc ordinetur, ac præter ejus auctoritatem apostolicæ sedi nemo prorsus eligat sacerdotem. » Glaber, *Histor.*, v, 5; Hugo Flaviac, *Chron. Viridun.* D'après la chronique de saint Bénigne, an. 1046, les Romains vendirent leurs droits pour de l'argent. Sigebert, Gemblac., *Chron.* an. 1046.

(2) Pierre Damien en parle, mais les Actes en sont perdus.

(3) Voyez Wippo, *de Vita Conrad.*, pag. 431, sur l'installation d'Ulric, évêque de Bâle.

(\*) A quel degré fallait-il que le mal fût arrivé, pour qu'un caprice de l'empereur (*nutus*) décidât de la nomination du père des fidèles? Sous un pareil régime était-il étonnant que la simonie fût à l'ordre du jour, et que les vices les plus honteux déshonoraient le clergé? Si Jésus-Christ voulait sauver son Église, il fallait nécessairement que l'influence de l'empereur fût affaiblie. (*Audley.*)

« peste. » Les Pères anéantis demandaient grâce ; mais Henri donna cet ordre : « Aucune fonction sainte ne doit être le prix de l'or, et celui qui la recherche de cette façon doit être privé de ses honneurs. » La plupart des Romains regardaient l'élévation du nouveau pontife comme irrégulière, parce que l'empereur seul y avait contribué : quoi qu'il en soit, il ne régna que neuf mois et huit jours, et quelques-uns croient, non sans fondement, qu'il a été empoisonné (1).

Le jour de Noël de l'année 1047, des ambassadeurs vinrent trouver l'empereur à Poetha, pour lui annoncer la mort du saint-père, et lui demander un successeur (2). Le prince avait déjà appris qu'il pouvait placer sur le trône pontifical un homme qui lui fût dévoué par reconnaissance pour son élévation. Son plan de réforme avait déjà un heureux commencement, et il lui fallait maintenant plus que jamais un pontife habile pour continuer l'œuvre, car Benoît s'était de nouveau introduit dans Rome. Dans cette vue, Henri jeta les yeux sur Poppo, évêque de Brixia (3), qui prit le nom de Damase II. Les Romains approuvèrent ce choix (4),

(1) Romani pontificem injussu suo creatum, veneno e medio sustulere. Platina. — Clementi, ut putatur, per intoxicum expedito. — D'autres, tels que Léon d'Ostie (l. II, 81), disent que Clément mourut au delà des monts.

(2) Lamb. Schaffn., an. 1048, et Mascou, *Comment. de rebus imper.*, l. V, pag. 550, n. 3.

(3) Platina lui donne le surnom de Bagniaris, et ajoute : *Il était Bavaurois*. Au contraire, suivant Herman Cornerius, il était Syrien, tandis que d'autres assurent qu'il était patriarche d'Aquilée. *Annal. saxon.*

(4) Pour se conformer à l'usage, les Romains l'élurent et le consacèrent :

quoique quelques auteurs disent le contraire (1). Il n'occupa le siège pontifical que vingt-trois jours, et son influence sur les projets de Henri fut très-insignifiante.

L'empereur se trouvait à Fresingue quand les députés arrivèrent encore une fois de Rome, avec la nouvelle de la mort du pape et la demande d'un nouveau pontife (2). Il assembla tous les évêques et les grands de l'Empire, pour prendre leur avis sur le meilleur choix à faire; tous se déclarèrent à l'unanimité pour Bruno, évêque de Toul. C'était un cousin de l'empereur Conrad (3), originaire de l'Alsace, où il possédait le domaine d'Égisheim (4); d'ailleurs un homme pieux, zélé, prudent et instruit (5). Henri ne pouvait nommer un Allemand (6) sans peut-être déplaire aux Romains. Hildebrand, connaissant leurs dispositions, résolut d'en profiter, et fit les premiers pas importants vers l'exécution du plan qu'il avait conçu. C'était de séparer l'Église de l'État, le pouvoir spirituel de la puissance temporelle, d'élever l'un au-dessus de l'autre, de rendre le pape indépendant de l'empereur, d'assurer même au premier la supériorité sur le dernier, et, par cette indépendance,

« Suffragiis omnium electus et comprobatus et consecratus. » Telle est aussi l'opinion de Herman Cornerius.

(1) Pontificatum per vim occupat, nullo cleri populique consensu. *Platina*.

(2) Lamb. Schaffn., an. 1049, Anselm. Remensis, *Itiner. Leonis papæ*, dans Baron., *Annal.*, t. xi, p. 176.

(3) *Annal. saxon.*, an. 1048. « Consobrinus. »

(4) Engenesheim. Corn. dit *natione Allemanus*.

(5) Le pape Victor III en parle dans ce sens. Victor, *Dialog.*, lib. III.

(6) Herman Corn.

faire naître l'unité, et développer dans l'Église une réforme qui s'étendit sur toute la chrétienté, et qui procurât le salut du genre humain (1). Certes personne ne pourra révoquer en doute ce qu'il y avait de grand, de sublime et de saint dans un pareil projet. On peut même expliquer comment Hildebrand eut l'idée que l'Église était au-dessus de l'État, et que le pape devait s'élever au-dessus de l'empereur. En recherchant dans le passé, qu'il connaissait si bien, il voyait toujours l'esprit prévaloir sur le glaive, les choses d'en haut prédominer sur les sens et sur les choses de la terre. En général, Hildebrand était d'accord avec son temps. Pour comprendre la pensée de cet homme, il faut, comme toujours, regarder la vie humaine comme un grand tout, comme un jour sans fin ; car la marche qui s'est manifestée, en tout temps, dans la transformation de cette vie, s'est manifestée également dans la religion.

Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître la manière dont l'Église s'enrichit ; comment elle obtint son pouvoir et ses droits ; comment les papes acquirent leur considération ; ni enfin comment se forma la hiérarchie telle que l'histoire nous la représente (2). Il est certain que les empereurs contribuèrent à l'élévation des papes, et que le temps les a faits ce qu'ils sont (3). Déjà depuis longtemps les hommes pieux avaient doté l'Église, parce qu'ils étaient convaincus qu'elle avait besoin de

(1) On verra plus bas que telles étaient ses intentions.

(2) Voyez sur ce sujet Muller, *Hist. des Suisses*, vol. III.

(3) L'auteur parle de la puissance temporelle des papes. (*N. du trad.*)

posséder (1). Déjà depuis longtemps on avait immiscé les prêtres dans les affaires du monde, parce qu'on avait besoin de leur raison mieux cultivée; on leur avait donné des richesses, de l'influence et du pouvoir, la décision dans les affaires ecclésiastiques et même dans les tribunaux laïques; on avait élevé les évêques ou permis leur élévation; ils se regardèrent comme des barons spirituels, et prirent les seigneurs temporels pour modèle de leur conduite. Ils cherchèrent donc à rendre leurs dignités et leurs fiefs héréditaires; les évêchés furent regardés comme des fiefs, parce que les fiefs y étaient attachés. Le résultat de cet état de choses fut que les prélats se trouvèrent impliqués dans des querelles et des guerres: ainsi les Pères de l'Église, qui auraient dû être les apôtres de la paix, prenaient part à des dissensions et à des luttes qui la troublaient. Aussi, dans la nomination d'un évêque, finit-on par considérer, non pas tant l'homme qui pouvait accomplir efficacement l'œuvre de Dieu, que celui qui savait manier l'épée et commander habilement une armée. Comme d'ailleurs les gens d'église se livraient, dans ce but, à la chasse et à d'autres exercices de ce genre, le relâchement de la discipline et la négligence dans les fonctions sacrées s'ensuivirent naturellement; en sorte que le prêtre se distinguait par son habit, et non par ses pensées et ses actions (2).

(1) Charlemagne et ses successeurs.

(2) Voici les paroles remarquables de Pierre Damien sur ce point (*Epist.* 1, 15) :

• Taato mundanæ vertiginis quotidie rotantur impulsu ut eos (clericos)

Plus les églises et les charges ecclésiastiques étaient riches, plus ceux qui les possédaient ou en disposaient voulaient s'enrichir; le commerce et le trafic des bénéfices étaient à l'ordre du jour (1).

Il était impossible de réprimer tous ces abus tant que le clergé était dépendant du pouvoir temporel, l'évêque subordonné au baron, l'Église confondue avec l'État, le pape choisi par l'empereur; car un seul mal engendrait tous les autres. Une réformation était donc indispensable, et chacun en sentait la nécessité (2). Hildebrand fit le premier pas pour l'obtenir, lorsque Bruno, évêque de Toul, fut choisi pape sous le nom de Léon IX,

a sæcularibus barbirasium quidem dividat, sed actio non discernat, nec sacrarum meditentur eloquia scripturarum, sed scita legum, et forense litigium. Multitudini sacerdotum non sufficiunt tribunalia iudicum et aulae regiae, dum clericorum ac monachorum evomunt turbas, brevitatis sua conqueruntur angustias. Clastra vacant, Evangelium clauditur, et per ora ecclesiastici ordinis forensia jura decurrunt. *Arma potius, arma corripimus, vibrantia telis tela conserimus*, et non verbo, sed ferro contra nostri ordinis regulam dimicamus. »

(1) Voici quelques strophes de Pierre Damien sur ce sujet :

Cedant equi phalerati,  
Cedant cæci rabulæ,  
Cedant canes venatores  
Ac mimorum fabulæ,  
Et accipitricæ rapaces  
Nec non aves garrulæ.

Dat hæc Simonis leprosam  
Execrate hæresin ;  
Sacerdotum simul atque  
Scelus adulterii ;  
Laicorum dominatus  
Cedat ab ecclesiis.

(2) Il est impossible de déterminer quels changements projetait Henri III.

par Henri, dans un synode à Worms. Ce choix montra à Hildebrand qu'il avait deux obstacles à vaincre. Il lui fallait d'abord rompre une fois pour toujours le lien qui jusque-là avait tenu l'évêque attaché à l'empereur, parce que son alliance avec ce dernier lui donnait une telle considération à la cour, qu'on n'y faisait rien d'important sans le consulter (1); ensuite représenter comme non valide et irrégulier le choix qu'avait fait Henri sans l'assentiment du peuple et du clergé de Rome (2). Hildebrand parvint à ces deux choses de la manière suivante. En quittant Worms, Bruno repassa par Toul, et de là se rendit en trois jours à Cluny (3), où il arriva, en habits pontificaux, le jour de Noël (4). Le prieur Hildebrand et l'abbé de Cluny allèrent au-devant de lui, et lui firent l'accueil le plus cordial. Bruno ne tarda pas à apprécier les qualités du prieur (5) : aussi se laissa-t-il persuader par lui de se dépouiller de l'ornement pontifical (6) pour revêtir l'habit de pèlerin, et se rendre ainsi à Rome, où

(1) Muratori nous fait connaître dans son *Histoire d'Italie* (V. an. 1049) différentes preuves de cette parenté.

(2) Ut libertas Ecclesiæ in electione canonica renovetur. Otto Frising., *loc. cit.*

(3) Mansi.

(4) Les opinions diffèrent à cet égard. « Eumque adsumpta purpurea, dit Othon de Frisingue (VI, c. 33), pontificali per Gallias iter ageret, contigit eum Cluniacum venire, etc. » Platina, pag. 160, dit : « Leoni pontificio habitu petenti. »

(5) Paul Bernried, c. XIII.

(6) Pagi in Baron., *Annal.* ad an. 1049, n. 3. Othon de Frisingue, ch. 1, dit : « Hildebrandus Leonem adiens..., *constanter* eum de incepto redarguit, illicitum esse iniquiis, per manum laicam summum pontificem ad gubernationem totius Ecclesiæ violenter introire. »

il déclarerait lui-même que le choix de l'empereur ne lui donnait aucun droit au siège de saint Pierre. L'abbé et Hildebrand soutenaient devant Bruno que le droit d'élection appartenait non à l'empereur, mais au peuple et au clergé de Rome (1). Il est probable que, pour mieux réussir dans son projet, le prieur accompagna Bruno à Rome, après l'avoir convaincu complètement de ses idées, et obtenu de lui la promesse de se laisser en tout guider par ses conseils (2). A son arrivée, Bruno traversa la ville nu-pieds ; et comme il trouva le peuple et le clergé chantant des hymnes et poussant des cris de joie, il s'avança et dit : « Le choix du peuple et du clergé, « ainsi que l'autorité des canons, l'emportent sur toute « nomination supérieure ; je suis donc prêt à retourner « dans ma patrie, si mon élection n'a pas le suffrage de « tous. » D'après le conseil de Hildebrand (3), on observa les anciens usages ; il prit le nom de Léon IX (4),

(1) Platina, p. 160. D'après la vie de Léon, ce pontife aurait commencé par refuser d'accepter sa dignité après sa nomination à Worms, et il aurait dit : « Vado Romam, ibique, si clerus et populus sua sponte me sibi in pontificem elegerit, faciam quod rogatis. » Mais, suivant Platina, il s'était accusé lui-même, « quod imperatori maluerit quam Deo obtemperare. » Les envoyés romains approuvèrent l'explication de Bruno.

(2) Leo, natura simplex atque mitissimus, patienter ei satisfacit, reddita de omnibus, sicut ille voluerat, ratione. Bruno, *in Vita Leon.* ; Wibert, *in Vita Leon.* ; Leo Ostiens., l. II, 81.

(3) Suadente Hildebrando : consilio Hildebrandi. Otto Fris.

(4) On raconte là-dessus plus d'une merveille. Ainsi, avant qu'on eût encore pensé à son nouveau nom, un coq s'écria : *Leo papa ! Leo papa !* Voilà ce que dit une chronique ; une autre ajoute que, lorsqu'il se rendait à Rome, on entendait le chant des anges. On lui attribua aussi plusieurs guérisons. Platina, *Annal. Saxo.*

fut consacré le 2 février, et le 12 du même mois intronisé. Il demeura donc constaté que l'empereur n'avait pas un pouvoir absolu sur l'élection des pontifes (1). Peu après, Léon ouvrit un synode, dans lequel on s'éleva avec force contre la simonie (2). Il s'y montra reconnaissant pour les services de Hildebrand, en le nommant cardinal sous-diacre de l'Église romaine, en même temps qu'administrateur du couvent de Saint-Paul; en sorte que Léon et Hildebrand paraissaient simultanément les protecteurs, l'un de l'église de Saint-Pierre, l'autre de celle de Saint-Paul.

Depuis le succès de cette démarche, le nouveau cardinal devint, pour ainsi dire, l'âme de tout ce qui se faisait d'important à la cour du pape. Il étudia et approfondit plus que jamais l'art de gouverner les hommes, tout en leur laissant croire qu'ils se gouvernaient eux-mêmes. Aussi les pontifes ne furent plus que les instruments de sa prodigieuse activité (3). Au bout de quelque temps, le pape se rendit auprès de l'empereur, qui se trouvait alors en Belgique (4), à l'occasion de sa que-

(1) Platina, p. 160, *in Vita Leonis*.

(2) Quelles en furent les décisions? Wibert, *in Vita Leonis IX*, c. III, en cite plusieurs.

(3) Ut quasi consors pontificis muneris secum videretur (\*).

(\*) Les pontifes que Hildebrand contribua à faire élire étaient des hommes non moins éclairés que religieux, ainsi que l'auteur a soin de nous le dire plus tard : ils entrèrent donc dans les vues du moine de Cluny sans devenir ses instruments, et leurs efforts communs, soutenus pendant si longtemps, finirent par triompher du mal. Les papes comprennent les besoins de l'époque du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle; ils ont sauvé le christianisme en sauvant l'Église. (*Audley*.)

(4) Herrman., *Contr.*, ann. 1048; Otto Frising., *Chron.*, VI, 53; et surtout Adam Brem., *Hist. Eccles.*, III, 51.

relle avec Godefroi le Barbu, concernant la haute Lorraine. Cette lutte intéressait tellement l'Église et l'État, qu'il est nécessaire d'en dire quelques mots. Cette portion de la Belgique Gauloise, qui jusqu'alors avait fait partie de l'Austrasie, portait le nom de Lorraine, et était divisée en deux parties : la basse Lorraine, qui s'étendait jusqu'à la mer, et la haute Lorraine, ou Mosellanie, dont le territoire touchait à la Bourgogne et allait jusqu'à Bâle ; l'une et l'autre étaient gouvernées par des ducs. Après les contestations qui avaient éclaté pour la possession de ce pays, en 921, entre Henri I<sup>er</sup> et Charles le Simple, les Lorrains s'étaient donné d'eux-mêmes, pour seigneur, Giselbert, qui n'avait jamais aimé les rois des Francs occidentaux, étant attaché à la maison d'Autriche par plusieurs liens étroits (1). La vigoureuse main d'Othon le Grand sut conserver la suprématie sur le duché, et il confia la tutelle de Henri, fils de Giselbert, à Odon, comte de Verdun (2).

Après la mort de l'un et de l'autre, Othon donna ce gouvernement à Conrad le Roux, comte français, dont il sut se faire un partisan en lui accordant la main de Luisgarde. Le duché passa ensuite à Bruno, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Conrad. Sous Othon II, la possession de la Lorraine se consolida encore par la guerre contre Lothaire, roi de France, qui n'avait pas voulu consentir à ce qu'Othon donnât à Charles, frère

(1) Gerberg, sa femme, était fille de Henri I<sup>er</sup>, et il se montra toujours fidèle vassal de l'empereur.

(2) Fiorentini.

de Lothaire, l'investiture de la basse Lorraine ; mais Othon s'avança rapidement jusqu'aux portes de Paris, où il lui arracha son consentement. A Charles succéda (991) Othon, son fils. La haute Lorraine échut, par droits héréditaires, à Thiéri, fils de Godefroi, comte de Verdun, sous Othon III. L'an 1005, succéda à Othon Godefroi, fils de Godefroi, comte des Ardennes, et à Thiéri, le duc Frédéric, son fils. Après la mort de Godefroi (1019), Gozzelo, son frère, gouverna la basse Lorraine jusqu'à l'an 1044, et reçut plus tard (1033), de l'empereur Conrad, le gouvernement de la haute Lorraine, à la mort de Frédéric, le dernier descendant de la famille des Borr. Cette réunion déplut à l'empereur Henri III (1). Il restait à Gozzelo mourant un fils, nommé Godefroi le Roux, jeune homme d'un caractère actif, élevé, et qui s'était distingué dans le métier des armes (2). L'empereur lui laissa la possession de la basse Lorraine, qu'il avait déjà administrée du vivant de son père sous le titre de duc ; mais il lui refusa la haute Lorraine, qu'il donna à Adalbert d'Alsace, parent de l'empereur Conrad (3). Le fier et bouillant Godefroi médaigna la portion qu'on lui avait laissée, et, en prenant possession de l'une, il ne voulut pas paraître renoncer à l'autre. Plein de confiance en sa propre valeur et dans

(1) Sigebert de Gemblour (ann. 1035) raconte ainsi comment cela était arrivé : « Quia (Fredericus) mares filios non habebat, quibus ducatus competeret. »

(2) Lamb. Schafn., ann. 1044.

(3) Sigebert., Gembl. ann. 1044.

les ressources que son père lui avait laissées, il se rendit auprès de Baudouin, comte de Flandre, lui mit sous les yeux l'injustice de l'empereur, l'entraîna dans son parti avec quelques autres hommes remuants, et se déclara enfin ennemi de l'Empire. Henri était occupé d'une expédition contre la Hongrie, lorsque Godefroi, avec ses confédérés, attaqua Adalbert et le tua dans le combat (1). Le fer, le feu et le pillage dévastèrent les bords du Rhin; en peu de temps, tout ce que de bonnes murailles ou de fortes rançons ne protégeaient point fut réduit en cendres (2). Gérard d'Alsace s'empara du duché d'Adalbert, dont il était le neveu, tandis que Frédéric de Luxembourg prit la basse Lorraine, dont Godefroi venait d'être dépouillé comme ennemi de l'Empire (3). Ce dernier, cédant aux conseils de quelques hommes fidèles et honnêtes, changea de plan; et l'empereur ayant forcé son château de Begelheim, il vint demander grâce. Mais sa soumission et sa démarche humiliante ne furent pas couronnées du succès qu'il en attendait. Henri le fit garder étroitement à Gibichenstein, sur la Saal (4), et donna par là quelque repos à l'Empire (5). A la prière des princes, l'empereur, qui se trouvait à Aix-la-Chapelle pour la Pentecôte, le relâcha à condition qu'il laisserait son fils en otage (6). Mais son duché

(1) Sigebert place sa mort après la prise de Verdun, 1048.

(2) Lamb. Schafn., ann. 1044.

(3) Sigeb. Gembl., ann. 1048

(4) Lamb. Schafn., en 1045; Herrm., *Contr.*, en 1044, 1045.

(5) D'après Sigebert, en 1045; d'après Lambert, en 1046.

(6) Herrman Corneri *Chron.*, ann. 1047.

ne lui fut pas rendu. L'amour que le duc portait à son fils put à peine retenir sa vengeance : aussitôt que ce fils fut mort, il renoua une nouvelle ligue avec Baudouin de Flandre, et recommença la guerre (1). Bientôt Godefroi marche contre Nimègue, parce qu'il savait que Henri aimait cette ville, et livre aux flammes un magnifique édifice dont il avait fait son palais (2). De là il tourne ses armes contre Verdun, où ses troupes mettent le feu à la belle église de Notre-Dame (3) ; mais bientôt, touché de repentir, il la rebâtit avec splendeur, faisant souvent, pour sa pénitence, la besogne de simple ouvrier (4).

Dès lors les progrès de Godefroi devinrent de plus en plus importants ; car Thiéri, comte de Hollande (5), s'était aussi joint à lui. Henri, craignant des événements fâcheux, se hâta de faire quitter l'Italie à ses troupes et de les transporter dans la Frise (6), en les embarquant sur le Rhin ; il prit lui-même deux fortes places, Rheinsbourg et Blaarding (7). C'était précisément au moment

(1) Prætextebat comitatum Verdunensem, quem a majoribus suis possessum sibi deberi contendebat, imperator autem Richardo episcopo nuper concesserat. *Mascou*, I, c, p. 325.

(2) Domum regiam miri et incomparabilis operis. Lamb. (Caroli-Magni opus).

(5) Sigebert. Gembl., an. 1047, dit : « Urbem quoque Clabrorum, quæ Virdunus dicitur, cum majori Sanctæ Mariæ Ecclesia incendit. » Lambert confirme le même fait pour l'année 1046.

(4) Lamb. Schafn.; Herrm. Corner. *Chron.*

(5) C'est probablement celui-ci, car Lamb. ne dit point quel était ce Thiéri. La Chronique de Herrman Cornerius l'appelle comte de Hollande. Herrm., *Contr.*, Marchio de Phladirtinga.

(6) Qui s'étendait alors jusqu'à la Moselle.

(7) Reinesbourg, Rynsbourg, Flerdingen, Fleerdingen. Le premier est

où le pape Léon arrivait en Allemagne pour rendre la paix à l'Église et à l'État (1), et pour informer l'empereur des dispositions de l'Italie et de Rome. Il avait convoqué un synode à Mayence. Il y trouva quarante-deux prélats réunis, et avec eux l'empereur, Bardo, archevêque de Mayence, Eberhard de Trèves, Hermann de Cologne, et enfin Engelhard, évêque de Magdebourg, qui honorèrent le synode de leur présence (2). On s'occupa beaucoup des besoins de l'Église (3), particulièrement de la simonie et du mariage des prêtres (4). Ce fut à ce synode que les sollicitations du saint-père et des princes firent rentrer en grâce Godefroi de Lorraine (5). L'empereur marcha ensuite contre Baudouin de Flandre, qui résistait toujours avec opiniâtreté; mais, en voyant la dévastation de ses domaines, il offrit de don-

aujourd'hui un village, le second un bourg. Au lieu de Reinesbourg, quelques-uns veulent lire Keenebourg.

(1) Lamb., Sigebert Gembl.

(2) D'après les annales saxonnes (ann. 1051, et Adam Brem., III, 51), tous ces personnages s'y trouvaient; mais la Chronique de saint Pantaléon assure qu'il n'y avait que Herrman de Cologne. Les chroniqueurs ne sont pas non plus d'accord sur la date de ce synode. Lambert le place en 1050, l'abbé de Stade (abbas Stadensis) en 1051, et Herrman, *Contract.*, ainsi que Baronius et Mansi, en 1049.

(3) Les actes en sont perdus. Mansi (*Concil. collect.*, t. XIX, p. 750) n'a fait que répéter ce qu'en dit Adam de Brême.

(4) *Simoniaca hæresis, et nefanda sacerdotum conjugia holographa synodi manu perpetuo damnata est.*

(5) Suivant Herrman, *Contract.* (ann. 1050), Godefroi et Baudouin étaient au ban de l'Empire, et ils vinrent d'abord à Aix-la-Chapelle, pour rentrer en grâce avec l'empereur, à la sollicitation du pape, qui ensuite alla à Mayence. Herrman paraît ici en contradiction avec la chronologie. On sait positivement qu'au concile de Reims le pape défendit à Baudouin de donner sa fille en mariage à Guillaume le Normand. Mansi, *Coll.* XIX, p. 742.

ner satisfaction à Henri, à Aix-la-Chapelle (1) ; puis, ayant fourni des otages, un traité fut conclu entre les deux partis (2). Thierrri, comte de Hollande, fut assassiné peu de temps après (3) à Dordrecht ; et comme il était sans enfants, son frère Florent lui succéda.

Avant que Godefroi eût opéré sa réconciliation par l'entremise du pape, celui-ci avait déjà présidé un concile nombreux à Reims en l'année 1049 (4). Les délibérations roulèrent pendant trois jours sur le salut de l'Église ; on parla contre les abus qui s'étaient glissés dans son sein, contre la simonie et les empiétements multipliés des laïques sur les droits de l'Église (5) ; on s'éleva encore contre les unions illégitimes, contre le divorce, contre le relâchement et la conduite irrégulière des moines ; enfin on proscrivit à la fois le service militaire des clercs, la spoliation et l'oppression des pauvres, le crime de sodomie, et d'autres méfaits honteux qu'on peut à peine nommer. Mais les actes du concile prouvent que la simonie était un vice général. On fit douze canons pour la réformation de l'Église, et tous sont

(1) Sigebert Gembl., ann. 1049.

(2) Herrman, *Contract.*, ann. 1050.

(3) Herrman Corner. *Chron.*, donne l'année 1048.

(4) Mansi, dans sa préface à ce concile (xix, 730, 733), raconte en détail quels obstacles et quelle opposition on eut à vaincre de la part du roi de France. Cet écrit montre combien étaient brillantes de pareilles assemblées.

(5) De ministeriis ecclesiasticis, et altaribus, quæ a laicis tenebantur, de pravis consuetudinibus, quæ ab eis in atriis ecclesiarum tenebantur.

contre des vices dont Hildebrand avait juré d'être l'éternel ennemi (1).

A Noël, le souverain pontife se trouvait encore avec l'empereur à Worms, d'où il retourna à Rome, en traversant Augsbourg dans la compagnie de Godefroi et de son frère Frédéric (2). Quand Henri vit combien le pape agissait dans ses vues, il oublia volontiers tout ce qui s'était fait à Rome, contre son autorité, dans la nouvelle élection; et comme Léon se conduisait toujours d'après les idées et les intentions de Hildebrand, celui-ci resta son conseiller intime. Cependant, après tout, les actes de ce pontife pour l'Église ne peuvent être regardés que comme une disposition préliminaire de ce qu'on devait faire à l'avenir.

A partir de cette époque, Léon fut plutôt guerrier que pacificateur dans les affaires de l'Église. Depuis le commencement du onzième siècle, la basse Italie était menacée d'un ennemi qui, par son accroissement et ses progrès rapides, influa d'une manière extraordinaire sur ces temps et sur ceux qui les suivent (3) : c'étaient les Normands. Leurs établissements étaient faibles dans l'origine : on avait demandé leur secours contre les Sarrasins. La beauté du ciel en attira un grand nombre. Ils avaient fait la guerre aux Grecs, et s'étaient enrôlés

(1) In Mansi, *Coll. Conc.*, xix, p. 742.

(2) Qui fut ensuite le pape Victor II.

(3) Voyez sur ce sujet Sismondi, *Histoire des républiques d'Italie*, 1<sup>er</sup> volume, p. 343 et suiv.; aussi *Annal. Sax.*, an. 1053, et surtout Giannone, 2<sup>e</sup> partie.

sous les drapeaux de l'empereur Henri II. Puis, s'étant soumis au commandement de l'habile et vaillant Rainolf, ils se rendirent maîtres de la petite forteresse d'Aversa, que Rainolf reçut ensuite, avec ses dépendances, comme fief et comté, de Pandolphe IV, seigneur de Capoue, en récompense des secours qu'il lui avait prêtés dans ses démêlés avec Sergius. En 1035, sur une invitation amicale de Rainolf, arrivèrent, de Normandie en Italie, les fils aînés de Tancrède de Hauteville. Guaimar IV, prince de Salerne, fit un heureux usage de leurs armes pour étendre ses conquêtes. Pour reconnaître leurs services, il détermina l'empereur Conrad, alors en Italie, à ériger le nouveau comté de Rainolf en fief de l'Empire. Après la mort de Guaimar, les Normands se mirent au service de l'empereur Michel; et bientôt Maniaces, patricien de la Grèce, les prit à sa solde. Mais plus les Normands apprenaient à compter sur leur force et sur leur vaillante épée, plus ils méprisaient ce Grec lâche et énervé. Ayant donné leur confiance à un noble lombard, nommé Ardouin, que Maniaces avait offensé, ils résolurent de faire la guerre aux Grecs, et de leur enlever leurs possessions en Italie, telles que la Pouille et la Calabre. Ardouin fut mis à la tête de leur armée : la Pouille leur coûta seulement deux campagnes. Amalfi (Melfie) était leur capitale en 1043, et Guillaume Bras-de-Fer leur chef. Mais le vol, le pillage, et les incursions continuelles sur les domaines de leurs voisins, formèrent bientôt leur occupation jour-

nalière (1); ils ne respectaient ni le sacré ni le profane, tout leur était indifférent. Léon IX crut qu'il était de son devoir de réprimer cette audace sans frein. On lui avait d'ailleurs adressé de la Pouille de nombreuses plaintes contre les Normands. Cependant il n'osa pas engager la lutte tout seul, et il tourna ses pensées vers l'empereur Henri. Celui-ci se trouvait alors en Pannonie à la tête de son armée; Léon s'y rendit. De là ils allèrent ensemble à Ratisbonne, à Bamberg (2), et enfin descendirent le Rhin jusqu'à Worms, d'où le pape revint à Rome, accompagné de cinq cents guerriers allemands, qu'il avait obtenus du monarque. Léon avait même demandé aux Grecs de concourir à la délivrance de l'Église, et ils y avaient consenti. D'un autre côté, les Apuliens, les Campaniens, les habitants d'Ancône et des États de l'Église vinrent aussi se ranger sous ses étendards. L'ennemi n'était pas supérieur en nombre, mais il l'était en habileté, en discipline, en cavalerie, en soldats et en chefs, auxquels ceux du pape ne pouvaient être comparés. Robert Guiscard, fils aîné d'un second mariage de Tan-

(1) Voyez surtout Leo Ostiens., II, c. 67. Herrman, *Cont.*, ann. 1052, et Giannone, 29.

(2) *Annal. Sax.*, ann. 1052. • Papa ejusdem loci privilegia a cancellario suo Frederico... perspicui, et coram imperatore populoque pronuntiari mandavit, suaque auctoritate illa confirmavit. • — Platina raconte que Henri avait élevé en l'honneur de saint Grégoire une église qu'il voulait voir consacrée comme une cathédrale. Benoît VIII y consentit; mais l'église fut tenue de payer chaque année au saint-siège cent marcs d'argent (*census nomine*) et un cheval blanc caparaçonné. Léon prit Bénévent à la place, et abandonna le tribut de l'église de Bamberg.

crède (1), avait récemment abordé en Italie avec de nouvelles troupes, et s'était joint aux siens. Le pontife, guidé par sa piété, comptait principalement sur une heureuse intervention du ciel (2). Les Normands eux-mêmes avaient conçu quelque frayeur, en apprenant qu'il se trouvait dans l'armée du pape des troupes allemandes pleines de zèle, d'ardeur et d'expérience. Léon rejeta un accommodement amiable qui lui fut offert, et exigea, comme dernière condition, que les hommes du Nord évacuassent l'Italie. La bataille se livra près de Civitella (3), et elle n'aurait pas même mérité le nom de bataille, si les Allemands n'eussent opposé une résistance désespérée aux Normands, dont ils méprisaient la petite taille. Mais bientôt l'audace et le courage germaniques échouèrent contre le glaive normand, qui les fit périr tous. En effet, pendant que tout le reste fuyait avec le saint père, les Allemands combattaient comme des héros et mouraient ensemble (4). Les Normands se saisirent du pontife même, qui contemplait le combat à quelque distance, et se jetèrent à ses genoux (5), lui

(1) Otto Frising., vi, 33, duce Roberto, humili conditionis viro, sed strenuissimo.

(2) Zelum quidem Dei habens, sed non fortasse scientiam. Bruno.

(3) Lamb. prope Beneventum. Giannone (p. 46) l'appelle Civitade, dans la province Capitanata, au milieu d'une grande plaine.

(4) Guil. Apul., l. II; Lamb. : « Teutonici omnes pene ad unum interfecti sunt » Otto Frising., I, c, rapporte que, de son temps, on voyait les os de ceux qui avaient péri. Gotefridi. Viterb. *Chron.*; Muratori (*Storia d'Italia*) (an 1053) raconte, d'après Léon d'Ostie, qu'à la suggestion de Gebhard, évêque d'Eichstadt, l'empereur avait rappelé la majeure partie de ses troupes, en sorte qu'il n'en restait qu'un petit nombre à la solde du pape.

(5) Sismondi, I, p. 339.

demandant de leur pardonner et de les bénir ; mais ils ne l'emmenèrent pas moins captif dans leur camp.

Au bout de quelque temps il se vit réduit à leur proposer une réconciliation ; et, pour prix de sa liberté, il accorda ce qu'ils lui demandèrent, c'est-à-dire l'investiture, au nom de saint Pierre et comme fief de l'Église, de toutes les conquêtes déjà faites ou à faire dans la Pouille, la Calabre et la Sicile (1). Ceci fut pour le siège de Rome d'une importance plus grande que s'il eût gagné la plus belle victoire (2), car il acquit ainsi un droit de suzeraineté sur des terres auxquelles il ne pouvait prétendre ; et les Normands demeurèrent satisfaits, parce que leurs conquêtes et leurs possessions devenaient sacrées aux yeux des peuples.

Dans le courant de cette même année (1053) le pape envoya à Constantinople, en qualité de légat apostolique, Frédéric (3), qu'il avait nommé archidiacre et chancelier

(1) Sismondi, p. 360.—Gaufred. Malaterra, t. II, 14 : « Omnem terram, quam perverserant, et quam ulterius adversus Calabriam et Siciliam lucrari possent de S. Petro hæreditariæ Feudo sibi et hæredibus suis possidendam concessit. »

(2) On pourrait révoquer en doute que le pape ait réellement regretté cette défaite sa vie durant, « cunctos dies, quibus supervixit, tantæ calamitatis, in luctu et mœrore egit, » parce qu'il ne passait plus pour un grand général, ainsi qu'il croyait l'être à la tête de son armée. Mais plusieurs personnes le blâmaient de ce qu'il ne pouvait accorder sa conduite avec ce qu'il avait lui-même décrété peu de temps auparavant à Reims dans le sixième canon du Concile : « Ne quis clericorum arma militaria gestaret, aut mundanæ militiæ deserviret ; » c'est pourquoi il fit appeler cette guerre, du nom de guerre sacrée. Ce qui n'empêche pas Pierre Damien, dans sa lettre à l'évêque Firmin, de le lui reprocher : « Cum hac de re, quasi malam rem, et ecclesiastico ordini inconvenientem egerit, reprehendit ac sugillat. »

(3) Qui, d'après Fiorentini, p. 52, « pregatone anca da Leone, in com-

de l'Église romaine. Godefroi résolut de l'accompagner. Les deux autres légats étaient Humbert, cardinal-évêque de Silvacandida, et Pierre, archevêque d'Amalfi (1). Ils firent connaître, en arrivant, l'objet de leur mission : ils voulaient savoir, disaient-ils, ce qu'il en était de ce cri qui s'élevait depuis leur église jusqu'à Rome, et si les opinions hérétiques attribuées au patriarche et à ses partisans étaient vraies (2). Le saint-père avait lui-même écrit une longue lettre au patriarche Michel. S'appuyant avec force sur des passages de l'Écriture, il lui prouvait que la paix et la concorde doivent régner parmi les vrais chrétiens ; que l'orgueil et la présomption sont les avant-coureurs de l'Antechrist ; que malheureusement l'Église d'Orient a été la mère féconde d'une foule d'hérésies que l'Église romaine a toujours étouffées et anéanties. Car, puisque l'Église romaine a conservé constamment purs et sans tache les enseignements de Notre-Seigneur, elle est juge de toutes les autres Églises : et ce qui le prouve, c'est que quatre conciles généraux inspirés par l'Esprit-Saint ont établi, comme

pagnia del fratello Godofredo per aiuto della Chiesa contra i Normanni in Italia si condusse. •

(1) Comme la supériorité imposante qu'affecta l'Église romaine vis-à-vis de celle d'Orient ressort surtout dans cette occasion, j'ai cru devoir citer les documents fournis par Mansi à ce sujet.

(2) Dans la bulle d'excommunication contre Michel, on trouve énoncées toutes les opinions erronées de Michel et de sa secte, savoir : • Sicut Donatistæ affirmant, excepta Græcorum Ecclesia, Ecclesiam Christi, et verum sacrificium atque baptismum ex toto mundo periisse : sicut Nicolaitæ, carnales nuptias concedunt et defendunt sacri altaris ministris : sicut Valerii, hospites suos castrant, et non solum ad clericatum, sed insuper ad episcopatum promovent. • Trois opinions qui alors trouvaient des partisans.

article de foi, qu'après le Seigneur Jésus le saint-siège de Rome est le chef de toute l'Église (1). C'est pourquoi les fidèles de l'Église grecque doivent cesser d'appeler, dans leur arrogance, Azymites (2) les vrais catholiques attachés au siège de Pierre (3), puisque de longtemps cette Église ne peut montrer cette obéissance simple et pure, dont celle de Rome a hérité. Enfin ils doivent faire un retour sur eux-mêmes, et reconnaître la poutre qui est dans leur propre œil (4).

Mais le patriarche ne voulut ni rétracter ses écrits, ni avoir une entrevue avec les légats ; et en conséquence ceux-ci prononcèrent une sentence d'excommunication (5) contre lui et contre tous ceux qui recevraient la sainte communion de sa main. Ils la mirent sur l'autel, en présence du clergé et du peuple ; puis, avec la permission de l'empereur, ils repartirent : sortis de la ville, ils secouèrent la poussière de leurs souliers, à la manière des apôtres (6). Cependant le peuple se souleva, et bientôt Michel se montra disposé à un accommodement ;

(1) Sanctam Romanam et apostolicam sedem post dominum Jesum caput esse omnium ecclesiarum Dei.

(2) Azymitas ; nom que les Grecs donnent aux Latins, parce que, pour la consécration de l'hostie sainte, ceux-ci font usage de pain sans levain.

(3) Mansi, *Collect. Conc.*, xix, p. 635-656.

(4) Dans cette lettre, le pape parle beaucoup des écrits d'un certain moine Nicéas de Constantinople, qui avait parlé contre le siège apostolique et l'Église de Rome, sur le mariage des prêtres et le pain sans levain ; mais à l'arrivée des légats, ces libelles furent brûlés en présence de l'empereur.

(5) Chartam excommunicationis super principale altare posuerunt sub oculis præsentis cleri et populi. *Voy. Mansi, Collect. Conc.*, xix, p. 678.

(6) Lambert attribue tout aux manœuvres de Frédéric, et donne comme

en sorte qu'à la prière de l'empereur, les légats consentirent à revenir de Selymbrie. A leur retour, le patriarche voulut tenir une assemblée générale, et les faire maltraiter par le peuple irrité; mais l'empereur, en ayant été informé, défendit toute réunion à laquelle il ne serait pas présent, et congédia encore une fois les envoyés. Michel, irrité, souleva la populace; dès lors l'empereur fit faire une enquête, dévoila les honteuses menées de ce prêtre, bannit ses amis et ses parents qui occupaient des emplois, et voua une haine profonde au patriarche lui-même (1).

Mais Léon IX ne vécut pas jusqu'au retour de ses légats, car il était mort depuis le mois de mai (2). Il est assez probable que Godefroi de Lorraine était revenu en Italie à l'époque du départ des envoyés pontificaux (3), afin de faire ratifier son mariage avec Béatrix de Toscane (4). Béatrix était fille de Frédéric, duc de la haute Lorraine. Son premier époux, Boniface, avait été assassiné en 1053, en allant en pèlerinage au saint

motif au départ des légats que l'empereur et le patriarche, *primatus sui majestatem vindicantes, dicto obtemperare dedignarentur*.

(1) Lambert et Fiorentini font jouer au patriarche un rôle bien plus paisible : ainsi, il fit pénitence avec l'empereur, revêtus tous deux d'un sac et couverts de cendres; puis, dans cet état, ils allèrent au-devant des légats, et, prosternés à terre, ils adorèrent l'autorité apostolique dans la personne du frère de Godefroi. L'annaliste saxon (ann. 1051) ne rapporte pas les faits de cette façon.

(2) Lamb., 15 *calendas maii*.

(3) D'après le *Commemoratio brevis rerum a legatis apostolicis sedis, etc.*, qui est dans Mansi, ce retour eut lieu vraisemblablement vers la fin d'août 1054.

(4) Fiorentini, I, p. 55.

sépulcre (1). Les riches domaines de cette maison relevèrent la puissance de Godefroi, qui conçut le projet de conquérir non-seulement la Lorraine, mais encore une grande partie de l'Italie (2). Une pareille tentative déplaisait souverainement à l'empereur ; car celui qu'il voyait naguère suppliant et humilié, quoique jusque dans le malheur l'ennemi implacable de sa famille, était devenu encore une fois puissant et redoutable. Il résolut sa perte, et fit tous ses préparatifs pour cet effet.

Cependant Hildebrand, qui n'était encore que simple sous-diacre de l'Église de Rome, fut envoyé, par le clergé et le peuple de cette ville, en Allemagne, afin d'obtenir de l'empereur la permission de choisir, au nom des Romains, celui qu'il jugerait le plus digne de la papauté, parce qu'à Rome il ne se trouvait personne qui méritât cet honneur (3).

Hildebrand fit avec prudence et à pas lents, tout en suivant ses vues, ce que le peuple et le clergé voulaient, parce que tous deux craignaient le pouvoir et l'œil pénétrant de l'empereur (4), et qu'il savait lui-même que celui qui veut tout, ne doit pas vouloir tout à la fois. On doit bien penser qu'il mit en œuvre toute son habi-

(1) F. Contelorio, *Genealog. Mathildis comitis*.

(2) Lamb., ann. 1055. « Marchiam et ceteras ejus possessiones, conjugii prætextu, sibi vindicavit. »

(3) Leo Ostiens., *Chron. casin.*, II, 89.

(4) Verebatur enim clerus populusque romanus Henrici potentiam, quem in creandis novis pontificibus aliquando læserant. (*Platina.*)

leté (1). Pour ne pas offenser l'empereur, ni aller contre le serment qu'il avait prêté, il lui proposa pour pape Gebhard, évêque d'Eichstadt, et se rendit à Mayence, où Henri avait convoqué un concile (2).

Hildebrand eut certainement une grande part dans l'élection du nouveau pape. Le désaccord même des écrivains sur ce sujet le prouve : car, selon quelques-uns (3), il le nomma tout seul ; selon d'autres, ce fut de concert avec les évêques (4). Il est certain que Hildebrand a proposé Gebhard, homme d'une prudence consommée, conseiller estimé à la cour, et qui d'ailleurs ne paraissait pas avoir un grand désir de s'asseoir sur le trône pontifical (5) ; aussi l'empereur présenta-t-il d'autres noms. Hildebrand persista dans son choix (6) ;

(1) L'auteur de la *Vie de Grégoire*, un ennemi déguisé de Hildebrand, dit : « Interim Hildeb., *novus Proteus* novis præsumens tergiversationibus, de Roma ad imperatorem, de imperatore ad Romam, absque consilio romanæ Ecclesiæ, discurrebat. » Cependant Platina et Fiorentini assurent que Hildebrand était parmi les légats. Le premier dit : « Gui (Hildebrandus) omnia ex sententia romani cleri imperatorisque perfecit. »

(2) Herrm. Corner. *Chron.*

(3) Hildebrandus Gebehardum Victoris nomen imponens, romanum papam cunctorum assensu constituit. *Leo Ostiensis.* — Une biographie de Victor, qui se trouve dans la collection de Mansi, dit : « Jussu cleri romani per Hildebrandum Ecclesiæ romanæ subdiaconum ab imperatore postulatus. »

(4) Herrman, *Contr.*, ann. 1054.

(5) Quelques auteurs disent : « Ab Hildebrando invitus in pontificem electus ; » suivant Léon d'Ostie, « propter quod utique post modum dictus est monachos non amasse. »

(6) Ce ne fut certainement pas autant par égard pour la personne que pour la forme dans laquelle on le demanda à l'empereur. Car si Benzo, sans doute mauvais critique, dit vrai, Hildebrand ne fut jamais en bonne intelligence avec Victor. Voy. Benzo, *in Paneg. Henr.*, VIII, 2.

Henri, de concert avec le clergé, l'approuva, espérant influer par là plus efficacement sur les affaires de l'Italie. Bientôt Gebhard se mit en route pour Rome avec les légats. Sa réception dans la ville éternelle fut brillante mais il fut de nouveau élu et confirmé par le peuple et le clergé, et cela, sans aucun doute, à l'instigation de Hildebrand. Le nouveau pontife prit le nom de Victor II. Dans tout cela on voit que le cardinal sous-diacre travaillait sans relâche à faire regarder la nomination impériale comme une pure formalité, et le choix du clergé et du peuple comme l'acte constitutif de la véritable élection, soutenant déjà de fait ce que plus tard sa bouche devait proclamer.

Peu de temps après, le nouveau pontife envoya Hildebrand en France pour déraciner la simonie, qui y étendait de plus en plus ses ravages (1). Le légat se hâta d'assembler un concile. Il s'y trouvait un archevêque, homme savant d'ailleurs, auquel on reprochait ce crime, mais qui, par son or, s'était fait des amis de ses accusateurs. Le lendemain de l'ouverture du synode, le prélat se présenta hardiment devant les Pères réunis, et dit : « Où sont ceux qui m'accusent? Qu'il se présente, celui qui veut me condamner! » Tous se taisaient, lorsque Hildebrand, se tournant vers lui : « Crois-tu, lui dit-il, que le Saint-Esprit soit de la même substance que le Père et le Fils? — Je le crois. — Eh bien ! prononce

(1) Il est probable que ce fut en l'année 1053. Voy. Victor, Dialog. III, p. 896, et Petrus Damian., Epist. I, 9. Il devait aussi amener Bérenger à rétracter ses doctrines hérétiques.

lissait mettre en principe que le pape seul pouvait faire un empereur, lui accorder ou lui enlever ce titre. Si les conséquences de ce principe ne se manifestèrent pas encore d'une manière visible, la cause en résidait dans les événements qui vont suivre.

Henri craignait tellement la puissance et l'influence de Godefroi sur les affaires d'Italie, qu'il donna au pape, lorsque celui-ci s'en retourna à Rome avec Hildebrand, des lettres secrètes pour tous les princes de cette contrée, afin de s'assurer de leur fidélité, et de se les attacher, par la promesse qu'il leur fit de passer bientôt lui-même les Alpes à la tête d'une armée, dans le but de s'opposer aux projets de Godefroi (1). Il fit donc ses préparatifs, après avoir fait couronner roi son fils Henri à Aix-la-Chapelle, par Hermann de Cologne. Il venait de passer les fêtes de Noël à Goslar, lorsqu'il arriva de Rome un message qui l'exhortait à hâter sa marche, parce que la puissance toujours croissante de Godefroi rendait l'exécution de ses projets plus facile, et compromettait de plus en plus la tranquillité de l'Empire. Henri rassembla ses troupes à la hâte, et partit pour l'Italie. Le duc de Lorraine envoya des ambassadeurs au-devant de lui (2); car, déguisant ses intentions hostiles, il alla jusqu'à inviter l'empereur à passer les Alpes : « Il savait, disait-il, ce dont on l'accusait; mais il ne pensait à rien moins qu'à troubler l'État. Depuis qu'il a obtenu

(1) Fiorentini, p. 54; Lamb. Schaffn., ann. 1054.

(2) Herrman Corner. prétend qu'il était lui-même parmi les envoyés; mais ceci n'est guère vraisemblable.

« son pardon, il a toujours gardé une fidélité inviolable  
 « à l'empereur, ne désirant, ne voulant que la prospérité  
 « de son règne. L'unique vœu de son cœur est de se  
 « conformer au serment qu'il avait prêté; d'ailleurs il  
 « sera toujours prêt à verser son sang pour son souve-  
 « rain. Dans cette vue, il oubliait volontiers qu'il a été  
 « banni de sa patrie et privé de ses biens héréditaires,  
 « qu'il se voyait réduit à vivre, chez l'étranger, sur les  
 « biens de sa femme; enfin, il a épousé Béatrix sans ar-  
 « rière-pensée, sans violence, et de son libre consente-  
 « ment (1). » Bientôt arriva Béatrix elle-même, parente  
 de l'empereur (2), accompagnée de sa mère Mathilde; elle  
 venait sans crainte, et feignant pour Henri les dispositions  
 les plus loyales et les plus sincères. Son fils Boniface, qui  
 mourut quelques jours après, n'osa pas suivre sa mère;  
 car celle-ci présentait ce qui devait lui arriver. Béatrix,  
 ayant obtenu audience, parla avec hardiesse, disant  
 « qu'elle n'était coupable d'aucun crime, qu'elle n'avait  
 « rien fait contre ses droits et la dignité de son rang; que  
 « l'agitation de l'Italie et les armes victorieuses des Nor-  
 « mands demandaient un homme dans chaque maison;  
 « que la mort l'avait privée de son premier époux, et  
 « que ce qui était accordé à toute femme noble du

(1) Lambert et Fiorentini.

(2) Henri III était petit-fils de Gisela, femme de Conrad II et sœur de Mathilde, qui fut veuve du duc Conrad, puis femme du duc Frédéric de Lorraine, et enfin mère de Mathilde. Gisela descendait de Charlemagne, et Frédéric de Lothaire, et de Othon I<sup>er</sup> du côté de sa mère. *De Genealog. Mathildis*, etc., et Pozzo, *Maraviglie heroiche della duchessa Mathild.*, p. 107.

« royaume devait aussi lui être permis au sein de la  
 « paix, et suivant toutes les idées de droit et de jus-  
 « tice (1). » Telle fut sa justification. L'empereur pesa  
 tous ces motifs, et trouva que les raisons de Béatrix  
 pouvaient avoir quelque fondement ; il était d'ailleurs à  
 craindre que Godefroi ne formât une ligue contre lui  
 avec les Normands, et ne jetât l'Italie dans de nouveaux  
 troubles. Henri rassembla donc les grands du royaume,  
 et déchargea Godefroi des accusations portées contre  
 lui (2). Mais il savait bien que ses intentions n'étaient pas  
 d'accord avec ses paroles. Ainsi, afin d'arrêter désor-  
 mais ses funestes projets, il garda Béatrix comme pri-  
 sonnière de guerre, sous prétexte qu'elle avait donné,  
 sans permission, sa main et ses biens à un ennemi de  
 l'État (3). Toutes les mesures de Henri, en Italie, ten-  
 daient à humilier Godefroi, et à le priver des domaines  
 de sa femme ; plusieurs princes lombards reçurent l'in-  
 vitation de se liguier contre lui (4) ; d'autres, voyant leur  
 salut dans son abaissement, se réunirent d'eux-mêmes à  
 l'empereur. Cependant Godefroi, révolté de l'offense  
 faite à sa femme, était parti pour l'Allemagne, afin d'y  
 exciter des troubles, et Henri fut obligé de songer au  
 retour. Il se rendit donc de Pise à Florence, où le pape  
 venait de défendre l'aliénation des biens de l'Église (5).  
 L'empereur chercha à s'assurer de Frédéric, frère de

(1) Lambert, et, d'après lui, Fiorentini.

(2) Lamb., ann. 1055.

(3) Lambert dit : « Hosti publico Italian prodidisset. »

(4) Leo Ostiens., II, c. 88.

(5) Leo Ost. ; Petrus Damian., Epist. IV, 12 ; *Hist. d'Italie*, VI.

Godefroi, qui était revenu de Constantinople, et qui lui paraissait un ennemi dangereux en Italie (1); mais celui-ci se déroba, fit à l'Église romaine les magnifiques présents qu'il avait reçus de l'empereur d'Orient, et, profondément affligé du sort de son frère (2), il se retira dans le monastère du Mont-Cassin, avec une santé déjà délabrée. A son arrivée en Lorraine, Godefroi ne pensa plus qu'à sa vengeance; et Baudouin, comte de Flandre, tira encore une fois l'épée pour sa cause, car depuis ce temps il n'avait presque jamais déposé les armes (3). Bientôt ils marchèrent à la tête d'une armée vers Anvers, où ils assiégèrent Frédéric, duc de la basse Lorraine; mais un grand concours de Lorrains ne tarda pas à les forcer de lever le siège (4).

Ces circonstances, jointes à d'autres encore, obligèrent l'empereur à hâter son retour; il emmena avec lui Béatrix et sa mère. A son passage à Zurich, vers Noël, il fiança son fils Henri à Berthe, fille d'Othon, margrave de Sure, qui avait un peu plus de cinq ans (5). Suivi de toute sa cour, il continua sa route, au temps de Pâques, par Paderborn, siège épiscopal (6). De là il se rendit à

(1) Parce que l'empereur croyait (Murat., p. 308) qu'il avait fait une ligue contre l'État avec l'empereur grec.

(2) Lambert dit que c'était à cause de la mort du pape Léon et de l'élection du nouveau pontife; Fiorentini, pour éviter la persécution de Henri.

(3) Sigeb. Gembl., ann. 1053.

(4) Sigebert donne 1053; Baronius et Fiorentini s'accordent sur l'année 1052.

(5) Herrman, *Contract.*, ann. 1053; Tschudi, ad ann. 1056. Celui-ci, ainsi que Lambert (ann. 1066), appellent Othon margrave d'Italie.

(6) Padelbrunna, Lamb.

Goslar, où il passa quelque temps, puis à Pérois (1), résidence royale sur les frontières de France et d'Allemagne. Dans ce lieu il eut une vive contestation avec Henri I<sup>er</sup> de France (2), qu'il provoqua même en duel : mais le prudent roi jugea à propos de se retirer sans bruit, à la faveur des ténèbres (3). Bientôt l'empereur revint à Goslar pour y célébrer la nativité de la sainte Vierge. Là se trouvaient réunis presque tous les grands de l'Empire, pour recevoir le pape Victor (4); ils lui firent une réception brillante, et l'accompagnèrent ensuite, avec l'empereur, jusqu'à Botfeld (5). Henri se livrait là au plaisir de la chasse, qu'il aimait beaucoup, lorsqu'il reçut la nouvelle qu'une puissante armée qu'il avait confiée à Guillaume, margrave de Saxe, et au comte

(1) C'est ainsi que l'appelle Lambert; d'autres disent Ivois, Ipsch, Yvoix.

(2) Lambert (ann. 1056) en rapporte la cause : « A rege Francorum contumeliose atque hostiliter objurgatus (imperator) quod multa sæpe sibi meritù fuisset, et quod partem maximam regni Francoruin dolo a patribus ejus occupatam, reddere tandiu distulisset. »

(3) Proxima nocte fuga lapsus.

(4) Ce voyage du pape a été contesté. Platina (*de Vitis Pontif. roman.*, p. 161) dit : « Sunt qui scribant, Victorem ad Henricum profectum : sed ego solum Hildebrandum eo profectum puto, qui auctoritate legationis fretus, Henricum tertium (IV), Henrici filium, Cæsarem creat. » Lambert (ann. 1056) dit, au contraire : « Imperator Nativitatem S. Mariæ Goslarie celebravit, ibique Victorem papam, qui et Gebhart, magnifico apparatu suscepit hospitio, collectis scilicet ad ornandam tantæ diei solemnitate cunctis pene regni opibus et principibus. » Il en est de même de l'annaliste saxon, ann. 1057. *Voy.* aussi *Chron. Hirsaug.*, ann. 1056; Tschudi, ann. 1056. C'était vers l'automne, et l'empereur désirait que le pontife consacraît la cathédrale de Saint-Simon et de Saint-Jude à Goslar.

(5) Bourg impérial, entre Harz et Boda; aujourd'hui Quedlinbourg. Les empereurs saxons y allaient souvent à la chasse du cerf.

Thierry, pour repousser les Luticiens, peuple barbare qui habitait la Saxe septentrionale, venait d'essuyer un grand échec (1). Les temps étaient bien malheureux : une épidémie violente enleva une foule de princes, et répandit le deuil dans tout le pays (2) ; la sécheresse des années précédentes fit naître une famine cruelle dans les provinces, et causa une misère générale. Ces malheurs réunis pesaient de tout leur poids sur l'âme de Henri : une maladie subite le réduisit bientôt à l'extrémité (3). Il repassa alors avec un sérieux repentir tout le cours de sa vie, demanda pardon à ceux qu'il avait lésés à son insu, et restitua toutes les terres qu'il avait enlevées injustement. En présence du pape et de tous les grands de l'Église et de l'État, il désigna son fils pour lui succéder (4) ; la tutelle du jeune prince devait être confiée à l'impératrice et au pape Victor. Sept jours après (5) ces dispositions prises, la mort vint l'enlever, au grand regret du pape, du patriarche d'Aquilée, son oncle, frère du dernier empereur, de l'évêque de Ratisbonne, et d'une foule d'autres seigneurs temporels et ecclésiastiques qui entouraient son lit. Jamais empereur, disait-

(1) Herrm., *Contr.*, ann. 1056, — *Chron. Ursperg.*, p. 167, attribue la victoire aux Saxons ; en sorte que les Luticiens payèrent un tribut, et livrèrent des otages. Le margrave périt dans le combat.

(2) *Annal. Saxonn.*, ann. 1056 ; *Chronogr. Wurtzburg.* ; *Annal. Hildesheim.*

(3) *Correptus molestia corporis.* *Lamb.*

(4) Baron., *Ann.*, ann. 1056 : « Electione regem constituit. » Bruno, *Hist. de saxon. Bello* : « Electione communi. »

(5) Le 5 octobre. Tschudi.

on, n'était mort au milieu d'un aussi brillant entourage (1) ; jamais perte n'avait causé une douleur si profonde et de maux plus funestes. Son corps fut transporté à Spire, et enterré, avec les honneurs accoutumés, le jour de la fête de saint Simon et de saint Jude.

(1) Nulla retro majorum memoria, sine publica indictione, tot illustres personas in unum confluisse. *Lamb.*

---

## LIVRE II.

1056-1063.

Le jeune Henri n'avait que cinq ans, et il tenait le sceptre (1). Mais sa mère Agnès prit en main les rênes du gouvernement (2) : c'était une femme distinguée par son esprit et par la fermeté de son caractère (3). Dans son attitude calme, elle savait détourner les orages, ou comprimer la fureur de ceux qui éclataient (4). Grâce à son administration, elle conserva le royaume tranquille (5), en même temps que son amour maternel veillait soigneusement sur l'éducation de son fils (6). La présence du pape exerça aussi une grande influence sur le caractère du jeune prince, tout en contribuant d'ailleurs à pacifier l'Empire (7). Le pontife, après avoir

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point.

(2) *Cunctorum jussu principum. Bruno.*

(3) *Venerabilis mulier, prudens, et industriæ singularis. Chron. Hirsaug.*—En général, tous les monuments font l'éloge de cette femme.

(4) *Quæ tanta arte periclitantis reipublicæ statum tutata est, ut nihil in ea tumultus, nihil simultatis tantæ rei novitas generaret. Lamb.*— Elle gouverna avec sagesse et fermeté, disent les *Annales saxonnes*. Aventin, *Ann. Boior.* LV : « *Ipsa non muliebriter summa industria, non minore prudentia atque justitia, festa omnium quiete atque otio, aviti paternique imperii habenas quinque annos temperavit.* »

(5) *Anonymi Vita Henrici, in Reuberi veter. script.*

(6) *Baron., Annal. Arnulf. Mediolan., III, 4.*

(7) *Qui exinde compositis mediocriter, prout tunc copia erat, regni ne-*

réglé une foule de choses de concert avec les princes et le clergé, s'en retourna en Italie, où il mourut peu de temps après.

Cependant les grands s'aperçurent bientôt quel bras puissant leur avait été enlevé par la mort de Henri III; ils s'étaient montrés dociles, parce qu'il le fallait; ils avaient gardé la paix, parce qu'ils redoutaient un bras victorieux. Mais le désir de se venger sur sa postérité, la honte d'être gouvernés par une femme (1), et, par-

gotiis (Lamb., *Annal. Saxon.*, ann. 1057). Plurimum contulit ad firmandum novi regis admodum pueri presentia romani pontificis. — Par sa médiation, les comtes Baudouin et Godefroi, jusque-là ennemis de l'Empire, furent réconciliés avec le roi à un concile tenu à Cologne. Que le pape ait eu une grande part dans les affaires de l'État et même dans l'élection du nouveau monarque, c'est ce qui devient très-croyable, si ces paroles de Paul Bernried, c. 60, sont vraies : « Henri fut élu, *permittente romano pontifice* (\*). »

(\*) Un des faits qui honorent le plus les papes au moyen âge, c'est la noblesse et la justice avec lesquelles ils administrent les États des princes mineurs, dont la tutelle leur était confiée. Sans appuyer sur l'exemple donné ici par Victor II, nous rappellerons au lecteur des traits non moins frappants dans la seule vie d'Innocent III, qui eut tant de rapports avec Grégoire VII, son illustre devancier. Jean-sans-Terre meurt en Angleterre au milieu d'une réprobation générale (1216), mais en laissant son fils au berceau, à la garde du pontife romain. Un étranger est au sein du royaume : Louis d'Outremer, fils de Philippe-Auguste, voit tous les barons pour lui : que deviendra l'orphelin royal ? Innocent veille sur lui avec une tendresse paternelle, excommunie ses adversaires, lui suscite des partisans, et en peu de mois le roi enfant est solidement assis sur son trône. « C'était dans le même esprit, dit un historien, qu'il (le pape) veillait.... jusque dans les pays les plus lointains, sur le sort des orphelins royaux des légitimes héritiers de la couronne ; qu'il sut maintenir dans leur droit et leur héritage les princes de Norwège, de Pologne, d'Arménie (1199), les infantes de Portugal, le jeune roi Ladislas de Hongrie, et jusque aux fils des ennemis de l'Église, tels que Jacques d'Aragon, dont le père avait été tué en combattant pour les hérétiques, et qui, captif dans l'armée catholique, fut libéré par ordre d'Innocent ; tels encore que Frédéric II, l'unique héritier de la race impériale de Hohenstaufen, le rival le plus redoutable du saint-siège, mais qui, laissé orphelin à la garde d'Innocent, est élevé, instruit, défendu par lui et maintenu dans son patrimoine avec une affection et un dévouement non plus de tuteur, mais de père. » (Audley.)

(1) Verum cum postea principibus non videretur honestum nec tole-

dessus tout, l'esprit de révolte qui les dominait, les portèrent à profiter de la jeunesse du souverain, pour mettre leurs volontés à la place du droit. La Saxe se souleva la première ; là, les seigneurs tinrent conseil (1) : ils rappelaient tout ce qu'ils avaient souffert sous l'empereur, et tout ce qu'ils devaient souffrir sous son fils, qui paraissait vouloir suivre les traces de son père (2). Plusieurs étaient d'avis de détrôner le roi (3). Cependant, tant qu'il leur manquait un chef, leur esprit turbulent n'avait rien d'arrêté. Mais il arriva que le comte Othon, frère naturel (4) du margrave Guillaume (5), homme de génie et habile dans les affaires, ayant appris la mort de son frère, et voulant prendre possession de son héritage, revint de la Bohême, où il était relégué depuis longtemps. Les princes saxons lui donnèrent leur confiance ; encouragé par eux, il conçut de hautes pensées, il voulut s'élever jusqu'au trône. Les grands favorisèrent ses prétentions, lui promirent fidélité, en lui offrant en même temps leur appui. On résolut donc de mettre à mort le jeune prince, dès que l'occasion se présenterait (6). Les parents de l'empereur, et tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de l'Etat,

randum diutius, a muliere imperium gubernari romanum. *Chron.* Hirsaug., ann. 1056.

(1) De injuriis quibus sub imperatore affecti fuerant.

(2) Nec procul a fide aberat, filium in mores vitamque patris pedibus, ut aiunt, iturum esse. *Lamb.*

(3) Le même qui avait combattu contre les Luticiens.

(4) Matrimonio impari, matre scilicet slavica natus.

(5) Jam a puero exulaverat. *Lamb.*

(6) Suivant Lambert, ann. 1057.

prireut de leur côté la résolution de se rendre avec le jeune Henri en Saxe, pour y étouffer la révolte et s'assurer de la soumission de ce pays.

Vers la fête de saint Pierre et de saint Paul, ils se rendirent à une assemblée à Mersebourg (1), pour délibérer sur les affaires du royaume : les seigneurs saxons y était invités. Chaque prince y alla, à la tête de ses troupes. Le comte Bruno (2) et Ecbert, tous deux cousins du roi et fils de Liudolf de Brunswick, rencontrèrent, près de Mindorf, sur la Saal (3), l'armée d'Othon, qui marchait sur Mersebourg. Bruno et Othon nourrissaient l'un contre l'autre une haine alimentée autant par une inimitié personnelle que par des motifs politiques. Ils se défièrent au combat (4), les deux armées en vinrent aux mains; des deux côtés régnait une égale audace, une égale fureur. Le combat resta longtemps indécis (5); enfin Bruno et Othon se montrent à la tête de leurs troupes : enflammés de colère, ils se précipitent l'un sur l'autre avec une telle violence qu'ils tombent de cheval tous deux, mortellement blessés (6). Quoique privées de leur chef, les deux armées continuèrent de combattre, sans que la victoire se déclarât (7). Ecbert

(1) Ersenburg Lamb. ad curtem regis in Mersburg. *Annal. Saxon.*

(2) *Annal. Saxon.*, ann. 1057. Lambert l'appelle Brun.

(3) Patruces regis. — Lambert : Filii Liudolfi de Brunswick, oncle du roi. — Aventin les appelle « rebus militaribus præfecti. »

(4) Juxta villam quæ dicitur Nienthorp, secus fluvium Salicum.

(5) D'après Aventin, Othon donna le premier : « Otho, signo dato, illos invadit; nec illi pugnam detractant. »

(6) Ancipiti fortuna, modo huc, modo illuc inclinante. *Aventin.*

(7) D'après Lambert et l'annaliste saxon.

était aussi grièvement blessé ; mais, plus affligé encore de la mort de son frère Bruno, il se jeta en furieux au milieu des plus épais bataillons ennemis, et tua le fils du comte Bernard, encore à la fleur de l'âge et pouvant à peine porter les armes (1). Son glaive terrible mit bientôt les autres en déroute, car ils résistaient plus mollement depuis la mort de leur chef. Ce combat rendit la tranquillité à la Saxe. Comme dans Othon on avait perdu la tête, les autres membres n'agirent plus (2). Tant il est vrai que, pour le bien comme pour le mal, il faut un chef autour duquel les autres viennent se grouper pour remplir leur volonté et celle de leur chef (3).

Mais le feu n'était pas éteint en Saxe ; il couvait sous la cendre, pour se rallumer bientôt avec plus de vivacité, car il y avait dans ce peuple une certaine rudesse de caractère et un esprit guerrier qui ne lui permettaient pas de supporter patiemment un échec, ni de l'oublier sans en avoir tiré vengeance ; d'ailleurs chacun était avide de pillage, et porté à vivre aux dépens de ses voisins (4).

Dans la même année, un certain Frédéric et ses frères (5) suscitaient des troubles dans différentes parties

(1) *Anceps pugna.*

(2) Aventin l'appelle « alterum hujusce tumultus auctorem. »

(3) La qual cosa dimostra appunto l'inutilità d'una moltitudine senza capo. Machiav., *Discorsi*, 1, c. 44. Maxime fort sage.

(4) *Saxonum gens efferata, nempe adhuc cruda carne vescuntur, finitimorum spoliis quæstuosa, vivere raptò more veterum Germanorum insueta..... obsequentes latrones cognominati Aventin.*

(5) L'annaliste saxon et la *Chronique* d'Ursperg s'expriment d'une manière aussi vague : « Tyrannidem in partibus Germaniæ exercuerunt. »

de l'Allemagne : mais les grands de l'Empire surent bientôt les contenir dans le devoir. Dans d'autres contrées, on vit aussi des germes de divisions. La Souabe était jusque-là gouvernée par Othon, margrave de Schweinfurt : il mourut (1), et sur-le-champ Rodolphe de Rheinfeld (2), fils du comte Cuno, entra en possession de son fief, à l'aide de l'impératrice Agnès. Celui-ci prit d'abord le titre de duc de Rheinfeld, qui faisait partie de la Souabe. Pour attacher à l'Empire un aussi vaillant guerrier, Agnès le fiança à sa fille Mathilde, jeune princesse dont l'éducation était confiée à Rumold, évêque de Constance (3). Mais, du vivant même d'Othon, l'empereur Henri avait promis ce duché à Bertold de Zaringen, et lui avait même donné son anneau, afin qu'il pût s'en servir comme preuve de cette promesse. Après la mort de Henri et d'Othon, le comte apporta cet

(1) Lambert place sa mort en 1058 ; il en est de même de la *Chronique August.*—Herrman, *Contr.*, met le mariage de Rodolphe en 1057 et 1059, les *Annales saxonnes* en 1057. La *Chronique* d'Ursperg l'appelle « dux Suevorum. »

(2) Rinvelton. Son histoire est décrite dans le savant recueil de Gerbert, abbé de Saint-Blaise, sous le titre de : *De Rudolpho suevico, comite de Rinsfelden, duce, rege, deque ejus illustri familia, etc.; per Martinum Gerbertum, monast. S. Blasii in silva Nigra, abbatem.* Typis S. Blasianis, 1785. Ce fut lui surtout qui illustra sa famille; auparavant elle ne portait que le titre de comte Rheinfeld.

(3) D'après la *Chronique* d'Ursperg, p. 168, Rodolphe paraît avoir enlevé Mathilde à l'évêque, et avoir alors obtenu d'Agnès le duché : « Mox post obitum imperatoris, filiam ejus Rumoldo Constantiam episcopo commendatam, utrum consilio raptam an dolo nescitur, uxorem duxit, receptam jam in gratiam, eundem ducatum illi, causa filiae, imperatrix dedit. » Lambert le raconte autrement, ann. 1058, ainsi que les *Ann. sax.*, ann. 1057.

anneau à l'impératrice, et lui rappela l'engagement. Elle le reconnut ; mais le fief avait déjà été donné à Rodolphe. Bertold en fut fort mécontent. L'impératrice, qui connaissait sa bravoure et sa prudence, lui offrit, en compensation, la seigneurie de Carinthie, qui se trouvait alors sans maître, parce que Cuno, duc de ce pays (1), venait d'être tué dans une tentative contre ses propres sujets (2). Bertold se réconcilia, après avoir transmis sa nouvelle possession à son fils, qui portait le même nom (3). Mais Henri IV, à l'instigation de quelques intrigants, donna ce même duché à un de ses parents, nommé Luitolf, et s'attira, par cette démarche imprudente, la haine de deux ennemis. Bertold, toujours si fécond en plans, chercha à tirer vengeance et du roi et de Rodolphe. L'occasion ne tarda pas à se présenter. La Bavière avait pour duc le prince Othon, issu d'une antique famille de Saxe, de la maison Boimenburg de Nordheim, fils de Benno de Nordheim, homme de caractère, habile, prudent et sage dans tout ce qui pouvait le conduire à la puissance et à la gloire. Son frère Sigefroi, de concert avec deux frères Henri et Udon de Catlembourg, avait attaqué le margrave Eckart, fils de Gonthier. On s'en plaignit au roi, qui fit retirer à Othon de Bavière son duché (4). Dans la Souabe, où tout était

(1) Il fut le premier duc de ce pays. *Lamb.*

(2) Cuono, dux Carentinorum, contractis ingentibus copiis ad occupandum ducatum suum, quem tanto tempore, metu rebellionis, non inviserat, primam profectionem parabat ; sed morte præventus, cæptum iter non implevit. *Lamb.*

(3) *Annal. Saxon.*, ann. 1057.

(4) *Ibid.*

en désordre et en confusion, où les violences des grands vassaux excitaient à une haine implacable contre le pouvoir impérial, un vassal, nommé Conrad, fut tué par les troupes royales, et l'on répandit le bruit que c'était par ordre du roi (1). Il n'en fallut pas davantage à Bertold pour soulever la Souabe, et tramer une ligue contre le jeune souverain, avec le puissant Othon de Saxe. Beaucoup d'autres choses excitaient du mécontentement contre Henri ; car tout ce qui se faisait contre la coutume et la loi, les malveillants l'attribuaient à la volonté royale.

Le jeune prince était à Mersebourg, avec sa mère et les princes de l'Empire, lorsqu'il vit arriver, de la part du saint-siège, Hildebrand, abbé alors du monastère de Saint-Paul (2). Victor II avait eu pour successeur Étienne IX, ce même Frédéric, frère du duc de Godefroi, que nous avons vu entrer au couvent du Mont-Cassin ; mais il était mort dans le courant de la même année, après avoir dirigé les affaires de l'Église pendant sept mois. Étienne n'avait pas les meilleures dispositions pour Henri (3) ; on lui a même attribué le projet d'élever son frère Godefroi sur le trône impérial, et de chasser les Normands de l'Italie ; la mort en empêcha l'exécution.

(1) *Annal. Saxon.* Ursperg.

(2) Lamb., en 1058. Celui-ci appelle Hildebrand, dans un endroit, « *virum et eloquentia et sacrarum litterarum eruditione valde admirandum.* »

(3) Sunt qui dicant S. pontificem in Henricum imperatorem hærescos nomine invecum esse quod summorum pontificum auctoritatem diminueret, contempta religione, spreto immortali Deo. *Platina.*



L'évêque de Velletri, nommé Mincius (1), avait gagné par son or quelques grands, et entre autres le comte Grégoire de Tusculum ou Frescati : aidé par eux, parvint au trône pontifical (2), et prit le nom de Benoît X. Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles étaient Godefroi, Hildebrand et Pierre Damien trouvaient cette voie d'arriver à la papauté non moins indigne qu'irrégulière. D'ailleurs Benoît, ignorant les choses saintes, sans talents et sans énergie, était incapable de gouverner l'Église (3). Aussi son élévation éprouvait-elle beaucoup de difficultés. Étienne, même au moment de sa mort, avait recommandé qu'on ne fit aucune nouvelle élection avant que Hildebrand, qui devait être envoyé auprès de l'impératrice Agnès, fût de retour, afin que l'Église pût être dirigée par ses conseils (4). Mais le parti de l'usurpateur domina dans Rome ; les autres furent obligés de quitter la ville, pour ne pas exposer leur vie. Dès que l'impératrice eut appris, par Hildebrand, ce qui se passait à Rome, elle l'y renvoya sur-le-champ pour réprimer ces désordres, de

(1) Aventin l'appelle *Jean* ; mais Amalric Auger, *Mincius*. Celui-ci ajoute : « Tunc erat episcopus Velestiensis, deinde per violentiam papa fuit factus, quare postea ipse papatum renuntiavit. » Lambert l'appelle *Lateranensis quidam*.

(2) Platina : « Factione quorundam nobilium. » Aventin : « Corruptis quibusdam Romanis pecunia. » Paul Bernried : « Iniquis atque importunis hominibus. »

(3) Suivant Muratori (*Annal. d'Ital.*, v), Pierre Damien parle de lui en ces termes : « Ita est homo stolidus, deses ac nullius ingenii, ut credi possit nescisse, per se talia (*sa criminelle usurpation*) machinari. »

(4) Petrus Damian., *Epist.*, III, 5. Leo Ost., II, 100.

concert avec Godefroi. Tous deux reconnaissaient dans l'évêque de Florence un homme distingué par sa vertu et ses rares talents. Ce fut alors sans doute qu'ils envoyèrent à la cour d'Allemagne une nouvelle ambassade, car dans Rome il n'y avait personne qui fût digne de porter la tiare. Les députés trouvèrent Henri à Marouva (Nissa), sur les frontières de la Hongrie et de la Bulgarie, et lui parlèrent en ces termes : « Autant qu'il sera en leur pouvoir (1), les Romains vous serviront la même fidélité qu'à votre père. C'est pourquoi ils n'ont encore choisi personne pour le trône pontifical actuellement vacant ; ils ont voulu connaître auparavant vos intentions ; ils demandent donc que vous envoyiez celui que vous jugerez le plus digne. Personne ne s'opposera à vos ordres, si ce n'est celui qui est arrivé à cette dignité non par une élection légale (2), mais par des voies détournées. » Pendant que Henri délibérait avec les grands sur ce choix, qui tomba enfin sur Gérard de Florence (3), Hildebrand tenait en Toscane une assemblée où Benoit fut con-

(1) Quoad possent.

(2) Lamb., ann. 1059. Il est certain que Gérard de Florence fut proposé.

(3) In quem et Romanorum et Teutonicorum studio consenserant. *Lamb.* Voigt n'est point ici exact. Par les soins de Hildebrand, l'élection canonique était faite avant qu'on eût envoyé à l'empereur. Celui-ci, ou plutôt sa mère Agnès, ne fit que confirmer le choix fait par l'Église. *Voy.* l'abbé Fleury. Au surplus, on voit ici un coup d'adresse de Hildebrand. Il voulait, avant tout, rendre l'élection canonique, et ménager ensuite la susceptibilité du roi dont on pouvait avoir besoin pour chasser l'intrus.

(Note du Traduct.)

damné, et Gérard promu et confirmé (1). Hildebrand se conduisit en cette occasion avec une prudence consommée ; il voulut faire comprendre par cette élection que la volonté royale ne suffisait pas pour faire un pape. Le nouveau pontife prit le nom de Nicolas II (2).

Comme Hildebrand avait le plus contribué à ce choix, le pape suivit en tout ses conseils ; et Hildebrand savait d'avance qu'un tel homme conviendrait admirablement à l'accomplissement de ses vues. Tout ce qui se fit sous le règne de Nicolas tendit à l'exécution du plan que Hildebrand développa toujours davantage dans la suite. L'estime et la réputation de savoir et de piété qu'avait le nouveau pape (3) donnaient à tout ce qu'il faisait du poids et de la dignité. Protégé par les forces militaires que l'impératrice avait mises à la disposition de Godefroi, il se dirigea vers Rome, mais se rendit auparavant à Sutri, à un concile auquel assistaient les évêques de la Lombardie et de la Toscane, ainsi que la plupart des seigneurs de l'Italie (4). Benoît y fut déposé, et exilé à

(1) Quod non per ostium, quemadmodum dicebat, sed per vim et largitionem intrasset.

(2) Peut-être sera-t-il possible de concilier les différentes opinions, en disant : 1° que l'élection eut lieu : « Hildebrando instante » (Platina) ; 2° qu'il fut choisi en Allemagne et en Italie en même temps. Paul Bernried dit : « Illi (legati) in Germaniam, ubi Augustam devenere Gerhardum pastorem postulant. » Platina : « Sunt tamen qui scribant hanc electionem Senis (Siena) factam, cum libera suffragia Romæ et factionem quorundam potentium haberi non possent. » Fiorentini dit même que la consécration ne put se faire à Rome, parce que Benoît y était encore.

(3) Petrus Damian., *Epist.*, III, 4 : « Bene litteratus est, et vivacis ingenii, sine suspicione castus, in erogandis eleemosynis pius. »

(4) Godefroi s'y trouvait avec Mathilde. Platina.

Velletri (1), vers le commencement de l'année 1059. Il ne paraît pas que ce concile ait rien fait pour la réforme générale de l'Église : cependant, aux yeux de tous les hommes sages et clairvoyants, elle devenait plus que jamais nécessaire ; suivant l'opinion universelle, il fallait un changement complet, depuis le chef jusqu'aux membres. Le scandale qu'avaient fait naître l'élévation et la déposition de l'antipape dépréciait trop le saint-siège pour que le nouveau pape ne se laissât pas guider facilement par Hildebrand, qui était résolu à se servir de Nicolas pour faire un pas de plus vers l'accomplissement de ses vœux.

Jusqu'alors l'élection du souverain pontife avait été l'affaire du clergé et du peuple romain, réunis à l'empereur. A chaque vacance ces trois partis se laissaient guider par leurs propres intérêts : de là des discordes, des schismes, et toutes sortes de maux. Le clergé, corrompu et livré à la débauche, ne semblait plus digne de nommer un pontife. Le peuple venait de montrer le vice de ses élections par son appui donné à Benoît ; enfin, les choix de Henri III avaient clairement démontré que l'empereur n'avait pour but que d'étendre sa puissance en Italie par le moyen de celle du pape. Hildebrand voulait remédier à tout par l'entremise de Nicolas. Au mois d'avril de l'année 1059, un concile fut convoqué à La-

(1) Fiorentini : « O che spinto dal rimorso della propria coscienza, o che dal zelo de' buoni cattolici doppo la canonica elletione di Nicolao ne fusse cacciato. »

tran ; cent treize évêques s'y réunirent (1). Les schismes qui eurent lieu précédemment au sujet des élections pontificales furent le principal objet de leurs délibérations, dont le résultat fut une règle fixe et précise sur cette matière. « Pour prévenir à jamais ces désordres, « dit Nicolas II, nous ordonnons, suivant les dispositions « des Pères, qu'à la mort du pontife de l'Église univer- « selle, les évêques-cardinaux traitent d'abord ensemble « de l'élection, qu'ils y appellent ensuite les clerics-car- « dinaux (2), et que tout le reste du clergé et le peuple « viennent y donner leur consentement, prenant bien « garde que le venin de la cupidité (3) ne s'insinue quelque « part. Que les hommes les plus religieux soient à la « tête de l'élection et que les autres les suivent. Que le « pontife soit choisi dans le sein même de l'Église de « Rome, s'il y a un sujet capable ; sinon dans quelque « autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, pré- « sentement roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, « comme nous le lui avons déjà accordé (4) ; qu'on rende

(1) Labbe, *Collect. Concil.*, t. ix, p. 1105. Les canons se trouvent dans Coleti, *Sacro-Sancta Concilia*, t. xii, p. 50, ou dans Muratori, *Scr. rer. Ital.*, t. II, p. 2 ; in *Chron. Farfens.*, p. 645.

(1) Clericos cardinales adhibeant.

(2) Morbus venalitatis.

(3) Coleti, *Sacr.-Sanct. Concil.* — Baronius (*Annal.*, ann. 1059) donne ce canon en ces mots : « Eligatur autem de ipsius ecclesiæ gremio, si reperitur idoneus ; vel si de ipsa non invenitur, ex alia assumatur, salvo debito honore et reverentia dilecti filii nostri Henrici, qui in præsentiarum rex habetur et futurus imperator, Deo concedente, speratur, sicut jam sibi concessimus et successoribus illius, qui ab apostolica sede personaliter hoc jus impetraverint. Quod pravorum atque iniquorum hominum ita perversitas

• le même honneur à ses successeurs, à qui le saint-siège  
 • aura personnellement accordé le même droit. Si le  
 • pouvoir des méchants empêche de faire à Rome une  
 • élection légitime, les cardinaux-évêques, unis au clergé  
 • et aux laïques, quoique en petit nombre, auront droit  
 • d'élire le pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus con-  
 • venable. Si, après l'élection faite, on s'oppose, au  
 • moyen de troubles et d'autres actes de méchanceté, à  
 • ce que l'élu soit intronisé dans le saint-siège selon la  
 • coutume, il n'en aura pas moins l'autorité de gou-  
 • verner l'Église et de disposer de ses biens, comme  
 • saint Grégoire l'a fait avant sa consécration (1). Si  
 • quelqu'un, par violence ou par présomption, est élu,  
 • ordonné ou intronisé au mépris de ce statut, qu'il soit  
 • anathématisé et déposé avec ses complices; qu'il soit  
 • rejeté comme l'Antechrist, comme l'ennemi et le des-  
 • tructeur de toute la chrétienté (2); qu'il soit frappé  
 • d'un anathème perpétuel (3); qu'il soit du nombre des  
 • impies qui ne ressusciteront point au jour du jugement;  
 • qu'il ressente la colère du Tout-Puissant, que le cour-  
 • roux des apôtres saint Pierre et saint Paul, dont il ose  
 • troubler l'Église, le poursuive dans cette vie et dans  
 • l'autre; que sa demeure soit déserte, et que personne

invaluerit, ut pura, sincera atque gratuita fieri in Urbe non possit electio, cardinales episcopi cum religiosiis clericis, catholicisque laicis licet paucis, jus potestatis obtineant eligere apostolicæ sedis pontificem, ubi congrue vide-  
 rint. » (Voy. aussi Labbe.)

(1) Disponendi omnes facultates ejus.

(2) Baron., *Annal.*, ann. 1059; Platina, *de Vita Nicol. II.*

(3) Is non apostolicus, sed apostaticus... liceat, illum et prædonem ana-  
 thematizare. *Platina.*

« n'habite dans sa maison; que ses enfants soient orphelins et sa femme veuve (\*); qu'il soit saisi de frayeur, lui et ses enfants; qu'ils soient contraints de mendier, et chassés de leurs demeures; que l'usurier recherche et enlève ses biens, et que les étrangers lui ravissent le fruit de ses travaux; que la terre entière et les éléments conspirent contre lui; que les mérites des saints le confondent, et amènent sur lui une vengeance éclatante (1). »

Environ quatre-vingts personnages, tant archevêques qu'évêques, diacres et prêtres, parmi lesquels étaient Hildebrand et Pierre Damien, signèrent ce décret. Ils furent donc couronnés du plus heureux succès ces efforts constants faits avec tant de prudence et de zèle, et qui tendaient à laisser à l'Église seule le droit d'élire les papes, et à ôter leur élection aux caprices des princes temporels. Il est certain que ce canon était le chef-d'œuvre de la sagesse pontificale, ou plutôt de celle de Hildebrand. Il enlevait à l'empereur le droit d'approuver l'élection des papes, droit que jusqu'alors on ne lui avait

(\*) Certaines gens du monde ont cru découvrir dans ces paroles le mariage des pontifes. C'est une niaiserie qu'on a de la peine à concevoir, quand on connaît la sévérité de Hildebrand à ce sujet, et qu'on considère que le concile se sert ici des malédictions de l'Écriture, et des Psaumes en particulier, où l'on trouve ces mots : *Fiant filii ejus orphani et uxor ejus vidua*, Ps. 108. (Note du Trad.)

(3) Comme ce décret menaçait d'enlever à l'empereur toute son influence sur l'élection du pontife, on dit que l'antipape Guibert l'avait altéré *aliqua addendo atque minuendo*, ainsi que le prouve le cardinal Deusdedit dans son livre *Contra invasores simoniacos*. On a aussi prétendu que ce fut lui seul qui inséra l'anathème qui se trouve à la suite du décret. (Baron. A. C.) Quoi qu'il en soit, l'homme avait besoin d'un plus fort aiguillon et d'avertissements terribles, dans un temps où il n'agissait point par persuasion.

pas contesté. Le canon n'en parle pas expressément ; mais il le dit assez, en exigeant que l'empereur obtienne du pape même le droit d'approuver les élections.

Dans le même temps, les Normands, après avoir conquis tout ce que leur avait accordé l'investiture du saint père, s'emparèrent de la Pouille, sous la conduite de Humphred, le même qui avait combattu contre Léon IX. Robert Guiscard, de son côté, avait soumis la Calabre, d'où il faisait souvent des excursions sur le territoire grec. Quand Humphred fut mort (1057), et son fils Bancelard chassé du pays (1), il fit venir de Normandie son frère Roger (2). C'était un jeune homme d'une beauté remarquable, d'une taille svelte, quoique robuste ; éloquent dans les conseils, plein de prévoyance dans l'exécution, aimable et accessible à tous, et pourtant brave jusqu'à l'héroïsme sur le champ de bataille (3). Il entra dans la Calabre. La terreur de ses armes et de ses stratagèmes jeta partout l'effroi ; les villes envoyaient demander la paix : comme prix de leur soumission, elles apportaient de riches rançons, et s'obligeaient par serment et par otages. Robert avait cru arriver au comble du bonheur en appelant à son secours Roger, son frère ; mais celui-ci n'épargna pas même les possessions et les biens de Guiscard. L'envie alla jusqu'à l'offense ; de là la guerre entre les deux frères.

(1) Sigonius, *Hist. Ital.*, lib. ix. Platina, *in Vita Nicol.* Giannone, p. 54.

(2) Sismondi, *Hist. des Républ. ital.*, 1, p. 363.

(3) Gaufred. *Malat.*, 1, c. xix.

Robert, croyant la Calabre perdue pour lui, et voyant dans la Pouille un théâtre continuel de désordres, dépêcha un messager vers son frère, pour lui proposer un traité, et puis il lui donna la moitié de la Calabre avec une partie de son armée pour assiéger Reggio. Cette place fut bientôt emportée. A mesure que croissait la bonne fortune de Robert, son orgueil et son arrogance dépassèrent toute limite, tellement que le titre de comte ne lui semblait plus en proportion avec sa puissance : il prit donc celui de duc de la Calabre et de la Pouille (1). Tel devint l'esprit de ces princes, parce qu'ils ne redoutaient personne et qu'ils ne se confiaient qu'en eux-mêmes.

Les empereurs grecs passaient sur le trône comme des ombres : uniquement occupés de leur propre salut, ils sacrifiaient toutes les possessions d'Italie à une vie indolente. Quant à Henri, le duc s'en inquiéta si peu, qu'il lui écrivit des lettres insolentes, et traita avec fierté les grands de la cour (2). Bientôt il ne respecta pas même le territoire de l'Eglise (3); le pape en fut indigné, et, après l'avoir averti inutilement, il le frappa d'excommunication. Robert pensa qu'une rupture avec le pontife

(1) Leo Ost., III, 16. D'autres disent qu'il obtint ce titre du pape (du moins qu'il lui fut confirmé), ou bien des grands de la Pouille. Comparez Giannone, p. 54.

(2) Aventin., *Annal. Boior.* « Soli Deo immortali se dicto audientes esse, cunctos mortales pro hostibus ducere qui, cum vellent, congregarentur, intellecturos quid virtute Normanni possent. » Baron., *Annal.*, an. 1058, 1059.

(3) Platina dit que Robert avait étendu sa puissance jusque sur Troie, « quæ pontificibus Romanis parere consueverat. »

lui serait plus funeste qu'avec tous les princes temporels. Hildebrand avait déjà disposé Nicolas à la paix, lorsque le duc lui envoya une ambassade pour lui offrir satisfaction, et lui signifier qu'il voulait vivre en bonne intelligence. Nicolas se rendit à Melfe, où il avait convoqué un synode et donné un rendez-vous au duc. Celui-ci y vint avec toute la noblesse normande. Le pape recouvra les terres que l'Église avait perdues; et, après avoir levé l'excommunication, il attacha si bien le duc au siège de Rome, qu'il consentit à recevoir de ses mains une bannière, comme vassal du saint-siège, et à accepter la Pouille et la Calabre à titre de fiefs ecclésiastiques (1). Nicolas lui confirma ses prétentions sur la Sicile, moyennant une redevance annuelle (2); et Robert, le reconnaissant pour son seigneur, prêta entre ses mains serment de fidélité (3). Le pape reconnut son titre de duc (4); et Guiscard promit de son côté d'être soldat de l'Église, et de la protéger dans toutes ses nécessités (5). « A partir de cette heure, dit-il, moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc d'Apulie, de la Calabre, et, par la suite, de la Sicile, je jure d'être fidèle à la

(1) Leo Ostiens., III, 12. Platina. Cependant Robert avait pris ces deux contrées aux empereurs grecs.

(2) Ils devaient lui payer « censum quotannis per juga boum singula decemarios duodecim. » Leo Ostiens.

(3) Dans le serment, il l'appelle son seigneur.

(4) Duceum creat.

(5) S. Rom., ecclesie ubique adjutor ero ad tenendum et ad acquirendum regalia S. Petri ejusque successores pro meo posse, contra omnes homines, et adjuvabo te, ut secure et honorifice teneas papatum romanum, terram S. Petri et principatum.

« sainte Église romaine, et à vous, mon seigneur pape  
 « Nicolas. Je n'aiderai ni de mes conseils ni de mes ac-  
 « tions ceux qui conspireront contre votre vie ou contre  
 « votre liberté. Je promets de soutenir contre tous les  
 « hommes, et selon tout mon pouvoir, la sainte Église  
 « romaine, chaque fois qu'il s'agira de la conservation et  
 « de l'acquisition des biens de saint Pierre, de ses do-  
 « maines. Que mon appui vous soit assuré, afin que vous  
 « gouverniez honorablement l'Église, le pays et la prin-  
 « cipauté de saint Pierre. En outre, je ne permettrai  
 « jamais ni invasion, ni conquête, ni pillage, sans votre  
 « autorisation ou celle de vos successeurs. Toutes les  
 « églises qui se trouvent dans mes domaines, je les  
 « remets entre vos mains avec leurs dépendances, m'en-  
 « gageant à les défendre fidèlement. Et si vous ou un  
 « de vos successeurs mourez avant moi, alors, de l'avis  
 « des cardinaux, du clergé et des laïques, je veillerai à  
 « ce qu'on choisisse et qu'on consacre un pape qui soit  
 « digne du siège de Pierre. C'est ce que je m'engage à  
 « remplir fidèlement envers l'Église romaine, envers  
 « vous et tous vos successeurs qui voudront me confirmer  
 « l'investiture que vous m'avez donnée (1). »

C'était là un troisième pas vers l'exécution du plan de Hildebrand. Il n'est pas facile de déterminer la part qu'il eut dans toutes ces négociations. Qu'il y ait beaucoup

(1) Le serment se trouve dans Baronius, *Annal.*, ann. 1059. Les dernières paroles sont : « Qui mihi firmaverint investituram, a te mihi concessam. » Le sénateur, à Rome, faisait à l'Église romaine un serment tout à fait semblable, du temps d'Innocent III. Voy. *Storia diplom. de senatori di Roma*, p. 82.

travaillé, cela est d'autant plus probable, que Nicolas, sans ses conseils, n'aurait pas réussi dans une démarche de cette importance, et que Hildebrand exerçait déjà une influence dans toutes les affaires de l'Église. Ainsi, outre la puissance de la parole, le pontife avait maintenant la force du glaive; et, outre une armée permanente d'ecclésiastiques répandus dans toute la chrétienté, il avait à ses ordres une armée de laïques avec laquelle il pouvait accomplir ce qu'il désirait.

Aussi Nicolas résolut de montrer sur-le-champ tout ce que le saint-siège avait gagné par sa coalition avec le prince normand. D'après son avis, Robert rassembla une armée formidable (1); et comme, avant cette époque, les comtes de Tusculum et d'autres princes qui vivaient à Rome avaient souvent nui au saint-siège, et l'avaient déshonoré par des sujets indignes élevés sur le trône pontifical, il se jeta à la tête d'une armée normande dans la Campanie, dans le territoire des Prénestins, des Tusculans et des Nomentains, et se vengea de tous ceux qui résistaient à ses avertissements. Passant ensuite le Tibre avec une infanterie nombreuse, et avec des frondeurs, il attaqua Galère, qui fut ruinée, et les villes du comte Gérard, reprit toutes les forteresses jusqu'à Sutri, brisa ainsi l'orgueil des grands (2), délivra

(1) Platina, *in Vita Nicol.* Aragonius, cardinal. Baron., *Annal.*

(2) Post multa denique damna, et exspoliationes, capitaneorum cervicosis valde destructa, redire ad mandatum et subjectionem damni pontificis coacta est, liberata urbe ab eorum tyrannide, et in suum statum Ecclesie restituta. *Aragon. cardinal.*, dans Muratori, *Scr. rer. Ital.*, t. 1 p. 501.

l'Église de leur tyrannie, et fit respecter les possessions du saint-siège.

L'Église de Milan était alors dans une horrible confusion. Un diacre nommé Ariald, issu d'une famille distinguée, et natif du bourg de Cutiaco (1), entre Milan et Côme, homme remarquable par sa piété et son zèle dans les choses de Dieu, avait depuis longtemps éprouvé un violent dégoût et une tristesse profonde à la vue des divisions des Milanais et des habitants de Pavie, occasionnées par la dissolution du clergé. Aimé et vénéré de tous, il laissait échapper dans son zèle plus d'un mot piquant contre les ecclésiastiques (2). Il trouvait qu'il était contre les Écritures qu'un évêque suivit ses penchants, et allât jusqu'à oublier ses fonctions dans le tourbillon des passions humaines. Il s'en expliqua souvent en ces termes devant le peuple. La vérité lui attira des ennemis : il s'unit donc volontiers à un puissant bourgeois nommé Landolphe, qui avait les mêmes sentiments. Par eux, le peuple fut aigri contre le clergé ; il en résulta bientôt des injures, des plaisanteries et des scènes violentes. Les chefs de l'Église délibérèrent souvent pour savoir comment ils pourraient étouffer l'esprit de révolte, sans toutefois abandonner complètement leurs coupables habitudes. Mais quand une idée s'est une fois emparée d'un homme, il est immuable dans ses volontés et dans ses ac-

(1) Cui nomen Cutiacum.

(2) Dum litterarum vacaret studio severissimus est legis divinæ interpres, dura exercens in clericos solos judicia. Arnulf., *Hist. Mediol.*, II, c. 8. — « Diu multumque pro custodio sacrarum legum adversus Simoniacos et Nicolaitas in defesso studio laboravit. » Baron., *Annal.*, ann. 1066.

tions. Rien ne put apaiser le peuple ; il chassa des églises les prêtres, les poursuivant de ses railleries et de ses huées, et les insultant sur la place publique. Étienne IX gouvernait encore l'Église. Le clergé de Milan lui fit des plaintes sur la violence d'Ariald et de Landolphe. D'après le conseil du pape, l'archevêque Gui convoqua un synode à Fontanetum. Mais Ariald et Landolphe, quoique sommés d'y comparaître, ne s'y rendirent pas, et encoururent l'excommunication. Alors, partout où ils allaient, il se rassembla autour d'eux une foule nombreuse qui ne respectait plus ni les églises ni le service divin, donnant le nom de simonie à tout ce que faisaient les clercs, et s'écriant, à la vue d'un prêtre : *Vous êtes des patarins* (1)! Ariald se rendit à Rome, où il exposa la malheureuse situation de Milan, ses vues et celles de Landolphe. Les Romains se laissèrent persuader. Pierre Damien, récemment élevé à l'évêché d'Ostie par Nicolas, fut informé de cette affaire. Le pape résolut de traiter avec douceur les prélats dont la conduite était irrégulière, afin de ne point déshonorer leur ministère par une sentence publique. Il chargea donc Pierre, en lui donnant toute autorité, de négocier secrètement avec eux, afin de les ramener à de meilleurs sentiments. Mais

(1) On ne peut donner aucune bonne explication de ce sobriquet. Arnulf, dans son *Histoire de Milan*, IV, c. II, le fait dériver de *πάθος*, trouble ; ainsi *patarini* signifierait *perturbatores*, fauteurs de troubles. Sigonius, l. IX, en donne une autre signification : « Sacerdotes, qui uxores habebant, præ pudore separatim a cæteris, rem divinam facere cogebantur in loco, qui pataria dicitur ; unde a pueris patarini dicebantur. » Baron., *Annal.*, ann. 1059.

l'évêque d'Ostie, n'ayant point réussi, engagea le pape à se servir de son autorité apostolique, sans s'arrêter à des considérations humaines (1). Le saint-père suivit le conseil d'un homme aussi pieux ; il résolut d'arracher l'ivraie sans pitié. Il envoya donc à Milan quelques hommes sûrs, parmi lesquels figuraient ce même Pierre Damien et Anselme, évêque de Lucques (2). Hildebrand, qui avait été récemment nommé archidiacre de l'Église romaine, s'intéressait vivement à toutes ces affaires. Pierre lui envoya un rapport détaillé de ce qu'il avait fait. Le lendemain de son arrivée, il y eut une émeute populaire ; on murmurait de ce que l'Église de saint Ambroise dût se soumettre aux ordres de Rome, puisque jusque-là elle avait été libre. L'Église romaine, ajoutait-on, n'avait aucun droit de juger ou de régir celle de Milan. La foule se précipita vers le palais épiscopal ; on sonna le tocsin, et quelques amis conseillèrent au légat de mettre sa vie en sûreté, parce que, dans sa furie, le peuple cherchait son sang. Ce qui augmenta encore l'exaspération, c'est que, dans l'assemblée du clergé mi-

(1) La lettre de Pierre Damien au pape est dans Baronius, *Annal.* Il s'y élève avec une grande énergie contre la vie condamnable des prêtres du temps : « Si hoc malum esset occultum, fuerat fortasse utcumque ferendum, sed heu scelus ! omni pudore postposito, pestis hæc in tantam prorupit audaciam, ut per ora populi volitent loca scortantium, nomine concubinarum, etc., et nequid his assertionibus deesse videatur, testimonio sunt discursio nuntiorum, effusio munerum, cachinnantium joca, secreta colloquia. »

(2) Arnulf (*Hist. Mediol.*, II, c. XII) met Hildebrand au nombre des légats. Mais ceci n'est guère probable, à cause de la lettre de Pierre à Hildebrand, dans laquelle il lui rend compte de sa mission. Voyez la lettre dans Baronius, *Annal.*, ann. 1059, n° XLV.

lanais, le légat plaça l'archevêque à sa gauche, et Anselme de Lucques à sa droite. Damien se présenta lui-même au peuple, et parvint, par ses paroles, à calmer sa fureur. Il prouva la préséance et la supériorité de l'Église romaine, de laquelle était sortie celle de Milan, comme une fille de sa mère. Gui, de son côté, exhorta avec énergie les assistants à laisser cet habile médecin guérir les maladies du clergé; il lui fit sentir qu'il fallait bannir des fonctions saintes la vénalité et la vie déréglée, comme le plus grand fléau des serviteurs de Dieu. Puis le saint homme s'en alla droit à l'autel, et jura que, conformément aux vœux de l'Église, il travaillerait désormais sans relâche à l'extinction de la simonie et de l'hérésie des Nicolaïtes (\*); que s'il manquait à ce serment, il appelait sur sa tête l'anathème de l'Église, la malédiction du ciel, et l'exil perpétuel. Tous les ecclésiastiques présents, et Ariald avec eux, firent le même serment entre les mains du légat. Le clergé s'imposa une pénitence publique, et Pierre les reçut tous avec solennité dans le sein de l'Église.

Nicolas avait occupé le saint-siège pendant deux ans

(\*) Saint Clément d'Alexandrie (*Strom.*, l. III, c. 4, p. 522 et 523) raconte que des hommes corrompus abusèrent d'une maxime de Nicolas, un des sept diacres de Jérusalem établis par les apôtres. Il disait qu'il faut *exercer la chair*, et par là il entendait qu'il faut la mortifier et la dompter. De là le nom de *Nicolaïtes* donné aux voluptueux.

D'un autre côté, saint Irénée nous apprend que les *Nicolaïtes* étaient une secte de gnostiques qui enseignaient les mêmes erreurs que les Cérinthiens, et il s'accorde avec les autres Pères de l'Église en leur attribuant les maximes et la conduite des gnostiques débauchés.

Vers l'an 832, sous Louis le Débonnaire, et dans le XI<sup>e</sup> siècle, on nomma Nicolaïtes les prêtres, diacres ou sous-diacres, qui prétendaient qu'il leur était permis de se marier, et qui vivaient d'une manière scandaleuse. *Vid.* Baron., ann. 1059; Petr. Damian., et Berger, *Dict. théol.* (Note du trad.)

et demi, lorsqu'il mourut en 1061. Sa mort fit éclore de nouveaux troubles. Le temps était venu où les statuts de ce pape, sur l'élection pontificale, devaient porter leurs fruits. Les cardinaux, sur l'invitation de Hildebrand, s'assemblèrent, selon l'usage établi, avec la noblesse romaine, et leur choix tomba sur Anselme, évêque de Lucques, né à Milan, l'ami et le confident du roi ; on lui donna le nom d'Alexandre II (1). Son humanité, sa douceur, son savoir, et ses mœurs austères, lui avaient concilié l'attachement de tout le monde (2) ; en sorte que les troubles naissants furent bientôt étouffés. Robert Guiscard, fidèle à sa promesse, s'était trouvé à cette élection. Le moment était critique ; tout reposait sur cette question : Les décrets du pape sur l'élection pontificale peuvent-ils être mis en vigueur ? Hildebrand travaillait de tout son pouvoir à les maintenir ; il fallait des efforts prodigieux pour procurer à l'Église une complète indépendance, surtout parce que Nicolas, par son imprudente sévérité à l'égard des comtes de Tusculum, de Galère et de plusieurs autres seigneurs, avait créé au saint-siège et au conclave des ennemis irréconciliables, dont on prévoyait facilement la vengeance. Le peuple se joignit à eux en foule : on les appelait le parti du roi. Ils envoyèrent en Allemagne des messagers au roi Henri ; et, pour se l'attacher, ils lui firent présent d'un diadème en or, et lui donnèrent le titre de patrice des Ro-

(1) Baron., *Annal.*, ann. 1061. Leo. Ost., III, 20.

(2) Platina, *in Vita Alex.* Sigon., ann. 1061.

ains (1). A la tête de la légation se trouvait le comte de Galère, qui était excommunié. On assembla à Bâle les évêques qui étaient restés fidèles au roi et aux anciens usages. La plupart venaient de la Lombardie, guidés par Guibert de Parme, chancelier du roi (2). L'assemblée était nombreuse ; on y résolut de prendre un chef de l'Église parmi les Lombards (3). On s'éleva avec violence contre les canons de Nicolas II, on chercha à les faire rejeter comme erronés et illégaux. C'est à quoi travaillaient principalement les archevêques dévoués à la cour.

Aussitôt que le conclave eut été informé de ces événements, il envoya au roi, en qualité de légat, Étienne, cardinal-prêtre et moine de Cluny, homme recommandable par sa sagesse et sa naissance. Il avait des lettres de la part du saint-siège ; mais il ne put même obtenir d'audience : après sept jours d'attente, il eut à essuyer les injures du conciliabule, et se vit obligé de revenir à Rome, où il rendit compte de sa mission (4). Hildebrand voyait bien que c'en était fait de son plan et de toutes les autres institutions, s'il laissait monter sur le trône pontifical un des prélats lombards, qui étaient tous livrés à la simonie et à une vie déréglée (5). Il convoqua donc

(1) Herrman, *Contr., continuatio.*, ann. 1060.

(2) Homo nequissimus. *Nicol. Aragon.*

(3) On avait appelé cette contrée le *Paradis de l'Italie*.

(4) D'après Muratori (*Annal. d'Ital.*, ann. 1061), il parut devant le roi au bout de sept jours. Dans Baronius, le défenseur de l'Église romaine, et, d'après lui, Fiorentini, soutiennent que les courtisans (aulici administrantes) ne voulurent point le laisser paraltre.

(5) *Nicol. Aragon., in Vita Alexandri.*

les cardinaux et la noblesse romaine, et, dans les premiers jours d'octobre, on confirma l'élection d'Anselme après une vacance de trois mois (1). On pensait qu'en faisant choix d'un tel homme (2), on gagnerait plus sûrement le roi; mais, dès que la nouvelle en arriva en Allemagne, chacun se mit à crier à l'illégalité et au renversement de tout ordre, parce qu'on s'était permis de nommer un pontife à l'insu et sans l'approbation du roi. A l'instigation du chancelier Guibert, on procéda aussitôt à la nomination d'un nouveau pape. En présence du comte Gérard de Galère, les évêques de Plaisance et de Verceil élurent Cadaloüs, évêque de Parme (3). Aussitôt après cette élection, Pierre Damien écrivit à Cadaloüs, qui s'appelait Honorius II, une longue lettre (4), où il le supplia, dans les termes les plus énergiques, de rendre la paix à l'Église par un prompt retour à l'ordre; de ne point déshonorer encore une fois le saint-siège, et de travailler au contraire, comme tous les autres, à éteindre le schisme (5). Cadaloüs vit dans

(1) Fiorentini dit qu'il conserva en même temps son diocèse de Lucques, et signa toujours évêque de Lucques, à l'exemple de Léon IX (*Annal.*), qui conserva son évêché de Toul, comme Nicolas II avait conservé celui de Florence. Lamb. Schaffn.

(2) *Suum ipsius domesticum et familiarem aulicæ regis quasi alumnum.*

(3) Plusieurs auteurs appellent ce Cadaloüs un homme vil, un réceptacle de péchés et de vices.

(4) Baron., *Annal.*, ann. 1061.

(5) Une pièce de vers termine cette lettre. En voici le commencement :

Hæu ! sedes apostolica,  
Orbis olim gloria,  
Nunc, proh dolor, effeceris  
Officina Simonis....

ces paroles de paix, non l'expression d'un homme qui, renonçant à tout intérêt particulier, ne songeait qu'au salut de l'Église, mais d'une créature de son adversaire; il fit ses préparatifs de départ pour Rome. Alexandre avait déjà pris en main l'administration de l'Église, et condamné l'antipape, lorsque celui-ci ramassa des troupes et de l'argent, dans le dessein de se mettre en état de menacer le pontife sous les murs de sa capitale au commencement de l'année suivante.

Il est évident que Hildebrand était le principal moteur de tout ce qu'on faisait pour l'Église, et de tout ce qui émanait d'elle. Cela était connu de tous; il s'était donc attiré l'amitié des uns et la haine des autres. Le pape le fit son chancelier (1), lui confia la direction de toutes les affaires importantes; ainsi il s'approchait tous les jours de plus près de son but. Sans doute Pierre Damien n'approuvait pas tout ce qui se faisait, peut-être par envie, car les lettres qu'il écrivait dans ces temps en fournissent plus d'une preuve. Il demanda donc au pape et à Hildebrand la permission de se démettre de l'évêché d'Ostie et de tout autre gouvernement; mais Hildebrand s'y opposa et refusa son consentement, quoique le saint-père trouvât convenable de soulager la vieillesse de cet

Ut quisquis apostolicam  
Sedem semel comparat,  
Redimere non desinat  
Donec male pereat.

(1) Cancellarium penes, quod officium universa Ecclesie romanæ administratio veteretur.

homme laborieux (1). Cependant, malgré la résistance de Hildebrand, Pierre se démit de son évêché, et le pontife ne put le déterminer à rester plus longtemps auprès de lui. Il se retira dans la solitude, peut-être parce qu'il se trouvait éclipsé par le génie de Hildebrand (\*). C'est vers ce temps qu'il fit un distique par lequel il donne à entendre que Hildebrand se servait du pape comme d'un instrument, et que lui seul mettait en mouvement tous les ressorts de la hiérarchie ecclésiastique. Voici ses vers :

Papam rite colo, sed Te prostratus adoro ;  
Tu facis hunc Dominum, Te facit ipse Deum (1).

Damien écrivit bientôt, de sa solitude, au saint-père et à Hildebrand, des lettres, dont une entre autres avec cette adresse : *Au très-chéri élu de l'Église romaine et au*

(1) Baron. *Annal.*, ann. 1061.

(\*) M. Voigt me semble attribuer à Pierre Damiani des motifs indignes de lui, et que j'ai pu trouver dans ses lettres. Préoccupé longtemps par les idées de l'auteur, j'avais de la peine à me rendre compte de cet antagonisme subit de Pierre pour un homme tel que Hildebrand. Une lecture sérieuse de ses lettres et des écrits de Baronius m'a fait considérer la conduite du célèbre évêque d'Ostie sous un tout autre point de vue. Damien éprouva de la part de Hildebrand une vive résistance, lorsqu'il manifesta le désir de se démettre de son évêché : c'était un homme trop précieux et les temps étaient trop difficiles pour que Hildebrand le vît s'éloigner sans regret. Cette opposition put vexer le vénérable réformateur, et peut-être lui inspirer ce singulier mélange de plaisanterie et de sarcasme qu'on trouve à cette occasion, « Il appelle l'archidiacre *saint Satan*, dit Baronius : *Satan*, c'est-à-dire son adversaire ; et *saint*, parce qu'il agissait dans de bonnes intentions, et non pour lui-même. C'était entre eux une sainte querelle, l'un voulant retenir un homme qui soupirait après la retraite, l'autre ne voulant pas être retenu. » Cette interprétation me semble jeter beaucoup de jour sur cette prétendue animosité ; le style ampoulé de Pierre a fait le reste. Il est d'ailleurs à remarquer qu'après avoir arraché le consentement du pontife (extorsit ab invitis), il se tint toujours à portée de répondre à tout appel que celui-ci lui ferait : « Namque in propositio sibi fuisso alibi narrat, ut manens in solitudine, semper cum obedientia juberet, inde recederet, vel occasione synodi celebrandæ, vel suscipiendæ legationis. » Baron., *Ann.*, ann. 1061, p. 285 et 288. (*Audley.*)

(2) Baron., *Annal.*, ann. 1061.

*fléau Assur, Hildebrand, de la part de Pierre*, etc. Dans cette épître il dit que Cadaloüs cherchait à gagner les Romains par la corruption (1), ce qui l'a porté à se retirer des affaires publiques ; puis il parle de Hildebrand avec ce ton singulier : « Peut-être ce tyran flatteur, qui s'est toujours apitoyé sur moi avec la compassion d'un Néron (2) ; qui m'a aiguillonné en me donnant des soufflets ; qui m'a, pour ainsi dire, caressé avec des serres d'aigle, se plaindra de moi en disant : Voyez, il cherche un coin pour se retirer, et, sous prétexte de pénitence et de mortification, il s'efforce de quitter Rome, et cherche la fraîcheur de l'ombre pendant que les autres se précipitent dans le combat. » Mais je dirai à *mon saint Satan* (3) ce que les enfants de Ruben et de Gad répliquèrent à Moïse, leur chef : « Nous marcherons au combat ceints et armés devant les fils d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons conduits à leur demeure. » S'il a renoncé au monde, dit-il, c'est « qu'il ne pouvait plus vivre avec ceux dont les mœurs s'éloignaient si

(1) Les paroles de Pierre sont remarquables, même sous le rapport du style. « Nunc etiam cum Simon ille, alternos scilicet trapesita malleum et incudem reparat, cum Romanam urbem veluti officinam sibi per monetarios pestiferæ negotiationis usurpat. »

(2) Qui mihi neroniana semper pietate condoluit, qui me colaphisando demulsit.

(3) Il lui donne souvent ce titre ; il l'appelle encore « *hostilis amicus meus dominus archiepiscopus* » (epist. 1, 2). Comme un jour Damien se plaignait d'une maladie dont il souffrait, il dit : « Sed hoc uberius non exaggero, quia dum gemitum et compassionem ex fraterna cæterorum sodalium meorum caritate requiro, a summo meorum amicorum, domino videlicet archidiacono (Hildebrand), risum extorquentem non ambigo. »

« étrangement des siennes (1). Les temps ne sont plus  
 « où la pudeur, la vie austère et la pureté ecclésiastique  
 « étaient en honneur; car, pour déverser le blâme sur  
 « moi seul, vous voyez qu'aussitôt que je parais auprès  
 « de vous, on n'entend plus que des saillies, des plaisan-  
 « teries, des bons mots, des propos mondains, des con-  
 « versations inutiles, qui nous font prendre plutôt pour  
 « des parleurs que pour des prêtres. Si nous entamons  
 « une conversation, elle tombe toujours tôt ou tard sur  
 « l'adultère et la débauche, qui ôtent toute la vigueur à  
 « notre âme; au lieu d'un entretien sérieux, on n'entend  
 « que des éclats de rire et des facéties déshonnêtes.  
 « Tout respect pour le prêtre est perdu, et cette con-  
 « duite exemplaire qui doit servir de modèle aux  
 « autres ne se retrouve plus. Et alors, si, pénétrés de  
 « honte et de crainte, nous voulons nous retirer, nous  
 « sommes des êtres inhumains, rustiques, des hommes  
 « de pierre, nés du tigre de l'Hircanie. L'auteur ajouta  
 « à tout cela la chasse, la fureur des jeux de hasard, des  
 « échecs, toutes choses qui font du prêtre un bouffon;  
 « et, en effet, on le prenait pour tel à son regard, à son  
 « langage et à ses actions (2).

« Un jour je voyageais avec l'évêque de Florence.  
 « Arrivés le soir à une hôtellerie, je me retirai dans la

(1) Ses lettres, quoique très-hyperboliques, sont très-instructives pour ces temps.

(2) Voici un passage de la lettre de Pierre à Cadaloüs (Baron., *Ann.*, ann. 1062) : « Sacerdotes Dei... in superbiam se cornibus elevant, et non sacerdotalement, sed regalem, ino tyrannicam ferulam arripere super humanam genus anhelant. »

« cellule d'un prêtre, tandis que l'évêque resta dans la  
 « cohue des autres voyageurs. Le lendemain, mon servi-  
 « teur me rapporta que l'évêque avait passé toute la soi-  
 « rée au jeu d'échecs. Cette nouvelle me perça le cœur  
 « comme une flèche, et me jeta dans une profonde afflic-  
 « tion. Je pris mon temps pour aller trouver cet homme  
 « et pour lui faire de vifs reproches, disant que si un cer-  
 « tain individu présentait son dos, je le ramènerais à la  
 « pénitence par le fouet et les coups. « Si j'ai commis une  
 « faute, répliqua-t-il, je ne refuserai pas d'en faire péni-  
 « tence. — Quoi ! repris-je, est-il juste, convient-il à ton  
 « état de passer la soirée à jouer aux échecs, de souiller  
 « par le jeu et le divertissement la main qui porte le corps  
 « du Seigneur, la langue qui le rend médiateur entre  
 « Dieu et les hommes (1) ? Les saints canons déclarent  
 « que les évêques qui se livrent aux jeux doivent être  
 « déposés. » Il chercha à se justifier en jouant sur des  
 « mots. « Autre chose, disait-il, sont les jeux de hasard,  
 « et autre chose les échecs : les premiers sont défendus,  
 « tandis que les seconds ne le sont pas. — Le décret, il  
 « est vrai, ne parle pas des échecs, répliquai-je ; mais en  
 « proscrivant tous les jeux de hasard, il proscriit égale-  
 « ment les échecs. » L'avare se rendit, promettant de  
 « ne plus commettre cette faute, et s'offrant à en faire  
 « pénitence. Je lui recommandai de réciter trois fois le

(1) Ces détails, qui ne sont malheureusement que trop vrais, montrent que l'Église avait besoin d'un bras de fer. Pierre Damien, désespéré de trouver un remède, se retira dans la solitude. Hildebrand, plus courageux que lui, resta à son poste. (*Note du trad.*)

« Psautier en le méditant avec attention, de partager  
 « une somme d'argent entre douze pauvres, de leur  
 « laver les pieds et de soulager leurs misères. »

Damien s'élève avec autant de force contre les banquettes splendides, contre le luxe et les énormes dépenses des prélats et des cardinaux. Dans une lettre à ces derniers, il écrit ce qui suit (1) : « La discipline ecclésiastique  
 « est presque universellement négligée. Les prêtres ne  
 « reçoivent plus le respect qui leur est dû ; les saints  
 « canons sont foulés aux pieds, et l'ardeur qu'on de-  
 « vrait avoir pour le service de Dieu est uniquement  
 « employée à satisfaire la cupidité. L'ordre légitime des  
 « mariages est confondu, et, à la honte du nom chrétien,  
 « on y vit à la manière des Juifs. En effet, où ne voit-on  
 « pas régner la rapine et le larcin ? Qui a honte du par-  
 « jure, de l'impudicité, du sacrilège, et des plus hor-  
 « ribles forfaits ? Il y a déjà longtemps que nous avons  
 « renoncé à toute vertu, et que les désordres de toute  
 « espèce nous inondent de toutes parts.... Un mauvais  
 « esprit précipite avec fureur le genre humain dans un  
 « abîme de forfaits, et répand de tous côtés les haines et  
 « la jalousie, sources de divisions. Les guerres, les ar-  
 « mées, les irruptions d'ennemis, se multiplient à un tel  
 « point, que l'épée fait périr un plus grand nombre  
 « d'hommes que les maladies et les infirmités attachées  
 « à la condition humaine. Le monde entier est comme  
 « une mer agitée par la tempête ; les dissensions et les

(1) Epist., lib. II, 1, et lib. IV, 9.

« discordes, semblables à des flots irrités, agitent tous  
« les cœurs. L'affreux homicide pénètre partout, et  
« semble parcourir tous les pays du monde, pour les  
« réduire à une affreuse stérilité. » Il trouve nécessaire  
de rappeler aux évêques que la véritable dignité d'un  
pontife ne consiste pas dans une belle frisure (1), dans  
des peaux d'animaux étrangers ou de martre teintes en  
rouge et mises sous le menton, ni dans des harnois dorés,  
des compagnies de soldats, ou dans de beaux coursiers;  
mais bien dans les mœurs honorables et dans la  
pratique des vertus chrétiennes (2).

L'évêque d'Ostie parle d'une manière non moins  
curieuse des gens du monde à cette époque. « Les  
« hommes du siècle, dit-il, s'emparent des droits de  
« l'Église, saisissent ses revenus, envahissent ses posses-  
« sions, et se parent de la substance du pauvre comme  
« des dépouilles de l'ennemi. Ils s'arrachent leurs pro-  
« pres biens; l'un se jette sur l'autre; et, comme s'ils  
« voulaient demeurer seuls maîtres du monde, ils se sup-  
« plantent mutuellement. Puis ils s'en vont, la torche à  
« la main, brûler la chaumière du laboureur, et verser  
« sur des pauvres la bile qu'ils n'ont pu décharger sur  
« leurs ennemis. Un vaillant et honorable guerrier res-  
« pecte ceux qui sont désarmés; l'ambitieux ne se livre  
« pas au pillage dans les lieux qui l'entourent, il va  
« chercher plus loin un butin qui lui coûte des peines;  
« tandis que ces hommes lâches prennent les armes

(1) Non in flammantibus martorum submentalibus rosis.

(2) Lettre rapportée par Baronius, *Annal.*

« contre le faible et frappent l'innocent (1). Aussi le  
 « monde n'est plus qu'un gouffre d'envie et d'impudicité.  
 « Et comme autrefois il était soumis à trois princes, de  
 « même aujourd'hui le genre humain courbe sa tête  
 « esclave sous ces trois vices, et obéit servilement aux  
 « lois de ces tyrans. Car, ainsi que le dit l'Écriture, la  
 « cupidité les asservit tous, depuis les plus petits jus-  
 « qu'aux plus grands. Que dire de la crapuleuse sen-  
 « sualité de ce siècle ? C'est la source première de l'im-  
 « pureté qui a atteint son apogée (2)... Le pape Léon IX,  
 « en s'adressant aux Auximans, nous dit de quelle  
 « manière le peuple se venge quelquefois de l'injustice  
 « qu'on lui fait (3). J'ai entendu dire, dit-il, que, d'après  
 « une terrible et exécration coutume, à la mort d'un  
 « évêque, la foule court attaquer sa maison, enlever ses  
 « meubles à l'instar des voleurs, brûler les édifices,  
 « arracher les vignes et les arbres avec une brutale  
 « furie. »

C'est ainsi que cet homme parle de son siècle. Sans doute il est exagéré dans certaines expressions qui proviennent d'un zèle trop ardent ; cependant, en consultant les monuments contemporains, on voit que souvent ses

(1) Epist. I, 15.

(2) Celui qui veut avoir des détails doit recourir à la lettre elle-même. On peut y trouver des mœurs plus modernes connues ici : « Hinc est quod nonnullæ mulieres ante pariendi tempus abortiunt, aut certe mutilata, vel læsa eorumdem parvulorum tenera adhuc membra reperiunt. Et hoc modo dum ad libidinis deferuntur incentiva præcipites, ante parricidæ sunt quam parentes. »

(3) Epist. I, 10.

peintures ne sont que la vérité. D'ailleurs les faits parleraient assez, si les renseignements manquaient; et Hildebrand avait bien raison d'appeler son siècle un siècle de fer (1).

Au reste, Pierre Damien attendait le salut du siège de Rome : « Si Rome, dit-il (2), ne revient pas dans la voie des améliorations, nul doute que le monde entier ne reste encore longtemps dans un abîme d'erreurs. Il faut que la réforme parte de Rome, comme de la pierre angulaire du salut des hommes; au milieu des dangers éminents et des abîmes sans fond qui menacent d'engloutir l'univers chancelant sur ses bases, l'Église romaine est le seul, l'unique port, étant à la fois le chef des élus, la mère, le pôle et la sommité de toutes les églises, en un mot, l'église des églises, la sainte des saintes (3).... Oui, il faut que la réforme parte du haut clergé, car le vice n'est jamais plus pernicieux que quand il se trouve au sein du sacerdoce. Puisque nous sommes à la fois les sept yeux placés sur une seule pierre, que nous portons l'image des astres, que nous avons la dignité des anges, nous devons briller aux yeux des peuples, et leur prêcher la parole de vie non-seulement de bouche, mais encore par notre conduite. La langue annonce les mots de la science, et la vie les confirme. Le siège de saint Pierre doit montrer à tous

(1) Ces peintures nous font voir que le monde, aussi bien que l'Église, avait besoin d'un homme de fer. (*Note du traduct.*)

(2) Epist. II, 19.

(3) Epist. II, 1. Surtout voy. Baronius, *Ann.*, ann. 1061.

« la vraie manière de se conduire, et donner l'exemple  
« de toutes les vertus (1). »

Le commencement de cette année, déjà pleine de troubles à cause du schisme, s'annonça par des prodiges effrayants : tremblements de terre, éclairs et tonnerre au mois de février, épizooties, grande mortalité, dommages considérables causés dans les champs et les vignes (2), tous les fléaux se montraient à la fois. Au printemps, Cadaloüs, sous le nom d'Honorius II, voulant se faire consacrer à Rome, partit pour cette ville, à la tête d'une forte armée et avec une somme considérable d'argent (3). Bucco, évêque de Halberstadt, l'accompagnait. Honorius était appelé par un parti de Romains mal disposés pour Alexandre. Après avoir passé les Alpes, il fut arrêté par Béatrix, qui, avec sa fille Mathilde à peine âgée de quinze ans, s'opposa à sa marche : il ne put donc pas s'établir dans la Lombardie ; il crut qu'une

(1) C'est à regret que je passe sous silence une foule d'autres passages magnifiques, pleins d'énergie, de sentiment, de droiture et de piété. Partout on aperçoit un désir ardent d'une amélioration. Le monde lui pesait, et c'est pour cela qu'il en sortit. Il est difficile de savoir pourquoi Hildebrand ne fut jamais son ami. Pierre se plaint beaucoup (Epist. II, 8) de ce que Hildebrand l'aime si peu et lui écrit si rarement ; cependant, ajoute-t-il, il l'a toujours soutenu, « tuis cœptis tuisque conatibus semper obtemperare contendi, et in omnibus certaminibus atque victoriis, ego me non commilitonem sive pedissequum, sed quasi fulmen injeci. Quod enim certamen unquam cœpisti, ubi protinus ego non essem et litigator et judex? Ubi scilicet non aliam auctoritatem canonum, nisi solum tuæ voluntatis sequebar arbitrium, et mera tua voluntas mihi canonum auctoritas erat. Nec unquam judicavi, quod visum est, sed quod placui tibi. »

(2) Herrman, *Contract.*, *Chron.* 1062.

(3) Lamb. Schaffn., ann. 1064.

tentative sur Rome déciderait mieux de son affaire (1). Il leva le camp, l'établit entre Sutri et Rome, dans l'espoir que les Romains accourraient à lui et abandonneraient Alexandre. Ses partisans s'emparèrent, en effet, de la tour de Crescentius et d'une autre près du pont de Milve. Enfin, apprenant les préparatifs du parti d'Alexandre, Cadaloüs se remit en marche, et parut sous les murs de Rome le 14 avril (2), bien déterminé à se frayer un chemin jusqu'au trône pontifical, par la force des armes, comme il avait déjà essayé de le faire par son or. Il arriva à l'improviste; les Romains se laissèrent séduire, l'appuyèrent de tout leur pouvoir, surtout les grands (3), et entre autres un nommé Pierre Léon, dont la famille jouissait d'une grande considération. Honorius campait dans la prairie de Néron (4); ce fut là qu'Alexandre conduisit ses troupes; le palais de Latran était gardé par Godefroi de Toscane. Une lutte acharnée s'engagea au pied du mont Dor : des deux côtés les combattants tombaient en foule, mais la victoire se déclara pour Honorius; et déjà lui et Guibert, se regardant d'un air de triomphe, allaient attaquer Rome, quand arriva soudain Godefroi, l'époux de Béatrix (5), à la tête de troupes fraîches et enflammées d'ardeur. En un instant il enfonça l'armée ennemie, d'ailleurs indisciplinée, en culbuta une

(1) Fiorentini, ann. 1062.

(2) Aventin., *Hist. Boior.*

(3) Card. Aragon., in *Vita Alex.* « Capitanei Romanorum volentes urbem deprimere. » Leo Ost., III, 21.

(4) Ad urbem Leoninam.

(5) Qui auspicio Cæsaris rebus Italicis præsidebat. *Avent.*

partie dans le Tibre (1), et mit le reste en fuite. Honorius, craignant d'être enveloppé, songea à une promptre retraite (2).

Cependant l'Italie était dans une affreuse confusion. Tout était ébranlé : la fidélité ne se trouvait nulle part ; les partis devenaient plus violents que jamais. Pour se soustraire aux embûches de ses ennemis, Alexandre se retira à Lucques, et accorda aux Lucaniens un grand

(1) Aventinus raconte le fait suivant. Au commencement de l'action, les troupes d'Alexandre se sauvaient vers le Tibre, et un grand nombre d'entre elles s'étaient précipitées dans un bateau. Un soldat d'Honorius lança une flèche au milieu de cette foule, et, pour l'éviter, tous se portèrent du même côté, ce qui fit chavirer la barque, et ils furent engloutis dans les flots. « *Hisce peractis nomen, factis favor Honorii gliscit, Alexandri pars diminitur.* »

(2) Suivant Muratori, *Ann. d'Ital.*, ann. 1062, le duc se serait laissé gagner par des prières et des dons, afin de favoriser l'évasion d'Honorius. Fiorentini est de la même opinion. Sigonius (*Hist. Ital.*, ann. 1062), ainsi que Platina, d'après Fiorentini (mais je n'ai pu découvrir où il rapporte ce fait), soutiennent que Mathilde eut aussi une part dans cette victoire. S'il en était ainsi, elle se trouvait sous les drapeaux de son beau-père, qui, au rapport de Damien, combattait contre l'antipape avec Béatrix. On a fort soupçonné Godefroi d'avoir favorisé le parti d'Honorius, parce que, dit-on, s'il l'avait voulu, il aurait pu s'emparer de sa personne, et ainsi terminer promptement les maux de l'Église. Pierre Damien (Epist. vii) paraît aussi pencher vers cette opinion. Suivant Aventin, au contraire, Godefroi n'assistait même pas au combat ; il aurait ordonné une suspension d'armes, aurait fait venir devant lui les deux papes ; puis, leur ayant adressé des paroles sévères, il les aurait renvoyés devant le roi en Allemagne, pour que celui-ci, aidé des grands et des évêques, donnât le pontificat au titulaire légitime. Ils se rendirent donc auprès de lui, chacun se fiant sur la bonté de sa cause. Mais le roi était alors occupé dans une expédition contre la Hongrie ; on ne put convoquer un concile, et rien ne fut décidé. Cependant celui qui était sacré et déjà en possession du Latran devait continuer à porter le nom de pape jusqu'à nouvel ordre. Alexandre se retira donc à Rome, et Honorius à Parme ; le premier réunit un synode, dans lequel il condamna le second comme coupable d'homicide : l'antipape lui rendit la pareille.

nombre de privilèges pour récompenser leur dévouement. Béatrix, de son côté, lui donna une garde. Pierre Damien, ayant appris qu'Honorius n'avait pas encore renoncé au trône pontifical et qu'il faisait de nouveaux préparatifs, lui écrivit à Parme une seconde lettre, dont voici quelques passages (1) : « Vous ne cesserez donc jamais de vomir, comme un volcan, des flammes infernales pour perdre l'Église, et de corrompre les cœurs par l'appât de l'or. Les troupes que vous commandez sont achetées avec ce vil métal ; ce n'est point la trompette guerrière, mais le son de l'argent, qui les fait courir sur le champ de bataille. L'or n'a jamais sauvé personne, ni Ptolémée l'Égyptien, ni Néron qui péchait avec des filets d'or : Justin n'a pu éviter sa ruine, malgré ses trésors. Rarement on a vu, dans les temps passés, un homme aussi impie que vous ; les païens même n'ont jamais montré autant de fureur. » Mais les paroles du saint homme ne purent changer l'esprit d'Honorius. Il armait de nouveau, quand sa fortune fut ébranlée par un coup auquel il ne s'attendait pas. Car, vers cette même époque, les grands de l'Empire enlevèrent le jeune roi Henri des mains de sa mère, pour le remettre entre celles d'Annon, archevêque de Cologne, qui prit dès lors les rênes du gouvernement. Déjà, depuis longtemps, cet évêque voyait avec peine qu'Agnès donnait à Guibert tant de pouvoir en Italie ; il lui ôta donc sa charge de

(1) Dans cette lettre, comme dans les autres, Damien montre une profonde connaissance de l'histoire, et surtout de celle de Rome. *Voy.* plusieurs lettres à la fin du premier livre de ses lettres. Baron., *Ann.*

chancelier pour en investir Grégoire, évêque de Verceil. Tout, ou presque tout ce que faisait le roi, se fit par le conseil des évêques ; car, roi et gouvernement, tout était en leurs mains (1).

Agnès, qui, pendant sa régence, avait doté l'Empire de sages et de belles institutions, suivait, dans le gouvernement de l'Etat, les conseils de Henri, évêque d'Augsbourg, qui lui inspirait une confiance justement méritée. Les autres chefs de l'Église se crurent humiliés par cette préférence, qui devint pour eux une source de jalousie et de calomnie. Poussé par ce sentiment d'envie qui porte les hommes à regarder comme mauvais tout le bien qui ne se fait pas par eux et pour eux, on accusa l'impératrice et l'évêque d'Augsbourg d'un commerce criminel. Parmi les ennemis d'Agnès étaient Annon (2) de Cologne et Sigefroi, archevêque de Mayence, qui mirent dans leurs intérêts Adalbert, archevêque de Brême. Dans leurs réunions, ils attirèrent encore dans leur parti quelques seigneurs laïques, tels que le comte Ecbert, cousin du roi, et Othon, duc de Bavière. « Malheur à notre folie ! disaient-ils. Voyez quelle « femme commande à tant d'hommes d'État, à des « princes, à des administrateurs habiles, à tant de vénérables pères, de savants prélats, à une nation qui est « la reine du monde, à un peuple qui est le vainqueur

(1) *Educatio regis atque ordinatio omnium rerum publicarum penes episcopos erat.* Lamb. 1065.

(2) L'histoire ecclésiastique nous représente Annon comme un homme de bien et d'un grand mérite. (*Not. du trad.*)

« de tous les autres peuples ! Vraiment, c'est un sombre  
« et triste présage pour l'État ! La vertu d'une femme  
« est plus fugitive que l'eau et le vent. Aujourd'hui elle  
« affirme, demain elle nie ; tantôt elle hait, tantôt elle  
« aime. Une intimité criminelle a mis tout entre les mains  
« d'un seul homme, qui jouit des avantages et des reve-  
« nus de l'État ; tandis que nous autres, quoique non  
« moins nobles et braves, nous végétons sans faveur et  
« sans considération : tout est vénal, même la justice. Le  
« pouvoir et les honneurs sont à la disposition d'un seul ;  
« mépris et ignominie sont pour la Germanie guerrière.  
« Le souverain, dont l'âge commence à mûrir, est éloigné  
« des hommes, élevé au milieu des femmes, assujéti à  
« des occupations d'esclave. Cependant il est un temps  
« où le chef de l'État doit se former par une éducation  
« publique, paraître dans les assemblées, s'initier aux  
« affaires de l'État, s'exercer aux armes, et s'occuper des  
« affaires de la guerre (1). » On chercha aussi à soulever  
le peuple contre l'impératrice : tout tendait à enlever  
le jeune prince à la direction de l'évêque d'Augsbourg  
et de sa mère (2). Mais le peuple était dévoué à l'impé-  
ratrice, car un gouvernement doux et pacifique plaît  
toujours au peuple (3). C'est pourquoi les princes ambi-  
tieux, mettant de côté toute prudence et toute réflexion,

(1) Avent., *Ann. Boiorum*.

(2) Suivant Benzo, ce fut Godefroi qui conseilla cet acte de violence, ce qui est fort vraisemblable, quand on connaît le caractère honorable d'Annon.

(3) Avent., *Ann. Boior*.

employèrent la ruse, avec des mesures promptes et énergiques.

Dans cette vue, l'archevêque de Cologne fit faire un vaisseau richement travaillé, orné de tapis, de tentures d'or et d'argent, de tableaux et de sculptures, et de tout ce qui pouvait piquer la curiosité ; puis il descendit le Rhin jusqu'à l'île de Saint-Suibert (1). Le roi, accompagné de sa mère, était en voyage pour aller passer les fêtes de Pâques à Nimègue ; il venait d'arriver à la charmante île du Rhin. Il s'y trouvait une foule de monde. Un jour que Henri montrait au milieu d'un festin une gaieté extraordinaire, le prélat se mit à parler du vaisseau merveilleux qu'il avait fait construire, et qui se trouvait au rivage. Il piqua la curiosité du jeune prince, qui voulut le voir, ne pensant à rien moins qu'à la ruse et à la perfidie. On sortit au milieu d'une foule de peuple : le roi monte sur le vaisseau. Sur-le-champ des rameurs, avisés par l'archevêque, font voler, à un signal donné, les avirons. Dans le premier moment l'archevêque amusa l'enfant par de faux prétextes ; cependant, effrayé par l'inquiète précipitation et le tumulte, Henri craint pour ses jours (2). Soudain il s'élançait dans le fleuve, et disparaît dans les flots ; mais le comte Ecbert se jette après lui, le ramène à bord du vaisseau, et, à force de caresses et de douceur, on le conduit à Cologne. Le peuple accourut en foule au rivage, jetant de hauts cris, et menaçant de venger, par

(1) Maintenant - Kaiserwerth.

(2) Lamb. et Aventin.

le glaive, l'injure faite à la majesté royale. Annon essaya tout pour apaiser la colère de la multitude, et s'offrit à rendre compte de sa conduite. A cet effet, il convoqua un synode (1), où il se justifia, en disant qu'il n'avait rien fait pour son avantage particulier, mais tout pour le bien de l'Allemagne ; car l'archevêque, dans le diocèse duquel le roi allait se trouver, veillera sur le salut et la sécurité du royaume (2), et règlera toutes les affaires qui seront soumises au jeune monarque (3).

(1) Peut-être à Osbor, où se trouvaient beaucoup de prélats italiens et autres.

(2) Ne quid detrimenti res publica caperetur. *Lamb.*

(3) Statuit ut, pontif. max. Germaniæ sex curiis, juxta numerum archimys-tarum Germaniæ rem consociaret, singuli publica munia obirent, Imperiumque per omnes in orbem iret, fineretur. *Aventin.*

Les chroniqueurs, ainsi que le remarque Baronius (*Ann.*, ann. 1062), ne sont pas d'accord sur les motifs qui portèrent Annon à cette action. Lambert, qu'on a suivi dans le texte (*Lehmann's Speyers, Chron.*, p. 370), donne pour raison certaine : « Ut eo modo regni regimen auferretur a matre et ab illis, qui ab ea ejus administrationi præfecti erant, quorum arbitrio cuncta male miscerentur, atque plane auditu nefanda perpetrarentur. » On verra par la suite si ce fut pour le mieux. Pierre Damien, de son côté, loue le prélat de cet acte de vigueur : « Servasti, venerabilis pater, dit-il, relictum tuis manibus puerum, firmasti regnum, restituisti pupillo paterni juris imperium (\*). »

(\*) Ces paroles de Pierre Damien sont d'autant plus frappantes qu'il avait pour Agnès la plus haute vénération, et qu'il aurait dû, ce me semble, être opposé à une mesure qui lui enlevait la régence d'une manière si violente. En outre, le caractère d'Annon de Cologne se montre partout si beau, sa droiture lui attira si publiquement l'inimitié de Henri, que nous devons hésiter de le confondre avec les autres dans une commune accusation. Il paraîtrait, d'après Baronius, que la véritable cause de cet enlèvement était de le soustraire à l'influence de plusieurs mauvais conseillers, en qui l'impératrice avait trop de confiance. De ce nombre était surtout Guibert de Parme, qui soutenait Cadalous, et qui, entre autres choses, lui suggéra l'idée de tenir à Bâle un conciliabule contre le saint père. Or, Annon travailla efficacement à ruiner l'antipape, ainsi que le prouve une lettre de Damien : il est donc facile de comprendre et sa conduite, et les paroles du vénérable Pierre. Baronius dit ailleurs, en parlant de ce fait : « Quod licet audax Annonius factus hactenus intentatum, tamen à laudatis viris laudatum invenimus, et inter alios à Pierre Damien, dum hoc anno in Galliis legatione pontificia fungeretur. » Il était donc à mé-

Si les princes avaient eu réellement le projet de soigner l'éducation de Henri, ils auraient trouvé à développer une grande capacité et des dispositions heureuses. Mais leurs efforts continuels pour s'emparer du pouvoir ne leur permirent pas de donner à son éducation les soins assidus que demandait la vivacité de son esprit. C'est dans cette éducation négligée que réside le principe de tous les malheurs qui empoisonnèrent le reste de sa vie ; car la sévérité outrée ne produit pas des effets aussi funestes ni aussi durables que l'excessive indulgence, ou la trop grande liberté. Si les grands se sont plaints naguère sans fondement de la manière dont l'impératrice élevait le jeune prince, on pouvait les blâmer, à plus juste titre, de ne lui avoir donné aucune éducation, et de l'avoir éloigné à dessein de toute participation aux affaires publiques. Ils ne permettaient à personne de l'approcher, ni de le visiter, sans leur autorisation (1). Sous prétexte de ménager sa tendre jeunesse, ils le livraient entièrement à la chasse et aux plaisirs. Contents d'avoir seuls en main les rênes du gouvernement et de diriger les affaires d'après leurs caprices, ils le laissaient faire ce qu'il voulait : tout devenait vénal, honneurs et magistratures ; tout tendait à augmenter leurs richesses et leurs jouissances, et l'État tombait dans des maux

d'être bien informé. Au reste, nous ne faisons ici que hasarder une conjecture, Annon ayant pu céder comme les autres au désir de dominer. (*Audley.*)

(1) *Adolescentulum a curis reipublicæ in angulos ablegant : nemini adire, nemini salutare Cæsarem, nec huic quidem salutare quempiam, nisi ex præscripte principum licuit. Aventin.*

sans fin (1). A mesure que Henri avançait en âge et en intelligence, ces circonstances firent sur son esprit des impressions extrêmement fâcheuses. Mais bientôt éclatèrent d'autres scandales au sein du clergé, au milieu duquel il vivait depuis plusieurs années ; scandales qui lui firent perdre, pour les ecclésiastiques, ce respect que plus tard on voulut exiger de lui.

A Noël de l'an 1063, Henri se trouvait à Goslar avec un grand nombre d'ecclésiastiques. Or, lorsque le soir on se rendait à la messe de minuit, il s'éleva une rixe violente entre les gens de la maison de Bezelin, évêque de Hildesheim (2), et ceux de Widerad, abbé de Fulde, au sujet de la préséance. Des injures on en vint aux coups ; et sans doute le sang eût coulé, si Othon, duc de Bavière, qui prit la défense des intérêts de l'abbé, n'eût interposé son autorité. La querelle avait pour principe un ancien usage qui, dans les réunions d'évêques, plaçait l'abbé de Fulde immédiatement après l'archevêque de Mayence. L'évêque de Hildesheim, qui était très-riche, ne voulait pas souffrir un tel privilège dans son église. Aussi n'a-t-il pas craint, en présence même du roi, de commander à ses gens de changer l'ordre des sièges. Cependant cet incident ne fut encore que le prélude de ce qui devait arriver, quelque temps après, aux fêtes de la Pentecôte. Comme le roi et les évêques allaient en-

(1) Voy. Aventin, dans plusieurs endroits, et surtout Lambert, ann. 1064. Le roi faisait tout ce qu'on lui ordonnait : « Rege ad omnia, quæ jussus fuisset, puerili facilitate annuente. »

(2) Suivant Lambert, il se nommait Heccelo.

semble aux vêpres (1), une dispute s'éleva sur le même sujet, et, cette fois, le scandale était prévu et prémédité. L'évêque de Hildesheim, piqué de son premier affront, avait caché avant l'office, et derrière l'autel, le comte Ecbert avec une troupe choisie. Dès que la querelle fut engagée entre les serviteurs des deux partis, les gens armés s'élançèrent comme d'une embuscade, et culbutèrent les partisans de l'abbé de Fulde. L'effusion du sang répandit aussitôt la confusion et le trouble; les Fuldiens coururent aux armes. Un grand nombre pénétra de vive force dans la maison de Dieu l'épée à la main; le chœur devint le théâtre d'une scène sanglante. Les cris des mourants étouffaient presque le cliquetis des armes. Le sang coulait en abondance, et l'évêque de Hildesheim, s'étant emparé d'un lieu élevé, exhortait les siens à résister avec courage, et chercha, par ses promesses et par son ascendant, à leur faire oublier la sainteté du lieu (2). Beaucoup furent massacrés, entre autres Regenbode, porte-étendard des Fuldiens, et Bero, vassal du comte Ecbert. Le roi criait de son côté, conjurant les uns et les autres de mettre fin à cette lutte; mais ce fut en vain. Ceux qui entouraient le roi lui conseillèrent de se retirer: à peine put-il se frayer un chemin à travers la multitude. Enfin, après une grande effusion de sang, l'avantage demeura aux partisans de l'évêque d'Hildes-

(1) « Ad vesp̄as cantandas, » dit Herrm. Corn., *Chron.* — Ad vesp̄tinalem sintaxim, decantationem horarum ad vesp̄tam. *Lamb.*

(2) Religioni loci vel ecclesiæ aut altarium non parcant, suæ auctoritatis periculum obtendens. Herrm. Corn., *Chron.* Item *Lamb.*

heim, parce que les gens de Fulde, pris à l'improviste, n'avaient pas eu le temps de prendre leurs précautions. Ils furent donc chassés de l'église, dont on ferma aussitôt les portes. Mais leur fureur ne fit que s'accroître; ils coururent chercher des armes plus propres à leurs desseins, leurs rangs se grossirent; ils se rangèrent en ordre de bataille au cimetière, dans l'intention d'attaquer avec une nouvelle vigueur ceux qui sortiraient de l'église. Heureusement la nuit empêcha un nouveau massacre. Le lendemain, on fit une enquête sévère; le comte Ecbert parvint à se justifier, non par la justice de sa cause, mais par le crédit du roi, dont il était le cousin germain. Tout le poids de l'accusation tomba sur l'abbé, comme ayant agi de dessein prémédité, comme étant le premier auteur d'un événement qui avait mis en émoi toute la cour. Cette scène, où l'on avait vu, à la tête des troupes aguerries, d'un côté un évêque, de l'autre un abbé, jeta un grand discrédit sur tout l'ordre sacerdotal (1). L'abbé fut condamné à une forte amende, et à des excuses au roi, à ses amis et à l'évêque. Quant à la somme, on ne sait pas précisément à combien elle se portait (2); mais elle fut si forte, que le trésor de l'abbaye de Fulde (3), jusqu'alors très-riche, fut épuisé; l'abbé fut retenu à Goslar jusqu'à ce qu'on eût payé l'amende (4). En-

(1) Celui qui visitera cette église ruinée verra avec plaisir l'ouverture par laquelle le diable animait les siens au combat, et qui ne put être remurée que lorsqu'un évêque plus respectable y eut appliqué une Bible.

(2) *Cantum enim fuerat, ne passim vulgaretur. Lamb.*

(3) *Lamb.*

(4) *Id.*

fin, il s'en retourna à Fulde, profondément affligé du malheur qu'il venait d'éprouver. Ses religieux lui firent une réception peu amicale, et l'antipathie qu'avait déjà excitée auparavant sa conduite dure et arrogante, se changea en haine amère. D'ailleurs l'abbé chercha, par un usage illégitime des biens de son église, et en privant les moines d'une partie de la nourriture que leur avaient donnée ses prédécesseurs, à réparer les pertes qu'il venait de faire. Tous les jours on entendait des murmures, tous les jours il y avait quelque nouvelle dissension dans l'intérieur du couvent. Cependant le mécontentement n'éclatait pas encore, parce qu'on craignait que le roi et les grands ne prêtassent leur appui à l'abbé. Enfin, la nouvelle qu'ils eurent de l'événement de Goslar causa une explosion. Se rappelant tous leurs anciens griefs, les religieux résolurent de se délivrer, eux et leur monastère, d'un ennemi acharné qui s'intitulait leur père. Une nouvelle circonstance vint augmenter leur indignation. Ce même Regenbode, qui a péri à Goslar, avait donné aux frères de Fulde un cheval de prix (1), dont l'abbé fit présent à un laïque sans leur autorisation. Ils vinrent donc lui demander ce cheval avec fierté, le menaçant en même temps de ne plus se soumettre à ses volontés tyranniques, et lui intimant l'ordre de leur rendre tout ce qu'il avait enlevé. L'abbé, surpris, les pria, au nom de Dieu et avec larmes, de ne pas rouvrir de vieilles plaies par de nouvelles douleurs, et promit

(1) Ob recordationem animæ suæ.

de restituer tout ce qu'il avait pris. Les plus âgés se contentèrent de ces promesses, mais les jeunes n'en furent pas satisfaits ; ils pressèrent l'abbé avec une telle vivacité qu'il s'enfuit près du roi, après avoir laissé à quelques-uns de ses affidés l'ordre secret de réprimer l'esprit turbulent des jeunes, soit par la sévérité, soit par la douceur. Mais ce fut en vain : on trouve, en effet, que dans une communauté, comme dans une république, les partis les plus difficiles à apaiser sont ceux qui portent l'intérêt de leur union fixé dans leurs droits (1). Des chefs se mirent à leur tête, tout le monastère fut entraîné dans la révolte, et l'on prit la résolution de sortir du cloître pour aller demander, au plus tôt, protection au souverain contre l'impitoyable abbé. Les anciens s'opposaient à cette mesure, et demandaient avec instance qu'on s'abstint d'une démarche qui pouvait amener la ruine du couvent. Tout fut inutile : la croix en tête, et au chant des psaumes, seize religieux se mirent en route ; les plus âgés les suivirent de loin en gémissant, comme s'ils allaient à l'enterrement d'un de leurs frères. Pour mieux disposer le roi en leur faveur, ils lui envoyèrent un messenger à cheval, chargé de lui donner une relation écrite de leur malheureuse position, et de lui expliquer le motif de leur démarche. Lorsque le messenger arriva et que le rapport fut examiné, tout le palais se souleva d'indignation et d'horreur : on ne pouvait assez s'étonner d'une semblable conduite de la

(1) Voyez Rome, les Pays-Bas, la Suisse, etc.

part des hommes qui devaient vivre d'une manière apostolique. On résolut de les punir sévèrement. D'après le conseil de l'archevêque de Cologne et d'Othon de Bavière, le roi ordonna que le messenger et trois autres principaux auteurs de la sédition fussent enfermés dans différents cloîtres. L'abbé eut un détachement de troupes pour faire ramener les autres, qui avaient ordre de l'attendre en dehors des murs. Il les suivit aussitôt, et convoqua une réunion de ses frères, où l'on arrêta que ceux qui sont laïques, et qui ont méprisé d'une manière si étrange les règles de l'ordre, seraient livrés aux tribunaux séculiers. L'abbé fit fustiger deux des coupables qu'on chassa du monastère, après leur avoir rasé la tête : les autres reçurent aussi des corrections, et furent placés dans des monastères voisins. En général, on était persuadé que l'abbé avait usé d'une trop grande rigueur. Il en résulta, pour le couvent, un discrédit qui ne s'effaça pas de sitôt.

Ces sortes de scènes, qui montraient au public la honteuse plaie du clergé, faisaient gémir tous les gens de bien. L'impératrice Agnès était vivement émue du scandale de Goslar (1) ; d'ailleurs, depuis l'enlèvement de Henri, et l'atroce calomnie dont elle était la victime, elle n'avait pas goûté un jour de bonheur ; un noir chagrin empoisonnait sa vie. Dans sa douleur, elle se confia à un homme (2) qui ne ressentait pas moins vivement les vices de son siècle, et qui les pleurait avec

(1) Aventin., *Ann.*

(2) Baron., *Ann.*, ann. 1063.

autant d'amertume, mais dont l'âme virile supportait le malheur avec fermeté : c'est Pierre Damien. Il écrivit à l'impératrice plusieurs lettres consolantes, où brillent à la fois une grande noblesse de sentiment et un esprit vraiment chrétien (1) ; il chercha à élever l'esprit d'Agnès au-dessus des peines de cette vie (2), et à le diriger vers des choses qui consolent mieux que les biens de ce monde. On voit par ces lettres que le cœur de cette princesse était en proie à un violent chagrin, et qu'elle ressentait vivement d'être si peu honorée parmi les siens (3). Elle résolut donc de renoncer aux joies et aux plaisirs du monde, pour se consacrer entièrement à Dieu (4). Pénétrée de douleur et de repentir d'avoir été la première cause des troubles de l'Église, elle se rendit en Italie vers la fin de l'année 1062, pour expier ses fautes par la pénitence, et oublier les malheurs de sa maison par les soins de son salut (5). Dans de pareilles pensées, elle arriva à Rome, et confessa ses péchés aux tombeaux des apôtres (\*).

(1) Suivant Baronius, dans le courant de cette année.

(2) Plusieurs de ces lettres se trouvent dans le septième livre de ses Épîtres.

(3) Quod censu subtracto, reddita pauperior esset, et quod vilis habita cum nullius æstimationis apud suos esse cognosceret.

(4) Lamb., ann. 1062.

(5) *Ibid.*

(\*) L'histoire ecclésiastique nous représente Agnès comme une sainte. Arrivée à Rome, elle fit à l'évêque Damien, à l'autel de saint Pierre, une confession générale depuis l'âge de cinq ans, où elle fit entrer non-seulement ses actions mauvaises, mais même ses pensées, ses paroles inutiles, et tous ses mouvements déréglés du cœur. Elle mena ensuite une vie édifiante et austère, partageant ses biens avec les pauvres. Pleine de bonnes œuvres, elle mourut l'an 1077. Sa conversion est l'ouvrage de Pierre Damien, qui nous donne ces détails. (Note du trad.)

---

---

### LIVRE III.

---

Cependant l'archevêque Annon crut voir, dans la lutte opiniâtre des deux papes, une source de malheurs pour lui-même comme pour l'État. Voyant qu'Alexandre se maintiendrait plus facilement sur le trône pontifical qu'Honorius, il s'appliqua à détruire le pouvoir de ce dernier. Il résolut donc de réunir en concile les prélats allemands et italiens, et désigna Osbor (1) comme lieu de réunion ; il s'y rendit avec le roi dans l'automne de 1062, et ouvrit le concile. L'assemblée devint remarquable par une lettre de Pierre Damien qu'on y lut, et qui renfermait une discussion entre un avocat du roi et un défenseur de l'Église romaine (2). Comme cette

(1) C'est ainsi que Pierre Damien appelle cet endroit. Baronius ignore s'il l'a bien écrit ; quant à lui, il ne le connaît point.

(2) Baronius regarde bien cet écrit comme étant de Damien. « Ejusdem auctoris, dit-il, esse non dubitamus, nam ab ejus-stylo non abhorret, imo magnopere congruit. » Pierre d'ailleurs n'était pas présent ; il avait été envoyé par le Pape comme légat dans les Gaules, et il fit parvenir cette lettre au concile. Il dit en commençant que, « tandis que la cour impériale soutenait un candidat, l'Église romaine avait placé un de ses prêtres sur le trône. Dans un pareil état de choses, il appartient aux hommes sages et prudents de décider dans un prochain concile : c'est pourquoi il veut, par sa lettre, fournir un modèle. »

discussion jette quelque jour sur ces temps, et qu'elle nous met sous les yeux le plan et les intentions de Hildebrand, on nous saura gré d'en rapporter quelques points principaux.

*Le défenseur.* Il s'agit d'une affaire qui, si elle est bien établie, fixe tout le reste (1); mais qui aussi, si elle s'écroule, entraîne tout dans sa ruine, parce qu'elle est la base et l'appui de tout. Le roi ou l'empereur, ou bien un homme irréprochable de chaque ordre, fixaient, suivant leur volonté et leur pouvoir, les sièges des patriarchats, les limites des métropolitains, la juridiction des évêques, les dignités des églises et de chaque ordre. Ils réglaient d'une manière constante l'étendue des prérogatives ecclésiastiques. Mais l'Église romaine a été fondée et élevée sur le rocher de la foi, sans aucune volonté ni intention humaine, par cette unique parole qui a fait le ciel et la terre. C'est sur cette force qu'elle s'appuie. Il est certain que celui qui ôte à une Église quelconque ses droits est injuste, et que celui qui enlève à l'Église romaine la suprématie qu'elle a reçue du chef de toutes les Églises est hérétique.

*L'avocat.* Pour bien juger de cette affaire, je prétends qu'en nommant le pape sans le consentement du roi, l'Église romaine a lésé les droits et déshonoré la majesté du souverain.

*Le défenseur.* Il faut d'abord voir si le pape peut être nommé sans le roi, avant de parler de droits lésés.

(1) A savoir si l'Église seule, ou le roi, ou l'empereur, de concert avec elle, devait élire le pontife.

*L'avocat.* Il est clair que le pape doit être élu par ceux qui, suivant les saints canons, doivent lui obéir après son ordination ; or, le peuple romain, et l'empereur, qui en est le chef, doivent lui obéir comme à leur pontife souverain. Il s'agit donc de savoir si le peuple peut faire une élection sans son chef, s'il doit obéir à un pape que l'empereur n'a point élu. Il est donc prouvé que l'élection du pontife n'est point parfaite, si elle n'est confirmée par le roi des Romains.

Le défenseur s'efforça de prouver, par plusieurs exemples, que les princes temporels n'ont jamais exercé une grande influence sur les élections des ecclésiastiques. Il en conclut que, puisque la suprématie religieuse et le chef de la religion chrétienne ont été établis par le Roi des cieux, le roi de la terre agit contre la justice en s'en mêlant. L'empereur n'a aucun pouvoir dans l'Église : comment donc le pape ne pourrait-il être élu sans l'approbation de celui qui n'a aucun pouvoir dans l'Église ? L'avocat admit cette proposition, mais il en avança une autre : On ne peut nier, dit-il, que Henri III, père de notre monarque actuel, a été fait patrice des Romains, et a reçu d'eux le premier rang dans l'élection du pape. De plus, le pape Nicolas a accordé au roi ce privilège qu'il tenait déjà de son père, et l'a confirmé par un décret synodal. Quoi ! le roi aurait donc perdu cette prérogative qu'il tenait de la libéralité du saint-siège ?

Le défenseur ne contesta pas la réalité du privilège, mais il se jeta sur la minorité du roi. L'Église est sa

mère, disait-il; et le roi, malgré les dispositions heureuses de son esprit, n'est encore qu'un enfant qui a besoin de tuteur : or, qui peut mieux que l'Église se charger de cette tutelle, et exercer ses droits? Comment pouvait-il choisir un pape? De même que sa mère naturelle veille à ses intérêts terrestres, de même sa mère spirituelle, ou l'Église, prend pour lui le soin des choses spirituelles.

*L'avocat.* Soutenez tout ce que vous voudrez, pourvu qu'il reste constant qu'il n'est pas permis de changer ce que le pape a confirmé et réglé par un décret.

*Le défenseur.* Est-il étonnant qu'un homme fragile change ce qu'il a établi, lorsque le Tout-Puissant, qui pénètre dans l'avenir, change souvent ce qu'il a arrêté? car il modifie quelquefois et même anéantit ses promesses : il menace de châtier, et ne châtie point; il annonce des bienfaits, et ne les accorde pas.

A la demande de l'avocat, le défenseur prouva cette vérité par des exemples tirés de l'Écriture.

Il conclut son dialogue par cette pensée : « Nous, « conseillers de la couronne et serviteurs du saint- « siège, nous faisons de communs efforts pour l'union du « sacerdoce et de l'Empire, afin que le genre humain, « gouverné par ces deux puissances, ne soit jamais « divisé, qu'elles se soutiennent l'une l'autre comme les « deux pôles du monde, et que les peuples qui leur « sont soumis ne deviennent pas indociles par leurs « divisions; en sorte que, comme le médiateur entre « Dieu et l'homme a mystérieusement uni la royauté et

« le sacerdoce, les deux chefs soient unis par une affection mutuelle, et que l'on trouve le roi dans le pontife romain, et le pontife dans le roi; sauf le droit du pape, que lui seul peut exercer (1). Au surplus, que le pape réprime les criminels par la loi du prince, et que le roi ordonne, par ses évêques, ce qui concerne le salut des âmes, suivant les saints canons; que le pape, comme le père, ait la prééminence; que le roi, comme un fils unique, repose dans les bras de son affection (2). »

Tout ceci se passait à Osbor, le jour de la fête des apôtres saint Simon et saint Jude. Il y avait un an, à pareil jour, que Cadaloüs était élu pape, et, suivant une prophétie de Pierre Damien, il devait mourir au bout d'un an (3), c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, de mort morale, être déposé et condamné; ce qui arriva, en effet, par une sentence unanime des évêques allemands et italiens réunis aux métropolitains (4). Pendant l'absence d'Annon, et les voyages fréquents qu'il faisait en Italie pour mettre fin au schisme scandaleux qui désolait l'Église, Adalbert, archevêque de Brême, fut mis en Allemagne à la tête des affaires. Comme cet homme a déjà joui, sous Henri III et Léon IX, d'une grande considération (5), et qu'il a influé si puissamment sur

(1) Ce passage me paraît singulier : « Salvo scilicet suo privilegio papæ, quod nemo præter eum usurpare permittitur. » Labbe, *Concil.*, t. IX, p. 1172.

(2) Il est fâcheux qu'on ait bientôt vu le contraire.

(3) Non ego te fallo : cæpto morieris in anno.

(4) *Voy.* là-dessus Muratori, *Annal. d'Italie*, t. VI, p. 554.

(5) Adam Brem., III, 51.

l'esprit de Henri IV par son caractère, ses mœurs et sa conduite ; comme il a présenté dans sa personne l'image vivante de la vie d'un grand nombre d'ecclésiastiques de cette époque, et que, par ses idées et ses travaux, il a contribué peut-être même à l'accomplissement des vues du pape et de Hildebrand, il n'est pas hors de propos de retracer ici en abrégé l'histoire de sa vie.

Son prédécesseur Bezelin, surnommé Alebrand, était un homme supérieur, très-digne de son rang, agréable à Dieu et aux hommes. Il avait gouverné pendant dix ans le diocèse qu'il tenait de Conrad, et personne n'eut jamais à se plaindre de lui. Il était regardé comme l'ornement du clergé et le salut du peuple. Plus d'une action pieuse, plus d'un couvent restauré ou reconstruit, plus d'une église élevée, perpétuait son souvenir ; et, après qu'il eut dédié, avec larmes, à Dieu et aux saints sa nouvelle basilique, il se reposa dans le sein de Dieu (1).

Adalbert avait reçu de Henri III le bâton pastoral, et du pape Benoît le pallium archiépiscopal, par l'entremise des légats, comme on l'avait fait pour ses prédécesseurs. L'empereur, un grand nombre de princes et douze prélats assistèrent à sa consécration à Aix-la-Chapelle, et comme tous lui avaient imposé les mains pour le bénir, il fit usage dans la suite de cette multitude de bénédictions contre les malédictions qu'il reçut, disant, avec souris, que celui qui était béni par tant de Pères ne pouvait être maudit de personne (2). C'était un homme

(1) Adam Brem., *Ecclesiast.*, II.

(2) Adam, III, c. 1.

admirable et d'une trempe particulière. A des talents du premier ordre et à des vertus réelles, il unissait une naissance distinguée. Il avait en outre un extérieur gracieux, une figure imposante, et bien conservée par la sobriété et la chasteté, vertus que personne ne pouvait lui contester. La fortune lui avait donné des richesses, de la puissance et de la gloire; en sorte qu'il pouvait passer pour un des hommes les plus heureux de son siècle. Du reste, il était sévère sur la discipline ecclésiastique; tout ce qui touchait à l'honneur du saint-siège, aux intérêts de l'État ou aux soins de son diocèse faisait constamment le premier objet de son application (1).

Versé à la fois dans les sciences divines et humaines, son esprit montrait partout un discernement exquis et une grande souplesse. Ce qui est assez rare, ses études étaient favorisées par une mémoire heureuse et une éloquence peu ordinaire. Il était à la fois généreux et avare, humble, indulgent et fier, vain, ambitieux : dans l'espace d'une heure, on le voyait laver les pieds aux pauvres, aux pèlerins et aux mendiants, et puis s'opposer avec hauteur aux princes et aux prélats, leur reprochant sans aucune considération personnelle leur avarice, leur sensualité et leur infidélité (2).

Tous ses efforts et ses travaux avaient pour source une vanité et une ambition démesurées, vices qui jetaient

(1) Adam, III, 2. Halem, *Geschichte des Herzogthums Oldenburg*, II. Buch, p. 132.

(2) Adam, III, 3.

de l'ombre sur toutes ses vertus. Quand il s'agissait du bien de son église, il était souple, docile, dévoué aux princes et à leurs conseils ; mais quand on nuisait à son église, il était difficile d'échapper à sa haine et à ses persécutions : c'est ce que des ducs et des évêques ont souvent éprouvé. Il disait maintes fois : « Pour l'avantage  
« de mon église je n'épargnerai personne, ni moi ni mon  
« frère, ni l'argent, ni l'Église elle-même ; je veux que  
« mon diocèse soit délivré de tout joug étranger, et  
« l'égal des autres (1). »

Dans le courant de l'année 1042, l'église de Brême fut brûlée avec tous ses trésors : l'archevêque la releva de ses ruines, et lui donna plus de magnificence encore, voulant faire de son siège une nouvelle seigneurie dans le Nord (2). Mais les ducs de Saxe s'y opposaient de tout leur pouvoir. Il employa donc tout son zèle à briser cette résistance, à rendre son église indépendante, et à ôter aux ducs et aux comtes de son diocèse tout droit juridique. Par cette tentative, il souleva contre lui une haine bien profonde. Bernard, duc de Saxe, homme de caractère, observait la conduite de l'archevêque avec d'autant plus d'attention que celui-ci travaillait avec plus de zèle à l'accomplissement de ses désirs (3). Adalbert se

(1) Adam, III, 4.

(2) Adam, III, 5, 10 : « Flocci pendens auream decessorum mediocritatem, vetera contempsit, nova molitur omnia perficere. »

(3) Aiunt sæpe dixisse : « Illum quasi exploratorem positum in has regiones, qui infirma terræ aliëgenis et Cæsari esset proditurus. Ideoque dum ipse, aut aliquis filiorum ejus advixerit, episcopum numquam bonum in episcopatu diem habiturum. » Adam, III, 6.

vit obligé de chercher contre les menaces du duc un appui : il le trouva dans l'empereur Henri III. Ce prince, ayant connu sa fermeté et sa patience, l'attacha à sa personne, le prit pour conseiller et pour compagnon de ses voyages en Hongrie, en Slavonie, en Flandre et en Italie. Dans ce dernier pays, il termina, de concert avec l'empereur, la lutte entre les trois papes, et il serait monté lui-même sur le trône pontifical, s'il n'avait mieux aimé y placer Clément (1).

Peu après son retour d'Italie, il conçut le projet d'attacher à son évêché tous les comtés du diocèse. Le voyage de Henri III à Brême, en l'année 1050, lui parut pour cela une occasion favorable ; il gagna le prince par une brillante réception, ce qui lui valut le comté de Frise. De cette façon, l'archevêque se vit bientôt placé au rang du plus grand seigneur du Nord. Il aimait le séjour de Hambourg, où il recevait les ducs saxons, les ambassadeurs des nations slaves, et ceux des souverains de toute l'Europe septentrionale ; tandis que lui-même en envoyait à son tour en Danemark, en Suède, et dans le monde entier. Lorsque Suénon III de Danemark eut épousé une princesse suédoise, nommée Guda, malgré sa proche parenté, Adalbert crut sa puissance suffisamment établie pour le menacer de l'excommunication s'il ne la quittait pas. Mais Suénon le menaça, à son tour, de ravager son diocèse. Le prélat effrayé eut recours au pape, qui fit entendre raison au prince (2).

(1) Adam, III, 8.

(2) Adam, III, 12.

Alexandre avait contribué plus que tout autre à élever le nom et la puissance de l'archevêque de Brême, comme le prouve la querelle de ce dernier avec Harold IV (Har-draad) de Norwége, jeune conquérant farouche, qui avait toujours dans la tête quelques nouvelles conquêtes. Il n'aimait pas les chrétiens, et n'épargnait ni les églises, ni leurs propriétés. Adalbert lui envoya donc une lettre de réprimande : il lui disait que « les biens de l'Église  
« ne pouvaient servir à l'usage des laïques, et que lui seul,  
« en vertu de l'autorité apostolique, avait le droit d'or-  
« donner les évêques consacrés jusqu'à présent en Angle-  
« terre et en France. » Le roi, irrité, renvoya ses légats avec mépris, disant que dans la Norwége il ne connaissait ni archevêque ni autre personne puissante que lui. Mais, sur les plaintes d'Adalbert, le pape écrivit à Harold une lettre dans laquelle il exhortait le roi et les évêques à obéir à son vicaire apostolique et à le respecter (1).

Cependant Adalbert chercha à gagner les bonnes grâces du prince danois, parce que son amitié lui semblait favorable à ses desseins. Il se rendit donc à Sleswick, où le roi se trouvait alors ; et, au milieu de festins qui durèrent huit jours (2), il parvint non-seulement à se mettre en bonne intelligence avec lui, mais encore à consolider la paix entre l'empereur et Suénon, au grand

(1) Adam, III, 18, 19. Voyez la lettre d'Alexandre dans Coleti, *Coll. Concil.*, t. II, p. 75, et dans Labbe, t. IX, p. 1116.

(2) Sicut mos est inter Barbaros.

avantage de l'église de Brême (1). L'archevêque travailla aussi alors, comme il paraît, à exciter le roi de Danemark contre les Saxons (2), donnant à ses insinuations une couleur religieuse ; car, selon lui, la foi chrétienne aurait depuis longtemps jeté parmi les peuples slaves des racines profondes, si l'ambition des ducs saxons n'y avait pas mis obstacle (3). Le roi entra dans ces vues. A mesure qu'Adalbert voyait croître son pouvoir et son influence, les seigneurs voisins, ses ennemis, s'agrandissaient : il voulut donc se mettre à l'abri de leurs insultes. La ville de Hambourg lui semblait propre à ses desseins ; il la choisit pour en faire le centre de sa domination. Il résolut de la fortifier, sous prétexte de se prémunir contre les incursions des Barbares. Cette ville est située dans une vaste plaine ; ni montagne, ni fleuve, ne protègent l'ennemi. Un seul coteau aux bords de l'Elbe s'étend à l'occident, le mont Sullenberg. Le prélat y construisit, à grands frais, un couvent fortifié, qui devait servir de défense contre l'ennemi ; mais ceux qui y étaient établis pour servir Dieu devinrent des brigands, se livrant au pillage et au vol dans le voisinage du fort, jusqu'à ce que la fureur du peuple et les intrigues du duc de Saxe le firent jeter bas. Le lieu fut interdit (4).

(1) Adam, III, 20.

(2) Adalbert fit pour la Saxe ce que Sigefroid de Mayence fit pour la Thuringe.

(3) Quibus inquit (rex Danorum) meus prior est ad pensiones vectigalium quam ad conversionem gentilium.

(4) Adam, III, 28.

Grâce à la bienveillance de Henri III, Adalbert acquit également en Saxe une influence extraordinaire. Goslar jouissait du privilège onéreux de recevoir le roi ; celui-ci, pour en dédommager la ville, l'embellit, et lui octroya une foule de privilèges (1). Lorsqu'en 1049, il y célébrait avec Adalbert les fêtes de Pâques, il enflamma l'ambition de l'archevêque, en lui donnant l'espoir de posséder bientôt des monastères, des comtés et d'autres domaines, à un tel point que le prélat conçut, dans son ivresse, les projets les plus hardis, d'autant plus qu'il attendait tout de l'amitié du pape (2). Plus il acquérait d'influence dans les grandes affaires, plus croissaient en lui la présomption, la fierté, l'orgueil et les prétentions. Le pape et l'empereur n'entreprenaient rien d'important sans son avis : c'était de concert avec lui que Henri traitait de la paix ou de la guerre. Ses ennemis, humiliés, éprouvèrent plus d'une fois ce que pouvait l'habileté d'Adalbert. Sa réputation se répandit au dehors : l'empereur grec et le roi de France lui envoyèrent des ambassadeurs pour le complimenter. Adalbert savait faire monter son origine

(1) Heineccii *Antiquit. Goslar.* — Adam, III, 50, dit : « Henri bâtit la ville à la place de l'ancien moulin qui existait auparavant, et lui donna sa grandeur primitive. » Heineccius (*Ant. Gosl.*, p. 11) soutient le contraire.

(2) Adam, III, 31, s'exprime ainsi : « Tunc sibi data est spes acquirendi, vel accipiendi comitatus et abbatias, vel prædia..... ut puta cœnobîa Laurensæ, vel Corbeisæ, comitatus etiam Bernardi et Ekberti, prædia vero Sincicum, Plisna, Groningor, Dispargum et Lismona ; quibus jam dubia fide possessis arbitrabatur se metropolitanus, sicut dicitur de Xerxe, aut per mare ambulaturum, aut per terram navigaturum, postremo omnia, quæ in animo habuit, facile perfecturum. »

à la nation grecque, afin de donner à l'empereur grec une plus haute idée de son affection (1).

Mais, pendant qu'il travaillait à soumettre à sa juridiction archiépiscopale douze autres évêchés (2), l'empereur Henri mourut. Il crut donc le temps favorable pour élever, dans le Nord, sa puissance à la hauteur de celle du pape dans le Midi. Tout en cherchant à égaler les riches en opulence, les grands en pouvoir, il voulait encore être appelé, par le peuple, le père des orphelins, le défenseur des veuves; quoique fortement occupé des intérêts de la terre, il réservait pourtant sa plus grande attention pour les choses spirituelles. Selon ses idées, la petite ville de Brême devait devenir grande comme Rome, et tous les peuples septentrionaux devaient y affluer, comme on affluait au siège de saint Pierre (3).

Autant Adalbert était habile à gouverner les autres, autant il était inhabile à se gouverner lui-même et à dompter ses passions. Quand elles l'entraînaient, il était sans repos, infatigable dans tout ce qui pouvait le conduire à son but. Quand on faisait quelque chose d'important, et dont le public devait s'entretenir, il fallait l'en proclamer l'auteur. Une soif insatiable de gloire était le principe de toutes ses actions; pour la satisfaire, il ne connaissait ni ne gardait de mesures. Dans l'adversité, sa douleur était extrême; dans la colère, il oubliait sa dignité: on le voyait souvent frapper jusqu'au

(1) Adam, III, 53.

(2) Adam, III, 54, les énumère.

(3) Adam, III, 26.

sang ceux qui l'avaient irrité. En revanche, il faisait les plus magnifiques présents à ceux qu'il aimait, ou qui se prêtaient à ses caprices : c'est ainsi que des gens de basse condition obtenaient souvent de lui de grandes sommes d'argent. Irrité, il se mettait en fureur, on le fuyait comme un lion ; calme, il était doux comme un agneau (1).

Pour se procurer une société de son goût, il ne reculait devant aucune dépense. Il prodiguait ses dons aux artistes de tout genre, même aux acteurs, aux jongleurs, aux charlatans ; il se faisait accompagner par eux dans ses voyages, car il prenait un grand plaisir à leur adresse. Les musiciens trouvèrent rarement accès près de lui : quelquefois cependant ils étaient obligés de calmer sa mauvaise humeur. Les pantomimes, qui amusent le peuple par leurs gestes indécents, étaient constamment éloignés ; mais les flatteurs, les parasites, et autres gens de cette trempe, se trouvaient sans cesse autour de lui. En lui donnant des éloges, on endormait toutes ses passions ; et quiconque lui disait « que le patriarche de « Hambourg sera bientôt pape ; que ses rivaux à la cour « impériale vont être écartés ; qu'il dominera seul dans « l'État, et qu'alors viendra l'âge d'or ; que telle était la « voie du ciel ; » quiconque, dis-je, lui tenait ce langage était sûr de lui plaire. Lorsqu'il était à table dans une société bien gaie, où les ambassadeurs, les seigneurs, et aussi les gens de basse naissance, devenaient l'objet de

(1) Adam, III, 40.

ses satires; ou lorsque, dans un repas, il amusait les convives par de fines plaisanteries, par des anecdotes concernant les rois, ou par des assertions extraordinaires de quelque philosophe, les ambassadeurs et d'autres grands personnages qui voulaient lui parler étaient obligés d'attendre à ses portes au milieu de ses gardes. Malheur à celui qui ne savait pas plaisanter à table! il avait un mauvais lot, il devenait communément le point de mire d'Adalbert: c'est ce qui arrivait souvent à de grands seigneurs, dont il s'attirait plus spécialement la haine (1).

Parmi ses ennemis les plus acharnés étaient le duc Bernard, et ses deux fils Ordulf et Hermann. Pour se mettre à l'abri de leurs incursions, il avait fait construire des forts qui ne firent qu'enflammer leur fureur. Plus d'une fois ils firent des incursions dans le territoire de son évêché, mettant tout à feu et à sang, enlevant des troupeaux, et forçant l'orgueilleux prélat à céder à la nécessité. Ces incursions étaient suivies de quelque repos, jusqu'à ce qu'Adalbert eût fourni un nouveau sujet de mécontentement; de sorte que Bernard prophétisa la ruine de l'église de Brême par ses fils.

Tel était l'homme qui mit tout en œuvre pour rendre odieux au jeune Henri l'archevêque de Cologne, prélat austère et actif, et pour s'emparer de l'esprit du prince, afin d'arriver au plus tôt à son but, qui était de devenir le pape du Nord. Plus il laissait un libre cours aux désirs violents et aux passions effrénées de Henri, plus il

(1) Adam, III, 41-42.

éloignait de lui les autres archevêques ; en sorte qu'il devint le seul souverain du royaume (1), le roi n'étant plus que son jouet. Un second favori, qui venait après lui, était le comte Werner, jeune homme plein d'ardeur et de talents (2). Pendant que Henri se livrait en Saxe, et principalement à Goslar, à tous les plaisirs d'une jeunesse désordonnée, et profitait de la liberté qu'on lui laissait de courir partout où il voulait (3), le prélat et le comte gouvernaient l'État de la manière la plus révoltante (4) ; ils vendaient ou donnaient à leur gré des évêchés, des abbayes, des charges civiles et ecclésiastiques. Avec de l'or on parvenait à tous les grades et à tous les honneurs ; tout ce qui rapportait de la gloire ou tournait à l'avantage du public, ils se l'attribuaient. Les prélats et les dues étaient ménagés, parce qu'on les craignait ; mais les abbés eurent à supporter tout le poids de l'oppression. Ils faisaient tout au nom du roi, donnant pour raison que le roi avait sur les abbés les mêmes droits qu'il avait sur les fermiers et sur les autres administrateurs des biens de la couronne (5) : car l'homme n'est jamais plus ingénieux que quand il veut donner à ses mauvaises actions une apparence de justice. Ils distribuaient à leurs créatures les biens des monastères, et les dissi-

(1) Ipse in regno communi pene monarchiam usurpare videretur. *Lamb.*

(2) *Lamb.*

(3) Ex sua classe in alias regiones emigrare sinit. *Avent., Ann. Sax., 1067.*

(4) *Avent.*

(5) Nihil minus regem in hos juris ac potestatis habere, quam in villicos suos, vel in alios quoslibet regalis fisci dispensatores. *Lamb.*

paient au gré de leurs folles passions. Leur témérité s'accroissait à chaque nouvelle violence ; ils disposaient des monastères comme des provinces, et savaient toujours faire consentir le roi à leurs actes perfides. Adalbert prit possession de deux abbayes, celles de Lorsch et de Corvey, sous prétexte que le roi voulait récompenser son dévouement (1). Mais ce ne fut pas sans peine qu'on se soumit à ces sortes de spoliations.

Pour obtenir Corvey, l'archevêque répandit le bruit que l'évêque de la ville de Pola en Istrie était mort, que le roi avait nommé pour successeur l'abbé de Corvey, et lui avait donné l'ordre de se rendre au plus tôt dans son diocèse. De cette manière, l'abbaye de Corvey se trouvait sans chef. Mais, par malheur pour Adalbert, l'évêque envoya des messagers pour annoncer qu'il était plein de vie ; en sorte que la ruse de l'archevêque tourna à sa honte. Otton, duc de Bavière, rougissant de pareilles bassesses dans un prêtre, fit tous ses efforts pour conserver à l'abbé son rang et sa dignité : ainsi devenait inutile l'assurance qu'Adalbert lui avait donnée de le dédommager par l'abbaye d'Altaha (2).

Ce fut à Lorsch que l'archevêque éprouva le plus de

(1) Voy. toutes ses acquisitions successives dans Halem's *Geschichte von Oldenb.*, t. II, p. 155.

(2) Adalbert avait aussi cherché à corrompre les autres grands du royaume. D'après son conseil, le roi avait donné à l'archevêque de Cologne deux abbayes, Malmedy et Inda ou Enda, autrement dit le monastère de Sainte-Catherine, près d'Aix-la-Chapelle ; au duc Rudolf de Souabe, Kempten ou Kenbeten (Campidunum) ; à l'archevêque de Mayence, Selechinstadt. « Les grands, dit Stumpf, en suivant les caprices du prince, en arrachaient tout ce qu'ils voulaient. » *Hist. de l'emp. Henri IV*, p. x.

résistance. Il y envoya des légats pour avertir que le monastère dépendait de l'archevêché, et que l'abbé devait se rendre sans délai au lieu qui lui serait désigné. L'irritation était montée à un tel point, que peu s'en est fallu que les envoyés ne fussent maltraités (1). Ils ne purent du moins éviter l'injure. Le roi donna à l'abbé l'ordre de quitter l'abbaye. Celui-ci, ayant été informé de cet ordre avant l'arrivée des envoyés, les reçut très-bien, mais sans les admettre à l'audience. La nuit suivante, il se retira avec quelques amis, à l'insu des autres frères, en un lieu de sûreté où il avait caché tous les trésors de l'église. Les messagers, voyant le lendemain que l'abbé était absent, se retirèrent sans avoir rempli leur mission. Les soldats de l'abbé, expérimentés dans la guerre, s'établirent sur une montagne voisine, où ils élevèrent un fort, afin de pouvoir résister avec vigueur à toute attaque de la part de l'archevêque (2).

Les grands étaient indignés de ces actes d'injustice. Dans toute l'étendue de l'Empire, on n'entendait parler que de vols et de brigandages. La conduite d'Adalbert servait d'aiguillon et d'exemple (3). Les populations trouvaient les temps si malheureux, qu'elles s'attendaient à voir bientôt la fin du monde. Cette morne inquiétude tourmentait toute l'Allemagne, et ramenait une foule de

(1) Le droit des gens les protégeait également. « De Jure gentium, » comparez Lambert, ann. 1062, auquel l'impératrice Agnès pouvait appeler contre d'injustice de ses adversaires.

(2) Suivant Lamb. en 1065.

(3) Aventin.

gens à des sentiments de religion. Dans la Bavière, les seigneurs élevèrent dix-neuf couvents d'hommes et de femmes; le roi lui-même prodiguait aux églises ses biens et ses trésors (1). Déjà, l'année précédente, des tremblements de terre et une affreuse mortalité avaient effrayé tous les esprits (2). Ces idées déterminèrent, pendant l'automne de 1064, une foule d'hommes (3), à la tête desquels se trouvaient Sigefroi de Mayence, Gunther de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht, et beaucoup d'autres nobles allemands, à partir pour Jérusalem, afin de visiter le saint sépulcre, et d'y faire des prières mêlées de larmes (4). Mais les pèlerins eurent l'imprudence de laisser voir en route leurs richesses; partout les habitants des villes et des campagnes accouraient en foule sur leur passage, pour les voir et pour admirer leur faste. Ils étaient déjà sur le territoire des Sarrasins, à une journée de la ville de Ramla, lorsque, la veille de Pâques, vers les trois heures de l'après-midi, ils se virent assaillis par une troupe d'Arabes qui, à la nouvelle de leur arrivée, s'étaient armés pour les piller. Le combat fut bientôt engagé; mais au premier choc un grand nombre de chrétiens tombèrent grièvement blessés, et dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. Guillaume d'Utrecht resta sur le champ de bataille, à demi mort, nu, et estropié d'un

(1) Aventin.

(2) Tschudi, *Chron. Eidgenoss. Gesch.*, ann. 1062.

(3) Aventin dit presque douze mille. Scotus, d'après Baronius, n'en porte le nombre qu'à sept mille.

(4) Lambert raconte leur destinée.

bras. Les autres se défendaient à coups de pierre, et gagnèrent peu à peu un village près de la route (1), qu'ils prirent pour Capharnaüm. Là, il se réfugièrent dans une cour dont l'enceinte très-basse et très-faible menaçait ruine. Il y avait une maison dont l'appartement supérieur (2) était admirablement disposé pour la défense. L'archevêque de Mayence, l'évêque de Banberg et leurs ecclésiastiques s'y logèrent ; les autres prélats restèrent en bas ; les laïques se placèrent à l'enceinte, afin de soutenir l'attaque de l'ennemi. Pendant que les Arabes faisaient pleuvoir une nuée de traits, les chrétiens se précipitèrent sur eux, arrachèrent à leurs ennemis leurs boucliers et leurs épées, et, non contents de défendre l'enceinte, ils s'élancèrent hors des portes, et combattirent corps à corps. Les Arabes ne purent soutenir ce choc, et résolurent d'assiéger la maison, afin de réduire par la famine et l'épuisement ceux qu'ils n'avaient pu vaincre par l'épée. Ils divisèrent donc leurs forces, qui étaient de douze mille hommes, et se relevèrent sans cesse, afin de ne laisser aux chrétiens aucun relâche.

Cependant les pèlerins combattirent jusqu'à trois heures de l'après-midi du jour de Pâques, sans avoir pu prendre ni nourriture ni repos. Enfin, le troisième jour, poussés par la faim, la fatigue et le désespoir, ils suivirent le conseil d'un prêtre, qui leur dit que Dieu n'avait jamais abandonné ceux qui se dévouaient à lui et à son

(1) Atrium occupant.

(2) Cœnaculum.

Fils, et envoyèrent aux Arabes un interprète demandant à capituler. Le chef barbare s'avança à cheval ; et, après avoir pris l'interprète avec lui, il entra dans la maison avec dix-sept de ses compagnons, les plus distingués de sa troupe. Il laissa à la porte son fils avec des gardes, afin d'empêcher tout autre d'y entrer. Il monta avec quelques-uns des siens dans la chambre de l'archevêque de Mayence et de l'évêque de Bamberg. Ce dernier demanda un libre passage, offrant de livrer tout ce qu'il avait ; mais l'Arabe, furieux et exaspéré par une résistance de trois jours, répliqua que c'était à lui de prescrire les conditions, et non à eux ; qu'il voulait manger leur chair et boire leur sang. Il prit en même temps le turban dont, suivant l'usage du pays, sa tête était ornée, le roula, et le jeta au cou du prélat. Celui-ci, tout calme et de sang-froid qu'il était, lui donna un si vigoureux coup de poing dans le visage, qu'il le jeta par terre. Les autres pèlerins se jetèrent sur ses compagnons, et leur lièrent les mains derrière le dos. On entendait d'effroyables cris ; on courut aux portes attaquer la garde, dont une partie fut massacrée, et l'autre mise en fuite. Ce succès ranima le courage des chrétiens contre la troupe des Arabes, qui s'obstinaient à pénétrer dans la maison. Mais les chrétiens menèrent les chefs liés à l'endroit où les traits de l'ennemi tombaient le plus fort : l'un d'eux tenait sur leur tête un glaive suspendu, menaçant les Arabes, par un interprète, de couper la tête aux prisonniers, si le combat ne cessait sur-le-champ. A la prière des prisonniers, le fils du chef des Arabes ordonna

à sa troupe furieuse de suspendre le combat. Au même moment arriva aux chrétiens un messager de la part de leurs frères, qui étaient parvenus à se sauver à Ramla après avoir été complètement dépouillés, pour leur annoncer que le gouverneur de cette ville, poussé par l'esprit de Dieu, quoique païen, venait à leur secours avec de nombreuses troupes. A cette nouvelle, les Arabes prirent la fuite. Le secours arriva en effet ; les chrétiens, n'osant se fier à eux dans le premier moment, leur livrèrent les prisonniers et l'argent convenu, et puis les suivirent jusqu'à Ramla. Le gouverneur leur donna ensuite une escorte pour les mettre à l'abri de l'attaque des brigands et les conduire jusqu'à Jérusalem, et ils n'eurent plus à souffrir, ni pendant leur voyage, ni pendant leur retour. Gunther de Bamberg mourut subitement en Hongrie ; son corps fut transporté à Bamberg, où il avait passé son enfance.

Pendant que l'Allemagne était agitée par les dissensions des laïques et du clergé, l'Italie, et surtout l'Église de Rome, étaient déchirées par un schisme scandaleux. Honorius n'avait pas cessé de soutenir le zèle de ses partisans dans Rome, les stimulant par l'argent et l'espérance. Engagé par eux en 1063 à faire une nouvelle tentative, il rassembla des forces assez considérables, marcha la nuit, et vint à l'improviste devant Rome. Introduit à la faveur des ténèbres dans le faubourg de Léonino (1), il pénétra dans le Vatican, et occupa le

(1) Tel est le nom que lui donne Sismondi.

fort de Crescentius (1). Dès que, le lendemain, le peuple fut instruit de la trahison, il y eut une insurrection générale. Le peuple se porta en armes devant le fort; les soldats de l'usurpateur prirent la fuite. Honorius, sauvé par Cencius, fils du préfet de la ville, et d'une famille distinguée, fut conduit dans une tour (2), où on l'assiégea pendant longtemps.

Ce fut encore cette année que de grands troubles éclatèrent à Florence (3). Les moines commencèrent aussi à faire sentir leur haine aux simoniaques. Une querelle extrêmement vive s'était élevée entre l'évêque Pierre et le peuple de cette ville; le clergé se joignit au prélat, et les deux partis devinrent formidables. Le pape appela Pierre Damien de sa retraite, et l'envoya une seconde fois à Florence, pour apaiser les troubles. Celui-ci blâma les moines d'avoir condamné l'évêque sans qu'il eût été jugé, et d'avoir ameuté le peuple contre lui. Mais le peuple s'écria que Damien lui-même était coupable de simonie, puisqu'il prenait la défense d'un pareil crime, et ne voulut pas l'écouter davantage. Le légat se vit donc obligé de s'en retourner sans avoir atteint le but de sa mission; mais il écrivit, pour se justifier, une lettre dans laquelle, suivant son habitude, il

(1) Sigonius, *Hist. Ital.*, ann. 1063; Arnulfi, *Hist. Med.*, III, 17.

(2) Suivant quelques-uns, à Engelsbourg.

(3) Le mécontentement excité de temps en temps par la conduite irrégulière des évêques montre que Hildebrand pouvait compter sur le peuple pour l'exécution de son plan. Voy. les faits qui se trouvent dans Baron., *Annal.*, ann. 1063; Abbas Ursperg et Fiorentini. Comparez Muratori, *Hist. d'Ital.*, t. VI, p. 350.

parla aux moines avec force et avec énergie, et notamment au religieux Theuzon, le principal auteur de la sédition. Par l'épître de Damien, ils furent convaincus d'avoir eu tort de condamner l'évêque avant que le saint-siège eût prononcé ; mais ils ne restèrent pas moins persuadés de sa culpabilité, et résolurent d'en appeler à la décision du pape. Les moines vinrent donc à Rome, exposèrent leurs plaintes, et, pour garantir leurs assertions, ils s'offrirent à subir l'épreuve du feu. Alexandre ne voulait pas déposer l'évêque de Florence, à raison du parti nombreux qui le soutenait, et de l'amitié que lui portaient les autres évêques ; il ne voulait pas non plus donner aux moines un nouveau sujet de mécontentement par un déni de justice. Il convoqua donc un concile à Rome pour décider cette affaire. Plus de cent prélats, presque tous partisans de l'évêque, ainsi que le duc Godefroi (1), illustrèrent cette assemblée ; Hildebrand prit fait et cause pour les moines.

On traita d'abord de la simonie en général dans les termes les plus durs. « Aucune pitié, disait-on, ne doit  
« maintenir dans l'exercice de leurs fonctions ceux qui  
« sont convaincus de simonie : nous les condamnons.  
« Celui qui aura été ordonné gratuitement par un simo-  
« niaque sera conservé dans ses fonctions, plutôt par  
« pitié que par justice. Celui qui se fera consacrer désor-  
« mais par un homme qu'il reconnaît coupable de simonie  
« est passible des mêmes peines que lui. Tout ecclésiast-

(1) Il menaça les moines de les faire mourir.

« tique qui n'observe point la chasteté ne remplira aucune  
 « fonction spirituelle (1). Aucun clerc ne doit recevoir  
 « un bénéfice des laïques, ni gratuitement, ni sous pré-  
 « texte de récompense. » L'abbé Rudolf, homme sage  
 et vénérable, prit la défense des moines, et appuya leurs  
 plaintes ; mais il avait contre lui Pierre Damien et  
 Rainald, évêque de Cumes. « Les moines étaient donc  
 « comme des agneaux au milieu des loups. » Hilde-  
 brand (2) parla en leur faveur dans l'assemblée ; mais  
 l'affaire fut bientôt décidée d'une autre manière. Ni le  
 pape ni le concile n'avaient permis aux moines de se  
 justifier par l'épreuve du feu, comme ils l'avaient offert.  
 Il n'en fut pas de même du peuple de Florence, qui  
 força les religieux à démontrer par ce moyen la vérité  
 de leur accusation. On fixa donc un jour pour cet effet,  
 et, dès qu'il fut arrivé, une foule immense de laïques et  
 de prêtres, d'hommes et de femmes de tout âge et de  
 toute condition, se rassemblèrent près du couvent de  
 Saint-Sauveur. Là, deux bûchers construits par le peuple  
 s'élevaient, ayant une longueur de dix pieds sur cinq de  
 large et quatre de haut ; ils étaient séparés par un sentier,  
 semé de bois sec et très-inflammable. Dans l'église on  
 chantait des hymnes, et l'on adressait au ciel de ferventes

(1) Concubinam duxerit palam, vel ductam non reliquerit. Labbe, t. ix, p. 1176.

(2) Vir egregius et excellentissimus, alter quasi Gamaliel (ici on le nomme moine et cardinal, avec d'autres titres), hanc controversiam prudenter audiens, et auctoritate canonum sapienter perpendens, monachorum in universis auditoriis defensor nobiliter extitit, quos non pedetentim ratiocinando, sed aperte et fortissime defendit contra omnium opinionem.

prières pour connaître celui qui, d'après les ordres de l'abbé, devait traverser les flammes. Le choix tomba sur Pierre, moine de Vallombreuse (1), homme d'une conduite irréprochable. Pierre se rendit à l'autel pour célébrer la messe; tous les cœurs étaient émus. Quatre moines se dirigeaient alors vers les bûchers : le premier portait l'image du Christ, le second l'eau bénite, le troisième douze cierges bénits, et le quatrième un vase plein d'encens pour allumer le feu. Tous élevaient leurs cœurs vers Dieu, pour le succès de cette périlleuse entreprise. Dès que le prêtre eut achevé le sacrifice, il prit la croix du Sauveur et fit solennellement le tour des bûchers, accompagné de l'abbé et des moines; quand il se fut approché des flammes, on expliqua au peuple le but de la cérémonie. Le feu était déjà allumé, la flamme pétillait avec ardeur; le prêtre s'agenouilla devant Dieu, et supplia Jésus-Christ de lui permettre de traverser la flamme sain et sauf, si l'évêque Pierre était coupable. Le peuple répondit : *Amen*. Enfin, le moine fit sur cette fournaise ardente le signe de la croix, saisit le crueifix, et, avec une figure sereine, il traversa les flammes sans être atteint : Dieu et sa foi le protégeaient. Quand il reparut à l'autre extrémité, le peuple se précipita au-devant de lui, tomba à ses genoux, baisa ses pieds, s'estimant heureux de pouvoir arracher un lambeau de sa robe. Ce fut à grand'peine que ses confrères parvinrent à le débarrasser de cette foule. Dès que le saint-père eut

(1) De ce couvent était partie la première accusation contre l'évêque.

appris cet événement, il déposa l'accusé, comme étant convaincu. Le moine Pierre, qui fut surnommé *Ignée*, parvint à de grands honneurs; il fut évêque et cardinal.

Les troubles occasionnés par le schisme de l'Église devenaient de jour en jour plus alarmants. Partout on faisait des vœux ardents pour le rétablissement de la paix; à Rome on était las de ces dissensions, mais personne ne l'était plus que Hildebrand et Pierre Damien. Le parti d'Honorius ralluma de nouveau le feu de l'incendie, en répandant le bruit qu'Alexandre était arrivé au trône de saint Pierre par l'or, et non par son propre mérite; qu'il venait d'en donner une preuve en ménageant Pierre de Florence, et en montant sur le trône pontifical sans le consentement du roi.

Pour mettre un terme à ces débats, on résolut de convoquer un synode à Mantoue. Mais Cadaloüs avait encore un grand parti (1); Godefroi lui-même, à ce qu'on disait généralement, était entré en négociations avec lui, et l'on craignait qu'il n'entraînât dans son parti un grand nombre, peut-être tous les grands de l'Italie. C'est pourquoi Pierre Damien, dans une lettre qu'il adressa au margrave de Toscane, mit tout en œuvre pour l'attacher à Alexandre (2). Ses efforts furent couronnés de succès, et Godefroi offrit sa ville de Mantoue pour le concile.

(1) Pierre Damien dit, dans une lettre à Hildebrand : « Romani quippe nolunt Alexandrum, sed ærarium; nolunt Alexandrum Evangelicum, ecclesiasticæ mensæ proponentem, sed sordentis avaritiæ potius æra librantem. »

(2) Cette lettre est dans Baronius, ann. 1064.

Mais le zèle de Damien alla plus loin ; il écrivit au roi Henri une lettre par laquelle il le supplia de venir au secours de l'Église ébranlée, et de détruire le pouvoir des schismatiques. Il lui disait qu'il devait agir par lui-même, que la jeunesse n'empêchait pas les grandes actions ; qu'à neuf ans, Annibal avait déjà juré haine et guerre aux Romains ; qu'il savait bien que ses conseillers ecclésiastiques étaient les principaux auteurs du malheur de l'Église (1) ; qu'il ne devait pas souffrir que l'Église fût ainsi divisée ; que la postérité n'approuverait pas une telle conduite. Damien s'exprima en général avec chaleur et avec une paternelle affection, et parvint à réveiller le zèle de Henri à un tel point, qu'il résolut de faire tout ce qu'il pourrait pour le salut de l'Église. C'est pourquoi Annon de Cologne (2), dont la sagesse était connue de tous, fut député en 1064 près du saint-siège, pour régler d'une manière définitive les droits de la royauté sur l'élection pontificale, et pour rendre la paix à la chrétienté. Il traversa la Toscane pour se rendre à Rome, où il fut accompagné par Godefroi (3).

(1) A pravis consiliariis tanquam a venenatis serpentium sibilis aures obtura : in virile te robur per ardorem spiritus excita, collapsæ matri tuæ Ecclesiæ manum porrige.

(2) Muratori rejette ce voyage d'Annon sans motifs suffisants. Mais Lambert en parle formellement, et Pagi (in *Critic. Annal.*, Baron.) le reconnaît aussi, ajoutant seulement que le concile de Mantoue ne fut ouvert qu'en 1067.

(3) Sigonius le fait parler encore plus durement : « Il était arrivé au saint-siège contre tout ordre et contre tout droit, puisque c'était à l'insu et sans le conseil du roi. Une pareille chose n'avait pas eu lieu depuis longtemps ; il devait donc ou abdiquer volontairement, ou donner satisfaction de sa folle

En se présentant devant le pontife, Annon lui demanda d'après quel droit et en vertu de quel pouvoir il s'était assis sur le trône de saint Pierre, à l'insu et sans l'approbation du roi, qui, depuis longtemps, exerçait le pouvoir de conférer cette dignité. Il prouva cette dernière assertion par un grand nombre de faits historiques. Hildebrand répliqua que, suivant les saints canons, le roi n'avait aucun droit sur l'élection des pontifes, et qu'il n'y avait pas le moindre doute à ce sujet. Il cita à l'appui de son principe les règlements de l'Église, et notamment ceux de Nicolas II; il combattit le prélat par des arguments si péremptoires, que celui-ci n'eut rien à répliquer (1). Cependant Annon remit la décision de l'affaire au concile de Mantoue, qu'il pria le pape d'assembler au plus tôt; il retourna ensuite en Allemagne.

Alexandre vit bien, par les dispositions peu bienveillantes de Henri à son égard, qu'il avait besoin de s'entourer de quelque puissance temporelle. Il chercha avant tout à s'attacher plus intimement la puissante maison des margraves de Toscane. Il gagna entre autres la jeune Mathilde, en lui donnant, à sa demande, pour directeur et pour père spirituel, un homme en qui elle a toujours eu une grande confiance. C'est Anselme, parent du pape, qui devint dans la suite évêque de

témérité. • Plusieurs auteurs, tels que le cardinal Aragon et Lambert, font parler l'archevêque à Rome; d'autres, comme Sigonius, à Mantoue.

(1) Hildebrandus partes pontificis acerrime tutatus, quod diceret electionem ad clerum pertinere, si jus, si antiquam consuetudinem vellet inspicere, facile Annonem in sententiam traxit. Platina, in *Vita Alexandri*.

Lucques. Mathilde montrait déjà au siège de Rome un attachement inviolable; on n'oublia aucun moyen d'enflammer de plus en plus son zèle pour les intérêts de la religion. Hildebrand eut sans doute une grande part dans ce choix d'Anselme, qui unissait, à une prudence et à une habileté consommée dans les affaires politiques (1), une grande réputation de sainteté et de savoir. Un tel surveillant paraissait nécessaire à ce poste, à cause de la conduite vacillante de Godefroi (2), et aussi parce que le clergé soumis à ce prince n'était pas toujours soumis aux décisions des souverains pontifes et des conciles.

En effet, l'esprit pervers qui força Hildebrand à lutter contre son siècle se manifestait de plus en plus. Il s'en trouvait par-ci par-là qui, s'appuyant sur quelques recherches de jurisconsultes, contestaient la loi du célibat, et soutenaient la validité du mariage des prêtres. Damien eut de nouveau recours à sa plume pour s'élever avec un zèle ardent contre des hommes qu'il appelle pestiférés (3). Mais tout était inutile. Le pape assembla à Rome deux synodes dans l'année 1065, pour réprimer ces désordres; il menaça les coupables des foudres de l'Église, mais sans succès (4). Le nombre des criminels s'augmentait tous les jours; on s'élevait inso-

(1) Fiorentini.

(2) Tel était sans doute le but d'Alexandre ou de Hildebrand, « di nutrire non meno per beneficio proprio lo spirito dell' innata sua devotione. »

(3) Ainsi, par exemple, « che'l prender con danaro da' principi temporali l'investitura de' veiscovati, e de' benefitti non si dovesse reputar simonia; perchè ciò non fusse veramente comprare il sacerdotio, e la chiesa, ma il possesso de' beni e delle rendite. » Fiorentini, Petr. Damiani, Epist. 1, 13.

(4) Baron., *Annal.*, 1065.

lemment contre l'Église, on foulait aux pieds ses menaces et ses punitions, on se moquait de la parole impuissante des synodes. Les exemples de châtimens miraculeux, que l'on répandait à dessein, ne produisirent pas plus d'effet (1). Mais personne ne déplorait plus que l'ermite Damien cet esprit de révolte qui renaissait de ses cendres. D'un regard pénétrant il aperçut les conséquences de cet état de choses; il vit les dangers auxquels l'Église allait être exposée, si le fidèle ne respectait plus sa parole, s'il ne la regardait plus comme sacrée. C'est pourquoi il appela en termes énergiques l'attention du pape sur deux points de discipline qui exigeaient une prompte réforme; il lui conseilla de restreindre les menaces et les anathèmes (2), et de ne point infliger les mêmes peines pour tous les crimes : ce second point concernait une chose sur laquelle Pierre avait déjà souvent désapprouvé la conduite du pape. Il lui donna en outre le conseil de laisser à chaque enfant de l'Église le droit de se plaindre de son évêque devant un tribunal supérieur, et de mettre ainsi un frein à l'audacieuse insolence de plusieurs prélats (3).

Tandis que le siège de Pierre était exposé aux coups de puissans ennemis qu'il n'était pas facile de vaincre (4),

(1) Coleti, *Concil. sacr.*, t. XII, p. 147.

(2) Si cela, dit-il, ne se fait pas, c'est « humanæ salutis immane periculum, et infinita patens vorago labentium et pernicios animarum. » Il savait que celui qui tend trop souvent un arc finit par le rendre inutile.

(3) Baron., *Annal.*, ann. 1065.

(4) Parce qu'on ne craignait pas les autres armes du pape, et qu'on ne peut tirer l'épée contre des idées et des opinions.

l'antipape, après un siège de deux ans, parvint, en 1065, à s'évader de sa tour. Il traita de sa liberté avec Cencius, son ancien libérateur, et, moyennant 300 livres d'argent, il obtint la permission de passer. Découragé et abandonné, il se retira secrètement, avec quelques partisans, à Burgo Burreto (1), en Toscane, et se rendit à son église, conservant jusqu'à sa mort les insignes de la papauté.

Le souverain pontife tourna alors ses regards vers l'Italie méridionale. Les Normands avaient repris les armes après que leur chef Richard, prince de Capoue, oubliant son titre de vassal du saint-siège, eut soumis, depuis l'espace de trois mois, tout le pays, presque jusqu'aux portes de Rome (2). Il demandait le titre de patrice des Romains; mais on reçut la nouvelle que Henri, à la tête de nombreuses troupes, était en marche pour l'Italie, dans le but de prendre la couronne impériale, de demander compte à Richard de ses insolentes prétentions, et de faire éprouver aux Normands la valeur allemande.

Le roi avait effectivement rassemblé des forces considérables à Augsbourg. De cette ville il somma Godefroi de se rendre près de lui, parce qu'un ancien usage voulait que les margraves de Toscane vinsent au-devant des rois allemands, quand ils allaient en Italie. Mais Godefroi, occupé à faire ses préparatifs, resta

(1) Cardinal Aragon., Leo Ostiens., Sigon., Fiorentini. Platina prétend savoir qu'il gagna cette ville tout seul, et monté sur une faible rossinante.

(2) Sigon., ann. 1065; Aventin, Leo Ostiens., Sigon.

chez lui; dès lors Henri abandonna son expédition (1).

Le pape se trouvait à Lucques, déterminé à se mettre lui-même à la tête de ses sujets. Hildebrand joua un grand rôle dans toutes ces circonstances (2). Les troupes accoururent à Rome avec la plus grande ardeur, pendant que dans la Toscane Mathilde faisait de nouveaux préparatifs. On résolut d'aller à la rencontre de l'ennemi; et au mois de mai on quitta la ville avec le pape, accompagné de ses cardinaux, parmi lesquels se trouvait Hildebrand. Mathilde faisait aussi partie du cortège. Godefroi avait le commandement de l'armée (3). Les Normands s'étaient fortement retranchés à Aquino, sous la conduite de Jourdan, fils de Richard. C'est là qu'on devait combattre pour la délivrance de l'Église. Pendant dix-huit jours entiers, les deux armées luttèrent avec une fortune diverse et avec une égale valeur. Enfin, grâce à l'intervention de Guillaume *Tête de Feu* (4), Richard et Godefroi en vinrent à des pourparlers, et terminèrent par un traité de paix. Le bruit courait généralement que le margrave de Toscane, corrompu par Richard, conclut

(1) Tel est le récit de Muratori dans son *Histoire d'Italie*. D'après Sigonius, Godefroi partit; mais, selon presque tous les auteurs, Henri rebroussa chemin, par le dépit que lui causa la conduite du margrave.

(2) Platina lui fait terminer cette guerre tout seul avec le secours des troupes alliées. Le cardinal Aragonius dit: « Hildebrandus archidiaconus eorum (les Normands) adversariorum patienter sustinere non valens, auxilium potentissimi ducis Godefridis pro recuperatione B. Petri patrimonii postulavit. »

(3) Au moins d'après le récit de Platina (*in Vita Alex.*) et du cardinal Aragonius.

(4) Satagente strenuissimo internuntio Guillelmo, cui Frons Audax cognomen fuit. *Leo Ostiens.*

le traité (1), parce que les Normands étaient dans la plus grande détresse. L'armée reprit avec joie le chemin de Rome.

Alexandre ne tarda pas à quitter cette ville pour se rendre avec Hildebrand au Mont-Cassin. Une division entre l'abbé du couvent de Tremiti et ses religieux venait d'éclater. C'est pourquoi Didier, abbé du Mont-Cassin, donna un nouveau directeur à ce monastère dans la personne de Trasmond, fils du comte Oderic de Marsi. Mais les moines réitérèrent leurs scènes de violence, ce qui porta Trasmond à faire crever les yeux à trois d'entre eux, et à arracher la langue à un quatrième. Didier, irrité d'un pareil procédé, imposa une sévère pénitence à Trasmond, et le chassa du couvent. On prétend que Hildebrand trouvait Trasmond non cruel, mais ferme, punissant les coupables d'après la grandeur de leur faute. On prétend également que, pour le récompenser, il le promut à l'abaye de Casaurio, et bientôt après à l'évêché de Balva (2).

Ce monastère du Mont-Cassin se distinguait de tous les autres; il comptait dans son sein des hommes d'une grande élévation, d'une rare piété, et d'un profond savoir (3). Aussi, à l'instigation de Hildebrand (4),

(1) Le cardinal Aragonius ne s'en doute pas.

(2) C'est ainsi que Muratori raconte le fait dans son *Histoire d'Italie*, VI, p. 557; mais il nous faudrait plus de renseignements pour y ajouter foi.

(3) L'abbé, qui dans ces temps voulait bâtir une église, faisait venir les ouvriers en mosaïque de la Lombardie, d'Amalfi et même de Constantinople, en même temps qu'il achetait le marbre, l'or, l'argent et l'ivoire.

(4) Leo Ostiens.

Alexandre en choisit-il plusieurs pour en faire des abbés, des évêques, ou bien pour les attacher à sa personne (1).

Dans le courant de l'été on vit arriver de nouveau, en Italie, Annon de Cologne, accompagné d'un grand nombre de prélats et de seigneurs du royaume. Le pape venait de convoquer le concile de Mantoue, et s'y rendit avec son clergé et un grand nombre d'évêques italiens. Les évêques de la Lombardie s'y trouvaient tous. Cadaloüs y fut aussi invité, mais il ne s'y rendit pas (2), aimant mieux rester à Aqua-Nigra, entouré de ses partisans; il envoya un légat à Annon pour lui dire « qu'il ne convenait pas « que le maître reçût des ordres de ses inférieurs; qu'il « ne se rendrait au concile qu'autant qu'il en aurait la « présidence. » Il eut soin de se faire rendre un compte exact de tout ce qui s'y passait. Alexandre s'étendit beaucoup sur les avantages de la paix et de l'union chrétienne (3), et démontra, par des raisonnements si

(1) D'autres placent ce voyage d'Alexandre au Mont-Cassin avant son expédition contre les Normands, c'est-à-dire, l'an 1065; Sigonius le met en 1066.

(2) Le cardinal Aragonius dit, p. 505 : Annon l'avait sommé de comparaître.

(3) Aventin rapporte ici quelque chose de trop confus pour qu'on puisse y ajouter foi. Suivant lui, Annon se leva, et parla en ces termes : « Le bruit commun et des lettres ont appris au roi et aux grands du royaume que tu as acheté la papauté, et que tu as fait une ligue avec les Normands, que tu as conspiré contre le roi, et que, soutenu par des armes ennemies, tu t'es élevé au pontificat. » Le pape protesta avec serment que tout ceci était faux. Alors tous les assistants se rallièrent à lui, y compris même le parti d'Honorius. Mais lorsqu'un autre jour on était réuni dans le temple, et qu'Annon ne s'y trouvait pas, les partisans d'Honorius se précipitèrent dans l'église, l'épée nue, vociférant qu'Alexandre était un hérétique, et cherchant à le tuer. Tous s'enfuirent. Le pontife resta seul, lorsque Vincéslaus d'Altaich en Bavière

péremptoires, la validité de son élection, qu'il finit par persuader les évêques de la Lombardie; il affirma avec serment que les accusations portées contre lui étaient calomnieuses (1). Nous n'en savons pas davantage, les canons de ce concile ayant été perdus.

Des troubles se manifestaient de toutes parts; il en éclata de nouveaux à Milan. Ariald, qui avait juré une haine éternelle aux mœurs licencieuses du clergé milanais, et particulièrement à l'archevêque Gui, n'avait pas encore déposé les armes contre l'esprit pervers de son siècle. Landolphe était mort; mais un de ses parents (2),

empêcha Alexandre de se sauver, et ranima son courage. Puis il adressa de vifs reproches à ces hommes violents, et leur imposa par son énergie et la majesté de son regard. Au même moment arriva Béatrix avec des troupes; et à peine se fut-elle montrée sur le seuil, que tous prirent la fuite. Les autres revinrent, condamnèrent et anathématisèrent Honôrius. Alexandre s'en retourna à Rome.

(1) Sigebert de Gemblour, ann. 1067, et le cardinal Aragonius n'en savent pas davantage; mais Lamb. Schaffn. rapporte les choses autrement: selon lui, les princes romains regardaient comme irrégulier que Henri eût nommé un pape sans leur participation, et résolurent d'abandonner Alexandre. C'est pourquoi Annon fut envoyé en Italie, et déclara, comme unique moyen de rétablir la paix, l'élection irrégulière, parce qu'elle avait été faite à l'insu du sénat de Rome. Selon Sigonius, Hildebrand, pour défendre le pape, parla ainsi à Mantoue: « Le droit que prétend avoir Henri dans l'élection papale n'est point infirmé. Au milieu de la discorde qui régnait dans le sein du clergé, les cardinaux ont appelé Alexandre du sein d'une église étrangère, en vertu du décret de Nicolas, et l'ont élu unanimement; et, comme on craignait de grands troubles, on l'a sacré sans l'autorisation de Henri; mais l'Église romaine, en sa qualité de mère spirituelle du roi mineur, protégera ses droits. » Otto Fris. parle encore d'une autre manière. Le pape ne se serait pas disculpé de l'accusation de simonie, mais lui-même aurait chargé Henri de ce crime; et, dans des lettres confiées aux députés (Annon et Hermann de Bamberg), il aurait invité le roi à venir se justifier à Rome.

(2) Arlembald, Erlembald.

nommé Herlembaud (1), vint au secours d'Ariald. Déjà en 1061 Alexandre avait adressé au clergé milanais une lettre pleine d'exhortations paternelles. Sur ces entrefaites, Ariald se rendit à Rome avec Herlembaud, qui venait de la terre sainte et qui était résolu à se retirer du monde. Ariald l'en détourna, par la raison qu'il pouvait obtenir de Dieu des grâces plus abondantes, en se vouant avec persévérance à la défense de la foi catholique (2). Alexandre et les cardinaux lui donnèrent le même conseil, en sorte qu'Herlembaud promit de s'attacher étroitement à Ariald, et de soutenir ses efforts au prix de son sang. Le saint-père lui donna un étendard, qu'il devait porter chaque fois qu'il serait appelé à tirer l'épée contre les hérétiques. Depuis qu'il servait avec Ariald la cause de Dieu (3), il se sentait enflammé pour les intérêts de la religion : il était charitable envers les pauvres, plein de bienveillance pour les vrais chrétiens et les hommes pieux. Il paraît qu'Herlembaud avait assisté, en 1066, au synode de Rome, où des anathèmes furent lancés contre ceux qui scandalisaient le peuple par leur vie déréglée. Il rapporta de Rome un acte qui condamnait Gui (4), ce qui jeta la ville de Milan dans un étonnement extrême. Comme, au saint jour de la Pentecôte, l'archevêque voulut se plaindre devant le peuple de ce

(1) Baronius l'appelle « miles et dux strenuus, germanus Landulphi. »

(2) Syri, *Vita S. Arialdi*.

(3) Dans cette biographie on dit d'Herlembaud : « Erat nobilis Herl. coram sæculo, quasi dux in vestibus pretiosis, et in equitibus et armis, sed in abscondito Deo sicut eremita, agrestibus erat indutus laneis. »

(4) Arnulfi, *Hist. Mediol.*, III, 18.

qu'on lui avait fait, Ariald et Herlembaud se levèrent pour lui répondre : au même moment le peuple se souleva, et des cris de fureur retentirent dans la maison de Dieu. L'archevêque fut assailli, frappé à coups de bâton, jeté par terre, traîné à demi mort ; on se porta ensuite sur sa maison, et l'on y prit ce qu'il y avait de plus précieux. Le lendemain, une foule de gens, étonnés d'un pareil acte, résolurent de venger sur Ariald ce qui était arrivé au prélat. Mais le réformateur avait pris la fuite. Deux clercs furent envoyés à sa poursuite. On l'avait transporté au delà d'un lac ; les clercs le suivirent sur ce lac, et demandèrent où était Ariald. « Il est mort, leur répondirent ceux qui l'avaient accompagné. — Mort ou vif, il faut que nous le voyions, car c'est pour cela que la nièce de l'archevêque nous a envoyés. » L'ayant aperçu sur un rocher, ils se précipitèrent sur lui, et lui coupèrent les deux oreilles. « Eh bien, malheureux, lui dirent-ils alors, notre maître est-il véritablement archevêque? — Non, répondit Ariald ; il ne l'est ni ne l'a jamais été, car il n'en a jamais pratiqué les œuvres (1). » Puis il éleva les yeux au ciel, et fit de ferventes prières. Ils lui demandèrent de nouveau si Gui était véritablement archevêque ; mais son âme était inébranlable. « Non, s'écria-t-il, non ! » Et alors ces furieux lui coupèrent le nez et la lèvre supérieure, percèrent ses yeux, et puis lui coupèrent la main droite, en disant : « C'est cette main infâme qui écrivait à Rome ! » Enfin

(1) Arnulf. — Syri, *Vita, S. Arialdi*.

ils lui arrachèrent la langue, en s'écriant : « Elle ne « dira plus rien cette langue qui a causé tant de troubles « parmi le clergé (1) ! »

Dès qu'Alexandre eut appris ces troubles et ces cruautés, il envoya à Milan des légats pour rétablir la paix et l'union chrétienne, et prendre, en vertu de l'autorité apostolique, des mesures énergiques contre la simonie et la vie licencieuse des clercs (2). Bientôt Herlembaud retourna à Rome pour y porter de nouvelles plaintes. Hildebrand était convaincu que la discorde de Milan ne se terminerait pas, tant que cette église n'aurait pas un nouveau pasteur nommé par le saint-siège (3). Herlembaud revint à Milan convaincu du même principe, et chercha à se faire des partisans contre Gui. Celui-ci, succombant sous le poids de l'âge autant que sous celui de ses crimes, prit le parti de se démettre de sa dignité, et de la céder à un diacre de son église, nommé Godefroi ; il renvoya au roi l'anneau et le bâton pastoral. Godefroi n'était pas l'homme que voulait Hildebrand (4), mais le diacre avait déjà gagné la faveur du roi et obtenu sa

(1) De hinc radicitus membrum amputant genitale, dicentes : « Prædicator castitatis hæcenus fuisti ; et hinc tu castus eris. »

(2) In Baron., *Annal.*, ann. 1076.

(3) Arnulf., III, 19. D'après un ancien usage en Italie, le roi de ce pays (rex italicus) choisissait toujours le successeur de l'archevêque de Milan, après y avoir été invité par le peuple et le clergé : « Hoc Romani canonicum esse negant, sed instantius archidiaconum. Hildebrandus, qui quum abolito veteri, novum tentaret introducere constitutum, palam fatebatur, haud secus sedari posse Mediolanense dissidium, quam canonicum habendo pastorem, ad quem eligendum necessarium discebat romanum fore consensum. » *Vide Purcielli, Vita S. Herlembaldi*, c. 28.

(4) C'est ce que prouva plus tard la lettre de Grégoire. Lib. 1, 15.

nomination à l'archevêché (1). Les Milanais ne voulant point le recevoir, il se vit obligé de prendre la fuite. Gui venant à mourir sur ces entrefaites, Herlembaud travailla à faire élire un nouveau prélat par le clergé et le peuple réunis, sans avoir égard à l'ancien usage, qui laissait au roi cette nomination ; car il avait reçu de Rome tout pouvoir pour cet effet. Mais une grande partie des bourgeois tenait à l'ancien usage, et ne voulait point procéder à l'élection sans l'ordonnance du roi. Herlembaud savait sur quel puissant appui il pouvait compter, puisque Hildebrand, dont l'influence était immense dans les affaires de l'Église, lui avait dit ce qu'il devait faire (2). Otton fut élu archevêque. Ce choix devait naturellement déplaire à une partie des Milanais ; le peuple enfonça sa demeure, et, après l'avoir maltraité, lui fit jurer de ne jamais accepter la dignité archiépiscopale à Milan. A peine Hildebrand eut-il appris cet événement, qu'en vertu de son autorité de cardinal, il déclara nul ce serment arraché par la force. Otton avait pour Hildebrand une telle vénération et une estime si profonde, qu'il promit de ne jamais rien entreprendre sans son avis. « Car le disciple, disait-il, ne doit pas être au-dessus du maître (3). » Un synode, tenu à Rome, déclara l'élection d'Otton régulière, et lança l'excom-

(1) Suivant d'autres auteurs, il corrompit Henri à prix d'argent. Sigonius, ann. 1066.

(2) Ipse, neglectis omnibus, et juramento communi, solum Romani illius Hildebrandi auscultabat consultum. Arnulf., III, 23.

(3) Arnulfi, *Historia Mediol.*, IV, 2.

munication contre Godefroi (1). Sur cela Hildebrand exhorta les chrétiens de la Lombardie, et particulièrement Mathilde, à rompre toute communication avec Godefroi; il encouragea en même temps Herlembaud, le défenseur de la bonne cause, à lutter glorieusement contre les ennemis du Christ. Non content de l'encourager, l'archidiacre alla même, dit-on, jusqu'à lui fournir de l'argent pour le mettre à même de se faire des amis (2). Godefroi s'enfuit à Varisium; mais en ayant été chassé par Herlembaud, il se réfugia dans son château de Castellone. Là, après avoir réuni un nombre considérable de ses parents et de ses amis, il attaqua ses ennemis, et se fit consacrer à Novare, d'après un ordre du roi d'Allemagne. Mais il fut pris dans son château, et précipité du haut d'un rocher (3).

On peut s'imaginer facilement que Hildebrand mettait tout en œuvre pour renverser ces obstacles, afin de parvenir au plus tôt à l'achèvement de son ouvrage commencé. En réussissant dans ses premières démarches, tout était gagné pour l'exécution de son plan : les anciens usages étaient détruits; la puissance des souverains dans les affaires ecclésiastiques était anéantie; un homme favorable à ces desseins se trouvait à la tête d'une église qui depuis des siècles jouissait d'un grand pou-

(1) Coleti, *Sacr. sanct. Conc.*, XII, p. 229; Grégoire VII, *epist.* I, 15; Sigonius, *ann.* 1066.

(2) Arnulf., IV, 2. *Ex suo, quod opulentissimum habebat, ærario copiosam auri atque argenti fertur pecuniam.....*

(3) Arnulf., IV, 3.

voir dans toute la chrétienté ; un point important était gagné dans cette haute Italie, où les évêques ne résistaient que trop souvent au siège de Rome, lorsqu'on n'avait pas été d'accord dans les élections pontificales. Ce point était gagné et gardé par un homme qui comptait sur la foi de Hildebrand (1) ; la bonne cause avait triomphé dans cette lutte opiniâtre contre la vie peu régulière des ecclésiastiques. C'était un avantage immense pour l'avenir.

(1) Arnulf, iv, 4. Ut, eo inconsulto, nihil omnino præsumeret.

## LIVRE IV.

---

**1063-1073.**

En Allemagne, le gouvernement du royaume était toujours entre les mains avides de l'archevêque de Brême. De concert avec plusieurs seigneurs, il cherchait à mettre à profit la jeunesse du roi. L'effronterie et la licence augmentaient à mesure que la majesté royale perdait de son respect. Chacun voulait arriver plus haut; personne ne respectait la loi; plusieurs s'agrandissaient par l'infamie: tout se faisait au nom du roi, qui amassait ainsi sur sa tête une haine non méritée. Vers la fin de 1065, le prince atteignit sa quinzième année. Pendant qu'il passait à Worms les fêtes de Pâques, Adalbert lui permit de se revêtir pour la première fois d'une armure militaire (1). A mesure que Henri croissait en âge, ses passions prirent un essor plus libre; l'envie et la jalousie qui régnaient entre les archevêques de Cologne et de Brême le laissèrent sans frein. Adalbert faisait plutôt des efforts pour renverser toute barrière qu'Annon pouvait opposer à ses passions par ses avis et

(1) Lamb., ann. 1063; *Annal. saxon.*, eod. ann.

ses enseignements (1). On sent bien que Henri profitait plus de la latitude que lui laissait Adalbert, que des conseils sévères que lui donnait Annon. D'ailleurs, le jeune prince avait toujours conservé un ressentiment secret contre l'archevêque de Cologne, depuis son enlèvement (2). Adalbert aigrit le jeune prince contre Annon à un tel point, qu'un jour il se jeta sur lui l'épée à la main, et lui aurait fait du mal si on ne l'avait retenu et si le prélat n'eût pas été protégé par la main de quelques moines (3). Bref, Henri ne connaissait pas d'obstacles à ses désirs ; aucune instruction solide, aucune éducation convenable à son rang, ne lui avait appris ce qu'étaient la vertu d'un régent et le devoir d'un prince. Il ne montrait à l'extérieur ni mauvaise volonté, ni intention perfide, ni sentiment de haine et de vengeance ; ce qu'il montrait, c'étaient des passions désordonnées, des désirs violents, pour l'accomplissement desquels il cherchait à renverser tous les obstacles. Ajoutez-y que déjà, dans sa plus tendre jeunesse, il faisait voir de l'irrésolution dans la volonté et de l'inconstance dans le caractère, défauts qui, entretenus en lui, devinrent la source de tous les malheurs de sa vie. Son âme était accessible à toutes les impressions : on le portait au bien aussi facilement qu'au mal ; on trouvait en lui un mélange bizarre

(1) Il agit de telle façon, « ut germina vitiorum adulationis aqua rigaret, et si quæ virtutis fruges emergerent, amaritudine perversi dogmatis enecaret. »

(2) Lamb., ann. 1065.

(3) C'est ainsi que le rapporte un moine de Sigberg, dont Baronius (ann. 1065) cite les paroles.

de vices et de vertus (1). C'est certainement dans sa jeunesse qu'il faut chercher le principe de sa vie déréglée et criminelle (2). Henri n'avait jamais éprouvé ni frein ni entraves. L'auteur de sa Vie (3) nous dit que les grands, depuis qu'ils l'eurent enlevé aux soins de sa mère, le laissaient à lui-même, afin d'obtenir de lui ce qu'ils désiraient; et que, quand il fut parvenu à un âge plus mûr, il ne savait pas discerner ce qui était convenant, ce qui était honteux, utile ou nuisible.

Pendant que le pape marchait contre les Normands, que Guillaume le Conquérant, à la tête de la même nation, faisait la conquête glorieuse de l'Angleterre, et qu'Ariald combattait à Milan contre l'esprit pervers de son siècle (1066), les deux archevêques de Mayence et de Cologne, Sigefroi et Annon, unis à tous ceux qui avaient à cœur les intérêts du royaume, tenaient de fréquentes réunions pour délibérer sur le salut de l'État et sur la conduite qu'on devait prescrire au jeune prince. Celui-ci passait depuis longtemps sa vie à Goslar, dans les plus grands désordres, au milieu de dépenses excessives et d'une ruineuse prodigalité. Le trésor était loin de suffire à ses dépenses. C'est ce qui envenima la

(1) Halm., dans son *Histoire du royaume et de l'empire allemand*, s'exprime ainsi, 5<sup>e</sup> partie, p. 42 : « Je suis enfin très-convaincu que Henri était bien corrompu, surtout dans sa jeunesse ; mais je suis persuadé aussi que ses ennemis ont parlé de lui avec exagération : plusieurs d'entre eux n'ont pu lui refuser la douceur, la grandeur d'âme, la bravoure, et même une majesté extraordinaire. »

(2) Bertold. Constant., ann. 1068. Henricus rex adolescentiæ suæ errore seductus.

(3) Auctor Vitæ Henr., ap. *Reub. veterum script.*

haine contre Adalbert, dont le gouvernement devenait de plus en plus tyrannique ; car on voyait clairement qu'il retenait près de lui le roi, pour ôter aux grands du royaume toute influence sur son esprit, et pour donner un libre cours à tous ses funestes desseins (1). On résolut donc la chute d'Adalbert ; dans ce but, on indiqua une assemblée générale des nobles du royaume à Tribur. On voulait prendre des mesures énergiques contre l'archevêque, l'ennemi de tous, et signifier à Henri qu'il eût ou à déposer la couronne, ou à renvoyer Adalbert. Ayant reçu cette nouvelle, Henri, accompagné du comte Werner, quitta Goslar pour se rendre à Ingelheim. Son voyage fut signalé par toutes sortes d'excès ; car ceux qui étaient à sa suite se mirent à piller les habitants de la campagne, d'où il résulta une rixe violente (2). Werner vint au secours des siens ; mais un moine, ou une femme, lui asséna sur la tête un coup si violent, qu'il fut ramené au roi à demi mort. Les évêques l'exhortèrent à satisfaire promptement à Dieu, et à rendre, pour cet effet, les biens de l'Église dont il s'était si injustement emparé. Il ne voulait pas y consentir ; mais, menacé d'être privé de la communion s'il ne déchargeait sa conscience d'un crime aussi énorme, il céda par honte plutôt que par religion, et expira aussitôt.

Le roi arriva à l'assemblée au jour indiqué. L'alternative qu'on lui laissait lui paraissait bien dure ; aussi

(1) Lamb., ann. 1066.

(2) Cette scène nous donne une idée des mœurs de la cour. Mais tel maître, tels serviteurs. (*Note du trad.*)

remit-il à un autre moment la décision de cette affaire. Adalbert lui conseilla de fuir la nuit suivante avec les insignes de la royauté, et de se rendre à Goslar ou en quelque autre lieu, jusqu'à ce que l'orage fût apaisé. En effet, vers le crépuscule, Henri fit enlever ses trésors par ses valets ; mais le projet fut éventé, on courut aux armes, le palais fut entouré et étroitement bloqué jusqu'au jour. Tous les soupçons et toute la fureur populaire tombèrent sur l'archevêque. A peine put-on empêcher quelques mécontents d'en venir à des voies de fait : il fut chassé ignominieusement de la cour avec ses partisans : le roi fut obligé de lui donner une forte escorte pour la sûreté de sa personne. Le gouvernement fut confié dès lors aux autres archevêques, qui prirent avec un soin paternel les mesures les plus utiles à l'État et au prince lui-même (1).

Ce fut à cette époque, peu avant les fêtes de Pâques, qu'il se passa à Cologne un fait bien important, qui prouve jusqu'à quel point le peuple et le clergé étaient attachés aux anciens usages, et quelles difficultés avait à vaincre celui qui osait les attaquer. Le roi était à Utrecht, lorsque Éberhard, archevêque de Trèves, vint à mourir. Annon, avec l'autorisation du roi, nomme pour successeur Cunon ou Conrad, primicier de l'Église de Cologne (2). Mais les habitants de Trèves s'opposèrent à ce choix, ayant été fait sans leur participation. Cette

(1) D'après Lamb., c'était en 1066 ; d'autres placent cet événement plus tard.

(2) Cono, Cuno, Conradus.

église avait alors pour protecteur (1) un certain comte Déodoric, jeune homme remuant et audacieux. Quand Cunon, accompagné d'une nombreuse suite, fut parti de Cologne pour se rendre à Trèves, le comte alla à sa rencontre avec des troupes bien armées, l'attaqua au point du jour, tua tous ceux qui faisaient résistance, mit le reste en fuite, et s'empara du prélat et de ses trésors. Les soldats du comte l'entraînèrent dans un bois, où, après lui avoir fait souffrir diverses tortures, ils le précipitèrent jusqu'à trois fois du haut d'un rocher; et comme il n'était que légèrement blessé, on l'acheva à coups d'épée. Son corps, trouvé par un paysan, fut enterré à Tholey, où pendant longtemps on lui attribuait des miracles. Le peuple et le clergé choisirent ensuite à l'unanimité Otton pour archevêque (2). Déodoric, exilé par le roi, fit pénitence, et entreprit pour cet effet le voyage de la terre sainte.

A Fritzlar, le roi fut attaqué d'une maladie tellement grave, que les grands du royaume songeaient déjà à un successeur : guéri contre l'attente des médecins, il se rendit vers la Pentecôte à la résidence royale de Tribur, pour y célébrer, en grande pompe, son mariage avec Berthe (3). Cette jeune princesse joignait un noble

(1) Major domus ecclesiæ defensor, advocatus, stiftsvogt, comme on disait au moyen âge.

(2) Lambert, ann. 1036; Sigebert Gembl., ann. 1067; *Annal. saxon.*, ann. 1066; Herrman, *Contract.* : son ouvrage se termine ici; Marian. Scot., ann. 1064.

(3) Lamb. Schaffn. place le mariage en 1066; presque tous les autres, en 1067.

caractère à une grande beauté ; mais Henri n'eut jamais pour elle un véritable et constant amour. Fiancé de bonne heure avec elle, il l'épousa seulement d'après le conseil des grands, dont l'intention était peut-être de mettre un terme à sa vie déréglée (1). Le mariage ne fut pas heureux, la désunion se mit bientôt entre les deux époux, et dégénéra en une telle haine, que l'un et l'autre soupiraient après une séparation (2).

(1) Plusieurs auteurs ont raconté les débauches de Henri, mais surtout Bruno, dans son *Histoire de la guerre de Saxe*. « Il avait souvent, dit-il, deux ou trois concubines à la fois; non content de cela, entendait-il parler d'une belle femme, sur-le-champ il la faisait enlever. Étant une fois sorti avec deux confidents pour une expédition de cette nature, il fut presque tué par les parents et le fiancé de la jeune fille. » Bruno cherche à dessein à représenter Henri comme un voluptueux raffiné et comme un cruel tyran. Le lecteur curieux de connaître le Henri de Bruno peut consulter le commencement de sa *Guerre de Saxe*. Suivant lui, Adalbert était aussi un compagnon de débauche (\*).

(2) A ce sujet, voici ce que raconte Bruno : « Le roi avait donné à un de ses courtisans la mission de séduire la reine, pour avoir contre elle un légitime sujet de plainte. Pour prix de cette infamie, il lui promit les plus grandes récompenses. Le confident demanda donc un entretien secret à Berthe, qui refusa d'abord, se doutant bien de ce qu'on voulait faire. Après plusieurs demandes réitérées, elle accorda au confident une entrevue. Celui-ci, plein de joie, en fit part au roi; et tous deux, pleins d'espoir, se rendirent la nuit à la chambre à coucher de la reine, car le prince voulait être lui-même témoin de sa honte. Quand elle ouvrit la porte, le roi se présenta d'abord masqué, et entra le premier; mais Berthe ne laissa point entrer le second, car elle

(\*) On voit que M. Voigt, d'ailleurs impartial, a une tendance à diminuer les torts de Henri; mais de ce qu'il rapporte et de ce qu'il est obligé de nous rapporter, puisqu'il travaille sur des monuments contemporains, il ne résulte pas moins que Henri était un cruel tyran, qui n'avait rien de sacré, et à qui rien ne coûtait quand il s'agissait de satisfaire deux passions qui le dominaient, la cupidité et la luxure. Détestable au sein de sa famille, il ne l'était pas moins au dehors, puisqu'il ne respectait ni la personne, ni la propriété, ni la femme d'autrui. Sa fureur et sa vengeance étaient sans bornes; il sacrifiait tout à son cruel ressentiment: droit public, droit des gens, il foulait tout aux pieds; ses volontés capricieuses, arbitraires et tyranniques, étaient les seules lois qui régissaient l'Empire.

(Note du trad.)

Henri passa une grande partie de l'année 1067 en Saxe, presque toujours malade : ce qui ne l'empêcha pas de parcourir le pays, afin de choisir les lieux les plus propres à recevoir des fortifications destinées à servir de défense et d'ornement au royaume (1).

Depuis plusieurs années Henri ne faisait qu'accroître la haine des Saxons contre lui : il traitait les grands avec hauteur et mépris ; il se livrait sans cesse au plaisir de la chasse, au jeu, et à d'autres occupations de ce genre ; il fermait les yeux sur l'injustice et sur la violence qu'on exerçait à l'égard de ses sujets. Les nobles étaient éloignés de son conseil et des emplois publics ; quelques sujets de basse condition composaient seuls son conseil, et parvenaient aux dignités. Les empereurs, ses prédécesseurs, avaient pour habitude d'admettre dans leur conseil privé ceux qui étaient employés dans l'administration des biens de la couronne ; mais quand il s'agissait d'une affaire importante, qui concernait tout le royaume ou une province ; quand il était question de paix ou de guerre, ou de toute autre affaire qui regardait les princes, la noblesse et les autres états de l'Empire, ils réunissaient

avait reconnu son époux. Sur-le-champ elle appela ses valets, qui tombèrent rudement sur l'homme masqué. Il avait beau crier : *Je suis Henri, votre époux*, les valets ne le ménagèrent point ; et, après l'avoir maltraité, ils le mirent à la porte, qu'ils refermèrent sur lui. Le roi en fit une maladie qui l'obligea à garder le lit pendant un mois entier, mais il ne raconta à personne ce qui lui était arrivé. • *Voy. aussi Annal. saxon.*, ann. 1067 (\*).

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1067.

(\*) L'annaliste ajoute que Henri fit mourir son courtisan, et, pour se venger de Bertha, il lui fit, après l'avoir accablé des injures les plus grossières, un outrage que la pudeur nous empêche de révéler. (Vid. Leibnitz, scrip. Brunsw., t. II, p. 1090, ann. 1089.)  
(Note du trad.)

toujours les seigneurs, les princes et les états, délibéraient, décidaient avec eux, et prenaient, d'après leur conseil, les résolutions qui convenaient le mieux au bien de l'État, à la gloire et à la considération de l'Empire au dedans et au dehors. Pour remplir ce but, les empereurs n'avaient pas de résidence fixe; ils transportaient leur cour tantôt dans une province, tantôt dans une autre, ayant soin de faire annoncer qu'à une telle grande fête ils se trouveraient en tel endroit : de cette sorte, les princes, les comtes et les seigneurs qui étaient dans le voisinage se réunissaient autour de leur souverain, et délibéraient, après le service divin, sur les affaires de l'État, et sur ce qui convenait le mieux à la justice et à la gloire de l'Empire (1). Henri se conforma d'abord à ces anciens usages ; il régla les affaires de l'État de concert avec les grands. Il paraît cependant qu'il n'entendait pas volontiers ceux qui étaient opposés à son opinion. C'est pourquoi il finit par exclure les grands de son conseil et de sa familiarité (2). L'administration arbitraire d'Adalbert avait aussi révolté les Saxons contre le roi. L'événement qui va suivre n'y contribua pas peu.

Otton d'Orlamonde, margrave de Thuringe, frère de Guillaume, revenait de la Hongrie lorsqu'il mourut subitement dans les bras de sa jeune épouse. Sa mort fut un sujet de joie pour ses sujets, car il n'avait pu obtenir le

(1) Voy. Lehmann's *Speyer Chron.*, p. 572, sur les biens et les droits du royaume. Les détails de la guerre contre les Saxons sont bien racontés dans cette Chronique. Voy. *Poema de Bello saxon.*

(2) Lehmann's *Speyer Chron.*, p. 572. Bruno, *Hist. de Bello saxon.*, p. 104. Lamb.

fief de l'archevêché de Mayence que sous condition qu'il payerait la dîme de toutes ses possessions de la Thuringe, et qu'il forcerait les Thuringiens à la payer également. Cet impôt, et l'anéantissement de plusieurs autres privilèges héréditaires (1), révoltèrent le peuple : car si le prince avait droit à la soumission de ses vassaux, ceux-ci avaient droit aussi au maintien de leurs institutions. Le roi donna le margraviat de Thuringe à Ecbert de Brunswick, neveu du margrave. En 1068, celui-ci célébrait avec Henri les fêtes de Noël à Goslar, lorsqu'en retournant chez lui, il mourut en chemin, laissant pour héritier et successeur son fils Ecbert, encore en bas âge. Dès que les Thuringiens ne sentirent plus cette main ferme qui les forçait à payer la dîme, ils secouèrent tout frein, car ce peuple libre, spirituel et remuant, savait fort bien qu'aucune loi divine ou humaine ne pouvait autoriser le siège de Mayence à lever des impôts dans leur pays.

Henri s'étant rendu, vers la Pentecôte, à la diète de Worms, découvrit secrètement à l'archevêque de Mayence le dessein qu'il avait de se séparer de Berthe son épouse, lui promettant que s'il l'aidait à faire réussir son projet, il le soutiendrait en toute occasion, et forcerait les Thuringiens, par la voie des armes, s'il le fallait, à lui payer la dîme (2). L'archevêque lui promit son appui, et dès lors le roi déclara publiquement qu'il ne pouvait consommer son mariage avec Berthe ; qu'il pria

(1) Lamb., ann. 1062, et ann. 1067; *Annal. saxon.*, ann. 1062.

(2) Lamb., ann. 1069; Bruno, p. 102.

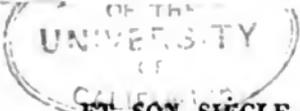
les princes de consentir à un divorce, et de lui ouvrir la voie à une union plus heureuse : qu'au reste, il pouvait jurer que Berthe était aussi pure qu'il l'avait reçue. Cette déclaration causa une grande surprise; elle paraissait honteuse à tous les assistants : cependant, sous prétexte de réfléchir plus mûrement sur ce sujet, on convoqua un concile à Mayence, pour le jour de la Saint-Michel. La reine se retira à l'abbaye royale de Lorscheim (1). Cette nouvelle arriva à Rome, et parvint aux oreilles du pape. Agnès, déjà si triste, en fut profondément émue; car elle aimait trop son fils pour voir d'un œil indifférent qu'il s'attirait de plus en plus la haine des peuples, le mépris des grands, et qu'il allait déshonorer sa vie par un acte scandaleux (2).

Le feu qui avait longtemps couvé en Thuringe éclata en un terrible incendie. Dedi (3), margrave de Saxe, avait épousé Adèle, veuve du margrave Otton, princesse active et courageuse, et qui voulait avoir les fiefs que son mari avait obtenus de différents souverains. Personne ne lui en donna l'investiture; et comme Dedi savait que la cause en résidait dans la mauvaise volonté du roi et de Sigefroi, il résolut de profiter de l'esprit remuant des Thuringiens, pour faire la guerre; et, sous prétexte de la dime, il poussa le peuple à une insurrection générale. Albert de

(1) Lorsch., Lauresh Lamb., *ibid.*

(2) *Chron. Hersaugiense*, ed. J. Trithem., ann. 1069. Cette *Chronique* et les *Annales saxonnes* rapportent que l'impératrice quitta le gouvernement du duché de Bavière par dépit, et se retira en Italie en 1069.

(3) Lamb. Theti, *Chron. Hersaug.* Theod., Aventin.



Saxe se joignit à lui (1). Comme il était en possession de Neubourg, il contraignit les habitants de cette ville à lui payer une contribution de guerre. A cette nouvelle, Henri, qui se trouvait alors à Ratisbonne, rassembla à la hâte une nombreuse armée, et franchit les frontières de la Thuringe. Sigefroi de Mayence inspira au prince toute la haine qu'il portait contre ce peuple rebelle, et s'empressa de mettre à sa disposition les trésors de l'archevêché, pour l'aider au rétablissement des dîmes (2). Les Thuringiens ne l'ignoraient pas, ils connaissaient ce prêtre ; c'était à lui, et non au roi, qu'ils en voulaient : aussi ils envoyèrent au roi une députation pour lui représenter qu'ils n'avaient pris les armes ni contre lui ni contre l'Empire ; qu'au contraire, ayant toujours bien servi la patrie, ils étaient prêts à verser leur sang pour la défense du royaume ; mais que le roi ne devait point violer les lois que les monarques et les évêques avaient établies sur l'impôt, et les laisser devenir les jouets d'un prêtre orgueilleux et les victimes de sa cupidité. Ils y ajoutèrent que si l'évêque voulait les contraindre à payer la dime, ils avaient tous juré de se défendre ; et qu'ils aimaient mieux mourir les armes à la main que de se laisser enlever, contre leurs serments, les droits de

(1) C'est ainsi que l'appelle Aventin ; Otton de Bavière était aussi de son parti, mais il n'agissait pas ouvertement. Aventin, qui en général n'est pas favorable à Otton, en fait un de ses partisans. Il se trouva à cette guerre, mais seulement comme spectateur, et demeura neutre.

(2) Aventin et Lambert.

leurs ancêtres (1). Le roi les écouta avec bienveillance; car il aimait les Thuringiens (2), peuple industriel, fidèle, jovial; il les congédia amicalement, en disant que, s'ils lui restaient fidèles, ils pourraient compter sur sa protection (3). Ils s'en retournèrent pleins d'assurance; mais Henri, contrairement à ses promesses, se mit à la tête de ses troupes, attaqua les places de Beichlingen (4) et de Scheidingen (5). Le margrave y avait mis des garnisons, mais Henri se rendit maître de la première par capitulation; pour la seconde, il la prit d'assaut, et rasa l'une et l'autre (6). Aussitôt après il se mit en mouvement pour s'emparer des autres places (7). Le margrave et Albert, voyant qu'ils ne pouvaient résister à l'armée du roi, vinrent se jeter à ses pieds, lui demandant grâce et

(1) Lamb., 1069 : « Satius sibi esse mori in bello, quam, amissis patrum legitimis, perjuro vivere. » Aventin exprime la même pensée.

(2) Auserlesene Geschichte von der berühmten Landschaft Thuringen., p. 156.

(3) Lamb., Avent.

(4) Il n'est pas vrai que les comtes de Beichlingen résidassent dans ces lieux du temps de Jules César (*Recueil historique du célèbre pays de Thuringe*, p. 254). Les Beichleingeois descendaient de Cuno ou Conrad, fils d'Otton, comte de Nordheim; ils furent longtemps une grande famille de la Thuringe. En 1425, un d'entre eux, nommé Belso, était *rector magnificus* à Erfordh. Avent. l'appelle *urbs*.

(5) Aventin, qui suppose que cette dernière place avait seulement été gardée par Dedi, l'appelle une ville de Thuringe, dépendante de l'évêché de Bamberg.

(6) Lamb. Sch., ann. 1067. *Chron. Hers.*, ann. 1070; Conr. Ursperg. *Chron.*, ann. 1070.

(7) On voit encore ici la perfidie du roi, et le peu de foi qu'on pouvait avoir en ses paroles. (*Note du trad.*)

lui cédant leurs biens et leurs forteresses. Les Thuringiens promirent fidélité au roi; mais leur haine pour l'évêque était montée à un point extrême, car ses troupes ravageaient le pays, le livraient au pillage et à l'incendie. Ils se croyaient donc tout permis contre l'archevêque : hostilité, insulte, affront, tout leur paraissait excusable. Ils tombèrent en masse sur ses hordes éparses, furieuses et indisciplinées; ils tuèrent les unes et dispersèrent les autres, sans même ménager les nobles de sa maison : car, quand ils les rencontraient à l'écart, loin de l'armée du roi, ils les saisissaient et leur infligeaient le dernier supplice (1). Le roi, pour ne point irriter l'archevêque (2), recommanda aux habitants de payer la dime, mais sans se mettre beaucoup en peine de l'exécution de ses ordres (3). Dedi, retenu captif pendant quelque temps, fut

(1) Avent. : « In cruce tandem agunt. »

(2) Lamb., Aventin.

(3) Voigt laisse ici une lacune. Elle est peut-être volontaire; la cause du divorce gênait le ministre protestant. L'archevêque de Mayence, trompé dans son attente, et s'étant peut-être brouillé avec le roi, écrivit à Rome une lettre dont voici la substance : « Henri, votre fils et notre roi, a voulu, depuis peu de jours, quitter la reine, qu'il a épousée légitimement et fait solennellement couronner; il a voulu se séparer d'elle sans alléguer d'abord aucune cause de divorce. Surpris de cette *monstrueuse* nouveauté, et dirigé par le conseil de tous les seigneurs qui se trouvaient à la cour, nous avons résisté en face (in faciem ei restitimus), et nous lui avons déclaré que, s'il ne nous exposait pas la cause de son divorce, nous recourrions à votre autorité pour le retrancher de la communion de l'Église. Il nous a dit, pour cause de séparation, qu'il ne pouvait consommer son mariage. La reine a fait le même aveu. Comme ce cas est rare dans les affaires ecclésiastiques, et presque inouï quant aux personnes royales, nous vous consultons comme l'oracle divin, et nous prions Votre Sainteté de décider cette importante affaire. Nos frères qui étaient présents ont indiqué pour ce sujet un concile

remis en liberté, et rentra dans une portion considérable de ses biens et de ses revenus. Les autres rebelles furent traités avec plus de ménagement encore ; car le roi n'osait pas punir les nobles, parce qu'ils étaient trop nombreux (1). Mais le fils de Dedi, jeune homme pétillant d'esprit, mais plein d'ambition et oubliant facilement ses devoirs, traita son père avec plus de dureté que ne l'avaient fait ses ennemis. Dirigé sans doute par de mauvais conseils, il se révolta contre lui. Le roi l'estimait beaucoup. Mais peu de temps après on le trouva mort dans un lieu secret de la maison : il était percé de coups. Le bruit courait que sa belle-mère l'avait fait périr. Quoi qu'il en soit, sa mort fut un sujet de joie pour un grand nombre. Bien que les Thuringiens n'eussent pas atteint le but de leurs efforts, ils ne renonçaient pas à la résolution de mourir pour la défense de leurs libertés et des droits de leurs ancêtres.

Le signal de leur révolte n'avait pas été inutile ; le même esprit se manifesta dans la Saxe. Ce peuple était encore rude et sauvage (2), mais vivement ému des sen-

« dans notre ville, où le roi et la reine doivent venir pour subir le jugement.  
 « Mais nous avons résolu de ne rien faire sans votre autorité ; nous vous  
 « prions donc, si vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un  
 « concile, d'envoyer de votre part des personnes capables pour assister à  
 « l'examen et au jugement. » (Labb., *Concil.*, t. ix, p. 1200.) Telle est en substance la lettre de l'archevêque ; mais la cour de Rome, éclairée par les conseils de Hildebrand, n'en fut pas dupe. L'archevêque de Mayence reçut une sévère leçon du légat, et il paraît qu'il en reçut une plus sévère encore à Rome, où il fut appelé quelque temps après, puisqu'il voulait se démettre de son archevêché. (*Note du trad.*)

(1) Aventin.

(2) Gens efferà. *Poema de Bello saxon.*

timents de sa liberté, prêt à la défendre au prix de son sang, et méprisant la mort pour conserver le plus grand bien de la vie, la patrie. Les Saxons souffraient avec peine qu'un souverain qui, à Worms, avait promis d'obéir à l'archevêque de Mayence, s'il favorisait ses désirs, qui s'était montré si docile à l'égard des seigneurs ecclésiastiques pour les faire consentir à son divorce, leur imposât ses volontés arbitraires et les traitât avec dureté. Et puis, le bruit se répandait aussi qu'un jour le roi, se trouvant sur une montagne élevée de la Saxe, s'était écrié : « Oui, c'est un beau pays, mais habité par de vils esclaves (1). » Les Saxons voyaient travailler journellement à des forteresses qui ne présageaient que malheur et servitude au pays. Ils avaient pris d'abord ces travaux pour des jeux d'enfants (2) ; ils n'en connaissaient pas le but, car, suivant la renommée, on les destinait à arrêter l'invasion des peuples barbares. Adalbert, poussé par une haine particulière contre les grands de la Saxe, avait convaincu le roi de l'avantage et de la nécessité de ces forts. Les Saxons eux-mêmes aidaient à les construire : c'est ainsi que s'élevèrent Wigantenstein ; peut-être le château du comte Wigand, mort en 1063 ; Mosebourg, dans le territoire de Lunebourg, détruit dans le quatorzième siècle ; Sassestein, dans le comté de Hohenstein ; Spatenberg, près de Sondershausen ; Heimenbourg, près de Blankenbourg ; Asenberg, dans la Thuringe ; Hohenbourg, aussi dans la Thuringe, près de l'Unstrut ; Folkhen-

(1) Marian. Scot., ann. 1073.

(2) Bruno, *de Bello saxon.*, 105. « Nostratibus puerilis ludus videbatur. »

roth, qui appartenait au prince Frédéric, palatin, et bien d'autres. Les forts situés au haut des montagnes étaient gardés par de nombreuses troupes, qui épiaient le moment de piller les cultivateurs et de leur enlever le fruit de leurs travaux, ce qui faisait peser sur ces derniers une horrible oppression. On comut bientôt le but de ces forts; des plaintes retentirent dans tout le pays, on s'écria partout que la *liberté des anciens touchait à sa fin*.

Des murmures du même genre s'élevèrent dans la Souabe (1). Quand on eut appris les souffrances et les mécontentements des Saxons, on députa secrètement vers eux pour concerter une ligue dans le but de défendre, par de communs efforts, les anciennes libertés. La Souabe gémissait aussi sous une dure oppression; elle payait un tribut exorbitant, quoique Henri aimât les Souabes, et les préférât à tous les autres quand il s'agissait de nommer à de hauts emplois et à des places de confiance (2).

Le jour fixé pour l'assemblée de Mayence étant arrivé, le roi s'empressa de s'y rendre; mais il apprit en chemin que Pierre Damien, ce zélé légat du saint-siège, l'attendait pour empêcher son divorce, et pour punir l'archevêque d'avoir favorisé une séparation si criminelle. Le prince irrité voulait retourner en Saxe; mais, à la sollicitation d'un grand nombre de ses confidents, qui le conjuraient de ne point frustrer l'attente des grands de

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1069; Bruno, *de Bello saxon.*, p. 105.

(2) Lamb., ann. 1075; Bruno, p. 105.

l'Empire, il se rendit à Francfort, où il manda l'assemblée. Les grands s'y rendirent en foule. Pierre Damien était à leur tête, muni d'instructions nettes et précises (1). Il s'avauça hardiment dans l'assemblée, parla au nom du saint-père, qui seul avait le pouvoir de lier et de délier. « L'entreprise que le roi médite, dit-il, est « inconvenante, et indigne non-seulement d'un roi, mais « encore d'un chrétien : que s'il n'était pas retenu par « les lois et les canons, il épargnât au moins sa réputation, et le scandale que causerait l'exemple d'un « acte aussi détestable; qu'il ne convenait pas à son « rang de se rendre coupable d'un crime qu'il devait « punir dans les autres; que s'il n'y renonçait pas, il se « verrait obligé d'employer l'autorité de l'Église et la « sévérité des saints canons; que jamais le souverain « pontife ne couronnerait empereur un prince qui aurait « aussi honteusement trahi la foi chrétienne (2). » Tous les princes se levèrent, applaudissant aux conseils du pape, et suppliant Henri de ne pas ternir sa gloire et la majesté de son nom par un acte aussi honteux, et d'avoir égard à la paix de l'Empire (3). Le prince répliqua : « Si

(1) Suivant Fiorentini, Pierre était autorisé, si le roi refusait d'écouter ses raisons, à l'excommunier.

(2) Lamb., ann. 1069; Sigon., ann. 1069. Celui-ci ne diffère du premier que par quelques mots.

(3) M. Voigt passe légèrement sur la raison politique des princes : il paraît n'en avoir pas senti toute l'importance ; cependant c'est la raison qui a le plus influé sur la résignation de Henri. La voici, selon Lambert : « Ils représentèrent à Henri qu'il ne devait point fournir aux parents de la reine « une cause de défection et une occasion de troubler la paix publique, parce « que, comme ils sont puissants, ils pourraient tirer une vengeance éclatante

« tel est votre avis unanime, je me ferai violence, et  
 « je porterai, comme je pourrai, un fardeau dont je  
 « ne puis me décharger. » Puis, tout irrité, il autorisa  
 la reine à venir partager les honneurs de la royauté,  
 mais, pour éviter sa rencontre, il se retira en Saxe,  
 accompagné d'une quarantaine de chevaliers (1).  
 Berthe l'y suivit; on eut de la peine à persuader au  
 roi d'aller à sa rencontre; il la reçut d'un air froid et  
 repoussant.

A l'exemple des princes temporels, les évêques fai-  
 saient aussi entendre de nombreuses plaintes contre le  
 pouvoir arbitraire du roi, qui détruisait tous les anciens  
 usages. Mécontent d'avoir échoué dans son entreprise,  
 Sigefroi de Mayence chercha à susciter de nouveaux  
 troubles. Il écrivit à Werner, évêque de Magdebourg,  
 et à Burchard de Halberstadt, des lettres dans lesquelles  
 il se plaignait de ces forts et de ces châteaux, construits  
 pour favoriser le vol et le pillage des biens de l'Église.  
 Les deux prélats étaient parents d'Annon de Cologne (2),  
 c'est pourquoi Sigefroi mit tout en œuvre pour les faire  
 entrer dans la ligue; car, suivant lui, la sûreté de l'État  
 exigeait qu'on se liguât ensemble contre l'insolent orgueil  
 du roi.

« de l'injure faite à leur fille. » Præterea ne parentibus reginæ, causam defectionis, et justam turbandæ reipublicæ occasionem daret : qui si viri essent, cum armis et opibus plurimum possent, tantam filiæ suæ contumeliam procul dubio insigni aliquo facinore expiaturi essent. (*Note du trad.*)

(1) Lamb., ann. 1069; Sigon.; Aventin.

(2) Lamb. (ann. 1075) appelle Bucco ou Burchard de Halberstadt « *Hannonis* consobrinus et nepos. » *Saxon. Annal.*, ann. 1069. Bruno, *de Bello sax.*, p. 106, appelle l'évêque de Magdebourg son frère.

Cependant ces murmures n'avaient pas encore d'éclat ; tous gardaient un profond ressentiment de l'ignominie, de l'oppression et des autres maux qu'on éprouvait : chaque individu pressentait sa perte ; mais il leur manquait un chef, un guide, un centre d'union (1). Voici ce qui arriva.

L'impératrice Agnès, se trouvant à Mayence en 1061, donna le duché de Bavière à Otton II, comte de Saxe, vaillant guerrier, et issu de la maison de Nordheim et de Boimenbourg. Elle voyait en lui un homme actif, puissant, capable de protéger l'Empire dans des moments orageux (2). Mais le comte perdit toute espérance lors de l'enlèvement de Henri. Otton était bien plus considéré dans sa patrie que dans la Bavière, pays auquel il n'était pas fort attaché. Le roi avait tout fait pour le gagner, car lui aussi le reconnaissait pour un homme résolu et prudent ; mais il le redoutait maintenant, parce qu'il voyait en lui un ennemi dangereux dans les affaires de la Saxe ; et comme il voulait humilier, avant tout, ceux sur lesquels le peuple pouvait compter (3), il sentait qu'il était nécessaire de commencer par Otton, qui était le premier obstacle à ses vues. Tout l'Empire le reconnaissait pour un seigneur habile, expérimenté dans le métier des armes, et honoré de tous les grands.

(1) Sans quoi une conspiration ne peut réussir. *Machiav.*

(2) Lamb., ann. 1061. « Videns eum virum industrium et juvandis regni negotiis satis opportunum. » *Voy.* aussi Zchokke, *Hist. de Bavière*, t. 1, p. 305.

(3) Bruno, *de Bello sax.*, p. 106.

Chaque fois que le roi pensait à lui, il tremblait pour son royaume, ne doutant pas qu'Otton ne réunît les intérêts de la Saxe et de la Bavière, car déjà il s'était fait un grand nombre de partisans. Cependant la gloire du duc avait des envieux qui désiraient sa perte : Henri les fit entrer dans ses vues ; il attira à lui un certain chevalier Egeno (1), dont la seule vertu était l'audace. Celui-ci dit un jour au roi : « Le duc m'a souvent parlé  
« d'un attentat contre la personne du roi ; aujourd'hui  
« il cherche à m'engager à ce forfait par l'appât de  
« grandes récompenses. » Pour preuve de ce qu'il disait, Egeno montra une épée qu'Otton devait lui avoir donnée pour cet effet. « Si le duc nie le fait,  
« ajouta-t-il, je l'appellerai au jugement de Dieu par  
« un duel. »

Henri entra dans une grande indignation, et indiqua au descendant de Nordheim un jour où il devait comparaître, à Mayence, devant les grands, afin de répondre à des plaintes portées contre lui. Le duc refusa de s'y rendre. Selon les lois de la chevalerie, le roi lui accorda un délai de six semaines, après lequel il devait se rendre à Goslar pour se mesurer avec son adversaire. Il résolut

(1) Eynes, Eino, Egino, Hegino. On ignore s'il fut gagné par le roi, ou bien par les ennemis d'Otton. Bruno admet la première et Lambert la seconde version. Aventin place ce fait avant l'expédition glorieuse du roi contre les Luticiens. Henri avait encore près de lui son gouverneur, Conrad (*educatorem atque nutricium*), qu'Otton haïssait depuis longtemps. Il dormait dans l'antichambre royale, quand le prince se mit à lui reprocher avec beaucoup d'emportement le secret de cette conspiration, ce qui amena la découverte de cet infâme complot.

d'y aller. Ses amis, les princes et les évêques, cherchaient à le détourner d'un combat avec un homme indigne, criminel et effronté (1), lui représentant que, s'il l'emportait sur lui, il ne pourrait échapper à la fureur du monarque. Otton n'écouta personne : il se rendit à Goslar, mais avec un corps de cavalerie. Il campa près de la ville, et envoya demander à Henri paix, sûreté et protection. Son épée, d'après le jugement de Dieu, devait prouver son innocence (2). La réponse du roi fut amère et dure ; il repoussa sa proposition, le priant de venir se justifier en personne ; autrement il le regarderait comme convaincu. Le duc ne jugea ni sûr ni convenable de se livrer à la discrétion du roi ; il retourna donc chez lui, bien résolu de courir la chance dès armes (3). Le lendemain, Henri rassembla tous les grands de la Saxe qui étaient ennemis du duc, et leur demanda un jugement sur sa conduite. Ils le déclarèrent coupable de lèse-majesté, convaincu d'un grand crime, et digne de mort (4). Les partisans du roi résolurent aussitôt de le poursuivre avec le fer et le feu. La plupart y étaient portés, non parce qu'ils voulaient montrer leur fidélité au roi, cher-

(1) Qui, si quid ingenuitatis a parentibus accepisset, id per furta, per latrocinia, denique per omnia vitiorum probra jam dudum obliterasset. *Lamb.*

(2) Ces combats formaient la jurisprudence de ces temps. Pendant que Henri III, en revenant de Rome, se trouvait à Brême, il se rendit à Lismona ; là il fut traîtreusement attaqué par le comte Thiadmar (Ditmar), et soutenu par Adalbert de Brême. L'empereur provoqua le comte en duel ; quelqu'un de sa suite le tua. Adam. Brem., *Hist. eccles.*, lib. III, c. 9.

(3) *Lamb.* ; Aventin. D'après ce dernier, Henri voulait le faire poursuivre ; mais les amis d'Otton le retinrent si longtemps, que celui-ci put s'éloigner.

(4) Aventin raconte bien cette histoire.

cher le bien de l'Empire ou venger une injure personnelle, mais parce qu'ils voulaient piller les États d'Otton, et répandre au loin la dévastation et la mort, sans respecter les églises et leur sanctuaire.

On avait donc semé sur le sol de l'Allemagne le germe d'une infinité de maux. Otton, voyant que le roi faisait des préparatifs et rassemblait une armée formidable, mit toute sa confiance dans la personne de Magnus, fils du duc Otton (1) de Saxe, un ami fidèle. Ce jeune homme, sévère défenseur du droit et de la justice en temps de paix, était brave et habile sur le champ de bataille (2). Otton l'appela à son secours. Henri se mit à la tête de son armée, et commença par exiger des grands qu'il savait être parents ou amis d'Otton, des otages, et le serment de ne point le soutenir; et puis il s'empara de la forteresse de Hanenstein (3), dont le duc avait retiré la garnison. Un autre corps d'armée se porta devant Desenberg (4), place imprenable, mais dont la garnison, quoique bien pourvue de tout, se rendit à discrétion. Le roi y plaça un fort détachement, et courut saccager les biens de la duchesse, femme d'Otton, enlevant de grandes richesses, mettant le feu à des villes opulentes et magnifiques, et se

(1) D'autres l'appellent Ordulf.

(2) Lamb.

(3) Un des plus anciens châteaux, situé dans une forêt du canton de Girmemarck. Bâti sur une montagne aride, il domine les environs; ses vénérables débris existent encore aujourd'hui. *Hist. des châteaux et forteresses de l'Allemagne*, par Gottschalk, t. II, p. 109.

(4) Dans le diocèse de Paderborn, aujourd'hui la possession du duc de Brunswich.

permettant des atrocités à l'égard des femmes et des enfants dont les maris ou les pères s'étaient enfuis dans la montagne. Sa haine et sa fureur lui faisaient commettre les plus horribles excès (1). Otton en conçut une douleur bien profonde : s'étant mis à la tête de trois mille soldats d'élite, expérimentés dans la guerre (2), il se jeta sur la Thuringe, sur les riches domaines du roi, où il mit tout à feu et à sang ; il y fit un énorme butin, dont il contenta l'avidité de ses guerriers. Arrivé à Eschenweg (3), il vit accourir à lui son peuple malheureux, ayant souffert d'horribles maux sous les dévastations de Henri. Otton leur distribua une partie de son butin, et les engagea à lui demeurer fidèles et à prier pour lui. Le peuple de la Thuringe, se rappelant alors le serment et la promesse qu'il avait faits de ne point laisser dévaster son pays, et de hasarder sa vie contre l'ennemi de l'État, se leva en masse, et vint attaquer Otton près d'Eschenweg. Une bataille s'engagea. Le comte Rudiger, qui commandait les Thuringiens, chargea mal à propos ; l'armée d'Otton se battit vaillamment, et força l'ennemi, au premier choc, à s'enfuir dans la montagne et dans les forêts voisines. Cependant une partie des fuyards se rallièrent de nouveau, et, montés sur des chevaux légers, ils revinrent à la charge, mais sans succès. Rudiger, qui était le premier dans l'attaque, fut aussi le premier dans la fuite. Les Thu-

(1) On voit ici quel cas faisait Henri des droits de la guerre. (*N. du trad.*)

(2) D'après Aventin, ce n'était qu'une troupe de brigands réduits à la mendicité par le jeu et la débauche.

(3) Eschenewège, Heschewège.

ringiens laissèrent environ trois cents morts sur le champ de bataille : Otton eut un seul homme tué et deux blessés (1). Il avait de la peine à retenir les siens, tant ils étaient enflammés par le succès. Il retourna cependant au camp, et, le soir, il permit à plusieurs de ses chefs de se rendre dans leurs foyers. Il entra ensuite dans la Saxe, continua ses dévastations jusqu'à la fête de Noël ; il protégea, par ses troupes, les biens du comte Magnus, qui, fidèle à l'amitié, combattait pour venger son innocence. Le roi, ayant appris la défaite des Thuringiens, craignit pour Goslar (2), ville qui lui était chère ; il s'y rendit et y resta jusqu'à Noël, car Otton avait juré la ruine de cette résidence impériale (3).

Là se trouvait aussi Welf, fils d'Azzo, margrave d'Italie, homme hardi, intrépide et vaillant guerrier (4) ; il était gendre d'Otton par son mariage avec sa fille Éthelinde (5). Welf avait prêté à son beau-père serment de fidélité ; il remplit ses engagements par amour pour sa femme, embrassa vivement la cause d'Otton, et la soutint par ses conseils et ses armes. Mais dès qu'il vit la sentence des grands, la colère du souverain, et ses préparatifs de guerre, il rompit avec le duc, plus soigneux de sa fortune que de son honneur. En renonçant à son parti, il lui ren-

(1) Le 2 septembre. La scène du combat se nomme *le pré de la bataille*, près d'Eschenweg, derrière Leichberge.

(2) Tam caram, tamque acceptam sibi villam, quam pro patria ac pro lare domestico Teutonici reges incolere soliti erant.

(3) Lamb., ann. 1070 ; *Annal. saxon.*, 1069.

(4) Vir illustris, acer bellicus.— Aventin l'appelle Lycatius.

(5) *Annal. saxon.*, ann. 1071.

voya ignominieusement sa fille (1), et chercha, en prodiguant l'or et l'argent, en engageant ses biens et ses revenus, à obtenir le duché de Bavière. Rodolphe, duc de Souabe, fut chargé de négocier cette affaire. Henri accorda à Welf l'objet de ses vœux.

Cependant les gens honnêtes ne voyaient pas avec plaisir qu'on avilit d'une manière si étrange les plus hautes dignités de l'Etat. Henri, prévoyant le mécontentement des seigneurs bavarois, sachant qu'il avait violé toutes les règles de la justice, et agi sans leur conseil, se hâta de se rendre en Bavière, pour y étouffer les troubles naissants; mais il ne pouvait dégarnir Goslar sans danger : il y laissa donc quelques seigneurs saxons, et partit.

Otton avait tout perdu, excepté son courage et sa fermeté. C'en était fait de ses forts, de ses biens et de son nom; il ne lui restait que son épée, et une troupe d'élite dont il était aimé. Avec cela il voulut de nouveau tenter la fortune. La nature avait fait de Hasungen (2) une place forte; il la fortifia encore davantage, et la garda comme lieu de retraite. Le roi, sachant que le duc voulait se porter aux dernières extrémités, fit de nouveaux préparatifs, tira des troupes de la Saxe, de la Thuringe et de la Hesse, et ordonna aux princes éloignés de hâter leur marche. Henri avait alors près de lui le comte Éberard, homme d'un caractère paisible et d'une grande expérience. Celui-ci n'ignorait pas qu'un guerrier réduit au désespoir, qui combat, non plus pour des intérêts ter-

(1) Lamb., Aventin.

(2) En Hesse, près de Habichtswald.

restres, mais pour l'honneur et la gloire, est invincible ; que du moins il ne succombe qu'en vendant chèrement sa vie. Voyant donc les désastres qui allaient se renouveler, Éberard alla trouver le duc, et lui dit avec assurance qu'il y avait encore de l'espoir pour lui ; qu'il se chargeait, s'il sortait de ses retranchements, d'obtenir son pardon du roi, et la restitution de ce qu'il avait perdu par la guerre (1). Éberard, d'après le consentement d'Otton, retourna près du prince, et le disposa à une réconciliation : ce que le roi accepta d'autant plus volontiers qu'il était las de la guerre. La paix fut conclue. La fête de Pâques était le terme où le duc devait se constituer prisonnier : c'est ainsi que l'avaient jugé convenable les grands de l'Empire. Otton licencia ses troupes.

Henri se rendit en Bavière, d'où, après avoir réglé les affaires d'État, il alla sur les bords du Rhin, releva la forteresse de Hammerstein, détruite par ses prédécesseurs ; à Cologne, il prolongea jusqu'à la Pentecôte le terme fixé à Otton. Le roi passa cette fête à Halberstadt ; ce fut là que se rendirent le duc et les chefs qui avaient fait la guerre au roi. Celui-ci reçut la soumission d'Otton, et puis le confia, avec ses chefs, à la garde des grands de l'Empire, jusqu'au temps où ils devaient lui être présentés de nouveau (2).

Le roi se trouvait à Liège lorsque Richildis, veuve

(1) Tel est le récit de Lambert. D'après Aventin, Otton se serait rendu près d'Adalbert de Brême, qui aurait été le négociateur de cette affaire.

(2) Tel est le récit de Lamb. Schaffn., de l'Annaliste saxon, de Bruno et d'Aventin. Ce dernier est très-opposé à Otton ; il l'appelle • *hominem ingrattissimum atque perfidum*. •

de Baudouin de Flandre, vint se plaindre à lui de Robert (1), son beau-frère, qui, après avoir défait son mari dans une bataille, voulait s'emparer de ses États par la force des armes. Un ancien usage de la Flandre voulait que le fils qui plaisait le plus au père portât son nom et lui succédât dans le gouvernement : ses frères, soumis à son pouvoir, passaient leur vie dans l'oisiveté et sans gloire, à moins qu'ils n'allassent chercher fortune dans des expéditions lointaines. De cette manière le pays n'était point partagé, ni un nom illustre éteint au sein de la pauvreté. Or, le père de Baudouin, en appelant son jeune fils à lui succéder, arma à grands frais des vaisseaux pour Robert, lui ordonna de faire voile, et de se créer quelque part un empire par sa propre valeur. Robert, à la tête de forces considérables, partit pour la Gallicie, dans l'espérance d'en faire la conquête. Mais à peine eut-il mis pied à terre, qu'il se vit assailli et attaqué de tous côtés par les Sarrasins, qui, après une lutte de quelques instants, le forcèrent à s'enfuir, et lui tuèrent beaucoup de monde dans le trajet qui le séparait de sa flotte. Il revint donc chez lui tout confus, mais bien déterminé à chercher fortune ailleurs. Il mit de nouveau à la voile, et partit pour quelque pays éloigné où Dieu le conduirait. Au bout de quelques jours, il fut assailli par une tempête. Un grand nombre de ses soldats furent engloutis dans la mer ; lui, atteignit le rivage, mais non sans peine. Il prit alors l'habit de pèlerin, pour se

(1) Sigeb. Gembl., ann. 1071. Lamb., ann. 1071, l'appelle Ruttbert.

rendre avec les pèlerins de la terre sainte à Constantinople, où les Varangiens lui avaient fait espérer la conquête de grands domaines (1) ; mais l'empereur grec, en ayant été averti, le fit observer, et donna l'ordre de le saisir. Robert, effrayé, renonça à son projet, et pénétra dans la Frise (2), où il fut gravement compromis, ayant voulu s'emparer du gouvernement après la mort du comte Florent. Il fut obligé de prendre la fuite. Cependant il n'abandonna pas la partie ; il revint sur ses pas, et ne cessa de combattre jusqu'à ce que le pays se rendit, et qu'il fût maître de la Hollande, en 1063. Baudouin, son frère, marcha contre lui pour lui disputer la possession de quelques districts. Robert lui envoya des députés, le priant de ne pas lui envier, après tant de travaux, ce petit coin de terre, et de l'en laisser jouir paisiblement. Baudouin ne l'écouta pas, et fit avancer ses troupes ; Robert prit alors les armes, et marcha contre son frère à la tête d'un corps d'élite. Le comte de Flandre fut battu, ses soldats mis en déroute : voulant les rallier, il tomba lui-même entre les mains de ses ennemis, et mourut en 1070. Robert entra alors dans la Flandre, et s'en empara par droit de succession et de conquête. Arnould, fils de Baudouin (3), encore très-jeune et incapable de se défendre, se réfugia auprès de Philippe, roi de France, le priant de venir à son secours et de venger son père, qui lui avait souvent rendu des

(1) Lamb., ann. 1071 : « Totius Græciæ principatum pollicebantur. »

(2) La Hollande, dont Florent fut le premier comte.

(3) Sigeb. Gembl., ann. 1072. D'autres l'appellent Arnold.

services. Robert avait attaqué quelques villes françaises, ce qui fut pour Philippe un nouveau motif de marcher contre la Flandre. Mais les Flamands, s'étant déclarés pour le conquérant, prirent les armes pour le soutenir, de sorte que son armée se trouva bien plus forte que le roi de France ne se l'était imaginé. Dès que Robert aperçut l'ennemi, il mit des troupes en embuscade, feignit de battre en retraite, et puis, se retournant soudain, il attaqua l'armée de son adversaire avec tant d'impétuosité, qu'il la mit en déroute (1). Richildis se rendit alors avec son fils à Liège, près de Henri, et, pour l'engager dans ses intérêts, elle donna à l'église de Saint-Lambert, patron de Liège, les domaines du comte Reginer, et la place de Bergen, que sa mère avait eus en douaire d'un premier mariage. Henri députa vers Robert l'évêque de Liège, le duc Godefroi, et d'autres seigneurs de la Lorraine ; mais ceux-ci ayant appris en chemin que Robert s'était réconcilié avec Philippe, et qu'il avait fait avec lui un traité d'alliance, revinrent sur leurs pas, et Robert resta en possession de la Flandre (2).

Presque tout ce que fit Henri en 1071 et 1072 contribua à le rendre plus odieux à ses sujets. Déjà il s'était aliéné l'esprit des grands ; il va indisposer contre lui le

(1) D'après Sigeb. Gembl. (ann. 1072), Arnould a péri; Richildis et Robert furent pris, et ensuite échangés. Le combat eut lieu près de Cassel. Un pacte entre Robert et Philippe reconnaît les droits du premier (1071). *Geneal. comit. Flandr.*, apud Martene.

(2) Lamb. et Sigeb. Gembl. — *Allgem. Gesch. der verein. Niederl.* 1, Th., p. 282-283.

clergé, et surtout le clergé régulier. Les religieux du monastère de Malmedy vinrent lui demander avec de vives instances l'abbaye qu'il leur avait enlevée, à l'instigation d'Adalbert de Brême, pour la donner à Annon de Cologne. Comme le roi ne se laissait émouvoir ni par leurs prières ni par leurs larmes, ils apportèrent sur la table les os de saint Remaclus. La table s'écroula ; le roi, frappé d'un événement aussi extraordinaire, consentit à rendre le couvent (1). Hildebrand, qui observait la conduite de Henri, ne la voyait pas de bon œil : la manière dont le roi traita Meinward, abbé de Richenou, n'exerça pas peu d'influence sur ses relations ultérieures avec le souverain pontife. Le monastère était tellement épuisé par la prodigalité de ses précédents abbés, que les moines pouvaient à peine vivre. Henri leur ordonna de pourvoir à la subsistance de ses troupes. L'abbé s'y refusa, et se démit de sa charge. Henri s'adressa alors à Robert, abbé de Bamberg, qui ne cherchait qu'à s'enrichir (2). Celui-ci versa dans les coffres du roi une somme considérable (3), et reçut l'abbaye. Cet homme n'avait rien de sacré, quand il s'agissait de satisfaire sa basse cupidité. Par ses immenses richesses, fruit du brigandage, il sut gagner les confidents du roi, et par eux le roi lui-même. Il n'eut pas honte de demander au prince de chasser Widerad, le pieux abbé de Fulde, et de lui donner son abbaye. Le roi y aurait

(1) Lamb., ann. 1071.

(2) Sa passion lui avait fait donner le sobriquet de Nummularius.

(3) Lamb. dit : « Mille pondo argenti purissimi. »

consenti, si quelques personnes, qui avaient encore à cœur le maintien de la discipline ecclésiastique, ne s'étaient élevées avec force contre une pareille injustice. La cupidité de l'abbé devint contagieuse, et se communiqua même à quelques moines; les dignités devenaient le prix du plus offrant, et non la récompense du mérite. Aux degrés du trône, on vendait les abbayes à l'enchère. Il faut avouer cependant qu'il y avait encore des âmes honnêtes qui s'opposaient avec vigueur à ces désordres. Ainsi, quand le curateur du monastère de Richenou eut appris que Robert venait prendre possession de son abbaye, il lui envoya dire « qu'un vrai berger prenait les armes pour défendre ses brebis contre le loup ravissant. » Robert, effrayé et confondu, se retira dans les terres de son frère, pour attendre l'issue de cette affaire; car l'abbaye de Bamberg était déjà dans la possession d'Ecbert. C'est là qu'il reçut de Rome, quelque temps après, une sentence d'excommunication, avec défense expresse de prendre possession de l'abbaye de Fulde ou de toute autre dignité ecclésiastique; parce qu'accusé de simonie, il n'a pas comparu devant le synode, où il avait été invité par trois fois. Dans son dépit, il remit au roi le bâton pastoral (1). Mais il resta le confident intime du roi; initié dans tous les secrets, il devint l'instigateur de bien des maux. Henri était disposé à l'élever en dignité, mais il trouvait toujours une vive résistance. Robert fut cependant promu,

(1) Lamb., ann. 1071, 1072.

plus tard, à l'évêché de Bamberg, mais sans avoir été ni aimé ni estimé.

Henri ne fut pas plus heureux dans l'affaire de Charles, chanoine de Magdebourg, auquel il avait donné, après la mort de Rumold, l'évêché de Constance. Le nouveau prélat fit son entrée dans la ville aux applaudissements de tous; mais s'étant écarté bientôt des traditions anciennes, il déplut : il était accusé de simonie, et d'un usage illégitime des biens de l'Église. On écrivit à Rome, en priant le saint-siège d'empêcher sa consécration. Alexandre confia la décision de cette affaire à Sigefroi de Mayence, en lui enjoignant de ne point le consacrer s'il est coupable (1). Au mois d'août, l'archevêque convoqua un synode. Le roi était fort irrité de ce que Sigefroi n'eût pas procédé immédiatement à la consécration (2), sans faire attention aux remontrances du clergé : il désirait ardemment voir Charles investi de sa dignité. Mais le prélat, se rappelant la réprimande sévère qui lui avait été faite par Pierre Damien de la part du saint-père, à l'occasion du divorce de Henri, n'était point disposé à favoriser les vœux du roi. Alors le roi partit lui-même pour l'assemblée de Mayence, afin de se rendre la décision favorable. Il passa par Hersfeld, château impérial, et se dirigea le lendemain par Ottenhausen (3),

(1) Il ne s'en chargea qu'à regret, ainsi que le prouve sa lettre à Alexandre, qui se trouve dans Coleti, *Concil. sacros.*, t. XII, p. 188, et dans Labb., t. IX, p. 1205.

(2) Dans sa lettre à Alexandre, l'archevêque se plaint amèrement de Henri.

(3) Aujourd'hui une ruine, quoique d'ailleurs offrant un bourg assez remarquable sous le château de Hutsberg, près de Meiningen.

pour y déjeuner. Au moment où les seigneurs de sa suite reprenaient leurs chevaux, Luipold de Mersebourg, un de ses favoris qu'il aimait, et qui avait une grande influence sur son esprit, tomba de cheval sur son épée, se perça le cœur, et mourut aussitôt. Suivant des traditions populaires, c'était la même épée avec laquelle Attila, le roi des Huns, voulait soumettre le monde, et qui lui faisait donner le nom de *fléau de Dieu*. C'était, ajoutait-on, l'ouvrage du dieu Mars, qu'un paysan avait déterré après plusieurs siècles, et porté à Attila. Les rois de Hongrie la gardèrent avec une grande vénération, jusqu'à ce qu'une reine, mère du roi Salomon, en fit présent à Otton, duc de Bavière, parce que celui-ci avait rétabli son fils sur le trône de ses pères. Otton la donna comme un gage d'amitié au fils du margrave Dedi, à la mort duquel elle revint au roi Henri, qui en fit présent à Luipold. Ceux qui favorisaient Otton disaient que le juste jugement de Dieu avait fait périr Luipold par cette épée, parce qu'il avait conseillé au roi de perdre Otton (1).

Le prince, en proie à une douleur profonde, se rendit à Mayence. Il y trouva Charles et un grand nombre d'habitants de Constance, qui apportaient de graves accusations contre leur évêque. Le synode était assemblé; Henri, en présence de tant de hauts dignitaires de l'Église, parla avec tendresse en faveur de son ami, cherchant à le justifier sur les différents chefs d'accusation (2). Quelquefois il tenait un langage dur et sévère, mais en

(1) Lamb., et d'après lui Herrmann Cornerius.

(2) Les négociations sont dans Coleti, *Conc. sacros.*, t. XII, p. 189-194.

général il s'exprimait avec modération, par égard pour ceux auxquels il s'adressait (1). Enfin, après quatre jours de négociations, le roi ne fut pas plus avancé, n'ayant pu obtenir l'objet de ses vœux. Charles lui rendit l'anneau et le bâton pastoral (2), retourna à Magdebourg, et y mourut peu de temps après. Otton, chanoine de Goslar, obtint son évêché.

Pendant la coutume de mettre à l'encan et d'acheter les dignités ecclésiastiques devenait plus générale; la contagion se communiquait aux ordres monastiques, qui perdaient par là beaucoup de leur ancienne gloire; ils n'étaient plus occupés qu'à ramasser de l'or et de l'argent pour se mettre à même d'acheter des évêchés et des abbayes, et d'arriver aux dignités, non par une conduite régulière et par la pratique de la vertu, mais par l'or et l'argent. Souvent, pour des bénéfices insignifiants, ils promettaient des monts d'or, afin d'exclure les acheteurs laïques : le vendeur n'avait qu'à demander pour recevoir le prix qu'il voulait. Le monde était scanda-

(1) Lamb. et le récit de Coleti ne s'accordent pas complètement. Le premier dit : « Plerumque et jam instantium ac perurgentium procacitatem verbis durioribus corripiebat, ac frontis impudentiam opposita auctoritatis suæ majestate, refringere tentabat. » Voici les paroles du second : « Ita temperavit animum, et mitigavit eum ad verba sanctæ exhortationis, ut nulla juvenili moveretur acerbitate, et quod in potestatibus difficile est, nulla sacerdotés insolenti læderet responsione. » V. Labb., t. ix, p. 1208.

(2) Ce récit manque de clarté et d'exactitude. La séance des évêques s'était prolongée fort avant dans la nuit. Les instances du roi mettaient les évêques dans le plus grand embarras. Charles, confondu dans le concile, fit de sérieuses réflexions pendant la nuit, et renonça le lendemain de lui-même à l'évêché, en rendant au roi l'anneau et le bâton pastoral. Les évêques en remercièrent Dieu. Voy. Labb., *Concil.*, t. ix, p. 1210. (*Note du trad.*)

lisé de voir d'immenses richesses entre les mains de ceux qui faisaient profession de pauvreté et d'humilité, à l'exemple des apôtres (1).

Au reste, cette soif de richesses était une passion dominante qui envahissait toutes les classes et engendrait des maux infinis. De là le vol et le brigandage étaient à l'ordre du jour. Les bons esprits cherchaient à mettre un terme à ces désordres par quelques sages règlements ; c'est ce que fit, entre autres, l'évêque de Liège, qui publia une trêve (2) renfermant cette injonction : « A certains jours fixés, que personne ne porte des armes, à moins qu'il n'entreprenne un voyage ; que personne ne se permette d'incendier, de piller ou d'attaquer à main armée ; que personne ne maltraite son prochain par l'épée ou par toute autre arme, jusqu'à l'estropier d'un membre ou lui causer la mort. Si un homme libre se rend coupable d'un pareil méfait, il perdra

(1) Lamb., ann. 1071.

(2) Trêve de Dieu en 1071. Voy. Datt, *de Pace publica*, c. 1. A cette époque, on en rencontre de semblables dans beaucoup de pays. En voici quelques exemples : « Omni tempore teneatur ab omnibus christianis ab occasu solis quartæ feriæ, id est Merchoris die usque ad ortum solis secundæ feriæ, id est Lunis die. Item continuatim teneatur, a prima die adventus Domini, usque ad octavas Epiphaniæ Domini, quando festivitas S. Hilarii agitur. Item similiter continuatim teneatur a die Lunis, qui antecedit caput jejunii, usque ad diem Lunis, qui est primus post diem dominicam octavarum Pentecosten, etc. » Si quelqu'un commet quelque délit pendant la Trêve de Dieu, « in duplum componat, et postea per judicium atquæ frigidæ Trevam Domini emendet. » Datt en trouve les premières traces en 1052 ou 1054 (*de Pace publica*, c. II, p. 2 ; Sigeb. Gembl. en 1052). Les paix de Dieu furent renouvelées en 1066 par Raimond Bérenger, comte de Barcelone ; par Henri, évêque de Liège, en 1071 ; et en Angleterre, par Guillaume I<sup>er</sup>, en 1080. In conc. Troj., 1095 ; Claræmont., 1095 ; Rotomag., 1096 ; Nordhus, 1105, etc.

« son héritage et son fief (*beneficium*), et sera chassé du  
« diocèse; s'il est domestique, il perdra tout son bien et  
« la main droite. Quiconque sera accusé d'avoir contre  
« venu à ce règlement se purgera par le serment de  
« douze témoins, s'il est libre; et s'il n'est pas libre, il  
« se justifiera par le jugement de Dieu; et si l'épreuve  
« laisse encore des doutes, il prouvera son innocence  
« par le témoignage de sept personnes. »

L'esprit pervers du siècle prenait une nouvelle vie à mesure que les troubles et les querelles des grands détruisaient l'ancienne discipline, et que les paisibles habitants des campagnes, arrachés à leurs travaux, étaient contraints de prendre les armes et de marcher à l'ennemi. Aussi Henri, se trouvant à Utrecht pendant les fêtes de Pâques, entendit-il de toutes parts des plaintes sur le malheur des temps, sur la spoliation des biens des veuves et des orphelins, sur le pillage des cloîtres et des églises, et sur tant d'autres infamies. Car depuis quelque temps le gouvernement se trouvait de nouveau entre les mains d'Adalbert de Brême, qui, après avoir triomphé orgueilleusement de ses ennemis, parvint à s'emparer exclusivement de l'esprit du prince; mais, attaqué bientôt par une maladie cruelle, il descendit au tombeau, n'étant regretté de personne et haï de tous (1). Les actes de sa courte administration attestent qu'il sacrifiait tout à son ambition et à sa prodigalité, et que tous ses efforts tendaient à ramasser des richesses et à satisfaire sa folle

(1) Lamb. ann. 1072.

vanité (1). Souvent Adalbert se plaisait à dire qu'il ne reconnaissait sur la surface de la terre que deux maîtres, l'empereur et le pape. Il se croyait supérieur à tous ; en sorte que, dans une nombreuse assemblée d'ecclésiastiques, il alla jusqu'à se plaindre de ce qu'il ne restait plus dans le monde que deux hommes de bien, lui et le prince. Les flatteurs lui faisaient plaisir quand ils l'appelaient Adalbert le Grand (2). Il pouvait à sa mort se rendre le témoignage d'avoir bien soigné les intérêts de son archevêché, puisque, soit par suite de donation, soit par ses propres offrandes, il avait attaché à son église plus de deux mille arpents de terre (3).

D'après le conseil des grands, Henri appela Annon de Cologne à la tête des affaires ; mais celui-ci, offensé de la conduite précédente du roi à son égard, ne voulut pas accepter. Cependant, à la prière des nobles, il reprit les rênes du gouvernement, fit rentrer dans de justes bornes ce qui en était sorti, et arrêta plus d'une fois les passions effrénées de l'époque. Le prince laissait tout à la direction de l'archevêque, qui cherchait consciencieusement le bien de l'État et le salut de l'Église, sans acception de personnes. Le riche et le pauvre avaient un égal droit à sa justice ; le premier recevait souvent de sa main une punition sévère, mais juste. Il punit par la

(1) *Chron. Magdeb.*, p. 288 : « Sic typo superbiæ turgidus, ut nec in seculari nobilitate, nec in sancta conversatione quemque putaret sibi æqualem. »

(2) La *Chron.* de Magdebourg donne plusieurs exemples de son arrogance et de sa pauvreté d'esprit, qu'il cherchait à cacher. P. 259.

(3) *Annal. Saxon.*, ann. 1072.

démolition de leurs châteaux plusieurs nobles, et en jeta d'autres dans les fers. Ce fut sous lui que le chevalier Egeno (\*) reçut le châtement qu'il méritait. Comme on l'avait souvent accusé de vols et d'autres infamies, l'archevêque le fit arrêter, et le condamna à l'exposition. Le digne ministre gagna l'estime et le respect de tous, et l'affection d'un grand nombre. En voyant son administration, son activité, et l'estime générale dont il était honoré, on ne savait pas trop s'il n'était pas plus digne de la royauté que du sacerdoce (1).

Le roi passa le commencement de l'été en Saxe. Se trouvant à Magdebourg le jour de la Pentecôte, il nomma, pour succéder à Adalbert, Liémar, homme dont tous les écrivains font le plus grand éloge (2), et qui s'est distingué pendant toute sa vie, et au milieu des plus grands dangers, par une constante fidélité au roi (3). Il était versé

(1) Lamb., ann. 1077. Celui-ci parle avec beaucoup d'éloges de l'archevêque. Il en est de même de Heineccius, dans ses *Scr. rer. German. antiq.*, l. 1. Levold de Northof disait, dans le treizième siècle : « Anno flos et nova lex Germaniæ totius. » La *Chronique* de Lauresheim, ap. Freher, p. 76 : « Vir in Dei rebus spectatissimus et inter ecclesiæ regniq. principes incomparabilis et nominis et meriti. »

(2) Lamb. ann. 1072 : « Optimæ spei juvenem et omnium liberalium artium peritia adprime insignem. » *Vid.* Ademi Bremens. *Epilog. ad Liemarum in Lindenbrog. script. septentr.*, p. 67.

(3) Dans un diplôme rapporté par Lindenbrog, p. 144, Henri l'appelle « nominis nostri præcipuum amatorem, atque optime de nobis merentem, dignum, ut pro sua in nos fide egregia ac perpetua devotione magno... munere donaremus. » C'est pourquoi il lui donne l'abbaye d'Elten (Alten) sur le Rhin, « in pago Hamaland. » Ce diplôme est surtout important pour montrer les services que Liémar avait rendus au prince. Leukfeld, *Script. rer. Germ.*, p. 86.

(\*) Le même Egeno dont on a parlé plus haut. (*Note du trad.*)

dans tous les arts libéraux, et, malgré les devoirs de son état, qu'il remplissait exactement, il ne manquait pas de s'y appliquer avec ardeur. Quelque faible que fût à cette époque la lumière qui éclairait la région des arts et des sciences, il en échappait cependant parfois des étincelles qu'on recherche avec un vif empressement. C'est dans les couvents, ces asiles sacrés de la vertu, que les arts et les sciences s'étaient réfugiés. Tout dépendait du chef, qui exerçait une grande influence sur ses frères. Il en était un, entre autres, qui jetait un vif éclat; c'est Guillaume, abbé de Hirschau. Son monastère venait d'être nouvellement restauré, après avoir été désert pendant près de cinquante-huit ans (1). Guillaume lui donna une impulsion si extraordinaire, qu'il devint un des plus célèbres de l'Allemagne. Guillaume fit de profondes recherches sur la philosophie; il acquit des connaissances de tout genre, de manière qu'il fut appelé l'homme le plus savant de son siècle (2). C'était un dialecticien habile, un musicien excellent: il laissa même quelques compositions et quelques écrits sur la musique. Ses connaissances en mathématiques et en astronomie n'étaient point superficielles; il faisait tirer des copies des livres divins et d'autres ouvrages profanes. Douze moines qui

(1) Deux cent vingt-neuf ans après sa fondation par le comte Erlafried. Le second fondateur fut le comte Adalbert de Calba, qui fit cette œuvre pie à la sollicitation réitérée de sa pieuse épouse Wiltrude. Léon IX, qui était petit-fils d'Adalbert, l'y avait aussi exhorté.

(2) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1071: « In omni genere scientiarum evasit doctissimus et brevi tempore præceptoribus altior factus, omnes artes, quas liberales appellant, penetravit. »

savaient le mieux écrire étaient journellement occupés à ce travail; leur nombre n'était pas même limité. Un homme instruit présidait à leurs travaux, les examinait et les corrigeait (1). La bibliothèque du couvent était considérable, quoiqu'on n'y conservât qu'une petite partie des ouvrages copiés. L'abbé en faisait présent à des savants, surtout à ceux qui étaient sortis de son couvent pour être à la tête d'une abbaye. Il en donnait également à des couvents qu'il avait réformés, et dont le nombre se portait à plus de cent, ou à d'autres qui étaient fondés par lui ou par quelqu'un de ses confrères. Parmi ces derniers figurait celui d'Erford, en l'honneur de saint Pierre, bâti sur une montagne du même nom. Dans plusieurs de ces maisons religieuses on s'adonnait aux arts mécaniques, et on les portait à une rare perfection (2). Des moines, pour orner l'église et le monastère, devenaient d'habiles statuaires, d'excellents ouvriers en bois, en fer et en maçonnerie; ils devenaient même artisans, suivant les besoins de l'établissement (3). La crainte de Dieu, la droiture du cœur, l'amour du prochain et l'hospitalité étaient les principales qualités de Guillaume; quiconque l'abordait, riche ou pauvre,

(1) Parce que souvent des moines paresseux s'endormaient, et, pour en finir plus tôt, passaient une partie de l'original, ou bien écrivaient mal.

(2) *Operatores peritissimi.*

(3) *Chron. Hirsaug.* : « Non sæculares, non mercenarii, non servitores conducti, sed conversi vel monachi barbati fuisse omnes memorantur. Hunc vero conversorum ordinem sanctus ipse Wilhelmus abbas in Germania primus instituit : quorum laboribus adjutus tot monasteria fundavit, et omnes monachorum necessitates laudabiliter adimplevit. »

était sûr d'être bien accueilli. Il amusait ceux qui étaient dans la joie par le jeu et des cantiques; il consolait les affligés par des paroles affectueuses, aidait les nécessiteux par de riches présents, donnait à manger à ceux qui avaient faim. En un mot, il servait de modèle jusque dans les contrées les plus éloignées : son nom était connu et béni partout, hommage qu'il méritait comme étant en tout un homme très-distingué (1), et maintenant la discipline, l'obéissance et l'ordre parmi les deux cent cinquante moines de son monastère, qui l'aimaient et le respectaient tous.

Ainsi, malgré des obstacles de tout genre qu'on ne pouvait vaincre qu'avec une sorte de violence; malgré les troubles de ces temps malheureux, qui empêchaient les arts de se développer; malgré le terrain aride que rencontrait la semence qu'on avait sauvée de l'antiquité, la science ne trouvait pas toujours des rochers et des sables stériles (2). Herrand, abbé d'Ilsebourg, qui devint ensuite évêque de Halberstadt, avait fondé une école pour toutes sortes d'arts libéraux, et y avait attiré un grand nombre de savants. Il était parvenu, à force de dépenses, à établir dans son couvent une bibliothèque magnifique, qui, plus tard, fut dispersée. Là se trouvait un grand nombre d'écrits sur l'histoire ancienne; Herrand

(1) Le règlement de ses moines se trouve en détail dans la *Chron. Hirsau.*, ann. 1070.

(2) Voy. ce que dit Heeren dans son *Histoire de l'étude de la littérature classique au moyen âge*, p. 188-192.

s'appliquait lui-même à en réunir les matériaux (1). Je passerai sous silence une foule d'autres religieux, à qui nous avons une éternelle reconnaissance de nous avoir conservé les événements de cette époque, tels que Lambert, Herrman, et d'autres; ils nous montrent qu'on savait alors écrire avec sagacité et discernement. Liémar, le nouvel archevêque de Brême, était étroitement lié avec la plupart de ces grands hommes (2). Mais, malheureusement, le bruit des armes et l'agitation des grands de l'État viennent nous arracher à cette scène touchante et agréable,

Cette même année, aux fêtes de la Pentecôte, Otton, duc de Bavière, sortit de sa captivité, et obtint les bonnes grâces du roi; mais il fut obligé de donner une grande partie de ses biens au souverain, et aux amis qui avaient intercédé pour lui. Magnus, ce fidèle et vaillant Saxon, ne reçut pas sa liberté; car le roi était plus irrité contre lui que contre Otton. Celui-ci en était vivement affecté: il aurait facilement oublié son propre malheur, si celui de son ami n'avait pas été pour lui un sujet continuel d'irritation contre le roi. Son cœur, si noble et si chevaleresque, était plongé dans la douleur; il ne pouvait se

(1) Dans les chroniques, on l'appelle souvent Stephanus, *Winnigstadii Chron.*, Halberstadt.

(2) On ne peut douter que tout cela ne soit l'ouvrage de Hildebrand. A force de lutter contre la vente et l'achat des dignités ecclésiastiques, il est parvenu à mettre à la tête des diocèses et des abbayes quelques hommes de mérite qui faisaient fleurir la science et la vertu. Au reste, il faut savoir gré à M. Voigt, ministre protestant, d'avoir déposé les préjugés de sa secte pour rendre hommage à la vérité. Il sait mieux apprécier les institutions religieuses que ne le font la plupart de nos écrivains prétendus catholiques. (*Note du trad.*)

résoudre à acheter la faveur du prince par l'asservissement de son fidèle allié. Il songea donc à se venger, et à se faire des partisans pour cet effet ; il les trouva bientôt, car le roi lui-même vint les lui fournir.

Rodolphe, duc de Souabe, était accusé, peut-être non sans raison, d'avoir formé des projets hostiles contre le roi et contre l'État (1). Il connaissait le caractère du souverain, il savait mieux qu'aucun autre quelle était la véritable situation des affaires ; il voyait dans les Saxons des hommes qui détestaient Henri ; dans Otton et Magnus, deux princes qui étaient profondément blessés ; à Rome, un pape qui multipliait ses avertissements et ses menaces, sans que le roi y fit la moindre attention. Peut-être voulait-il profiter de tout cela pour changer la situation de la Bavière vis-à-vis l'Empire. Henri l'invita plusieurs fois à venir se justifier sur les accusations portées contre lui, mais Rodolphe (2), ayant devant les yeux le sort d'Otton et la conduite du roi à l'égard de plusieurs autres sujets qui, sans aucune formalité légale, avaient été condamnés par son autorité tyrannique, refusa de comparaître. Sachant que l'impératrice Agnès, actuellement une humble religieuse à Fructuaria, lui était dévouée, parce qu'il avait épousé sa fille, qui est morte peu de temps après son mariage, et qu'il lui avait rendu plusieurs services importants, il s'adressa à elle, et la supplia de venir en Allemagne pour

(1) On ne pouvait rien lui reprocher, sinon qu'il était en bonne intelligence avec l'impératrice Agnès, en Italie. *Pfister*, 2<sup>e</sup> part., p. 101. Allem.

(2) « Licet a culpa remotissimum se sciret, » dit Lamb.

conjurer l'orage qui commençait à gronder de tous côtés. Rodolphe, qui s'était toujours montré en héros, prit la résolution de chercher son salut dans les armes, s'il ne parvenait pas à se réconcilier avec le roi, plutôt que de se livrer entre ses mains.

Agnès consulta plusieurs hommes sages; et quoiqu'elle eût rompu avec toutes les affaires de ce monde, pour ne s'occuper que de son salut, elle résolut, pour rétablir la paix, qui est aussi une œuvre chrétienne (1), de faire le voyage d'Allemagne. Elle se rendit à Worms, où se trouvaient le roi, le duc, et un grand nombre d'évêques, d'abbés et de moines, parmi lesquels figuraient Hugues, abbé de Cluny, Annon de Cologne et Sigefroi de Mayence, sur la protection desquels Rodolphe comptait beaucoup. Agnès le justifia si bien, que le roi lui rendit son amitié (2). Mais le duc savait que Henri n'oubliait pas facilement une offense, et qu'il n'attendait que l'occasion de se venger. Otton et Rodolphe, quoique ennemis d'ailleurs, s'entendirent facilement (3). Berthold de Zaringen commençait également à remuer. Henri, voyant l'attitude menaçante des Saxons, et les dispositions peu favorables de plusieurs grands de l'Empire, envoya une

(1) Nec ab ecclesiastica functione alienum fore judicavit.

(2) Agnès, après avoir terminé l'affaire de Rodolphe, s'en retourna aussitôt à Rome, où elle vécut encore cinq ans, dans la plus grande sainteté.

(Note du traducteur.)

(3) Ces détails se trouvent dans un petit nombre d'auteurs, parmi lesquels est Lambert. D'après un acte de donation de quelques vignes au monastère de Saint-Guibert, il paraît que Welf de Bavière et Otton de Saxe se trouvaient à Worms. (In Pezii Thesaur., *Anecd.*, t. vi, p. 1, p. 258.)

ambassade à Suénon III, roi de Danemark, pour lui demander une entrevue à Bardewick, et pour s'assurer de ce côté-là. Suénon était étroitement lié avec Henri III, et n'était pas moins dévoué à son fils. Henri se rendit donc à Bardewick avec une suite peu nombreuse. Les deux souverains se firent un accueil cordial, et eurent une conférence secrète, à laquelle l'évêque Adalbert, un des conseillers de Henri (\*), assista seul. Suénon s'engagea par serment à soutenir le roi sur terre et sur mer contre ses ennemis, et notamment contre les Saxons. Henri promit, de son côté, de lui céder quelques grandes possessions sur la frontière. Quoique ces conditions dussent rester secrètes, les seigneurs saxons ne tardèrent pas à les apprendre par l'indiscrétion d'un des conseillers du roi (1), ce qui n'irrita pas peu l'esprit rebelle des Saxons. On était indigné de la conduite du roi. La guerre paraissait inévitable, car on faisait des préparatifs dans la résolution de prendre les armes aussitôt que le roi ferait connaitre la cession de la frontière.

De Bardewick, Henri se rendit à Lunebourg. Cette forteresse, construite par les ancêtres de Magnus, et transmise, par droit de succession, à Herrmann, son oncle paternel, était à la convenance du roi (2). Il espérait qu'une fois maître de cette place, il en ferait un

(\*) Ce n'est pas l'archevêque de Brême, dont nous avons vu la mort. (*Note du trad.*)

(1) Bruno, *de Bello sax.*, p. 106; *Chron. Magdeb.*, p. 293; *Annaliste saxon*, ann. 1073.

(2) L'Annaliste saxon, ann. 1073, l'appelle un château appartenant à Magnus lui-même.

point de ralliement d'où ses troupes s'étendraient sur les contrées voisines, et mettraient les seigneurs dans l'impossibilité de lui résister. La ville, située sur les frontières des Saxons et des Luticiens [ces derniers possédaient tout le pays entre l'Elbe, l'Oder et la mer Baltique (1)], était de la plus haute importance pour les Saxons, qui, à chaque instant, étaient obligés de prendre les armes pour repousser les incursions des Luticiens (2). Le roi, qui désirait vivement avoir Lunebourg, s'en empara, et y plaça une petite garnison de soixante-dix hommes, sous les ordres d'Ébérard de Nellenbourg, qui devait observer de près Herrmann, parent du duc Otton. Pour colorer son injustice, Henri prétendait qu'à la mort du duc Otton de Saxe, Lunebourg lui revenait, à titre de donation par Magnus, fils d'Otton, qu'il tenait encore en prison. Après cet exploit, il se retira; mais Herrmann, à la tête de forces considérables, vint aussitôt assiéger la place (3).

Le roi se trouvait, au commencement de l'année 1073, à Bamberg, où, contre toute justice, il dépouilla le duc Berthold de Carinthie de ses États, quoiqu'il les lui eût solennellement garantis, à lui et à son fils, qui portait le même nom, et les donna à un de ses parents nommé Marquard. On ne peut savoir ce qui a pu le porter à un acte aussi injuste et aussi révoltant; car il se créait par

(1) L'empereur Henri leur avait déjà fait la guerre, comme on l'a vu plus haut.

(2) Lamb., ann. 1073.

(3) Brun., *de Bello sax.*, p. 106; *Annalist. saxon.*, ann. 1073; Lamb., ann. 1075.

là un ennemi d'autant plus redoutable, que Berthold était un homme d'une prudence et d'une adresse consommées. Henri apprit dans le même moment que Rodolphe se préparait à exciter de nouveaux troubles; cependant, à force de négociations, on arrêta encore l'explosion d'une guerre ouverte (1).

Les hommes sages qui pénétraient dans l'avenir voyaient devant eux de terribles orages; tous ressentait une profonde douleur en voyant qu'on violait toute règle de droit et de justice, qu'on brisait partout les limites des anciennes institutions, et qu'on foulait aux pieds ce qui était le chef-d'œuvre de sagesse et de prudence des précédents souverains. Cette douleur était dans l'âme d'Annon de Cologne, qui jusqu'à présent avait seul mis un frein aux passions déréglées du roi. Courbé sous le poids de l'âge, il se présenta au roi, en le priant instamment de le décharger du fardeau de l'administration. Le roi accepta sa proposition avec plaisir, car il était souvent obligé de recevoir de lui des leçons sévères; plus d'une fois ses passions étaient contraintes de céder à la rigueur et à la fermeté du vieillard (2). Ce qui causait le plus de peine à cet homme de bien, c'était le trafic qu'on faisait à la cour des abbayes et des évêchés; sa réputation même commençait à en souffrir auprès du saint-siège (3).

(1) Lamb., ann. 1073.

(2) Sigonius (*de Regno Ital.*, lib. ix, ann. 1072) appelle l'archevêque *pædagogum severissimum*. Lamb., ann. 1075.

(3) Baron., ann. 1075.

L'esprit turbulent se montrait de plus en plus dans la Saxe et dans la Thuringe. Ce qui est destiné à devenir l'idée dominante de tout un peuple doit entrer dans la tête de chaque individu ; il faut planter dans le cœur de tous une commune pensée, pour que chacun sente la nécessité de la mettre à exécution. Rien ne réveille plus un homme et ne lui donne plus de vie que la détresse, le besoin et la résistance, surtout lorsqu'il voit dans l'esprit du peuple le souvenir de temps plus heureux. C'est pourquoi le malheur est aussi nécessaire à la vie que la tempête à la nature ; le bonheur tue, au sein d'un continuel repos ; il faut à l'homme, pour vivre, une alternative de bonheur et de malheur. Le peuple de ces deux pays souffrait horriblement ; plus il montrait de résistance, et manifestait la pensée de se soustraire à l'oppression, plus son sort devenait malheureux. Les châteaux forts se multipliaient, les garnisons étaient renforcées, le pillage devenait plus affreux. Henri craignait que les Thuringiens et les Saxons ne vissent à comprendre que leurs intérêts étaient communs, et ne missent ensemble de grands obstacles à l'exécution de son plan contre la Saxe ; c'est pourquoi, pour sauver les apparences de la justice, il voulait soumettre les Thuringiens à un joug qu'ils supporteraient avec moins de peine, celui du clergé (1).

(1) « Ne manifestæ tyrannidis notaretur, si contra innocentes atque in regnum proprium tam barbara crudelitate grassaretur, ut impietatem suam quadam religionis specie palliaret. » On doit pardonner à Lambert, lorsqu'en sa qualité de moine, il parle quelquefois de Henri avec aigreur.

Dans ce dessein, il mit de nouveau sur le tapis l'affaire des dîmes; il s'adressa donc à l'archevêque de Mayence, l'assurant de son appui et de la punition des rebelles, s'il consentait à verser dans le trésor royal une partie de sa recette. Le roi avait un pressant besoin d'argent (1); c'est pourquoi, au commencement de cette année, il envoya l'archevêque Annon, et Herrmann, évêque de Bamberg, en Italie, pour y percevoir les impôts qui étaient dus au trésor (2); mais les évêques en revinrent bientôt, comme nous le verrons, avec tout autre chose pour le monarque. Sur ces entrefaites, Sigefroi convoqua un synode à Erford (3). Le sujet de la discussion était de savoir si les abbayes devaient renoncer à la dime des terres qu'elles avaient cédées pour des constructions, et si l'archevêque pouvait exiger de ses archiprêtres plus du quart de la dime (4). Le roi et l'archevêque y arrivèrent au jour désigné, et avec eux une nombreuse suite de savants ou de sophistes (5) qu'on avait fait venir de tous côtés, non pour expliquer les canons selon leur sens naturel, mais pour les faire plier aux caprices du prélat et pour soutenir sa cause par des subtilités, au défaut de la vérité. Dans cette réunion

(1) Les forts et les édifices construits sur les hauteurs avaient épuisé le trésor. Labb., *Conc.*, t. ix, p. 1250. (*Note du traducteur.*)

(2) Herrmann Corner. dit : « Romani missi sunt causa colligendorum, quæ regi Romanorum debebantur. » Fiorentini l'appelle *il denaro regio*.

(3) VI idus Martii. V. Labb., t. ix, p. 1250. Lambert dit de l'évêque : « Episcopus vanissima spe animatus. »

(4) Mæser's Osnabr. Geschichte, 2<sup>e</sup> th., p. 103.

(5) Lamb. : « Magno grege philosophorum, imo sophistarum, »

se trouvaient Herrmann de Bamberg, récemment revenu de Rome; Hecel de Hildesheim, Eppon de Ceits, conseillers du roi, et Bennon d'Osnabruck, qui tous devaient appuyer les intentions du prince et de l'archevêque (1). Le synode était admirablement composé pour cet effet, car tous les évêques étaient amis du roi. Herrmann de Bamberg, qui avait fait le voyage de Jérusalem, mais sans en avoir rapporté l'esprit que ce temps malheureux demandait aux serviteurs du Christ, avait acheté son évêché à un prix exorbitant, et devait être favorable à Sigefroi et soutenir le roi, lorsque le pape proscrivait la simonie. Eppon se distinguait de tous les autres par son astuce et son habileté dans les procès ou dans toute autre affaire importante; il était sévère, mais aimant le luxe et les dépenses (2) : qualité qui lui conciliait l'estime et l'attachement de Henri, qui, au reste, eut souvent à se louer de ses lumières. Quant à Bennon, il était intéressé à la perception de la dîme, ayant sur les bras une affaire du même genre (3). En outre, la force des armes devait suppléer, en cas de besoin, aux subtilités des savants; car le roi avait autour de lui des troupes nom-

(1) Quoiqu'au rapport de Lambert ils désapprouvassent leur conduite; car Lambert dit : « Ne libere, quod sentiebant, eloquerentur, et regis terrore et privata archiepiscopi amicitia inhibebantur. »

(2) Pauli Langii, *Chron. Numburegens.* : « Prudens et facundissimus et in exequendis rebus causisque arduis peritus.... Henr. Episc. Epponem propter singularem ipsius et industriam et rerum experientiam valde dilexit, assumtum inter amicos suos et consiliaros præcipuum et carissimum habuit. Qui videns se honorari a rege, ei complacere gestiens eum, quocumque pergebat, comitabatur. »

(3) Mæser's Osnabr. Gesch., 2<sup>e</sup> th., p. 103.

breuses, pour réprimer les efforts de quiconque voudrait exciter des troubles.

La principale espérance des Thuringiens était dans les deux abbés de Fulde et de Hersfeld, parce qu'ils possédaient un grand nombre d'églises levant dime, et une quantité de belles terres dans la Thuringe. Les deux abbés étant interpellés de payer la dime, commencèrent par prier l'archevêque de ne point porter atteinte aux anciens droits de leurs monastères, qui étaient fondés sur les privilèges de Charlemagne, sur les règlements des archevêques de Mayence, ses prédécesseurs, et sur des bulles de plusieurs souverains pontifes (1), et qui n'avaient jamais été attaqués par aucun évêque de Mayence jusqu'à Luipold. L'archevêque entra en colère, et répondit que ses prédécesseurs avaient gouverné l'Église de Dieu en leur temps comme il leur avait plu; que, comme leurs diocésains étaient encore presque néophytes et faibles dans la foi (2), ils leur laissaient, par un sage ménagement, bien des choses que leurs successeurs devaient retrancher avec le temps; mais que, comme leur église est maintenant adulte et suffisamment affermie (3); comme il ne leur donnait plus le lait comme à des enfants, mais une nourriture plus solide, il prétendait exiger d'eux l'exécution des

(1) Sigon., *Hist. de regno Ital.*, ann. 1073.

(2) Il faisait allusion sans doute à saint Boniface, l'apôtre des Allemands; car une composition de 1069, ap. Schœttgen et Kreisig, t. 1, p. 23, dit : « Archiepiscopus sicut de cæteris intra parochiam suam habitantibus, ita et de servis et colonis sancti Bonifacii decimas sibi vindicabat. »

(3) Jam adulta, vel potius senescentè ecclesia. *Lamb.*

lois ecclésiastiques. Il y ajouta qu'il fallait de deux choses l'une : ou se séparer de l'unité de l'Église, ou se soumettre à ses lois. Sur cela les Thuringiens conjurèrent l'archevêque que, si l'autorité du souverain pontife, les privilèges de Charlemagne, et l'indulgence de ses prédécesseurs ne pouvaient le fléchir, il laissât au moins partager les dîmes suivant les canons et l'usage universel de toutes les églises, et qu'il se contentât d'en prendre le quart, et de laisser le reste aux autres églises. L'archevêque répondit qu'il n'avait pas pris tant de peine, ni remué cette affaire depuis près de dix ans, pour rien céder de ses droits et pour laisser partager la dime à leur gré (1).

Cette contestation dura deux jours entiers, sans qu'on eût rien décidé. Les Thuringiens voulaient en appeler au saint-siège; mais le roi, prenant Dieu à témoin, protesta que, si quelqu'un osait le faire, il le punirait de mort, et ferait dans ses terres un tel ravage, qu'on s'en souviendrait pendant des siècles. L'abbé de Hersfeld, effrayé du péril des siens, laissa au roi la décision de cette affaire, le priant de la terminer conformément aux règles de la justice. Après une longue délibération, on arrêta que dans dix églises où l'abbé recevait la dime,

(1) Cette réponse ne rappelle-t-elle pas celle que fit à un religieux de son ordre le célèbre Hardouin : « Croyez-vous donc, disait-il, que je me serai levé toute ma vie à quatre heures du matin, pour ne dire que ce que d'autres avaient déjà dit avant moi ? » Son ami lui répliqua : « Mais il arrive quelquefois qu'en se levant si matin, on compose sans être bien éveillé, et qu'on débite les rêveries d'une mauvaise nuit pour des vérités démontrées. » (Audley.)

il en aurait les deux tiers, et l'archevêque le tiers, et que dans les autres églises ils partageraient par moitié; enfin que l'archevêque recevrait toute la dime des églises de sa juridiction, et que ses domaines, en quelque diocèse qu'ils fussent, seraient affranchis de cet impôt.

Quand les Thuringiens virent l'abbé ainsi subjugué, ils se crurent perdus, parce qu'ils avaient compté principalement sur son habileté et sur son éloquence; ils promirent donc de payer la dime. L'abbé de Fulde résista encore pendant quelques jours; mais comme il ne pouvait obtenir la permission de s'en retourner chez lui sans avoir approuvé la décision du synode, il céda à la force, et consentit à partager les dimes par moitié avec l'archevêque, à condition cependant que ses domaines en seraient exempts comme les siens. Le roi défendit aux deux abbés, sous peine de perdre ses bonnes grâces, de faire un appel au saint-siège, de quelque manière que ce fût (1).

(1) Lambert donne ici des détails particuliers, et il est probable qu'il les tenait de son propre abbé de Hersfeld. Cependant on ne peut décider si des légats du pape furent présents à ce synode, ou bien à celui qui fut tenu à Mayence en 1067 sur la question des dimes. Nous avons encore deux lettres de l'archevêque Sigefroi à Hildebrand et à Alexandre II. Dans la première, il remercie l'archidiaacre : « quod omnibus et legationibus et rationibus nostris, quas ad sedem apostolicam direximus, semper dexter stetit, et in omni disceptatione et negotio semper partes nostras, sapientiæ et bonæ voluntatis vestræ scuto defendistis. » Il le prie de faciliter l'accès du trône pontifical à la députation qu'il envoie, ajoutant qu'il ose compter sur son appui pour amener son œuvre à bonne fin, et porter le pontife à envoyer un légat au susdit synode. Dans la lettre au pape, il le prie d'envoyer un légat pour tout régler, ou d'approuver par écrit les actes du synode, et de menacer d'excommunication les Thuringiens rebelles. Voy. ces lettres dans Coleti,

En quittant le synode, le roi se rendit à Ratisbonne pour y passer les fêtes de Pâques ; il y fut accompagné par les grands de l'Empire dont plusieurs reçurent des marques particulières d'amitié, entre autres ceux qui lui avaient montré un entier dévouement : de ce nombre était Rodolphe de Souabe. Mais le roi avait gravement offensé les Thuringiens, en faisant intervenir son autorité dans le synode. Leur mécontentement dégénéra en une haine amère : ils voyaient avec un extrême déplaisir qu'on ne faisait aucun cas de leurs droits, consacrés par une longue suite de siècles ; ils sentaient qu'il était déshonorant pour eux d'être soumis aux caprices d'un prêtre, par un roi qui, méprisant leurs droits de justice et de liberté, était indigne du respect de ses sujets. Ainsi, au sein de l'Allemagne, tout était divisé et dans une horrible confusion. Le feu de la révolte était encore caché, mais il était embrasé dans tout l'intérieur du pays ; tous prévoyaient qu'il éclaterait bientôt avec un horrible fracas. L'épée était encore dans le fourreau, mais le dépit et la vengeance étaient dans tous les cœurs. Deux peuples qui avaient juré une haine éternelle au roi étaient disposés à de sanglants combats. Blessés, humiliés, aigris, poussés à bout par la destruction de ce qu'ils avaient de plus sacré, de ce qu'ils avaient de plus fortement à cœur, leurs droits et leurs libertés ; exaspérés chaque jour par le pillage de leurs biens, par le déshonneur de leurs femmes et de leurs filles, par l'in-

*Conc. sacros.*, t. XII, p. 226, 227, et dans Labb., *Conc.*, t. IX, p. 1252 et 1255.

condie de leurs demeures, ils ne pouvaient plus se contenir, surtout quand ils pensaient que tout cela venait d'un roi qui cherchait uniquement à les subjuguier, sans pouvoir dompter ses propres passions; qui commandait l'obéissance, lorsque lui-même n'observait aucune loi; qui punissait l'injustice et la violence, tandis que sous ses yeux on se livrait à toutes sortes d'infamies et de brigandages. Réduits à cette extrémité, les peuples de la Saxe et de la Thuringe regrettaient les anciens temps, où ils étaient plus heureux et plus libres, et se déterminaient à la guerre.

Si l'orage qui était suspendu sur l'Allemagne était terrible, celui qui grondait du côté du midi était plus effrayant encore. Depuis la victoire que l'autorité pontificale avait remportée sur le roi Henri à l'occasion de son divorce, elle faisait tous les jours un pas de plus. Hildebrand s'occupait avec un soin particulier des affaires de Milan, et il parvint à extirper, au gré de ses désirs, la simonie. Le pape fit la guerre au même vice en Allemagne, comme on l'avait faite en Italie. Il invita à comparaître devant son tribunal les évêques de Mayence, de Cologne et de Bamberg. Il leur reprocha vivement de ne s'être pas opposés avec toute l'énergie de leur âme à la vente des dignités ecclésiastiques, de l'avoir encouragée, au contraire, en consacrant ceux qui les avaient achetées, et en entretenant avec eux des rapports d'amitié. Le pape leur parla avec tant de sévérité et d'une manière si menaçante, que Sigefroi voulut se démettre de son archevêché, afin de servir

Dieu dans la retraite par une conduite plus régulière.

Mais le pape n'y consentit pas, et plusieurs de ceux qui étaient présents le détournèrent de sa résolution. Herrmann de Bamberg, qui était accusé de simonie, n'ignorait pas les graves inculpations qui pesaient sur lui. Mais on dit qu'il avait eu la précaution d'apporter avec lui de riches présents pour le pape, et que par ce moyen il l'adoucit si bien, que non-seulement il lui pardonna, mais lui conféra le *pallium* et les autres honneurs archiépiscopaux (1). Tous furent obligés de promettre à Alexandre, sous la foi du serment, de ne plus se rendre coupables de pareilles fautes; ils furent ensuite congédiés en paix. Annon reçut du pontife quelques reliques, entre autres le bras de saint Césaire, martyr.

Peu de temps après arrivèrent de l'Angleterre à Rome des légats de la part de Lanfranc, archevêque de Cantorbéri, une des plus grandes lumières de son siècle. Distingué par sa science et sa vertu, il avait dirigé pendant longtemps comme abbé plusieurs écoles savantes, dont la renommée était parvenue aux contrées les plus lointaines : ce ne fut pas sans regret qu'il accepta dans ces temps malheureux une dignité si importante, car il aimait mieux vivre dans la retraite et se livrer à l'étude (2); c'est pourquoi il avait prié le pape de le dé-

(1) Lamb., ann. 1070. Plusieurs auteurs combattent cette opinion. Baronius, ann. 1070, croit que l'indulgence du pape à l'égard de ce prélat suggéra à Lambert l'idée de la corruption. Fiorentini combat aussi cette accusation avec beaucoup de vivacité, et Muratori la trouve peu vraisemblable.

(2) Lanfranc, qui a pris l'habit au monastère du Bec, était devenu abbé du couvent de Saint-Étienne, à Caen. Il avait refusé l'archevêché de Rouen,

charger d'un si pesant fardeau, et de le renvoyer dans son couvent; mais le pape était loin d'y consentir. Lanfranc demanda donc par ses légats le *pallium*, que, d'après un ancien usage, les archevêques anglais allaient eux-mêmes demander à Rome, pour montrer par là leur dépendance du saint-siège; cependant, depuis Jean XX (1027), cela était tombé en désuétude. Hildebrand sentait toute l'importance d'une pareille coutume,

malgré les vives sollicitations du clergé de cette ville. Guillaume le Conquérant, qui connaissait son mérite, voulait l'avoir en Angleterre; il lui offrit donc l'archevêché de Cantorbéri: mais Lanfranc résista au roi, et n'accepta qu'après avoir reçu un ordre du saint-siège. On sait que Lanfranc était le plus terrible adversaire de Bérenger. La méthode dont il se servait pour le réfuter était celle de Tertullien et de saint Vincent de Lérins. Le morceau suivant nous en fournit un modèle, en nous montrant en même temps quelle était la croyance de l'Église à cette époque. « Si ce que vous croyez du corps de Jésus-Christ est vrai, il s'ensuit que tout ce que l'Église universelle répandue dans toutes les nations en croit est faux. En effet, tous ceux qui se glorifient d'être chrétiens, de quelque pays qu'ils soient, se glorifient aussi de recevoir dans l'Eucharistie la vraie chair que Jésus-Christ a prise dans le sein de la Vierge. Interrogez tous les peuples de l'Occident qui ont quelque connaissance de la langue latine; interrogez les Grecs; demandez aux Arméniens et à tous les autres chrétiens des diverses nations du monde: ils vous répondront tous unanimement qu'ils professent la même foi. Or, si la foi de l'Église universelle peut être fausse, il faut dire, ou qu'il n'y a jamais eu d'Église catholique, ou que l'Église a péri: blasphème dont tout catholique aura horreur... Vous répondrez: L'Église a été, elle s'est étendue dans tout le monde; mais, par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu l'Écriture, elle est tombée dans l'erreur, elle a péri. Proposition sacrilège, dont l'Évangile, les prophètes et les saints Pères ont démontré la fausseté! Le Seigneur a promis à sa sainte Église qu'il ne l'abandonnerait jamais: *Voici*, lui a-t-il dit, *que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* » (Lanf., *de Eucharist.*) — S. Augustin s'était déjà servi du même raisonnement contre les donatistes: « *Ecclesia jam non est, periit. O impudentem vocem!* » T. IV, p. 1105. (*Note du trad.*)

pour l'exécution de son plan ; c'est pourquoi il écrivit à l'archevêque la lettre qui suit (1) :

« Nous avons appris avec peine ce que vos députés nous ont annoncé de votre part, et il nous en coûte beaucoup de ne pouvoir satisfaire votre désir en vous envoyant, quoique absent, le *pallium*. Que cela ne vous cause aucune peine ; car si nous avions vu que de notre temps on eût accordé cette faveur à un archevêque absent, nous vous aurions certainement fait partager cet honneur sans vous causer de fatigues. Mais nous regardons comme de la dernière importance que vous veniez vous-même au seuil des apôtres, afin que nous puissions conférer ensemble sur cette affaire et sur d'autres. Au reste, quand nos légats arriveront auprès de vous, recevez-les avec votre bienveillance accoutumée, et cherchez à faire ce qu'ils vous diront, avec la soumission qui convient à un fils de l'Église et à un saint prêtre. » L'année suivante, Lanfranc vint se jeter aux pieds du pape, avec Thomas, archevêque d'York, pour recevoir le *pallium*. Le pontife les accueillit avec respect et affection, comme des prêtres du Seigneur. Il rendit à Lanfranc des honneurs tout particuliers ; car lorsqu'il fut présenté, Alexandre se leva de son siège, s'approcha de lui, et dit qu'il ne lui donnait pas ces marques d'estime parce qu'il était archevêque, mais parce qu'il était son ami et son maître dans la science (\*). « Maintenant, con-

(1) La lettre est dans Baron., *Annal.*, ann. 1070.

(\*) Que ces paroles sont belles ! elles sont un hommage éclatant rendu à la science, que la cour de Rome a toujours si puissamment encouragée. (*Note du trad.*)

tinua-t-il, que j'ai fait pour vous ce que demandaient l'honneur et l'estime, faites vous-même ce qu'exigent la justice et l'usage de tous les archevêques : prosternez-vous aux pieds du représentant de saint Pierre. » Lanfranc fit cet acte d'humilité, et reçut avec des marques d'affection ce qu'il était venu chercher (1).

Ainsi, en très-peu de temps, on vit aux pieds du pape quatre archevêques qui reconnaissaient leur infériorité et leur dépendance, et qui apprenaient que le pontife romain, comme le monde, pouvait les juger, les honorer ou les dégrader. Le pape les avait tous gagnés; car la cour de Rome savait parfaitement que quiconque veut gouverner la foule doit d'abord gagner ses chefs, qui sont la voix du peuple. En Allemagne, tout émanait désormais de Cologne et de Mayence (2); c'est là que les prélats pouvaient être jugés, déposés ou consacrés, au nom du saint-père. L'administration d'Annon mit l'État entre les mains du pontife romain. Le pape choisit Lanfranc pour son légat en Angleterre, et lui donna toute autorité dans les décisions ecclésiastiques (3).

(1) Wilh. Malmesb., *de Rebus gest. Pontific. Anglicorum*. Dans une lettre de Lanfranc au pape, il parle de deux *pallium* que celui-ci lui aurait accordés comme une faveur particulière : « Unum de altari ex more, alterum quo sanctitas vestra missas celebrare consueverat (\*). »

(2) Témoin la conduite de Sigefroi dans l'affaire de Charles, évêque de Constance.

(3) Dans une lettre d'Alexandre à Guillaume le Conquérant, il s'exprime ainsi : « In causis pertractandis et definiendis ita sibi nostræ et apostolicæ auctoritatis vicem dedimus, ut quidquid in eis, justitia dictante, determina-

(\*) On ne trouve dans l'histoire que deux autres exemples de ces deux *pallium* : l'un pour Hincmare de Reims, l'autre pour Brunon de Bologne. (*Note du trad.*)

L'année suivante, Lanfranc montra, dans la discussion avec Thomas, archevêque d'York, relativement à la prééminence du siège de Cantorbéri, quel digne champion la cour de Rome avait acquis en sa personne. Lanfranc parla du siège de Saint-Pierre dans des termes que peu d'écrivains avaient encore employés en Angleterre (\*) : « Le Seigneur, notre rédempteur, dit-il, a adressé ces paroles à l'apôtre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, je te donnerai les clefs du royaume des cieux ! S'il avait voulu, il aurait ajouté : Et je veux donner le même pouvoir à tes successeurs. Mais de ce qu'il ne l'a pas dit, il ne suit pas que les successeurs de Pierre n'aient pas droit au même pouvoir et au même respect : car tous les chrétiens ont dans le cœur cette pensée, qu'ils doivent trembler aux menaces du successeur de saint Pierre, et se réjouir quand son visage est serein ; car, en matières ecclésiastiques, tout est terminé dès qu'une sentence est approuvée par le jugement du saint-siège. L'Église romaine est supérieure à toutes les autres Églises ; ce qui est approuvé par elle doit l'être dans toutes les autres ; ce que le Christ dit à Pierre, il l'a dit par lui à tous ses successeurs (1). »

verit, quasi in nostra præsentia definitum, deinceps firmum et indissolubile teneatur. » *Voy. Labb.*, t. IX, p. 4124.

(\*) Le langage de Lanfranc semble étonner M. Voigt ; cependant il n'a rien d'extraordinaire, car ce que dit Lanfranc au sujet du saint-siège a été dit par les évêques, les conciles, les Pères et les docteurs de tous les siècles. Les paroles de Lanfranc ne renferment rien de nouveau. Saint Augustin, pour ne citer qu'un seul, parle aussi clairement quand il dit : « In romana Ecclesia semper apostolicæ cathedræ viguit principatus (t. II, p. 91). Duo concilia missa sunt ad sedem apostolicam, inde etiam rescripta venerunt, causa finita est, error utinam finiat. » T. IV, p. 410. (*Note du trad.*)

(1) Ces paroles se trouvent dans Baron., *Annal.*, ann. 1072. C'est avec

Lanfranc gagna son procès sur la prééminence; il triompha, et se montra digne de son rang (1). A partir de ce moment, il agit conformément aux vues du saint-siège, faisant la guerre à la simonie et à l'incontinence des cleres (2), élevant et déposant des évêques. Lanfranc conserva pour Hildebrand une estime et une affection sans bornes; il promit de lui témoigner la reconnaissance qu'il lui devait, chaque fois qu'il en trouverait l'occasion (3).

Ainsi raffermi par la considération des archevêques et d'une grande partie des évêques; ainsi soutenu par le glaive des Normands et par la puissante maison de Canosse, le pape résolut, à la fin de ses jours, de mettre à la vie déréglée du roi d'Allemagne quelques bornes qui semblaient nécessaires pour le salut de l'Église et le bien de toute la chrétienté. Depuis longtemps on avait reçu à Rome la nouvelle du mécontentement des Saxons contre le despotisme et l'inconduite du monarque. Le saint-siège pouvait compter sur la disposition des peuples, et tenir au chef de l'État un langage plus ferme et plus sévère, puisque ses avertissements doux et paternels n'avaient produit aucun effet. Lorsqu'au printemps le pape se trouvait à Lucques, Béatrix et Ma-

plaisir et à dessein que je cite les paroles des contemporains qui ont joui de quelque importance, afin qu'on puisse apprendre dans ce livre à connaître non-seulement Grégoire, mais Grégoire et son siècle.

(1) Voy. Coleti, *Collect. sacros.*, t. XII, p. 194; et Labb., t. IX, p. 1216.

(2) Lanfr., *Canon.*, epist. IV, in *Colet. Coll. conc.*, t. XII, p. 202; et Labb., t. IX, p. 1216.

(3) La lettre est dans Baronius, ann. 1072.

thilde se rendirent auprès de lui; on délibéra sur les moyens de ramener Henri à de meilleurs sentiments. On voulait d'abord le traiter avec ménagement, à cause de sa parenté avec ces deux princesses; mais on jugea, par tout ce qui s'était passé, que l'indulgence serait inutile (1). Lors donc qu'Annon de Cologne et Herrmann de Bamberg voulaient quitter Rome pour s'en retourner en Allemagne, Alexandre leur donna des lettres pour le roi, avec l'invitation de comparaître devant le siège de saint Pierre, afin de rendre compte de sa conduite et de sa vie passée, et de se justifier sur la simonie et sur d'autres méfaits non moins graves (2).

C'est pour la première fois qu'on reçut en Allemagne une pareille nouvelle, de cette Italie sur laquelle les empereurs germains avaient régné si longtemps, de cette Italie qui si souvent a été forcée de se soumettre à leur glaive triomphateur, et de plier sous leur pouvoir arbitraire. Si, dans toute l'étendue de l'Allemagne, l'indignation des peuples n'avait pas été à son comble; si des populations entières n'avaient pas déjà appelé la vengeance du Ciel sur les injustices du roi, et qu'elles n'eussent pas formé le vœu de le voir puni par des malheurs semblables aux leurs, cette nouvelle aurait causé une surprise générale; elle aurait jeté tout le monde dans la consternation, et soulevé l'Empire contre le pontife de Rome. Car le peuple d'Allemagne était toujours attaché à ses princes; il les entourait avec joie dans la paix

(1) Fiorentini, ann. 1072; Domnizon, *Vita Mathildis*.

(2) Abbat. Ursperg, *Chron.*, ann. 1073; Otto Frising, vi, p. 34.

comme dans la guerre, leur restait fidèle dans le malheur, même sous le poids d'une usurpation étrangère. Il soutenait leurs sceptres, combattait pour leurs couronnes, et priait pour leurs familles, même sur le champ de bataille. Oui, si Henri avait possédé le cœur de ses sujets, les Allemands ne seraient pas restés indifférents dans cette circonstance (1); du moins ils n'auraient pas montré de joie en recevant la nouvelle d'une pareille sommation.

Cependant cet acte ne produisit d'autre effet que celui de faire rentrer momentanément le prince en lui-même, et de lui faire prendre la résolution passagère de changer de conduite. Car Henri devait nécessairement faire de sérieuses réflexions sur sa position actuelle : il avait près de lui deux peuples extrêmement irrités, et des seigneurs puissants dont la fidélité devenait de jour en jour plus chancelante; il avait autour de lui des évêques dévoués au siège de Rome, et dont le chef menaçant avait pour défense, non-seulement sa puissante parole, mais encore la force des armes.

Telle était la situation des affaires lorsqu'on apprit la mort d'Alexandre, qui a expiré le 22 mars (2) 1073; il est probable que les résolutions de Henri s'évaporèrent aussitôt. Alexandre acquit aux yeux de la postérité la gloire d'avoir entrepris et exécuté ce que demandait son siècle; d'avoir posé la base du développement de la

(1) Peu d'auteurs ont cru cette circonstance digne de leur attention, et on n'a pas même conservé la lettre d'Alexandre.

(2) D'après d'autres écrivains, le 23. Lambert n'en indique pas le jour.

papauté; d'avoir ouvert un chemin que devait parcourir un grand homme, à l'étonnement de tout l'univers. Si on ne voulait reconnaître dans ce pontife qu'un bras vigoureux dont se servait un esprit plus puissant, il mériterait encore l'éloge d'avoir eu la force de laisser faire (1). Mais Alexandre était plus qu'un instrument de Hildebrand; il partageait sans doute ses idées; il était intimement convaincu qu'elles étaient utiles et nécessaires, quoique dans son esprit elles n'eussent pas encore la clarté, la perfection et la vivacité qu'on pouvait désirer, quoique dans sa conduite elles ne fussent pas encore en parfaite harmonie. Mais elles ne pouvaient pas avoir dans sa tête la même vivacité qu'elles avaient dans celle de Hildebrand, parce qu'il les avait empruntées; tandis que Hildebrand les avait conçues, et pouvait seul les conduire à leur maturité: car les idées ne reçoivent leur vie, leur énergie, leur force invincible, et ne se produisent dans le monde avec toutes leurs conséquences, que par celui qui les conçoit, qui les nourrit, qui les fortifie, et leur donne toute l'impulsion nécessaire (2).

Le caractère d'Alexandre est dans ses actes. Il a montré dans tout ce qu'il a fait une grande force d'âme, une volonté ferme, une résolution inébranlable, une

(1) Le soldat ne partage-t-il pas la gloire d'avoir gagné une bataille, quoique le général seul ait pu, par son génie, rendre utile la bravoure du guerrier?

(2) C'est pourquoi toute guerre contre les idées est inutile. L'idée ne meurt jamais, quoique le voile sous lequel elle est présentée puisse être détruit: après avoir parcouru sa carrière, elle rentre dans l'éternité, où elle continue de vivre éternellement.

piété sincère, un esprit vif, accessible aux bons conseils, et prompt à les réaliser. Il était expérimenté dans les affaires du monde, et savant dans les choses de Dieu. Sa conduite était irrépréhensible, son abord facile et agréable. Il était généreux envers les pauvres, zélé surtout pour l'affranchissement de l'Église ; en sorte qu'on pouvait dire que, grâce à ses soins, l'Église, longtemps asservie, fut rendue à son antique liberté (1). Enfin, sa vertu était telle, que plusieurs de ses contemporains lui attribuaient le don des miracles (2).

(1) Ce portrait est presque en entier d'après Pierre Damien. Otto Frising, VI, 34 (d'où le dernier trait est tiré). Desider. Cassin.

(2) Leo Ostiens., III, 55. Il avait gouverné l'Église pendant onze ans six mois et vingt et un jours.

---

---

---

**LIVRE V.**

---

**1073.**

Maintenant commence une grande époque : grande, non pas précisément par des événements nouveaux, extraordinaires et féconds en résultats, ou par des scènes terribles et soudaines, mais par le développement d'un vaste plan concerté depuis longtemps ; grande, par l'ébranlement général que cause en Europe le génie d'un homme extraordinaire, par la secousse et l'impulsion donnée à toutes les affaires ; grande, parce qu'à la voix d'un seul homme les trônes chancellent, les peuples tremblants quittent leurs anciens maîtres ; parce que la volonté d'un prêtre fait changer la face de la terre, fait naître de nouvelles lois et de nouvelles institutions, depuis le nord de l'Europe, depuis l'Angleterre, jusqu'au midi, jusqu'aux déserts de l'Afrique ; depuis la mer Atlantique jusqu'à la Palestine, où le fondateur de notre religion avait enseigné, combattu, et versé son sang ; où l'apôtre saint Pierre avait annoncé des paroles pleines de vie : grande, parce qu'un homme sortant de l'obscurité conçoit la haute idée d'une domination uni-

verselle au centre de la chrétienté, au siège de saint Pierre, siège qui, fondé par de pauvres pêcheurs, s'éleva successivement, soit par lui-même, soit par le secours d'autrui, et s'établit si solidement, que les puissances de l'enfer, comme on le croyait, ne pourraient l'ébranler : grande enfin, parce que dans un simple moine, fils d'un charpentier, naît la pensée que de l'ancienne Rome doit se lever de nouveau le soleil sur les idées et les opinions du monde. Si l'on se représente ensuite des peuples qui se soulèvent, bien déterminés à vaincre ou à mourir pour la défense de leurs droits et de leurs libertés, pour la conservation de la couronne de leurs empereurs et de leurs princes ; un pape aux prises avec l'empereur, et l'empereur avec les princes, ses sujets ; toute l'humanité en mouvement ; des États et des familles qui se divisent et se séparent pour soutenir, les uns leur foi, les autres leurs libertés ; si l'on voit des peuples qui combattent contre leurs rois, des parents contre leurs enfants ; la fortune qui élève un homme jusqu'à en faire le dominateur universel, et qui l'abaisse ensuite jusqu'à le conduire en exil ; qui, d'un autre côté, donne une couronne à un prince lorsqu'il est jeune, et le réduit presque à la mendicité lorsqu'il est dans la maturité de l'âge ; si l'on se représente toutes ces choses, on voit certainement devant soi une époque grande et extraordinaire.

En Allemagne se trouve un roi, jeune et insensé, sans expérience dans l'art de gouverner, longtemps tenu en lisière par des mains infidèles, sans caractère, sans ré-

solution, faible comme un roseau, pliant au vent des circonstances, toujours le même dans ses habitudes criminelles, cependant brave, bien intentionné, généreux et sensible. Détesté de deux peuples, soutenu par des princes d'une fidélité chancelante, ayant contre lui des grands dont les droits étaient violés et l'amour-propre blessé, il était aimé de ses seuls favoris. Rien de sûr, rien de stable dans les institutions, tout paralysé par la soif ardente et générale de la richesse et de la grandeur. Telle est la situation de l'Allemagne.

Sur le trône de France est encore la race de Hugues le Grand dans la personne de Philippe I<sup>er</sup>, qui règne depuis 1060; jeune, téméraire, hardi dans ses projets, il est ferme et inébranlable dans l'exécution; il assure le sceptre à sa race par ses talents naturels, consolide les institutions, donne à la majesté royale plus d'éclat, et lui concilie plus de respect. Les seigneurs, autrefois divisés, ennemis les uns des autres, se rallient autour du trône. La puissance du roi se raffermir, ses ordres sont mieux respectés. L'Église est sous la dépendance du roi plus qu'en Allemagne, mais elle offre plus d'unité; ainsi le pouvoir se concentrait en France, et se divisait en Allemagne.

L'Espagne était désolée par la discorde, et par une guerre continuelle des chrétiens contre les infidèles. La puissante maison des Omniades était abattue, une foule de princes indépendants se partageaient le pouvoir aux dépens de l'ancienne famille. L'unité et la paix ne se trouvaient nulle part. Alphonse VI occupait le trône de

Castille, d'Aragon et de Navarre; celui de Séville était entre les mains de Mahomet II. Les deux rois étaient mal disposés à l'égard de la cour de Rome; d'accord sur ce point, ils étaient divisés sur tout le reste. L'épée était hors du fourreau, l'anarchie régnait çà et là, beaucoup de provinces étaient sans règles et sans lois.

L'Angleterre était à une époque de renaissance. Après beaucoup de combats, d'efforts et de souffrances pour repousser l'invasion des Normands; après une heureuse délivrance, due au bras victorieux d'Alfred le Grand; après de nouvelles guerres sous ses successeurs; après de grands désastres et une horrible effusion de sang, Canut le Grand parvint au trône, et fut reconnu par toute l'Angleterre. Après une nouvelle délivrance, Édouard le Confesseur prit la couronne, qui, après sa mort, passa un instant entre les mains de Harold, duc d'Est-Anglie; mais Guillaume, à qui Édouard avait légué le sceptre, porta en Angleterre ses armes victorieuses. La fortune se déclara pour lui, et il donna naissance à une dynastie qui existe encore aujourd'hui. Ainsi, du temps de Grégoire, il y avait encore, en Angleterre, guerre, désordres, incertitude en toutes choses, pillage et meurtre dans chaque ville; mais à la tête de la nation se trouvait un homme capable de tenir les rênes du gouvernement, de soumettre les esprits rebelles, de s'emparer de tous les privilèges, de commander en conquérant, et de régler tout d'après les lois de sa propre volonté. Malgré les divisions du clergé, le roi était en paix avec l'Eglise et en bonne intelligence avec Rome.

Dans les trois Etats du Nord le christianisme était encore faible, y étant établi depuis moins d'un siècle. En Danemark, la lutte qui s'était élevée entre Suénon III et Adalbert de Brême était à peine terminée : le roi avait été excommunié jusqu'à ce qu'il se fût soumis à la volonté de l'Église en général ; la puissance du pape avait une grande force dans le Nord. C'est pourquoi la famille royale chercha protection près des rois allemands, jusqu'à Harold IV, qui gagna les faveurs du saint-siège par l'intermédiaire du clergé. — En Suède, la couronne avait passé sur la tête d'une nouvelle famille, celle de Stenkilsch. La foi du Christ était encore aux prises avec la religion païenne ; les rois étaient tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre. — En Norwége commandait Olof III, prince paisible, qui cherchait à faire fleurir l'agriculture, les arts et le commerce : humain, bien disposé pour le clergé, il méritait en tout l'éloge de ses sujets.

La Pologne, après une longue anarchie, s'allia, par Casimir I<sup>er</sup>, avec l'empereur d'Allemagne ; et après la destruction du paganisme, qui avait reparu au moment de l'anarchie, elle revint au christianisme sous Boleslas II, et se détacha de l'Empire. Pendant la guerre de la Saxe, il y avait une grande division entre Boleslas et Wratislas II de Bohême ; Henri IV se constitua leur arbitre. En général, il n'y avait aucune institution solide chez les peuples slaves ; ils étaient partiellement attaqués et subjugués par les Allemands. Le christianisme, propagé par le zèle des missionnaires, répandit quelque lumière et quelque civilisation dans les tribus.

La Russie était livrée à la discorde et à l'invasion de nouveaux peuples : tout était dans le chaos ; la succession au trône occasionnait souvent de grands désordres.

Le trône de la Hongrie était disputé par divers princes : de là une grande confusion et une civilisation lente. Le roi était le vassal de l'empereur. Salomon fut mis sur le trône par Henri IV, mais il n'y fut pas tranquille.

Le sceptre impérial de Constantinople passait rapidement d'une main à une autre. Il n'avait plus l'éclat des anciens temps ; car, dans l'espace de dix ans, on voyait souvent jusqu'à deux et trois empereurs : rien de fixe et de stable ne pouvait donc s'établir. De là une situation affreuse, des désordres effrayants, et des guerres qui ne cessaient plus. En voyant cet état de faiblesse, d'agonie, d'angoisses, on était étonné que ce vieux colosse, brisé et démembré, pût résister pendant un si long espace de temps. L'Empire, après avoir combattu longtemps contre les hordes innombrables des Hongrois, des Russes, des Bulgares, des Persans et des Arabes, tomba en 1063 au pouvoir de la tribu des Seldshucks, qui s'empara successivement des diverses provinces, jusqu'à ce qu'en 1071 l'empereur Romain IV tomba lui-même entre ses mains. Le trône fut occupé par Michel VIII, qui permit à Soliman d'établir la résidence des Seldshucks à Nicée. La terreur régnait partout ; car si quelques individus avaient encore de la noblesse et du courage, il leur manquait l'occasion de s'en servir : une vie oisive et voluptueuse convenait mieux à la plupart que des travaux glorieux au milieu des combats.

Tel était l'état de l'Europe lorsque le pape Alexandre mourut. Contre son ordinaire, la ville de Rome resta tranquille. Hildebrand, en la sagesse de qui le peuple s'était confié, ordonna un jeûne de trois jours, afin de connaître, par la prière, le choix que Dieu avait fait. Un grand nombre de cardinaux, d'évêques, d'abbés, de diacres, de prêtres, de moines et d'autres clercs allèrent processionnellement à l'église de Saint-Pierre. Là se trouvait déjà une foule innombrable de personnes de tout sexe et de toute condition pour célébrer les funérailles du saint-père. Soudain une grande agitation se manifesta dans le peuple et le clergé. Tous s'écrièrent ensemble : « C'est l'archidiaque Hildebrand que saint « Pierre a choisi pour lui succéder (1). » Cet incident donna de l'inquiétude à Hildebrand (2). Il monta en chaire pour calmer le peuple et le détourner de ce projet. Mais le cardinal Hugues le Blanc, voyant le peuple persister dans son choix, se leva, et parla en ces termes : « Vous savez et vous reconnaissez sans « doute que, depuis le règne de saint Léon, cet archi- « diaque, cet homme si sage et si éprouvé, a élevé à « un haut degré de prospérité la sainte Église romaine,

(1) *Voy.* Grégoire VII, *Epist.*, 1, 1; *Cardin. Arag.*, p. 504; *Pandulph-Pisan* (in *Murat.*, *Scr. rer. Ital.*, t. III, p. 504); *Acta Vatican. de rebus gest.*; *Greg.* apud *Baron.*, ann. 1075; *Paul. Bernr.*, c. xxvii. Grégoire dit dans sa lettre : « *Ortus est magnus tumultus populi, et fremitus, et in me quasi vesani insurrexerunt.* » *Paul Bernr.* dit : « *Plurimis turbis utriusque sexus, diversique ordinis acclamantibus : Eligimus nobis in pastorem et summum pontificem.* »

(2) C'est ainsi qu'il s'exprime dans sa lettre à Didier, *Ep.*, 1, 1. *Card. Arag.*, apud *Murat.*, *Scr. rer. Ital.*, t. III, p. 504.

« et qu'il a délivré notre ville de bien des dangers qui  
 « la menaçaient. Comme nous ne trouvons personne  
 « plus propre au gouvernement de l'Église et à la dé-  
 « fense de cette ville, nous tous, évêques et cardinaux,  
 « nous l'avons choisi unanimement avec vous pour sou-  
 « verain pasteur de vos âmes. » A ces mots, le peuple  
 s'écria encore une fois : « Saint Pierre nous a choisi Hil-  
 « debrand pour seigneur et pour pape. » A l'instant on  
 le revêtit, suivant l'usage, de la robe de pourpre et de  
 la tiare, puis on l'éleva sur le siège de saint Pierre (1).  
 Alors les cardinaux et les évêques dirent au peuple :  
 « L'archidiaque Hildebrand est le pape que nous avons  
 « élu; il sera notre seigneur et portera le nom de Gré-  
 « goire : nous le voulons et nous le choisissons. Vous  
 « convient-il? — Il nous convient. — Le voulez-vous?—  
 « Nous le voulons. — L'approuvez-vous? — Nous l'ap-  
 « prouvons. »

Plusieurs écrivains rapportent qu'en ce jour Grégoire  
 se livrait de violents combats, qu'il était en proie à une  
 douleur profonde, et qu'il n'acceptait le gouvernement  
 de l'Église qu'avec une extrême répugnance (2). Ses  
 premières lettres pontificales attestent le même fait (3).

(1) Pandulph.-Pisan, ap. Murat., p. 304; Card. Arag., *ibid.*

(2) Card. Arag.

(3) Ainsi il demande (*Epist.*, 1, 1) à Didier, abbé du Mont-Cassin, de ve-  
 nir à Rome, parce qu'on peut compter sur sa prudence. Dans cette lettre il  
 s'applique ces paroles de l'Écriture : « Veni in altitudinem maris, et tempes-  
 tas demersit me. Laboravi clamans; rauca factæ sunt fauces meæ (Ps. 68). »  
 Il dit encore (*Epist.* 3) à Guibert, archevêque de Ravenne : « Ad ferendum  
 onus... mihi invito et valde reluctanti impositum est. » Voy. *Epist.* 4, à  
 Béatrix, *Epist.* 8 et 9, au duc Godefroi : « Nostra promotio, quæ tibi cete-

Il serait à désirer qu'on connût la vraie cause de cette anxiété dont il parle : mais qui peut pénétrer assez avant dans le cœur de l'homme, pour y découvrir des pensées et des sentiments secrets qui ne se manifestent pas au dehors? Est-ce peut-être parce que la manière dont on avait procédé à son élection n'était pas conforme à son plan (1), ou peut-être parce qu'avant de s'asseoir sur le trône pontifical, il voulait voir Henri plus clairement prononcé, soit pour le bien, soit pour le mal? ou est-ce parce que la guerre qu'il devait faire à son siècle (2), sans aucun appui extérieur, se présentait plus vivement à son esprit, et que, comme cela arrive aux grands hommes dans des moments critiques, il voyait tous les obstacles, toutes les difficultés qu'il allait rencontrer sur la nouvelle route qu'il devait parcourir, difficultés qu'il n'avait pas prévues dans des moments plus calmes (\*)? On prétend que le lendemain de son élection, après avoir réfléchi mûrement sur les dangers qui l'environnaient, il envoya des légats à Henri, roi d'Allemagne, pour le prévenir du choix qu'on avait fait,

risque fidelibus piam de nobis existimationem et gaudium administrat, nobis interni doloris amaritudinem et nimie anxietatis angustias generat. » *Epist.*, 1, 70, 39.

(1) On pourrait le présumer d'après les lettres 3 et 9, lib. 1, et d'après Bennon, *Vita Hildebr.*, l. 1, p. 2.

(2) *Epist.*, 1, 15, 53.

(\*) Cette dernière raison est la seule cause de l'anxiété de Grégoire. Pour s'en convaincre, il suffit de lire ses premières lettres. Grégoire éprouve d'abord ce que doit éprouver tout homme qui est élevé à un poste éminent, dont il veut remplir tous les devoirs; ensuite, il avait plus que tout autre des raisons de craindre, connaissant parfaitement la situation de l'Église, qu'il gouvernait depuis vingt ans. Il voyait d'un côté les évêques, « qui, comme il le dit (9<sup>e</sup> lettre, l. 1), travaillent plutôt à troubler l'Église qu'à la défendre, et qui, ne cherchant qu'à satisfaire leur avarice et leur ambition, s'oppo-

et le prier de ne pas y donner son consentement (\*). Il lui déclara que, s'il y consentait, il ne laisserait pas impunis les crimes manifestes dont sa conscience était chargée (1).

Le roi Henri n'avait pas été consulté sur ce choix (2) ;

sent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la religion et la justice de Dieu ; » de l'autre, la mauvaise volonté des souverains, de l'empereur d'Allemagne surtout, qui, n'écoutant pas ses conseils, le forcera, comme il le dit, *d'ensanglanter l'épée*, et de lui résister jusqu'au sang, pour la défense de la vérité. Telle est la vraie et unique raison qui tourmentait l'esprit de Grégoire. M. Vidaillan, dans une histoire récente de Grégoire VII, a cru découvrir la cause de son anxiété dans l'attente de la réponse de l'empereur relativement à son élection. C'est à quoi n'avait jamais songé aucun auteur ni ancien ni moderne. Cependant M. Vidaillan fait profession de nous faire connaître le caractère et l'histoire de Grégoire d'après ses lettres, selon l'adage de Baronius : *Epistolari enim historia nulla fidelior atque tutior*. Eh bien ! qu'il lise ses lettres, surtout la neuvième écrite à Godefroi, et il verra la vraie cause des inquiétudes de Grégoire, qui est sa situation politique et religieuse. Le refus de l'empereur à son élection était le moindre de ses soucis ; ses lettres n'en disent pas un seul mot. Il était légitimement élu, que l'empereur y consentit ou non : aussi Grégoire, sans attendre sa réponse, exerça-t-il déjà les fonctions de souverain pontife ; il commande en maître. Il ordonne à l'évêque de Florence de dissoudre un mariage illégitime ; il envoie des légats, et rappelle ceux d'Alexandre II. Il prend des mesures relativement au royaume d'Espagne. Grégoire ne mettait donc pas une très-haute importance au refus de l'empereur. Si celui-ci avait refusé, il n'aurait pas moins continué ses fonctions. Quand on veut puiser l'histoire d'un homme dans ses lettres, il faut s'en tenir à ses lettres, et non pas lui prêter des sentiments dont il ne laisse aucune trace. (*Note du trad.*)

(\*) M. Vidaillan, en parlant de cette démarche près du roi d'Allemagne, dit que Grégoire commença son règne par l'hypocrisie. C'est étrangement oublier le devoir d'un historien, qui doit raconter l'histoire, mais qui ne doit pas la faire. Grégoire n'est point hypocrite, il agit conséquemment à ses principes. Les bienséances lui prescrivaient d'écrire à l'empereur, qui était roi d'Italie. Mais, en lui écrivant, que devait-il faire ? lui demander son approbation ? c'eût été aller contre ses principes, et entrer dans les prétentions de l'empereur. Que fait-il donc ? Il lui expose les circonstances de son élection. Il lui demande un refus, lui déclarant que, s'il était pontife, il ne laisserait pas ses crimes impunis. Peut-on s'expliquer plus franchement ? Ensuite, il lui demande son consentement, non pas précisément à l'élection, qui était déjà faite selon les canons de l'Église, mais à son sacre, acte extérieur qui concernait l'empereur comme roi d'Italie.

(*Note du trad.*)

(1) Telles sont les paroles du card. d'Aragon, qui écrivait près de deux cents ans après Grégoire. Aucun autre écrivain ne fait mention de cette circonstance ; de toutes les lettres qu'on a conservées, pas une n'en parle (\*).

(2) Lamb., ann. 1073.

(\*) Grégoire avait alors soixante ans. Il était d'une petite taille, mais doué d'un génie extraordinaire. (*Note du trad.*)

c'est pourquoi, prétendant qu'on avait emprunté ses droits, il se laissa persuader facilement de ne pas l'approuver. Depuis vingt ans on connaissait dans le monde les actions, l'esprit, les efforts de Grégoire, les peines continuelles qu'il se donnait pour changer l'esprit pervers de son siècle; et, malgré le témoignage de ses contemporains, qui l'appelaient un homme pieux, versé dans la science sacrée et profane, aimant la justice et l'équité, fort dans l'adversité, modéré dans la prospérité, et, selon les paroles de l'Apôtre, distingué par ses bonnes mœurs, pudique, modeste, sobre, chaste, hospitalier, gouvernant bien sa propre maison, élevé convenablement dans le sein de l'Église, et ne devant qu'à son mérite l'honneur de l'archidiaconat (\*); malgré cela, dis-je, on avait néanmoins beaucoup à craindre de sa part, parce que, depuis longtemps, il conduisait les

(\*) Nous connaissons déjà les mœurs de Henri; celles de son futur antagoniste nous sont connues par son décret d'élection. Ce décret est un témoignage solennel rendu à Grégoire par tous ses contemporains, par le clergé et le peuple, et qui n'a pas été infirmé par ses ennemis. Les évêques allemands le confirment plutôt en exprimant leurs craintes sur sa grande sévérité. Voici ce décret : « *Regnante Domino nostro Jesu Christo anno clementissimæ incarnationis ejus, millesimo septuagesimo tertio, indictione et luna undecima, 10 kalendas maii, feria secunda, die sepulturæ domini Alexandri bonæ memoriæ secundi papæ, ne sedes apostolica diu luceat proprio destituta pastore, congregati in basilica B. Petri ad Vincula, nos sanctæ romanæ catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ cardinales, clerici, acolythi, subdiaconi, diaconi, presbyteri, præsentibus venerabilibus episcopis et abbatibus, clericis et monachis consentientibus, plurimis turbis utriusque sexus diversique ordinis acclamantibus, eligimus nobis in pastorem et summum pontificem virum religiosum, geminæ scientiæ prudentiæ pollentem, æquitatis et justitiæ præstantissimum amatorem, in adversis forem, in prosperis temperatum et juxta apostoli dictum (Tim., III, 2), bonis moribus ornatum, pudicum, modestum, sobrium, castum, hospitalem, domum suam bene regentem, in gremio hujus matris Ecclesiæ a pueritia satis nobiliter educatum et doctum, atque pro vitæ merito in archidiaconatus honorem usque hodie sublimatum, Hildebrandum videlicet archidiaconum, quem a modo usque in sempiternum et esse et dici Gregorium papam et apostolicum volumus et approbamus. Placet vobis? Placet. Vultis eum? Volumus. Laudatis eum? Laudamus. — Acta Romæ, 10 kalendæ maii indictione undecima. » Labb., t. X, p. G. (*Note du trad.*)*

rois et gouvernait l'Église avec une autorité presque absolue. Les évêques allemands ayant appris cette nouvelle, en furent alarmés. Craignant la sévérité de Grégoire et des investigations sur leur vie criminelle (1), ils allèrent tous ensemble trouver le roi, le priant d'annuler cette élection, de la déclarer irrégulière, puisqu'elle avait été faite sans sa participation, et lui assurant que, s'il ne prévenait pas de bonne heure l'entreprise de cet homme, personne n'en souffrirait plus que lui. Le roi envoya donc à Rome Éberard, comte de Nellembourg, avec ordre de demander aux seigneurs romains pourquoi ils s'étaient permis, contre la coutume, d'élire un pape sans l'approbation du roi, et de déposer le pontife élu, si son élection était trouvée irrégulière. Grégoire reçut très-bien l'envoyé; et, après avoir appris ses ordres, il lui dit : « Je n'ai jamais recherché cet honneur suprême, Dieu m'en est témoin. Les Romains m'ont élu, et m'ont imposé avec violence le fardeau du gouvernement de l'Église; mais ils n'ont pu me déterminer à me laisser ordonner, jusqu'à ce que je fusse assuré, par une députation, que le roi et les seigneurs de l'empire teutonique consentent à mon élection. Je résisterai encore à leurs instances, jusqu'à ce qu'un ambassadeur du roi vienne m'assurer de sa volonté. » Sur cela le comte retourna en Allemagne. Le roi, satisfait de la réponse de Gré-

(1) Lamb. : « Ne vir vehementis ingenii, et acris erga Deum fidei districtus eos pro negligentibus suis quandoque discuteret. »

goire, donna des ordres pour son sacre (1), qui eut lieu le jour de la Purification de l'année suivante; car le roi avait envoyé à Rome l'évêque de Verceil, chancelier du royaume d'Italie, pour confirmer l'élection. Il n'y a donc que les ennemis acharnés de Grégoire qui aient pu soutenir que son élection n'était pas régulière (2).

Hildebrand prit le nom de Grégoire par affection et par reconnaissance pour Grégoire VI, son ancien maître. Il se nomma Grégoire VII, pour détruire l'opinion de ceux qui avaient regardé comme irrégulière l'élection de Grégoire VI (3).

Grégoire fit de sérieuses réflexions sur ce qu'il avait déjà fait, et sur ce qui lui restait encore à faire, pour l'exécution de son plan. Il avait depuis longtemps fixé le but où devaient tendre tous ses efforts : ce but était l'indépendance de l'Église, l'élévation de son autorité au-dessus de celle de toute autre puissance, le triomphe de l'autel sur le trône, le triomphe des choses célestes sur celles de la terre, en un mot, le triomphe de l'Église sur l'État. Par cette victoire il espérait obtenir la réforme de l'Église. Pour y arriver, deux chemins se présentaient devant lui, celui de la paix et celui de

(1) Lamb., ann. 1073, et, d'après lui, en vieil allemand, Tschudi Eydsgen. *Geschicht*, 1<sup>er</sup> Theil, p. 23.

(2) L'abbé d'Ursperg, an. 1073, dit : « Cum absque regis consensu, solis tantum Romanis faventibus hunc apicem conscendisset, sunt qui illum non canonice constitutum, sed tyrannice papatum sibi met asseverent usurpasse, pro qua re et a nonnullis episcopis abdicatus est. »

(3) Baron., *Annal.*, ann. 1073.

la guerre ; mais, qu'on suivit l'un ou l'autre, il fallait soumettre un pouvoir qui, jusqu'à présent, n'avait pas voulu reconnaître la liberté de l'Église, et qui avait toujours partagé le gouvernement ecclésiastique : ce pouvoir était la puissance temporelle, et surtout son représentant, l'empereur d'Allemagne.

Voici les pensées qui étaient profondément gravées dans l'esprit de Grégoire : L'Église de Dieu doit être indépendante de toute puissance temporelle ; l'autel est seulement pour celui qui, par une succession non interrompue, succède à saint Pierre (1) ; l'épée du prince est sous lui, vient de lui, parce que c'est une chose humaine : l'autel, le siège de saint Pierre, relève de Dieu et vient de lui seul (2). L'Église est maintenant dans le péché, parce qu'elle n'est pas libre (3), parce qu'elle est attachée au monde et aux hommes mondains (4) : ses ministres ne sont pas légitimes, parce qu'ils ont été institués par les hommes du monde, et qu'ils ne sont que par eux ce qu'ils sont. C'est pourquoi on trouve dans les oints du Christ, qu'on appelle les inspecteurs des Églises, des désirs et des passions criminelles (5) ; ils ne recherchent que des choses terrestres (6), parce qu'ils en ont besoin, étant attachés au monde : de là, on ne voit, dans ceux qui doivent posséder la paix de

(1) *Epist.*, III, 18.

(2) *Id.*, III, 18; VIII, 21.

(3) *Id.*, I, 42 principalement.

(4) *Id.*, I, 35.

(5) *Id.*, II, 11.

(6) *Id.*, II, 45; I, 42.

Dieu, que dissension, haine, orgueil, cupidité et envie (1); de là, l'Église se trouve dans un mauvais état, parce que ceux qui doivent la servir ne se mêlent que des choses de la terre; parce que, soumis à l'empereur, ils ne font que ce qui lui plaît; parce que, servant l'État et le prince, ils sont étrangers à l'Église. La religion se trouve dans une crise terrible; le cœur de l'homme est froid pour la parole de Dieu; çà et là la foi est détruite (2). Ainsi, l'Église doit être libre; elle doit le devenir par son chef, par le premier homme de la chrétienté, par le soleil de la foi, par le pape. Le pape tient la place de Dieu, car il gouverne son royaume sur la terre. Sans pape il n'y a pas de royaume, sans lui la royauté chancelle, tombe comme un vaisseau brisé. De même que les choses du monde sont du ressort de l'empereur, de même les choses de Dieu sont du ressort du pape. Il faut donc que celui-ci arrache les ministres des autels aux liens qui les attachent à la puissance temporelle. Autre chose est l'État, autre chose est l'Église. Comme la foi est une, l'Église est une; son chef, le pape, l'est aussi; les fidèles, ses membres, sont un. Si l'Église est en elle-même, elle ne doit agir que par elle: de même qu'une chose spirituelle n'est visible que par une forme terrestre, que l'âme ne peut agir sans un corps, que ces deux substances ne peuvent être unies sans un moyen de conservation, de même la religion

(1) *Epist.*, VII, 2; VIII, 17.

(2) *Id.*, I, 29; II, 9, 40, 49. C'est surtout dans cette dernière qu'il fait entendre ces plaintes.

n'est pas sans l'Église, et celle-ci n'est pas sans des possessions qui assurent son existence (1). L'esprit se nourrit de choses terrestres dans le corps; de même l'Église s'entretient au moyen de possessions temporelles. Il est du devoir de l'empereur, qui tient en main le souverain pouvoir, de faire en sorte qu'elle se procure ces biens et qu'elle les conserve. C'est pourquoi les empereurs et les princes sont nécessaires à l'Église (2), qui n'existe que par le pape, comme le pape n'existe que par Dieu (3). Si donc l'Église et l'Empire doivent prospérer, il faut que le sacerdoce et la royauté soient étroitement unis, et fassent de communs efforts pour la paix du monde (4). Le monde est éclairé par deux lumières : l'une plus grande, qui est le soleil; l'autre plus petite, qui est la lune. L'autorité apostolique ressemble au soleil, la puissance royale à la lune (5). De même que la lune n'est lumière que par le soleil, de même les empereurs, les rois, les princes, ne sont que par le pape, parce que celui-ci vient de Dieu (6). Ainsi la puissance du siège

(1) *Epist.*, I, 7.

(2) *Id.*, V, 10; VI, 20; I, 75.

(3) *Id.*, I, 39.

(4) *Id.*, I, 19.

(5) *Id.*, VII, 23; VIII, 21. — Waltham Naumburgens. reconnaît aussi deux puissances : « Regalem potestatem et sacratam pontificum auctoritatem. Eo modo B. Apost. Paulus Ecclesiam Dei ordinat, ut nil adversus principes et potestatis seculi gerens, per quietem et tranquillitatem vitæ opus justitiæ et pietatis exercent. » *Lib. de Unitate Ecclesiæ conservanda*. Cet auteur est un ardent adversaire du pape. Alcuin met trois personnes au premier rang. Vid. *Epist.* 80, p. 117.

(6) *Id.*, II, 13, 31.

de Rome est bien plus grande (1) que celle des princes, et le roi est soumis au pape et lui doit obéissance (2). Comme le pape est de Dieu, tout lui est soumis; les affaires spirituelles et temporelles doivent être portées devant son tribunal (3); il doit enseigner, exhorter, punir (4), corriger (5), juger et décider. L'Église est le tribunal de Dieu (6), et elle y rend compte des péchés des hommes. Elle montre le chemin de la justice, elle est le doigt de Dieu. Ainsi le pape est le représentant du Christ, et au-dessus de tous. C'est pourquoi sa dignité est grande et redoutable (7), car il est écrit : « Tu  
 « es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église,  
 « et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre  
 « elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux.  
 « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel,  
 « et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans  
 « le ciel (8) : » c'est ce que Jésus-Christ dit à Pierre. C'est par Pierre que l'Église romaine existe, c'est en elle que réside le pouvoir de délier, c'est sur Pierre que l'Église du Christ est fondée. Cette Église se compose de tous ceux qui professent le nom du Christ et qui s'ap-

(1) *Epist.*, VIII, 21.

(2) *Id.*, VIII, 25; VIII, 20, 1, 75.

(3) *Id.*, I, 62.

(4) *Id.*, I, 55.

(5) *Id.*, IX, 9; II, 51; I, 15; VIII, 21.

(6) *Id.*, I, 60; VII, 25.

(7) *Id.*, I, 55.

(8) S. Matthieu, 16, 18, 19. *Epist.*, VII, 6; VIII, 20. Ces citations se trouvent dans un grand nombre de lettres.

pellent chrétiens; ainsi, toutes les Eglises particulières sont des membres de l'Église de Pierre, qui est l'Église romaine. Celle-ci est donc la mère de toutes les Églises de la chrétienté (1), toutes lui sont soumises comme une fille à sa mère. L'Église romaine se charge du soin de toutes les autres Églises (2), elle peut exiger d'elles honneur, respect, obéissance (3). Comme mère, elle commande à toutes les Églises et à tous les membres qui y appartiennent, tels que les empereurs, les rois, les princes, les archevêques, les évêques, les abbés, et les autres fidèles (4). En vertu de sa puissance, elle peut les instituer ou les déposer (5); elle leur confère le pouvoir, non pour leur gloire, mais pour le salut d'un grand nombre. Ils doivent donc à l'Église une humble obéissance (6); et quand ils se jettent dans des voies criminelles, cette sainte mère est tenue de les arrêter et de les mettre dans les meilleurs sentiers (7); autrement elle participerait à leurs crimes (8). Mais quiconque s'appuie sur cette tendre mère, quiconque l'aime, suit ses conseils et la protège, reçoit d'elle protection et munificence (9). Quelque résistance qu'éprouve celui qui tient sur la terre

(1) *Epist.*, VIII. *Append.*, II, 15; II, 1; IV, 28; I, 29. Petri Damiani, *Epist.*, ap. Baron., ann. 1057.

(2) *Id.*, II, 1.

(3) *Id.*, I, 24.

(4) *Id.*, I, 60; VIII, 21 (lettre d'une grande importance).

(5) *Id.*, VII, 4; II, 18, 32, 5.

(6) *Id.*, VIII, 21.

(7) *Id.*, V, 5; II, 1.

(8) *Id.*, III, 4; IV, 1; II, 5. *Append.*, I, III, 4.

(9) *Id.*, I, 58; III, 41.

la place de Jésus-Christ, il doit lutter, rester ferme et souffrir, à l'exemple de Jésus-Christ (1). Le monde est plein de scandales (2); le siècle est de fer (3); sur toute l'étendue du globe, l'Église est dans une grande détresse (4); ses serviteurs sont criminels, il faut qu'ils se corrigent et se convertissent (5). C'est du chef que doivent partir la réforme et la régénération (6); c'est lui qui doit déclarer la guerre au vice, l'extirper (7), et jeter les fondements de la paix du monde (8); c'est lui qui doit prêter main-forte à tous ceux qui sont persécutés pour la justice et la vertu (9). La persécution et la violence ne doivent pas l'en détourner (10); car celui qui menace l'Église, qui lui fait violence et lui cause de l'amertume, est un enfant du démon, et non de l'Église; elle doit le bannir et le retrancher de la société humaine (11). Il faut donc que l'Église soit indépendante, que tous ceux qui lui appartiennent soient purs et irrépréhensibles : accomplir cette grande œu-

(1) *Epist.*, IV, 24.

(2) *Id.*, V, 7, 15, I, 9, 42 principalement; III, 15; II, 1. Mansi, *Coll. Concil.*, XX, p. 629.

(3) *Epist.*, I, 9; II, 5 (très-forte); II, 49. Cf. Petri Damiani, *Epist. ad episc.*, in Baron., ann. 1057.

(4) *Epist.*, V, 10; I, 42, et surtout 70; VII, 25; VIII, 9; II, 45.

(5) *Id.*, I, 27, 28; II, 45; VII, 10; I, 50.

(6) *Id.*, V, 5; IV, 28; IX, 21.

(7) *Id.*, II, 1.

(8) *Id.*, VI, 1; VIII, 9.

(9) *Id.*, VI, 12.

(10) *Id.*, *App.* II, 15, p. 629, dans Mansi; V, 7; IX, 2. *Voy.* principalement IX, 21; VI, 1; VII, 5.

(11) *Epist.*, VI, 1; IV, 27.

vre, c'est le devoir du pape (1). L'Église sera libre (2).

Voilà les pensées de Grégoire, telles qu'elles se trouvent dans des lettres écrites à diverses époques (\*). Il n'y a pas de doute qu'elles ne fussent, dans son esprit, un sujet de sérieuses réflexions lorsqu'il monta sur le trône pontifical. Il voyait bien clairement qu'il lui fallait toute l'énergie de son âme, toute l'autorité de son rang, pour briser deux liens qui attachaient le clergé à l'État, les évêques aux souverains, et qui mettaient l'Église sous la dépendance du pouvoir. Ces deux liens étaient l'incontinence des clercs, l'investiture ou la simonie.

Depuis des siècles, et dans toutes les parties de la chrétienté, les empereurs, les rois et les princes étaient dans l'habitude de donner aux évêques et aux abbés l'investiture de leurs dignités, auxquelles était toujours attaché un fief. Ils la donnaient en remettant au dignitaire élu l'anneau et le bâton pastoral. Cette coutume avait sa source dans le régime féodal, dans la piété d'un grand nombre de seigneurs et de souverains, et dans la conviction où l'on était que l'Église et ses ministres avaient besoin de possessions territoriales. Au dixième siècle, cet usage, déjà ancien, devint plus général : aussitôt qu'un évêque ou un abbé était mort,

(1) *Epist.*, I, 70; II, 12.

(2) *Id.*, VIII, 5.

(\*) On ne peut nier que ces pensées ne soient celles de Grégoire ; cependant nous devons prévenir le lecteur qu'elles ne se trouvent pas, pour la plupart, littéralement dans ses écrits. L'auteur les a puisées dans l'esprit de ses épîtres, plutôt que dans la lettre même. (*Note du trad.*)

son évêché ou son abbaye revenait au seigneur, qui pouvait nommer et investir un nouveau dignitaire. Le choix et l'inféodation, le sacre et l'investiture, rendaient seuls un évêque ou un abbé légitime, car le fief et la dignité n'étaient jamais séparés. On doit bien penser que les choix que faisait le suzerain étaient conformes à ses intérêts; ainsi il choisissait communément un homme qui, par les qualités de l'esprit, par ses dispositions guerrières (quand le temps l'exigeait), par ses richesses et son nom, exerçait une grande influence dans la société, et portait l'épée aussi bien que la croix. En recevant l'investiture, le clergé contractait toutes les obligations féodales; ainsi l'évêque ou l'abbé était obligé, en temps de guerre, de joindre sa bannière au drapeau du prince. Il arrivait souvent que le prêtre, ayant à peine quitté l'autel, reçût de son suzerain l'ordre de ceindre l'épée et de rejoindre l'armée. Pour se former à la guerre, les ecclésiastiques se livraient à la chasse, qui, quoique pour la plupart un plaisir, devenait pourtant un exercice en quelque sorte nécessaire. De là résultait que les hauts dignitaires de l'Église étaient en contact perpétuel avec le monde, qu'ils tenaient une espèce de cour où l'on ne voyait que pompes et festins, et qu'ils oubliaient les devoirs et les convenances de leur état. Et quand l'anneau et le bâton pastoral ne se donnaient plus que pour de grandes sommes d'argent, quand une coupable rivalité se manifestait dans ces enchères, alors la seule pensée fut d'aviser aux moyens d'amasser des richesses. De là l'op-

pression des sujets, de là leur haine et leurs murmures. Les dignités ecclésiastiques étant ainsi adjudgées au plus offrant, il arriva que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois (1). Il est facile de concevoir que les ministres de Dieu avaient perdu toute indépendance, qu'ils étaient soumis aux princes temporels, surtout en Allemagne, où l'empereur abusait plus particulièrement du droit d'investiture. Or, suivant Grégoire, cela ne devait pas être : l'Église et ses ministres devaient être indépendants.

Depuis longtemps on parlait aussi de la simonie : la vente et l'achat des dignités ecclésiastiques étaient regardés comme un crime horrible qui appelait la vengeance du Ciel (2), parce qu'en le commettant on trafiquait avec les dons du Saint-Esprit. Ce vice s'est introduit dans l'Église avec les richesses; mais il y a toujours eu des hommes pieux qui l'ont combattu avec force dans leurs écrits (3) et dans les synodes. Plus ce vil commerce s'accroissait, plus les avertissements devenaient sévères (4).

Depuis que Hildebrand était à la tête des affaires ecclésiastiques, on s'élevait contre la simonie dans tous

(1) Bruno, *de Bello sax.* On en vit plusieurs exemples du temps de Henri IV, empereur d'Allemagne.

(2) Gratian., *Decret.*, II, p. 299.

(3) Tel que Grégoire le Grand, dont Grégoire VII aimait à étudier les ouvrages. *Voy.* sa 57<sup>e</sup> lettre, lib. IX (Labb., t. V, p. 1469), qui en offre un exemple remarquable.

(4) On en trouve un grand nombre dans l'*Hist. ecclés.* de Schrœckh, XXII<sup>e</sup> vol., p. 581 et suiv.

les conciles. De 1049 à 1071, cinq synodes lancèrent des anathèmes contre ce crime ; il fut proscrit, condamné et anathématisé par les papes. Hildebrand en était le plus mortel ennemi. Pierre Damien ne savait quels termes employer pour exprimer toute l'horreur qu'il avait de cette hérésie détestable (1). Déjà les conciles avaient prononcé la déposition contre ceux qui s'en rendraient coupables (2) : on les appelait des loups ravissants qui tournent autour du troupeau de Jésus-Christ, cherchant à le dévorer. Pierre Damien contribua beaucoup à étendre le sens donné anciennement à ce mot ; il appelait simoniaques même ceux qui parvenaient aux dignités par leur caractère obséquieux, ou par la flatterie (3). Ainsi, pendant les vingt années qu'Hildebrand gouverna l'Église, on a amené les choses

(1) Il dit, dans une de ses poésies :

Ex quo Simon contra Petrum  
Turrim struxit Magiæ,  
Inde cecidit percussus  
Angulari lapide.  
Nihil est durable.

Toute la conduite de Grégoire est tracée dans les mots suivants :

Contra cujus ictum plane  
Ad hæc Simonis læprosam  
Execrate hæresim,  
Sacerdotum simul atque  
Scelus adulterii,  
Laicorum dominatus  
Cedat ab ecclesiis.

(2) Comme celui de Toulouse, en 1056.

(3) Il dit : « Tria dicuntur esse munerum genera, scilicet munus a manu (id est pecunia), munus ab obsequio (id est obedientia subjectionis), et munus a lingua (id est favor adulationis). »

à un tel point, qu'on regardait la simonie et l'investiture comme synonymes.

Cependant il y avait encore quelques hommes qui voulaient établir une distinction, et qui soutenaient qu'on n'était pas coupable de simonie quand on achetait du roi ou d'un prince un évêché, pourvu que la consécration fût gratuite, parce qu'alors on achetait, non le sacerdoce, la dignité ou le sacrement, mais la possession d'un bien temporel (1). Pierre Damien réfuta cette opinion avec beaucoup d'aigreur, et mit en principe qu'on ne pouvait recevoir d'un laïque une dignité, ou un bien ecclésiastique quelconque, à prix d'argent, sans se rendre coupable de simonie (2).

Cette guerre faite à la simonie par des hommes si remarquables était très-favorable au plan de Grégoire. Les siècles, et surtout les derniers temps, s'étaient prononcés contre cet abus. La simonie et l'investiture étaient synonymes. Grégoire pouvait donc s'appuyer sur un terrain solide, sur la foi et la conviction des personnages les plus distingués de diverses époques, et sur les décrets les plus décisifs d'un grand nombre de conciles.

Le second lien qui attachait le clergé au monde et à l'État, et qui le détournait des devoirs de son ministère,

(1) C'était l'opinion de Jean et de Thudetin, deux prêtres de la cour de Godefroi de Toscane. *Vid.* Petri Damiani Epist., 1, 13, ad Alex.

(2) P. Damien a parlé dans le sens de tous les théologiens, et même, comme il paraît, dans celui du concile de Trente. Sess. 24, *de Reform.*, c. 14. (*Note du traduct.*)

était l'incontinence. Grégoire voulait aussi briser ce lien. Dans tous les temps on a regardé le célibat comme un état plus saint et plus parfait. Cette idée, fortement enracinée dans l'esprit même des païens, a surnagé au naufrage des mœurs, et a reçu un nouvel éclat et une nouvelle impulsion au sein du christianisme. Tous les chrétiens qui étaient animés par la foi et la piété ont compris que l'intelligence est la plus noble portion de l'homme, qu'elle doit commander au corps, et qu'elle rend l'homme plus parfait à mesure qu'elle exerce plus d'empire et qu'elle se dégage plus des sens. Quelques hérétiques des premiers siècles, poussant cette idée trop loin, condamnant toute œuvre de la chair, ont proscrit le mariage. L'Église a condamné ces excès; mais, tout en soutenant la sainteté du mariage, elle a donné la préférence à la virginité, elle a proclamé le célibat comme un état de perfection qui est indispensable aux ministres des autels, et qui seul les met à la hauteur de leurs sublimes fonctions (\*). De là, dans tous les siècles, depuis le temps des apôtres, la défense faite aux clercs de se marier; de là des mesures sévères contre leur incontinence, et l'exclusion du presbytère de

(\*) Pour mettre la vérité à la place de l'erreur, nous avons modifié quelques phrases de M. Voigt, qui, ignorant cette matière, et se confiant trop à l'*Histoire ecclésiastique* de Schræckh, a cru découvrir le principe du célibat dans les opinions des manichéens et dans les idées ascétiques des moines. Cela ne l'empêche pas de dire que dans tous les siècles l'Église a défendu aux prêtres de se marier. Nous laisserons à l'auteur le soin de concilier cette étrange contradiction; il n'entre pas dans nos vues d'entamer ici une discussion sur ce sujet. Nous renvoyons le lecteur à notre ouvrage sur le *Célibat ecclésiastique*, où il trouvera une masse de preuves propres à convaincre l'esprit le plus rebelle, et auxquelles les détracteurs du célibat n'ont point encore répondu. (*Note du trad.*)

toute personne suspecte, dont le monde pouvait se scandaliser (\*). Réprimer les penchants de la nature, tel devait être le premier précepte pour celui qui travaille dans le royaume de Dieu.

Mais, malgré toutes les mesures prises dans les conciles, les passions humaines l'emportèrent sur les règlements. Il y eut des incontinents, et même des défenseurs de l'incontinence (1). La loi du célibat éprouva souvent de violentes contradictions, et excita quelquefois des troubles dans l'Église (2). Le concubinage se montrait quelquefois à Rome jusque sous les yeux du saint-père.

Du temps de Grégoire, des voix éloquents s'étaient fait entendre; on avait fait de sévères règlements contre ceux qui s'appelaient les pasteurs du peuple, et qui déshonoraient le sacerdoce par l'impureté. Benoît VIII avait adressé aux enfants de l'Église un discours plein de force et d'affection sur ce sujet (3), et menacé les

(\*) Le troisième canon du grand concile de Nicée est assez connu : « Interdixit per omnia magna synodus non episcopo, non presbytero, non diacono, nec alicui omnino qui in clero est, licere subintroductam habere mulierem, nisi forte matrem, aut sororem, aut amitam, vel eas tantum personas quæ suspicionem effugiunt. » (*Note du trad.*)

(1) L'ouvrage bien connu d'Ulric, évêque d'Augsbourg, sur le mariage, est très-remarquable. *Vid.* Schraëckh (\*).

(2) L'histoire de Dunstan, en Angleterre, est assez connue.

(3) Dans un synode tenu à Pavie (\*\*).

(\*) Ulric, qui vivait dans le X<sup>e</sup> siècle, se signala dans son diocèse par un zèle apostolique. Quant à l'ouvrage dont parle M. Voigt, c'est une lettre qu'on a attribuée au saint prélat : elle combat le célibat ; mais des critiques sévères démontrent qu'elle est supposée. *Voy.* Zaccaria, *Præfat. ad Hist. polemîcam de sancto cœlibatu.* (Audley.)

(\*\*) Ce synode est de 1012. Le discours qu'y prononça le pape est remarquable sous le rapport de l'éloquence. Le cœur du pontife était vivement ému. Il voyait tous les désordres de l'Église, sans trouver le moyen d'y remédier. Il se contenta de renouveler les lois sur la pureté ecclésiastique, établit des peines sévères contre les violateurs ; et, pour en diminuer le nombre, il ôta la liberté aux enfants nés d'un pareil mariage, les déclara

coupables de toute la sévérité des canons; mais c'était prêcher dans le désert (\*). Pierre Damien, quand il touche à cette matière, s'exprime avec une douleur profonde (1). Il s'indigne de voir l'Église, l'épouse de Jésus-Christ, honteusement délaissée par des serviteurs infidèles. Selon lui, l'honneur de Dieu est intéressé à extirper cette peste contagieuse, et à détruire cette œuvre du démon. Il combattit jusqu'à la mort contre ce vice, et avec une ardeur dont il a donné des preuves à Milan, à l'occasion des débats d'Ariald avec le clergé. Lui et Grégoire, quoiqu'ils fussent souvent divisés d'opinion, étaient d'accord sur ce point; ils se soutenaient l'un l'autre, parce qu'ils étaient intimement convaincus que ce désordre était un crime affreux, une impiété. Mais Grégoire avait un motif de plus : c'est que l'anéantissement de ce vice entraînait comme partie essentielle dans son plan.

Ces liens attachaient le clergé d'une manière bien étroite au monde et à l'État; aucun canon de l'Église n'avait encore pu les rompre complètement. Le soin d'une famille détournait le clergé de son devoir; le prêtre était étranger à l'esprit de son ministère. Tant que le clergé était si fortement attaché à l'État et aux princes, tant qu'il était en rapport continu avec le

rant serfs de l'Église. Ce Discours est le tableau le plus fidèle de la situation de l'Église au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Voy. Labb., *Concil.*, t. IX, p. 819-830. (*Note du trad.*)

(\*) Nous prenons note de cette phrase, qui justifie Grégoire VII sur la rigueur excessive que les protestants lui ont reprochée. Puisque tous les remèdes avaient été inutiles, il fallait recourir à de plus violents. (*Note du trad.*)

(1) Opuscul. xvii, *Cœlibatu sacerdotum*, tom. III.

monde, le pape pouvait-il compter sur son appui dans la lutte qu'il allait soutenir contre les souverains et contre leurs mauvaises institutions ? Les intérêts du souverain étaient nécessairement ceux du clergé. L'indépendance de l'Église était impossible tant que ses ministres étaient attachés aux choses du monde ; il fallait donc que Grégoire fit ce qu'il a fait, si toutefois il voulait atteindre le but qu'il s'était proposé.

Voilà ce qui était dans l'esprit de Grégoire, avec bien d'autres choses encore (1), lorsqu'il monta sur le trône pontifical, trône qui existait depuis plus de mille ans. C'était une grande œuvre que celle qu'il entreprenait ; car il voulait faire sortir des gonds ce qui y était fixé immobile depuis des siècles, il voulait réformer la vie et changer les rapports de plusieurs millions d'hommes : car son plan devait atteindre le palais des rois et des empereurs, le château des seigneurs, le bourg du noble chevalier, le palais des évêques, la demeure du prêtre, la cellule du moine, et l'humble chaumière du paysan. C'est en quoi consiste le caractère d'un grand génie. Ses vues générales, partant d'une profonde conviction, semblent embrasser tout l'univers, et donner une nouvelle vie à ce qui existe. Ce qui distingue le génie surtout, c'est qu'il saisit vivement une grande pensée ; il s'y attache avec ardeur et affection ; il emploie ensuite tous les détours, toute la lenteur et toute la circonspection nécessaires pour la faire réussir et la produire au grand jour.

(1) Comme nous le verrons plus tard.

Il faut des combats pour former des héros; mais ces combats sont de différents genres. Sans périls, sans résistance, point de grands hommes; car ce sont les efforts qu'on fait pour les braver qui exercent l'esprit, l'élèvent au-dessus du vulgaire, et le conduisent à l'immortalité (1).

Grégoire monta sur le trône de saint Pierre, pour se servir aussitôt de la plénitude de son pouvoir. Il envoya en Espagne, en qualité de légat, le cardinal Hugues le Blanc. Là, les Sarrasins étaient sous les armes; le comte de Roucy, de concert avec d'autres princes et seigneurs, faisait des préparatifs pour enlever aux Arabes le pays qu'ils habitaient encore (2). C'est ce que Grégoire avait déjà probablement concerté du temps d'Alexandre; car à peine Alexandre avait-il pris les rênes du gouvernement, qu'il envoya en Espagne une légation pour connaître les dispositions des princes chrétiens à l'égard du saint-siège, et pour régler quelques affaires ecclésiastiques.

(1) Sans les douze travaux, il n'y aurait pas eu d'Hercule.— Il y a eu des hommes qui sont devenus grands et immortels, parce qu'en cherchant leur ruine, on leur fournit l'occasion de déployer toute la force de leur caractère et de leur génie. C'est ainsi que Micipsa exposa Jugurtha à de grands dangers : « Statuit eum objectare periculis, et eo modo fortunam tentare, sperans vel ostendendo virtutem, vel hostium sævitia facile occasurum. » Dans ce but, il le mit à la tête d'un corps de Numides, qu'il envoya en Espagne, au secours des Romains; « sed ea res longe aliter, ac ratus erat, evenit. » Sallust., *Jugurtha*, c. vii.

(2) Évole, comte de Roucy, prince champenois, dont les propriétés longeaient le Rhin. Souvent les Espagnols appelaient à leur secours des seigneurs français dans la guerre contre les Sarrasins. Grégoire montre quelle confiance il avait plus tard en Évole, par sa lettre de 1080 (*Epist.*, viii, 18), dans laquelle il lui annonce la déposition de Manassès, archevêque de Reims, et le prie de rompre toute communication avec ce prélat.

tiques. Le légat trouva les princes bien disposés envers Alexandre. Sous le même pape, Hugues le Blanc fut envoyé en Catalogne pour y extirper la simonie et l'incontinence des clercs ; il prit des mesures sévères contre l'un et l'autre vice dans un synode ; on s'y soumit sans résistance. Au milieu du bruit continuel des armes, durant la guerre entre le roi de Séville et celui de Cordoue, quelques légats du pape parvinrent même, en Aragon, à régler l'office divin d'après la liturgie romaine (1). Dans les derniers temps d'Alexandre, deux légats romains franchirent les Pyrénées, pour détruire la simonie ; ils déposèrent dans un synode plusieurs prêtres coupables, en instituèrent d'autres, et ôtèrent à un grand nombre l'administration des sacrements. Déjà, avant l'avènement de Grégoire, le saint-siège avait accordé comme fief de saint Pierre, moyennant une redevance annuelle, tout le pays que le comte de Roucy pourrait conquérir sur les Arabes. Grégoire alla toujours plus loin : ce qu'il avait obtenu du comte de Roucy, il voulait l'obtenir de tous les autres. Hugues le Blanc porta de sa part une lettre à Gérald, évêque d'Ostie, et à son sous-diacre Raimbaud (2), tous deux légats dans les Gaules. Le pape leur recommanda dans cette lettre

(1) Ferraras, dans le cinquième volume de son *Histoire d'Espagne*, p. 295, n'affirme ce fait de la Catalogne que sur l'autorité du moine Jean de la Pegna. Du reste, cette identité de cérémonies dans l'office divin et l'usage de la langue latine paraissent fort nécessaires au pape pour établir l'unité de l'Église. — Comparez *Epist.*, 1, 64, et celle à Wratislas de Bohême (lib. VII, 11).

(2) *Epist.*, 1, 6.

d'envoyer en Espagne Hugues de Cluny pour réformer l'Église, et pour faire observer les conventions du saint-siège (\*). Il adressa aux grands d'Espagne, par l'intermédiaire de Hugues le Blanc, une lettre dont voici le contenu : « Vous n'ignorez pas sans doute que depuis  
 « les temps les plus anciens le royaume d'Espagne est  
 « une propriété de saint Pierre, et que, par un droit de  
 « justice qui n'a pas été détruit, il appartient encore au  
 « saint-siège, et non à aucun autre mortel (1), quoique  
 « depuis longtemps il soit au pouvoir des infidèles. Car  
 « ce qui entre une fois, par les décrets de la Providence,  
 « dans la propriété de l'Église, lui appartient toujours ;  
 « l'Église peut en perdre la jouissance, mais elle n'en  
 « perd jamais le droit sans une légitime concession. Le  
 « comte de Roucy, dont la réputation vous est bien  
 « connue, voulant conquérir ce pays et l'arracher aux  
 « mains des païens, a obtenu du siège apostolique, en  
 « vertu d'un traité, la permission d'entrer en possession  
 « de tout le territoire qu'il pourrait enlever, soit par  
 « ses propres efforts, soit par ceux de ses alliés, et de  
 « le conserver comme fief de saint Pierre (2). Que ceux  
 « donc qui voudront se joindre à lui le fassent avec des

(\*) Grégoire, en voyant partir pour l'Espagne un grand nombre de seigneurs, craignait qu'ils n'observassent pas les conditions convenues avec le comte de Roucy ; c'est pourquoi il envoya un légat dans ce pays. « Aut etiam si eadem conventio ab illis quibusdam principibus, quos in eandem partem seorsum ab Evulo suis copiis ituros intelleximus, nondum exquisita est, volumus, etc... » (*Epist.*, VI, *ad Legatos*, l. 1.) (*Note du trad.*)

(1) Cette lettre se trouve aussi dans Baron., *Annal.*, ann. 1073. A la page 303, Ferraras change la date de cette lettre (29 avril 1073) pour le même jour 1074. Il se fonde sans raison sur la maladie de Grégoire. Mais alors il faudrait aussi changer la date de la précédente (6°).

(2) *Epist.*, I, 64.

« intentions pures, de manière qu'ils puissent compter  
 « sur la protection de saint Pierre au moment du dan-  
 « ger, et recevoir avec sécurité les récompenses dues  
 « à leur mérite (1). Si quelques-uns d'entre vous veu-  
 « lent entrer dans le même pays séparément avec leurs  
 « troupes particulières, qu'ils se proposent la cause de  
 « guerre la plus juste, et prennent dès à présent une  
 « ferme résolution de ne pas faire, après leurs con-  
 « quêtes, à saint Pierre le même tort que lui font à  
 « présent les infidèles. Car nous ne voulons pas vous  
 « laisser ignorer que, si vous n'êtes résolus de faire payer  
 « équitablement en ce royaume les droits qui sont dus,  
 « nous vous défendrons, en vertu de notre autorité  
 « apostolique, d'y entrer, plutôt que de tolérer que  
 « l'Église universelle, en souffrant de ses enfants ce  
 « qu'elle a souffert de ses ennemis, soit blessée plus  
 « par la perte de ses enfants mêmes que par celle de sa  
 « propriété. »

Cette lettre a dû produire en Espagne une sensation étrange (\*). On devait être étonné qu'un homme, naguère si doux et si circonspect, se prononçât d'une manière aussi décisive. On ne savait pas sur quel fondement l'Église romaine appuyait ses prétentions sur l'Espagne (2) :

(1) Labb., t. x, p. 10, *Epist.*, VII, 1.

(\*) Ceci est une simple conjecture qui n'est fondée sur rien. Je crois plutôt que cette lettre a produit une sensation agréable en Espagne ; car les Espagnols devaient mieux aimer être gouvernés par des princes dépendants de Rome que par des rois infidèles, ou par des seigneurs qui ne connaissaient d'autres lois que leurs volontés arbitraires et tyranniques.  
 (Note du traduct.)

(2) « In ceteris ore (dit Grégoire à la fin de sa lettre aux princes d'Espagne

le légat fit remonter ce droit aux temps antérieurs à Witiza (l'an 701); car ce roi avait défendu à ses sujets, sous peine de mort, d'obéir à l'Église romaine (\*). Sur ces entrefaites, arrivèrent en Espagne, comme légats, Gérald, évêque d'Ostie, et Raimbaud, qui convoquèrent un synode, où ils déposèrent ou excommunièrent arbitrairement plusieurs évêques et en suspendirent d'autres. On s'en plaignit à Grégoire; celui-ci adressa au légat une lettre sévère, lui reprochant de ne lui avoir

que nous venons de citer) *nostra ad vos consilia et decreta plenius apertius-que disserenda ac vice nostra disponenda posuimus.* »

(\*) L'auteur parle ici de la soumission au pouvoir temporel du pape : car il sait fort bien que de tous les peuples du monde, le peuple espagnol a toujours été le plus soumis à l'autorité pontificale, et que, depuis l'établissement du christianisme dans ce pays, c'est-à-dire depuis les premiers siècles, les papes ont exercé en Espagne leur pouvoir spirituel sans aucune contradiction. La question tombe donc sur le droit temporel que Grégoire s'attribue. On prétend que dans les temps antérieurs à Witiza l'Espagne appartenait au saint-siège, et que le roi, dans un concile tenu à Tolède, en 701, s'est déclaré indépendant, et a soustrait ses sujets au pouvoir temporel des papes. Mais comme les actes de ce concile sont perdus, nous sommes réduits à de simples conjectures. Cependant il ne faut pas s'imaginer que les prétentions de Grégoire n'étaient fondées sur rien. Grégoire s'énonce trop clairement pour qu'on puisse croire qu'il agissait uniquement d'après ses désirs ou ses caprices; car voici ce qu'il dit encore dans sa vingt-huitième lettre du livre IV : « *Præterea notum vobis fieri volumus, quod nobis quidem facere non est liberum, vobis autem non solum ad futuram, sed etiam ad præsentem gloriam valde necessarium, videlicet regnum Hispaniæ ex antiquis constitutionibus beato Petro et sanctæ romanæ Ecclesiæ in jus et proprietatem esse traditum.* » Si la tradition ne nous a laissé aucun vestige de la suzeraineté que réclame Grégoire, il ne s'ensuit pas que de son temps il n'en existait pas. Nous sommes confirmés dans cette opinion par un témoignage de Mariana, le célèbre historien de l'Espagne. Voici ce qu'il rapporte : « *Extat Gregori septimi qui proximo tempore romanum pontificatum adeptus est, præclarum de Ramiro rege testimonium, quo primum Hispaniæ regum, ait, Toletanæ superstitionis. (sic Gothicam precandi rationem) vocat) per gentes fusæ, et quæ mentes hominum stulta persuasionem imbuerat, repudiatis erroribus majestatem romani moris et cultus lucem in Hispanicis terras invexisse. Sedi apostolicæ imprimis et maxime deditus fuit : prorsus ut regnum, seque et liberos romanis pontificibus obnoxios vectigalesque fore, lege in æternum lata voluerit et sanxerit.* » (*De reb. Hispan.*, c. 7.) Si ce fait est vrai, Ramire III aurait donc réellement rendu ses États tributaires du saint-siège, et le pontife n'était pas mal fondé, d'après le droit du moyen âge, à réclamer le tribut et la suzeraineté.

(Note du traduct.)

envoyé personne pour le tenir au courant de ses négociations. Il a entendu, dit-il, des plaintes auxquelles il est obligé de répondre; mais qu'il ne pouvait le faire dans l'incertitude où il est, et dans la crainte de lui faire perdre toute considération dans ce pays (1). Quelle a été l'issue de cette affaire, c'est ce que nous ignorons, faute de documents (2).

A l'égard de Henri, roi d'Allemagne, l'intention de Grégoire était de tenter la voie de la douceur, et de commencer par lui donner des avertissements paternels. Il écrivit à Godefroi, le 20 avril 1073 : « Vous  
« connaissez nos pensées et nos désirs relativement au  
« roi, car, Dieu nous en est témoin, personne n'a plus  
« de sollicitude et ne fait des vœux plus ardents que  
« nous pour sa gloire présente et future. Nous avons  
« résolu de profiter de la première occasion pour lui  
« envoyer des légats, et pour nous concerter paternel-  
« lement avec lui sur ce que nous jugeons le plus utile  
« au bien de l'Église et à l'honneur de la dignité royale.  
« S'il nous écoute, nous aurons autant de joie à le voir  
« heureux que si nous l'étions nous-même; et il le sera  
« très-certainement si, marchant dans la voie de la jus-  
« tice, il se rend à nos avertissements et à nos conseils.  
« Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, il répond à notre amour  
« par la haine; si, dissimulant la justice de Dieu, il rend  
« au Tout-Puissant le mépris pour l'honneur qu'il a reçu  
« de lui; alors nous ne laisserons pas tomber sur nous

(1) *Epist.* 16, lib. I.

(2) Du moins des monuments qui soient arrivés jusqu'à nous.

« cette menace de l'Écriture : *Maudit celui qui retient  
 « son épée et l'empêche de verser le sang!* Nous ne pou-  
 « vons pas sacrifier la loi de Dieu à des considérations  
 « personnelles, ni abandonner le chemin de la justice  
 « pour conserver la faveur des hommes; car, dit l'A-  
 « pâtre, *si je voulais plaire aux hommes, je ne serais pas  
 « le serviteur de Dieu* (1). »

Il exprime, un peu plus tard, les mêmes sentiments dans une lettre à Béatrix et à Mathilde de Canosse (2) :  
 « Quant au roi, dit-il, vous savez par nos lettres pré-  
 « cédentes que notre intention est de lui envoyer  
 « quelques hommes sages, pour le ramener, avec l'aide  
 « de Dieu, à l'amour de l'Église sa mère, et pour lui  
 « tracer une meilleure forme de gouvernement. Si,  
 « contrairement à nos vœux, il ne nous écoute pas,  
 » nous ne pourrons ni ne devons nous écarter des  
 » règles de l'Église qui nous a nourris, et qui sou-  
 « vent a engendré ses enfants au prix du sang de ses  
 « fils. Et certes il est plus sûr pour nous de lui ré-  
 « sister jusqu'au sang, pour son propre salut, que de  
 « consentir à l'iniquité pour satisfaire ses caprices, et  
 « pour nous jeter avec lui dans l'abîme (\*) ». Il fait

(1) *Epist.* 9, lib. 1.

(2) *Epist.*, 1, 11.

(\*) Grégoire exprime les mêmes sentiments, et peut-être d'une manière plus vive encore, dans une lettre adressée à Rainald, évêque de Côme : « Et tu, dilectissima nostra filia Agnes imperatrix, novistis quid de rege sentiam, quid etiam de eo velim; novistis quidem, si bene fortassis meministis quam sæpe utrique dixerim, quod eo religione sanctiorem nullum vellem vivere; hoc scilicet mente mecum versans: si cujuscumque privati et alicujus principis boni mores, vita et religio honori sanctæ Ecclesiæ existant, et augmento; quid illius qui laïcorum est caput, qui rex est, et Romæ (Deo annuente) futurus imperator. *Epist.*, 1, 20. (*Note du trad.*)

voir plus clairement encore, s'il est possible, ses vues et ses intentions dans une lettre adressée à Rodolphe, duc de Souabe : « Nous savons déjà, dit-il, par le passé, que vous avez fortement à cœur l'honneur de l'Église romaine ; mais la lettre que vous venez de nous envoyer nous montre encore davantage quel est votre amour pour cette même Église, et combien vous surpassez en affection les autres princes de vos contrées. Votre lettre, d'ailleurs si aimable, semble avoir pour but de vous concerter avec nous sur les moyens de donner plus de gloire à l'Empire, et plus de force à l'Église, par une union étroite entre le sacerdoce et l'Empire. Nous voulons que votre noblesse sache que nous n'avons aucun sentiment de malveillance pour Henri, envers lequel nous avons même des devoirs ; puisque nous l'avons choisi pour roi ; puisque l'empereur son père, d'heureuse mémoire, nous a honoré à sa cour, parmi tous les Italiens, d'une manière toute particulière ; puisque ce prince en mourant a recommandé son fils à l'Église romaine par le pape Victor.... Mais, comme cette concorde entre le sacerdoce et l'Empire doit être sincère et pure, il nous paraît utile d'en conférer avec vous, avec l'impératrice Agnès, avec la princesse Béatrix, avec Rainald, évêque de Côme, et avec quelques autres personnes craignant Dieu. Car, si le corps humain est dirigé par la lumière temporelle au moyen de deux yeux, de même le corps de l'Église doit être gouverné et éclairé par la lumière spirituelle au moyen de deux pouvoirs agissant de concert dans une vue religieuse.



Nous traiterons ces choses avec plus d'attention, pour qu'après avoir bien connu nos vues, vous y donniez votre assentiment, si nos raisons vous paraissent solides. Si vous croyez devoir changer quelque chose à notre plan, nous sommes prêt à nous rendre à vos avis (\*). » Le pape termine en l'invitant à une conférence.

(\*) Licet ex præteritis nobilitatis tuæ studiis clareat te sanctæ romanæ Ecclesiæ honorem diligere, nunc tamen quanto ipsius amore ferveas, quantumque cæteros illarum partium principes ejusdem amoris magnitudine transcendas, litteræ tuæ nobis transmissæ evidenter exponunt. Quæ nimirum inter cætera dulcedinis suæ verba illud nobis videbantur consulere, per quod status imperii gloriosius regitur et sanctæ Ecclesiæ vigor solidatur, videlicet ut sacerdotium et imperium in unitate concordiæ conjungantur. Unde nobilitatem tuam scire volumus, quia non solum circa regem Henricum, cui debitores existimus ex eo quod ipsum in regem elegimus, et pater ejus laudandæ memoriæ Henricus imperator, inter omnes Italicos in curia sua speciali honore me tractavit, quodque etiam ipse moriens romanæ Ecclesiæ per venerandæ memoriæ papam Victorem prædictum filium suum commendavit, aliquam malevolentiam non observamus, sed neque aliquem christianum hominem (Deo auxiliante) odio habere volumus... sed quia concordiam istam, scilicet sacerdotii et imperii, nihil fictum, nihil nisi purum decet habere, videtur nobis omnino utile, ut prius tecum, atque cum Agnete imperatrice et cum comitissa Beatrice et Rainaldo episcopo Cumano et cum aliis Deum timentibus. Nam sicut duobus oculis humanum corpus temporali lumine regitur, ita his duabus dignitatibus in pura religione concordantibus corpus ecclesiæ spirituali lumine regi et illuminari probatur. De his diligentibus tractemus; quatenus voluntate nostra bene a vobis cognita, si rationes nostras justas esse probaveritis, nobiscum consentiatis: si vero rationi nostræ aliquid addendum vel subtrahendum esse vobis visum fuerit, consiliis vestris (Deo consentiente) parati erimus assensum præbere. (*Epist.*, I, 49.)

C'est à dessein que nous mettons sous les yeux du lecteur les propres paroles de Grégoire. Nous voulons faire voir les sentiments qui l'animaient à son avènement au souverain pontificat, sentiments qui ont été si souvent méconnus. Car M. Vidaillon, dans la *Vie de Grégoire VII*, après avoir mentionné ces diverses épîtres, ajoute: « On voit dans toutes ces lettres un pontife indécis, qui passe alternativement de la frayeur à la témérité, de la faiblesse à la violence; qui ordonne et qui prie, qui menace et conjure. Grégoire VII n'est pas encore ce que promettait le cardinal Hildebrand. » C'est faire l'histoire à sa façon, et méconnaître la vérité. Grégoire ne montre ici ni faiblesse ni témérité, et il est loin d'être indécis. Il est au contraire bien décidé à s'opposer aux habitudes criminelles de Henri et à ses criantes injustices; mais il veut tenter la voie de la douceur, et n'employer la rigueur qu'à la dernière extrémité. On reconnaît bien là le cardinal Hildebrand, et sa volonté de fer, ne revenant jamais de ce qu'il a conçu comme utile ou nécessaire, et employant tous les moyens pour y parvenir, la douceur et la sévérité. M. Voigt, en exposant ses vues, a été plus impartial que l'écrivain français.

(Note du traduct.)

Bien des personnes, parmi lesquelles étaient Béatrix et Mathilde, parentes du roi, et même plusieurs grands de l'Empire, tels que Rodolphe de Souabe, Berthold de Zahringen, duc de Carinthie, et Welf de Bavière, travaillaient à rapprocher Grégoire et Henri, et à les unir par une confiance mutuelle (\*). Leurs avis, les menaces du pape, qui était bien connu de Henri et de ses partisans; la situation politique de l'Empire, le soulèvement des Saxons, tout portait le roi à faire de sérieuses réflexions. Dans cet état il écrivit à Grégoire une lettre pleine de respect, de soumission, et donnant les plus belles espérances (\*\*).

« Comme le sacerdoce et l'Empire, dit-il, ont besoin,  
« pour subsister, d'un secours mutuel, il est nécessaire  
« que les deux chefs soient intimement unis; c'est le

(\*) Cum Beatrix et filia ejus Mathildis romanæ Ecclesiæ penitus faventes cum quibusdam maximis regni proceribus laborent nostrum atque regis animum firmiter unire; contra quem quidem nullum odium neque debemus, neque volumus exercere, nisi, quod absit, divinæ religioni contrarius voluerit existere. (*Epist.*, I, 26.) Ce qui nous montre de nouveau les sentiments de Grégoire. (*Note du traduct.*)

(\*\*) Cette lettre, qui se trouve dans la collection de Mansi, *Conc. sacros.*, t. xx, dans Colet., t. xii, pag. 259, et dans Labbe, t. x, p. 29, doit avoir été écrite dans le temps où nous la plaçons; car Grégoire en parle dans une épître à Herlembaud de Milan. (*Epist.*, I, 25.) Son authenticité est contestée dans l'*Histoire universelle*, part. 41, p. 102. On prétend qu'elle n'est qu'une pieuse invention, et on ajoute: « Henri n'avait jamais pensé aux choses qu'on lui met dans la bouche. Un partisan peu éclairé du pape a seul pu lui prêter des dispositions aussi invraisemblables. » Mais ces raisons ne sont d'aucun poids. Si la lettre est sans date, cela ne prouve pas contre son authenticité, car on trouve bien des lettres de la main de Henri et des autres empereurs non datées. On comprend parfaitement, d'après le caractère de ce prince, qu'il ait pu écrire d'une manière et agir d'une autre. Le pape, dit-on, n'en fait pas mention; mais il en parle expressément (*Epist.*, I, 25): « Henricum regem præterea scias dulcedinis et obedientiæ plena nobis misisse, et talia qualia neque ipsum, neque antecessores suos recordamur romanis pontificibus misisse. » Et Domnizo (*Vita Mathildis*, sect. xix) y fait aussi allusion :

Ad cujus (Papæ) scripta rescripsit rex bona dicta;  
Cujus Papa legens apices, gaudens ait esse,  
In cœlo cunctis de tali gaudia justis.

« seul moyen de conserver, dans le lien de la charité et  
« de la paix, la concorde de l'unité chrétienne et l'état  
« de la religion. Nous qui, avec la permission de Dieu,  
« tenons déjà, depuis quelque temps, les rênes du gou-  
« vernement, nous n'avons pas toujours respecté,  
« comme il le fallait, les droits du sacerdoce, ni rendu  
« les honneurs que nous lui devons. Ce n'est pas sans  
« cause que nous avons reçu de Dieu le glaive ven-  
« geur; mais nous ne l'avons pas toujours tiré contre  
« les coupables, comme la justice l'exigeait. Aujourd'hui  
« que la miséricorde divine nous a donné un cœur  
« contrit, et nous a fait rentrer en nous-même, nous  
« confessons nos péchés à votre indulgente paternité,  
« espérant dans le Seigneur que nous mériterons d'en  
« être absous par votre autorité apostolique. Hélas!  
« criminel et malheureux, par les dérèglements de la  
« jeunesse, par l'abus du pouvoir suprême, et par les  
« mauvais conseils, nous avons péché contre vous et  
« contre le ciel, et nous ne sommes plus digne d'être  
« appelé votre fils. Nous ne nous sommes pas contenté  
« de toucher aux affaires ecclésiastiques; mais nous  
« avons abandonné les églises sans défense, nous les  
« avons vendues à des sujets indignes, coupables de si-  
« monie, qui n'étaient pas entrés par la porte, mais qui  
« étaient venus d'ailleurs. Comme nous ne pouvons plus  
« réformer ces Églises sans votre autorité, nous vous  
« demandons avec instance votre secours et votre con-  
« seil sur ce sujet, et en général sur tout ce qui nous  
« concerne. Vous serez obéi en tout. Nous vous prions

« de commencer par la réforme de l'Église de Milan,  
« qui est dans le schisme par notre faute, et de pro-  
« céder ensuite à celle de toutes les autres. Nous ne  
« manquerons pas de vous soutenir dans tout ce que  
« vous entreprendrez, vous suppliant seulement d'user  
« envers nous d'indulgence. Vous recevrez dans peu  
« de temps une nouvelle lettre, et des envoyés qui  
« vous expliqueront encore plus clairement nos inten-  
« tions. »

Ceci était au-dessus de l'attente de Grégoire ; jamais il n'aurait cru le roi aussi soumis. Cette lettre lui donnait un pouvoir auquel il ne s'attendait pas, et un gage qui convenait merveilleusement à son plan. Aussi Grégoire était-il tellement au comble de la joie (1), qu'il disait lui-même avoir reçu une lettre pleine de douceur et de soumissions, telle que jamais prédécesseur de Henri n'en avait écrit à un pontife romain. Ceci arriva dans l'automne de l'année 1073. Il est vrai, la situation politique de Henri en Allemagne était tellement critique, qu'il devait regarder la paix avec le pape comme le principal moyen de se tirer d'embarras : la Saxe et la Thuringe étaient en pleine insurrection.

Déjà depuis longtemps ces peuples avaient deviné le but des fortifications, ils s'étaient aperçus qu'elles tendaient à la destruction de leur liberté et à l'anéantissement de leur forcé. Chaque jour les soldats du roi sortaient de ces forts, se jetaient sur leurs biens, le-

(1) *Epist.*, 1, 25.

vaient des impôts exorbitants sur leurs champs et leurs forêts, prenaient, sous prétexte de dime, des troupeaux entiers ; forçaient les habitants, même d'une condition honnête, à faire des corvées pour la garnison ; enlevaient leurs filles et leurs femmes sous les yeux de leurs parents ou de leurs maris, les entraînaient dans les forts, et, après les avoir déshonorées, les renvoyaient ignominieusement dans leurs familles. Quand on avait le malheur de manifester la peine et le chagrin dont le cœur était navré, on était coupable aux yeux du roi, et mis en prison, d'où l'on ne sortait qu'après avoir donné pour rançon toute sa fortune. Le roi n'écoutait aucune plainte et ne redressait aucun tort ; il repoussait ceux qui recouraient à lui, en leur disant que les Saxons et les Thuringiens s'étaient attiré ces maux en refusant de payer la dime ; et que, comme les lois de l'Église ne pouvaient les porter à l'accomplissement de leurs devoirs, il était obligé de se constituer le vengeur de la cause de Dieu, et de les contraindre par la force (1). Par ces sortes de propos, le roi perdait naturellement sa considération, le peuple devenait opiniâtre et rebelle, qualité qui depuis longtemps caractérisait les Saxons ; de là résultait que les ordres de Henri étaient méprisés, que les contributions ne rentraient pas au trésor, qu'on éprouvait partout des difficultés et de la résistance (2) ;

(1) Ce tableau est tiré de Lamb., ann. 1073, et s'accorde avec la relation de Bruno, p. 105, et avec un poème sur la guerre de Saxe dans Reuberi, *Veter. Script.*, t. 1, p. 202.

(2) Aventin. *Annal.*, Boior.

car, à mesure que le roi rebutait le peuple de la Saxe, et qu'il bannissait les seigneurs saxons de sa cour, en humiliant les uns, en persécutant les autres (1), et en leur préférant les Souabes, les grands de la Saxe, même les ecclésiastiques, se rapprochèrent davantage et s'unirent plus étroitement.

Henri invita les seigneurs saxons à une assemblée à Goslar, sous prétexte de conférer avec eux sur quelques affaires importantes de l'État. L'assemblée devait se tenir le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, 1073. On y arriva dans l'attente de quelque chose d'extraordinaire. Les ducs, les comtes et les évêques se trouvaient réunis à l'heure indiquée au palais du roi : le prince, qui s'amusait au jeu, envoya quelqu'un pour les prier de l'attendre un moment. Le jour se passa sans autre nouvelle de sa part ; le soir, un de ses affidés vint leur annoncer que le roi s'était absenté. L'indignation des princes était au comble ; et si le margrave Dedi n'eût pas arrêté leur résolution et apaisé leur courroux, ils se seraient déclarés, à l'instant même, déliés de leur serment de fidélité (2).

Le roi avait annoncé vers la même époque une expédition contre les Polonais, sous prétexte que, contraire-

(1) On dit que Henri s'oublia au point de donner le nom de domestique à un homme d'une naissance illustre, à Frédéric de Berge. Il persécuta cruellement un certain Guillaume, auquel le soin qu'il prenait de sa personne avait fait donner le sobriquet de roi de *Lothes-Lavo*, « propter nimium cultum sui rex de *Lothes-Lavo*. » (Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 105.)

(2) *Annalist. saxon.*, ann. 1073. Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 107.

ment à ses ordres, ils avaient porté la guerre dans la Bohême, et mis tout à feu et à sang. Il avait espéré cacher par là aux Saxons le but de ses préparatifs de guerre. Les Saxons avaient sans doute des soupçons qu'ils auraient voulu éclaircir à Goslar; mais il leur était impossible d'y parvenir, car toutes les places et les avenues de la cour étaient occupées par les Souabes (1). Le roi avait donné des ordres pour que l'armée se trouvât réunie le jour de l'octave de la Conception. Les Saxons voyaient bien à quoi ils devaient s'attendre. Les dangers dont ils étaient menacés, les injustices qu'ils avaient souffertes, jointes à des humiliations personnelles, leur inspirèrent à tous les mêmes sentiments. Aussi la même nuit qui suivit le jour de Goslar, où ils avaient été si indignement joués, et qui devait commencer de si grandes calamités, les princes, avec d'autres personnes de confiance, se rassemblèrent secrètement dans une chapelle à Goslar. Là, à la lueur d'une lampe, ils s'entretenirent de l'outrage qu'ils venaient de recevoir, et des maux qui pesaient depuis si longtemps sur leur patrie et sur le peuple auquel ils appartenaient. Tous convinrent unanimement qu'il valait mieux mourir pour la défense de leurs droits et de leurs libertés, que de continuer à vivre dans un si cruel esclavage. Après qu'ils eurent indiqué l'endroit et le jour d'une assemblée

(1) Qua expectatione suspensis et intentis omnibus, ipse jam ferocius solito atque infestius agebat, posthabitis principibus, solos circa se Suevos assiduo habebat, ex his sibi auricularios a secretis, ex his tam familiarium quam publicorum negotiorum procuratores instituebat. *Lamb.*

générale, ils se séparèrent, et s'en retournèrent chacun chez eux (1).

Peu de temps après, une grande multitude de peuple de tout âge se réunit à Nockmeslove (2). On était étonné de voir une réunion aussi nombreuse dans un endroit si petit; car bien des gens ne connaissaient pas le but de ce concours extraordinaire. Otton, duc de Bavière, monta sur un tertre qui se trouvait au milieu des champs, imposa silence à la multitude, et parla ainsi (3) :

« Braves Saxons, il en est parmi vous qui connaissent  
 « déjà le motif qui a porté vos princes à vous réunir  
 « dans ce lieu; mais il faut le faire connaître à tous, pour  
 « que personne ne puisse s'excuser sur son ignorance,  
 « et que chacun soit informé exactement du sujet de nos  
 « plaintes. Le malheur, l'ignominie, l'oppression, que  
 « nous souffrons depuis longtemps individuellement,  
 « sont venus à un point extrême, et ne peuvent plus  
 « être supportés; mais les maux que le roi veut faire  
 « peser sur la nation entière, si Dieu le permet, sont  
 « bien plus grands encore. Vous voyez les forts qu'on  
 « a élevés dans votre patrie, vous connaissez les nom-  
 « breux soldats qui les gardent, et qui n'attendent que  
 « le moment de vous surprendre. Non, ces forts n'ont  
 « pas été construits contre les barbares qui vous at-  
 « taquent journallement; car ils se trouvent au cœur

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1075. — Bruno, *de Bell. Saxon.*, p. 107.

(2) Bruno appelle ce lieu Nockmeslove; l'Annaliste saxon, Holicinsleve, et la Chronique de Magdebourg, Nockmelslovo.

(3) Comme jadis les généraux romains du haut d'une tribune rustique :  
 « E tribunali cespitatio, viridi cespite exstructo. » Tacit., *Annal.*, 1, 18.

« du pays, où personne ne nous fait la guerre, car l'en-  
 « nemi ne menace que nos frontières. En les construi-  
 « sant avec tant de soin, le gouvernement avait-il un  
 « autre but que celui de nous faire souffrir ce qu'un  
 « grand nombre de vous a déjà souffert, et ce que vous  
 « souffrirez tous, si la miséricorde de Dieu et notre  
 « courage n'y mettent un terme? Ils portent dans ces  
 « châteaux tout votre bien; ils y entraînent vos filles et  
 « vos femmes, ils s'emparent de vos domestiques et de  
 « vos troupeaux au gré de leurs désirs. Rien n'est à  
 « l'abri de leur brigandage. Ils vous forcent vous-mêmes  
 « à charger vos épaules d'un fardeau ignominieux. Mais  
 « tout ce que vous avez déjà supporté n'est rien, en  
 « comparaison de ce que vous supporterez encore.  
 « Quand le roi aura couvert tout le pays de châteaux,  
 « quand il y aura placé des hordes armées, et qu'il leur  
 « aura fourni tout ce qui est nécessaire, il ne se con-  
 « tentera plus de vous ravir individuellement votre  
 « bien, il vous prendra vos possessions en masse<sup>(1)</sup>,  
 « les donnera à des nouveaux venus, vous ôtera la  
 « liberté, et vous rendra esclaves de gens obscurs et  
 « inconnus; car tout ce qu'il fait tend à votre servi-  
 « tude. Comment! les Saxons, ce peuple si brave, si  
 « vaillant dans tous les temps, le souffriront! Ne vaut-  
 « il pas mieux mourir avec honneur que de traîner une  
 « vie misérable, que de servir de jouet à leur orgueil,  
 « et de perdre la vie dans l'ignominie? Le valet qui se

(1) Voy. le poëme sur la guerre de Saxe (dans Reuber, *Veter. Script.*, t. 1).

« loue ne supporte pas l'injustice de ses maîtres; et  
 « vous, qui êtes nés libres, vous accepterez l'esclavage  
 « avec indifférence? Peut-être hésitez-vous à rompre le  
 « serment prêté au roi, parce que vous êtes chrétiens!  
 « Quoi! au roi! Tant qu'il était roi pour moi, et qu'il  
 « se montrait tel, je lui ai gardé la fidélité promise;  
 « depuis qu'il a cessé d'être roi, et qu'il ne se conduit  
 « plus comme tel, je ne lui dois plus de fidélité. Cou-  
 « rage donc! nous ne marchons pas contre le roi, non,  
 « mais contre l'ennemi de notre liberté, contre l'en-  
 « nemi de notre patrie. C'est pour la défense de la  
 « patrie et de la liberté, qui ne se perd jamais qu'avec  
 « la vie, que je prends les armes, et que je vous exhorte  
 « à faire de même. Courage! levez-vous, transmettez à  
 « vos enfants l'héritage que vous avez reçu de vos pères!  
 « Agissez, ne permettez pas que, par votre lâcheté  
 « et par votre négligence, vos neveux deviennent,  
 « comme vous, esclaves d'hommes pervers et corrompus.  
 « Cependant, pour ne rien précipiter, nous allons expo-  
 « ser les injustices que chacun de nous a souffertes de  
 « la part de celui que nous avons nourri depuis son  
 « enfance, et à qui, d'entre tous les peuples, nous  
 « sommes restés constamment fidèles. Nous déciderons  
 « alors en commun si nous devons supporter plus long-  
 « temps de semblables injustices (1). »

(1) Voy. *Chron. Magdeb.*, et Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 108. Les Saxons disaient aussi : La liberté d'un pays ne se conserve que par le fer et l'acier.

But man and steel, the soldier and his sword! (*Goldsmith.*)

Alors les princes et les évêques se levèrent tous, et exposèrent chacun leurs griefs. Werner (1), évêque de Magdebourg, accusait le roi d'avoir livré par deux fois au pillage sa ville épiscopale; Burchard, évêque de Halberstadt (2), d'avoir enlevé à un noble seigneur des biens qui appartenaient à l'Église. Otton parut aussi à son tour, se plaignant d'avoir été privé, sous prétexte d'un attentat, de ses États de Bavière, après une longue et légitime possession. Dedi exposa le ravage fait dans ses terres; le comte Hermann, le stratagème dont on s'était servi pour s'emparer de Lunebourg. Vint ensuite Frédéric, comte palatin de Saxe, accusant le roi de lui avoir fait enlever le fief de l'abbaye de Hersfeld (3). Frédéric de Berge et Guillaume, surnommé le Roi, se plaignaient également du prince : l'un, d'avoir voulu lui ôter sa liberté; l'autre, son patrimoine. Le malheur de ces derniers causa le plus d'effroi, parce que chacun y voyait le sort qu'il devait attendre. Enfin, tous se présentèrent; leur nombre était très-considérable (4). Pleins de ressentiment, animés par l'amour de la liberté et de la justice, ils levèrent les mains, et jurèrent tous : les évêques, qu'ils se serviraient de tout leur pouvoir

(1) Lambert l'appelle Wezel; l'Annaliste saxon, Werinherus; la *Chron. Magdeb.*, Werner.

(2) Homme d'une grande sainteté, et qui exerçait une grande influence sur l'esprit des ecclésiastiques.

(3) Herolde felde.

(4) Bruno dit, p. 108 : « Convenerat autem exercitus maximus. » L'Annal. saxon, 1073, et la *Chron. de Magdebourg*, p. 296, sont parfaitement d'accord avec lui sur ce point.

pour soutenir l'indépendance de l'Église et de l'État; les seigneurs, qu'ils défendraient jusqu'à leur dernier soupir la liberté de leur patrie, et qu'ils verseraient leur sang pour assurer son indépendance (1).

Parmi les ecclésiastiques qui prêtèrent le serment, figuraient Hecel, évêque de Hildesheim; Werner, évêque de Marsebourg (2); Eilberth de Minden; Immel de Paderborn; Frédéric de Mimigardenfurth, et Bennon de Messien : parmi les laïques, le margrave Udon; Adèle, la courageuse épouse du margrave Dedi; Ecbert, margrave de Thuringe, fils de celui qui avait retiré le roi des flots du Rhin : il était encore trop jeune pour porter les armes; enfin les comtes Otton, Henri, et Conrad. Tous ceux-là et une foule innombrable d'autres jurèrent de prendre la défense de la liberté, des lois et de la justice, et promirent leur active coopération (3).

Après une démarche semblable, ils refusèrent, comme

(1) *Annal sax.*, ann. 1075.

(2) C'était un homme distingué de son temps, qui, « suo tempore quasi sidus cœleste totam illustravit Ecclesiam, vir excellentis in Deum meriti, et sui vigilantissimus executor officii. » Il montrait un zèle ardent à convertir les païens au christianisme. Il n'avait aucune connaissance de la langue slavonne; et comme il désirait particulièrement communiquer la parole de Dieu aux Slaves, dont un grand nombre était encore attaché à l'idolâtrie, il fit composer en caractères latins quelques ouvrages dans leur langue; et ce qu'il ne comprenait pas, il s'efforçait de le faire comprendre aux autres par les intonations de sa voix : « Quod non intelligeret, verbis stridentibus intelligendum aliis infunderet. » Winnigstadii, *Chron. Halberst.*

(3) Lamb. en porte le nombre à plus de soixante mille. Lamb. Schaffn., ann. 1073, et Lehmann's Speyer, *Chron.*, p. 376, donnent seulement le nom des principaux conspirateurs.

on peut le penser, de prendre part à l'expédition contre la Pologne. Le roi laissa échapper plus d'une parole menaçante, mais elles ne firent que raffermir les Saxons, et que conduire leur plan à maturité. Tout le peuple voyait avec une profonde douleur le sort malheureux du duc Magnus, dont le père, Ordulf, était mort en lui laissant de grands domaines, et dont la mère était une fille du roi de Danemark. Il était détenu depuis deux ans. Déjà plusieurs fois on avait demandé sa liberté avec les plus vives instances ; mais le roi ne voulait l'accorder qu'à condition qu'il renoncerait à son titre et lui donnerait tout son patrimoine, pour prix de sa délivrance. Le duc n'y consentit pas, aimant mieux passer toute sa vie dans la misère et dans les tourments. Personne ne souffrait plus du sort de Magnus et n'en concevait plus de chagrin que le noble duc de Bavière, Otton. Il alla encore une fois trouver le roi, s'offrit à porter les fers à sa place, et lui dit : « Prenez et partagez à votre gré tous  
« mes biens ; mais rendez la liberté à mon ami, dont  
« la loyauté pour moi est devenue la cause de son  
« malheur. » Le roi lui répliqua par ces paroles injurieuses : « que lui et ses biens appartenaient depuis  
« longtemps au roi, et qu'il n'avait pas encore assez  
« expié ses crimes pour pouvoir offrir ses biens et  
« sa personne. »

Le duc fut indigné de cette réponse, et avec lui le peuple de tout âge et de toute condition. On courut aux armes. Les mots de droit et de liberté étaient dans

toutes les bouches (1), on ne s'entretenait plus que de l'indigne conduite du roi. Car le peuple a une longue patience : il se soumet sans difficulté à celui qui commande ; mais lorsqu'un roi passe les bornes de la justice, lorsqu'il foule aux pieds des droits sacrés qui sont écrits dans tous les cœurs, et que chaque individu se met à les expliquer selon sa fantaisie, sans en connaître le sens et sans s'en rapporter à des hommes plus éclairés, alors il n'y a plus de sûreté pour le trône (\*), et surtout quand on reçoit injustice et oppression d'où l'on ne doit attendre que justice et qu'amour. Les trônes sont entre les mains du peuple, et ne sont assurés qu'à ceux qui savent gagner les cœurs.

Henri s'était rendu odieux dans la Saxe et dans la Thuringe (2), et il ne s'était pas moins aliéné l'esprit de bien des gens en Allemagne. Cependant il n'était pas encore sans ressources ; il avait pour lui tous les archevêques, les évêques, les abbés et les prélats de l'Empire (3). Liemar, archevêque de Brême (4), Eppon,

(1) Le poème de la Guerre de Saxe fait ainsi parler le peuple au roi :

. . . . . Corrige facta,  
Leges redde tuis ablataque patria jura.

(\*) M. Voigt avoue donc que le principe de l'interprétation individuelle en matière politique conduit à l'anarchie ; mais ce principe produit le même effet en matière religieuse. Avec l'interprétation individuelle, plus de religion, comme il n'y a plus de gouvernement lorsque chacun est libre d'interpréter les lois à sa fantaisie. (*Note du trad.*)

(2) Berthold. Constant., ann. 1075. « Tota Saxoniam et Thuringiam rebelant. »

(3) Lehmanns' Speyer, *Chron.*, p. 576.

(4) La position personnelle de ce prélat pouvait le décider à faire cause commune avec le roi, à raison de nombreuses avanies que son Église avait souffertes de la part de Magnus. Ordulf et son fils Magnus étaient extrême-

évêque de Ceits, Bennon d'Osnabruck, ne donnaient pas dans les idées du peuple; ils quittèrent leurs villes, et se mirent du côté du roi. Il avait aussi pour lui Rodolphe de Souabe et Godefroi, duc de Lorraine, l'époux de Mathilde de Toscane; Zwentibold, duc de Bohême. D'autres, tels que le duc de Carinthie, et Ernest, margrave de Bavière (1), lui promirent également leur appui. Bien des villes naissantes se déclarèrent en sa faveur, espérant de trouver protection dans ses armes contre la violence des seigneurs. Si Henri, avec son esprit pénétrant, avait su réunir ses forces et les diriger vers un même but, il n'y a pas de doute qu'il n'eût promptement soumis la Saxe.

Henri se trouvait au mois d'août à Goslar; les Saxons envoyèrent trois de leurs principaux chefs (2), avec des déclarations précises et des demandes nettement exposées. Meinfroi, l'un d'eux, déjà âgé, et qui avait blanchi sous les armes, parla avec une grande élévation: « Très-

ment contents de voir Adalbert de Brême « ab ordine senatorum ejectum esse » (Albert., *Stadensis Chron.*, ann. 1067); et Adam de Brême (*Hist. eccles.*, iv, p. 9) se plaint amèrement: « Cum tota ducis (Ordulfi) familias, pastorem et Ecclesiam (Bremensem), populum et sanctuarium derisioni haberent, Magnus ante omnes sæviebat, glorians se tandem reservatum esse, qui rebellem domaret Ecclesiam. Magnus ergo filius ducis collecta latronum multitudine non eo modo Ecclesiam impugnare conatus est, quemadmodum parentes ejus, verum ipsum Ecclesiæ pastorem persecutus... aut membris truncare aut funditus interficere quærebat archiepiscopum. » C'est sans doute pour cela que dans un acte (Lindenbrog., *Script. septentr.*, p. 144), Henri dit de l'archevêque: « Lateri nostro fidus et irremotus comes toto illo tempore adfuit. »

(1) Lehmann nomme les premiers, et Lambert les deux derniers.

(2) Aventin, *Annal. Boiurum*. — Carm. *de Bello Saxon*. Tous les deux appellent l'orateur *Meginfried*.

noble roi, dit-il, et très-magnanime héritier de l'empire de votre aïeul et de votre père, le peuple de la Saxe, qui ne le cède à aucun autre en valeur et en fidélité, vient vous de mander de lui rendre les droits de ses ancêtres et la liberté de son pays. Des étrangers et des misérables s'emparent par violence de nos biens, et enlèvent aux habitants du pays leurs forêts, leurs pâturages et leurs troupeaux. Si vous nous laissez vivre d'après les usages de nos aïeux, alors ni la Gaule, ni la Germanie, ne pourront offrir des sujets plus dévoués à votre personne (1). Mais dispensez-nous de prendre part à la guerre contre la Pologne : car, nuit et jour, nous sommes obligés de tirer l'épée contre les Luticiens, nation qui menace continuellement nos frontières de massacres, d'incendies et de dévastation. Nos forces suffisent à peine pour repousser leurs injustes agressions ; il nous semble donc absurde d'attaquer des nations étrangères et éloignées, quand nous avons à nos portes un ennemi redoutable. Les Saxons vous demandent de détruire les forts que vous avez fait construire sur les hauteurs pour l'anéantissement de leur liberté, de donner satisfaction aux seigneurs que vous avez arbitrairement dépouillés de leurs biens ; de ne pas toujours séjourner dans la Saxe, où vous avez déjà passé votre enfance ; de visiter aussi d'autres provinces de l'Empire ; de chasser de votre cour des hommes vendus, qui causent votre perte et celle de l'État ; de donner l'administration aux

(1) Aventin et le poème *de Bello Saxon.* sont d'accord.

grands de l'Empire ; de renvoyer cette troupe de concubines qui vous entourent , au mépris de la pudeur ; de respecter la reine et de la maintenir dans ses droits, puisque, d'après les règles de l'Église, elle est devenue votre épouse légitime ; de renoncer enfin, maintenant que vous êtes parvenu à un âge plus mûr, à tous les dérèglements par lesquels vous avez déshonoré le trône dans votre jeunesse. Le peuple saxon vous supplie, au nom de Dieu, de prendre en considération ses demandes, et de ne point le réduire à l'extrémité. Si vous êtes modéré à son égard, il vous sera soumis, et vous servira autant que des hommes libres doivent servir sous un régime de liberté. Les Saxons portent le nom de *chrétiens*, et ils ne veulent pas le souiller par des rapports avec un homme qui trahit si ignominieusement la foi du Christ. Si vous voulez les réduire par la force des armes, eh bien ! les armes ne leur manqueront pas, et ils sauront s'en servir. Ils vous ont prêté serment de fidélité, ils rempliront leurs engagements tant que vous serez roi pour l'édification et non pour la ruine de l'Église ; tant que vous gouvernerez conformément à la justice, aux lois et aux coutumes de leurs ancêtres ; tant que vous conserverez à chacun son rang, sa dignité et ses droits. Mais si vous rompez ce pacte, ils ne seront plus liés par aucun serment, et ils auront le droit de vous faire la guerre comme à un ennemi barbare et un oppresseur du nom du Christ ; et tant qu'ils auront un reste de vie, ils continueront de combattre pour l'Église de Dieu,

pour la foi de Jésus-Christ et leur propre liberté (1). » Henri était irrité et hors de lui-même; cependant il reprit bientôt sa présence d'esprit, et répondit aux députés, d'un ton dédaigneux : « Si vous avez souffert des  
 « injustices, dit-il, il est de notre devoir de ne pas les  
 « laisser impunies. Aucun homme innocent n'a encore  
 « réclamé en vain notre justice. Si, pour conserver la  
 « paix, je prends la défense du faible, de la veuve et  
 « de l'orphelin, je proscriis aussi le vol et le larcin, je  
 « fais rendre le bien injustement enlevé, je punis le  
 « brigandage, et je remplis les devoirs de la royauté.  
 « Je suis placé au premier rang par le Tout-Puissant, et  
 « je porte le glaive de la justice pour punir les séditeux  
 « et les malfaiteurs, de quelque condition qu'ils soient, et  
 « pour assurer la tranquillité à ceux qui aiment la paix  
 « et la concorde. Si votre peuple veut quelque autre  
 « chose, je réunirai les grands de l'État, dont la déci-  
 « sion tiendra lieu de celle des armes (2). »

Quand les envoyés rapportèrent cette réponse à leurs compatriotes, tous les seigneurs, et Otton de Nordheim à leur tête, voulurent se venger sur-le-champ de l'orgueil d'un roi qui parlait d'eux avec tant de légèreté. « Un prince obstiné dans le mal doit être humilié, disaient-ils, par la force publique. » Tous prirent précipitamment les armes, le peuple accourut en foule. Près de soixante mille hommes armés marchèrent sur Gos-

(1) Lamb. Schaffn., ann. 1073. — Lehmann's Speyer, *Chron.*, v, c. 27.

(2) Aventin, *Annal. Boior.* Le poëme saxon est d'accord avec lui.

lar (1), et campèrent près de la ville : à peine Burchard, évêque de Halberstadt, put-il retenir l'impétuosité de cette multitude irritée, et l'empêcher de prendre immédiatement la ville d'assaut.

Henri, effrayé à cette nouvelle, se retira à Harzbourg. Cette forteresse était une des plus importantes de la Saxe; elle était située sur le sommet d'une montagne qu'on appelle aujourd'hui Bourgberg, un des plus beaux sites du Harz; les Saxons païens y adoraient autrefois un dieu nommé Crodon (2). Harzbourg, construit en 1068 par Henri, était fortifié plus encore par la nature de sa position que par la main des hommes; on ne pouvait l'aborder que d'un seul côté, par un sentier bien difficile. Des montagnes élevées, couvertes d'épaisses forêts, touchaient à ses murs, de manière qu'il était impossible de l'investir complètement (3); tandis que la garnison pouvait entrer et sortir sans avoir à craindre l'ennemi. Henri y avait fait construire une église magnifique : son fils, enlevé par une mort prématurée, y était enterré; on y avait déposé aussi le bras de saint Siméon, la tête de saint Anastase, martyr, et les reliques de plusieurs autres saints. Henri venait d'y apporter les

(1) Lamb. Schaffn.

(2) Il s'y trouvait jadis une grande statue de Crodon, l'ancienne divinité des Saxons. Eccard, *in Dissert. de usu stud. etymolog.*, 1, 2, met en doute l'existence de cette idole.

(3) Voici la description qu'en fait Lambert : « Castellum in altissimo colle  
• situm erat, et uno tantum itinere, ipsoque difficillimo, adiri poterat. Cætera  
• montis latera vastissima silva inumbrabat, quæ exinde per multa millia  
• passuum continua vastitate in latum extenditur usque ad confinium Thu-  
• ringiæ. »

insignes de la royauté, avec une partie de ses trésors. L'armée des confédérés arriva bientôt devant la place, et campa sous les murs, au grand étonnement du prince. Burchard, évêque de Halberstadt, détacha un corps de troupes, et alla assiéger Heimbourg, dont la garnison lui avait fait souvent éprouver de cruelles vexations (1). Trois mille hommes y arrivèrent pendant la nuit, pour escalader la place à la faveur des ténèbres. Mais leur essai ne fut pas heureux, car ils furent repoussés avec une perte considérable. Alors le peuple de la Thuringe accourut à leur secours avec une multitude d'autres gens du voisinage; et Frédéric, comte Palatin de Saxe, cerna la place avec six mille hommes. Mais un siège lui paraissait trop long; il apprit que les chefs qui commandaient le fort étaient accessibles à la corruption. En effet, ils se rendirent, la place ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines (2); mais les Saxons y avaient perdu beaucoup de monde (3).

Après cette expédition, le corps d'armée revint devant le fort de Harzbourg, qui était gardé par trois cents chevaliers d'une valeur éprouvée. La place fut cernée partout où on pouvait l'aborder. Deux cents che-

(1) Le nom de cette place varie dans les auteurs : on l'appelle Hennenberg, Henneberganum, Heimenbrug. Elle était située dans la principauté de Blankerbourg, sur la montagne du bois de la déesse Oстера, et avait été bâtie avant Harzbourg. Non loin de là, il y a encore un village du même nom.

(2) Aventin dit : « Eckbert, præfectus prætorio Saxoniae, l'assiégea. » Voir Rupert dans Goldast, *in Apolog.*, et Meibomius, *de Gente Heimburg.*

(3) Le poème *de Bello Sax.* célèbre ce siège. Lamb. ne parle pas de la trahison. Selon lui, la forteresse fut prise de vive force, brûlée, et la garnison eut la permission de se retirer sans être punie de ses excès.

valiers firent par deux fois une sortie vigoureuse; les Saxons perdirent du monde (1), car leurs troupes étaient divisées entre six forts où le roi avait mis garnison (2). Ils avaient devant Harzburg vingt mille hommes qui employaient tour à tour la force et la ruse pour s'emparer de la place. Ils interceptaient les convois, cherchaient à tromper ceux qui les conduisaient, ou à les gagner; mais tout fut inutile.

En ces jours se trouvaient, autour du roi, Eppon, évêque de Ceits; Bennon d'Osnabruck (3), en qualité de conseillers; Berthold de Carinthie y était venu aussi, à cause de quelques affaires particulières. Le roi, dans son embarras, voulait se servir de cet homme habile et éloquent. Il le gagna en lui rendant son duché, dont Marquard d'Eppenstein s'était emparé, disait-il, à son insu et contre son gré. Berthold ne se trompait pas sur les vrais motifs de cette bienveillance; cependant il promit au roi de répondre à son appel, chaque fois que les intérêts de l'État l'exigeraient (4). Le roi envoya ces trois hommes au camp des Saxons, pour les inviter (5)

(1) Aventin, *Annal. Boior.*

(2) Le poème saxon dit :

Sex ibi castellis multo munimine firmis,  
Præsidia imposuit, victum quoque largiter addit.

Puis il ajoute, en parlant des Saxons :

Sic indiscrete pravi rapiuntque ruuntque,  
Nec minus interea circumdant milite castra,  
Regia, præsiidiis quæ sunt commissa relictis.

(5) Liémar, archevêque de Brême, est aussi nommé.

(4) Lamb., ann. 1073.

(5) Bruno nomme l'évêque Frédéric, le duc Berthold et Sigefroi, cha-

« à déposer les armes, qu'ils avaient prises, sans doute, dans un but honorable, mais en donnant un mauvais exemple pour l'avenir ; à ne rien entreprendre au-dessus de leurs forces ; à ne point persister dans une guerre qui leur attirerait la réprobation des princes de l'Empire ; à ne point faire ce qu'on n'avait jamais vu, ni de leur temps, ni du temps de leurs pères. » Les envoyés disaient que leur cause était juste, que le roi les avait forcés à ces sortes de violences par ses injustices ; mais que l'honneur devait l'emporter sur la colère. « La dignité royale, qui est inviolable, disaient-ils, même aux yeux des barbares, doit être respectée : ainsi mettez votre épée dans le fourreau, étouffez toute dissension, indiquez l'endroit et le jour d'une grande diète composée de tous les grands du royaume ; le roi se justifiera devant leur tribunal des torts qu'on lui impute, et réformera tout ce qui aura besoin d'être réformé. » Les Saxons répondirent : « La nécessité qui nous force à nous insurger n'existe pas ailleurs, car le roi a toujours épargné les autres peuples ; c'est nous qu'il a choisis de préférence pour nous écraser, selon la parole du prophète, sous des chariots de fer ; et quand il a obtenu une fois la supériorité, il ne sort plus de notre pays, afin de nous ravir notre héritage et notre liberté, et de

pelain du roi, parmi les ambassadeurs. Sa narration est aussi un peu différente : le roi appelle le soulèvement des Saxons une guerre civile. Bruno passe encore sous silence l'appel de Henri à un tribunal des grands de l'État ; et, suivant lui, Ottôn rédigea la réponse aux ambassadeurs, réponse que Lambert met dans la bouche de tous les Saxons. L'Annaliste saxon s'accorde avec Bruno.

nous imposer le joug ignominieux de la servitude. Il a mis des garnisons sur les montagnes et les collines, pour nous forcer à lui payer l'eau que nous buvons et le bois que nous brûlons. Comment sont traitées nos femmes et nos filles par ses soldats? ne sont-elles pas victimes de leur infâme volupté? Et, ce qui nous paraît le plus dur à supporter, notre pays n'est-il pas souillé par des crimes inouïs, qu'aucune bouche chrétienne ne peut nommer? Sans doute, si les autres princes avaient souffert les mêmes maux, nous pourrions nous en rapporter à leur jugement; mais comme nous devons succomber seuls sous le poids du malheur, ou nous en délivrer par notre propre force, le jugement des autres nous devient indifférent. Ainsi, si le roi se repent de ses injustices, qu'il fasse détruire les forts, et qu'il nous donne ce gage de son sincère repentir; qu'il nous rende nos patrimoines enlevés par la fraude ou la violence; qu'il nous promette, sous la foi du serment, de ne jamais toucher aux coutumes de nos pères. S'il satisfait à ces demandes, nous aurons confiance en ses promesses, quoique nous ayons déjà été si souvent trompés : s'il ne le fait pas, alors, sans attendre le jugement des princes et des peuples, nous briserons le joug qui nous est imposé, et nous tâcherons d'assurer la liberté à nos enfants, soit par la mort, soit par la victoire. » Après avoir entendu cette réponse, les envoyés prirent congé et partirent (1).

Pendant ces négociations, deux vaillants chevaliers

(1) Lamb., ann. 1075.

du fort tombèrent à l'improviste sur une troupe de Saxons, jetèrent la confusion dans leurs rangs, en massacrèrent un grand nombre, mirent les autres en fuite, et rentrèrent dans la place après avoir fait un grand carnage. A peine les Saxons furent-ils remis de cette alarme, que la garnison de Harzbourg fit, pendant la nuit, une sortie, fondit sur des soldats endormis, et, après une grande effusion de sang, s'empara de leurs armes et de leurs chevaux (1); on ne voyait plus autour de la place que dévastation. Cependant on continuait d'échanger des messages : les Saxons persistaient dans leurs exigences (2), mais Henri regardait comme une tache ineffaçable de sacrifier ses forts à l'exigence d'un peuple qu'il n'avait pas encore appris à estimer. D'ailleurs, il n'aurait osé accepter une capitulation, en supposant même que les Saxons eussent été disposés à l'accorder (3). Ceux-ci serraient la place de plus en plus; ils gardaient toutes les avenues, pour rendre impossible l'évasion du roi. Henri s'en apercevait, et se trouvait dans un cruel embarras; car il voulait s'enfuir du côté du Rhin, où les évêques lui avaient conservé leur attachement, grâce aux grandes faveurs qu'il leur avait accordées. Il continua d'amuser les Saxons par des négociations; et, pendant qu'ils en attendaient un heureux succès, il se déroba la nuit (4) avec le duc Berthold et les deux

(1) Tel est le récit du poëme. Aventin ne parle que de la dernière sortie.

(2) Lamb., ann. 1073.

(3) Bruno, p. 109.

(4) D'après l'Annal. sax., c'était le v idus August.

évêques, et se sauva à travers l'épaisseur de la forêt, dont il connaissait parfaitement les chemins. Sa suite était très-peu nombreuse ; il avait déjà fait transporter secrètement, dans des sacs, les insignes de la royauté et une partie de ses trésors. Il ordonna, en partant, aux chefs du fort de tenir son absence secrète (1).

Après la destruction de Heimbourg, on envoya un corps d'armée devant Asenbourg (2), place forte qui paraissait imprenable aux assiégeants, à cause de sa position. On dressa un camp devant cette place, et l'on ferma toutes les issues pour la réduire par la famine ; car, bien qu'elle fût amplement pourvue de provisions, il y avait une garnison trop nombreuse pour qu'elle pût tenir longtemps. La troupe cependant résista jusqu'à Noël ; alors elle demanda au roi de prompts secours ; car la misère était au comble : la famine avait déjà fait périr un grand nombre de soldats, et ceux qui restaient n'avaient pour perspective que la mort ou la captivité.

Le quatrième jour de sa fuite, Henri, harassé de fatigue, arriva avec ses compagnons à Eschwége. Après s'y être reposé un jour, il se rendit à Hersfeld, où déjà quelques troupes vinrent se joindre à lui. Il s'y arrêta

(1) Lambert fait errer le roi pendant trois jours dans un sentier étroit et peu connu, souffrant de la faim, plein de crainte et d'anxiété, redoutant à chaque pas de rencontrer la mort.

(2) Lambert parle souvent de ce bourg, mais ne dit jamais où il était situé. Krause, dans son *Index géographique* annexé à Lambert, dit : « Pultatur fuisse aut firmissimum castrum Asseburg ditionis Guelferbytanae, aut aliud in Mansfeldiae comitatu situm. » S'appuyant sur des passages de Lambert, p. 189, il l'a placé dans la Thuringe, « in Thuringia septentrionalia, in vicinia montium Harticorum. »

pendant quatre jours, attendant l'armée qui devait marcher contre la Pologne; car le jour indiqué pour sa réunion n'était pas éloigné. Là se rendirent, avec leurs troupes, Adalbert, évêque de Wurtzbourg; Hermann, de Bamberg, et plusieurs autres seigneurs. Rodolphe, duc de Souabe, ainsi que les évêques du Rhin, de la Souabe et de la Bavière, campaient avec leurs troupes près de Mayence, attendant les ordres du roi pour le rejoindre; car le duc avait déjà appris que Henri voulait employer l'armée ailleurs, quoiqu'il en ignorât le motif. Il en est même qui prétendent qu'il n'était pas étranger aux troubles des Saxons, qu'il avait pris part aux projets de leur affranchissement, et que c'était pour cela qu'il retardait sa marche (1). Mais le roi lui envoya l'ordre de venir le joindre à marches forcées au bourg de Capella, non loin de Hersfeld. Rodolphe leva son camp, et se réunit au roi.

Les princes partisans du roi, ayant appris sa fuite, regardaient cet acte comme honteux, et indigne d'un chevalier; ils disaient hautement qu'ils étaient trompés dans leur attente, et obligés de se retirer dans leurs foyers (2). C'est ce qu'ils déclarèrent au roi lui-même, quand ils se trouvèrent réunis à Hersfeld. Henri leur répliqua avec beaucoup de douceur, s'excusa sur plusieurs choses qu'on lui reprochait, disant que sa fuite

(1) Lamb., ann. 1073. « Plerique tamen jactabant eum hujus conscium et participemque extitisse. »

(2) Parce que, comme dit l'anonyme *Vita Henr.*, « Vitam laudi, salutem fortunæ prætulit. » Bruno dit la même chose, p. 109.

avait sauvé le pays; que l'injure faite à la dignité royale retombait sur eux et sur tous ceux qui l'avaient choisi pour roi, et dont l'appui lui était nécessaire contre les méchants. Ainsi chacun doit veiller à ce que la dignité royale, qu'ils ont reçue de leurs pères dans un état brillant et entouré d'honneurs, ne soit point avilie, et qu'on ne donne point à la postérité un exemple aussi funeste. Ces paroles firent impression, et gagnèrent tous les cœurs. On était d'avis, puisqu'on était prêt, de marcher immédiatement contre la Saxe, et de tirer vengeance de ce nouvel affront; mais quelques-uns firent observer que la trop grande précipitation n'aboutit à rien; que les Saxons sont un peuple brave, porté à la guerre par leur caractère sauvage, soulevé par de fréquentes injustices, et prêt à vaincre ou à mourir, puisque le lien de la justice et des lois était brisé. On trouva ces observations fort justes, et l'on différa la guerre afin de mieux s'y préparer. Le roi donna l'ordre à tous les princes de se réunir avec leurs troupes au village de Breitungen, le jour de la Saint-Michel. Ce village appartenait au couvent de Hersfeld (1). Sur cela, le roi se retira avec les princes à la résidence royale de Tribur, et se rendit ensuite sur les bords du Rhin. Il envoyait partout des messagers aux princes et aux villes, pour les maintenir dans leur fidélité; il donnait et promettait beaucoup, restituait à plusieurs ce qu'il leur avait arbitrairement

(1) Dans le comté de Henneberg, près de la Werra. Dans les chroniques on trouve Bredingen. S'agit-il de Alten, de Herren, ou de Frauen-Breitungen? Il paraît que c'est Herrenbreitungen.

enlevé, lorsque la fortune lui était plus favorable (1).

L'évasion du roi ne resta pas longtemps inconnue aux Saxons qui étaient devant Harzbourg. Ils en avaient un vif regret, car la guerre était commencée, et le roi pouvait faire réussir son plan en renversant les obstacles qui s'y opposaient. Ils divisèrent donc leurs forces, et, après avoir laissé un corps de troupes respectable devant Harzbourg, ils se tournèrent vers d'autres forts dont il était plus facile de s'emparer. Au reste, tout en s'attachant à renverser de fond en comble ces constructions, ils prirent des mesures pour augmenter leur armée.

Dans ce but, ils envoyèrent quelques-uns de leurs principaux chefs, les plus sages et les plus prudents, aux Thuringiens, pour les informer de leurs projets, et pour les prier de faire cause commune avec eux en faveur de la liberté. Les Thuringiens convoquèrent donc une assemblée générale à Trettenbourg (2). Lorsque les députés saxons y arrivèrent, tout le peuple jeta un cri de joie; leurs plaintes furent entendues, leurs plans approuvés : on jura sur-le-champ de secourir les Saxons. Comme on était sous la même oppression et qu'on avait les mêmes motifs de s'insurger, on voulait partager les mêmes périls, prendre part, s'il plaisait à Dieu, à la même victoire, et combattre jusqu'au dernier soupir pour le bien commun des deux peuples. De même

(1) Telle est la version de Lambert, qui écrit avec le véritable esprit de l'histoire.

(2) Lambert l'appelle Tritbure, non loin de Tennstedt.

qu'à une époque plus rapprochée de nous, les confédérés helvétiques, menacés de la servitude de leurs seigneurs, se réunirent de toutes les villes à Rutli, et jurèrent unanimement de vaincre ou de mourir pour leur salut ou leur délivrance; de même le peuple de la Thuringe, toujours brave, honnête, actif, simple, et digne de ses ancêtres, jura de s'associer aux Saxons, et de les soutenir de tous ses efforts (1).

Les abbés de Fulde et de Hersfeld, et d'autres seigneurs qui possédaient des domaines dans la Thuringe, reçurent également l'invitation de se joindre à eux, et de leur envoyer leurs hommes d'armes, sous peine de la dévastation de leurs biens. Plusieurs envoyés du roi cherchèrent par tous les moyens à s'opposer à cette ligue; mais partout ils furent mal accueillis: à peine quelques hommes sages et aimés du peuple purent-ils les protéger contre la fureur populaire (2). L'archevêque de Mayence se trouvait à cette époque à Erford, on le força d'entrer dans la conspiration, et de jurer qu'il n'agirait contre eux ni par ses armes ni par ses conseils (3), et on ne le laissa partir qu'après qu'il eut donné des otages pour garantie de sa promesse (4).

(1) C'est ce que montre ce proverbe en vers :

Halec assatum Thuringis est bene gratum  
De solo capite, faciunt tibi fercula quinque.

*Thuringe Chron.*, p. 43.

(2) Propter jus gentium quo legatis est deferendum. *Lambert*.

(3) Les annales saxonnes font entendre qu'on usa de force à l'égard de plusieurs. Bruno, p. 109, dit la même chose. On leur donnait à choisir entre l'exil et la participation à la ligue.

(4) Tel est le récit de Lambert. Plusieurs auteurs croient que l'arche-

Cependant on n'était pas disposé à poursuivre le roi hors du pays (1). Les châteaux étaient le premier obstacle à lever, aussi firent-ils tous leurs efforts pour les renverser. La destruction de Harzbourg leur semblait la chose la plus nécessaire. Prendre cette place d'assaut, c'était impossible ; on résolut donc de la prendre par famine. Pour couper toutes communications à l'extérieur, on construisit sur une montagne voisine un château non moins fortifié, et l'on y plaça une nombreuse garnison. Dès lors on en vint continuellement aux mains ; car chaque fois qu'on amenait des provisions pour l'un ou pour l'autre fort, on se les disputait des deux côtés avec un grand acharnement. Les Saxons se battaient avec un courage héroïque ; ils avaient un grand avantage, leur fort était plus élevé que celui de leurs adversaires ; ils pouvaient envoyer des troupes fraîches à celles qui étaient fatiguées ; ils avaient d'ailleurs des vivres en abondance. La garnison de Harzbourg était dans une situation affreuse, elle souffrait cruellement de la faim : car, en approvisionnant la place, on ne s'attendait pas à un siège aussi long. Cependant plus d'un Saxon oublia l'injuste conduite du roi en faveur des individus non coupables : plusieurs comptaient dans le fort des amis avec lesquels ils avaient vécu et passé leur vie au sein de la paix et du bonheur ; on leur

vêque, de même que celui de Cologne et la plupart des princes des environs du Rhin, faisaient depuis longtemps partie de la ligue saxonne, mais qu'ils le tenaient secret tant que l'issue en était douteuse.

(1) Néanmoins ce parti eût été très-prudent, car on aurait affaibli les forces de Henri, et déterminé plus d'un seigneur à la défection.

passait des secours qu'ils partageaient avec leurs malheureux compagnons; de sorte que Harzbourg tint plus longtemps qu'on ne s'y était attendu (1).

Henri reçut alors une nouvelle bien fâcheuse. Hermann, frère du duc de Saxe, tenait assiégée depuis longtemps la place de Lunebourg; elle était mal approvisionnée, et la garnison se trouvait réduite aux dernières extrémités et sur le point de se rendre. Mais Hermann n'entendait pas raison, il la tenait étroitement serrée (2); et puis il envoya dire au roi « que ses  
« soldats sont dans une dure captivité; que, s'il veut  
« les avoir vivants, il commence par rendre la liberté  
« à Magnus, son neveu, et par le renvoyer auprès de  
« lui; que s'il ne le fait pas, il usera envers ses troupes  
« des droits de la guerre, et les traitera comme des  
« ennemis qui, contre le droit des gens, ont passé les  
« limites d'un territoire étranger, et qui, d'après les  
« lois du pays, ont mérité la mort. » Henri fut interdit, il hésita longtemps : abandonner ses soldats à leur malheureux sort, cela lui paraissait difficile et dangereux; il savait que par un acte semblable il s'attirerait l'aversion de ses sujets, justifierait leurs plaintes sur son injustice et sa dureté, et découragerait un grand nombre de ses partisans. D'ailleurs il n'était pas étranger au sentiment d'humanité; mais comment rendre la liberté à un homme sur la perte duquel il avait compté pour

(1) Bruno et l'Annaliste saxon sont d'accord sur ce fait.

(2) Lambert s'exprime ainsi : « Secundum prophetam, pane arcto et aqua brevi sustentabat. »

s'assurer l'empire de la Saxe, à un homme qu'un emprisonnement de trois ans devait nécessairement avoir exaspéré contre lui? Enfin les nombreux messages des assiégés aux grands du royaume, leurs prières, leurs menaces et leurs alarmes, mirent fin à l'indécision du roi; il envoya à Harzbourg l'ordre de mettre en liberté Magnus et tous ses compagnons.

Les inquiétudes de Henri ne firent qu'augmenter. Les seigneurs sur lesquels il comptait le plus et à qui il avait exposé sa position lui montraient peu d'intérêt, surtout ceux de la Souabe et de la Franconie. Les habitants de ces provinces se défiaient de lui, car le bruit courait qu'il avait sur ces deux pays les mêmes vues que sur la Saxe (1). Il ne savait pas encore mettre à profit le bon esprit des villes; mais il voyait en revanche que la Saxe et la Thuringe étaient en mouvement, que la force des ennemis s'augmentait tous les jours, et que, parmi ses places fortes, les unes étaient ruinées et les autres dans la plus cruelle détresse.

Rentrant en lui-même, et faisant de sérieuses réflexions, Henri consulta les archevêques de Mayence et de Cologne (2). Les grands lui promirent leur appui, mais à condition qu'il permettrait aux Saxons d'envoyer, à une époque déterminée, des ambassadeurs, et qu'il laisserait examiner en commun leurs griefs. Si la cause du roi était juste et qu'il fût trouvé innocent, les princes ne manqueraient pas de le secourir, comme

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1073, et Bruno, p. 110.

(2) Lambert.

cela convient aux sujets du roi : mais si la justice se trouvait du côté des Saxons, alors le roi, comme ce serait son devoir, réparerait les torts, et prendrait des dispositions plus équitables. Car ils ne voudraient pas marcher contre des chrétiens dont on aurait reconnu l'innocence, et qui leur sont d'ailleurs attachés par les liens du sang (1). Tel était le langage de Rodolphe, duc de Souabe, de Berthold de Zahringen et de Welf de Bavière (2). Henri n'en parut pas offensé.

Les archevêques indiquèrent donc aux seigneurs saxons (3) une réunion à Corvey, et le jour où elle devait avoir lieu. Sigefroi de Mayence s'y rendit; il n'en fut pas de même d'Annon de Cologne, qui ne voulait peut-être plus se mêler des affaires du monde depuis qu'il avait quitté les rênes du gouvernement. Cependant, pour se conformer à la volonté du roi, il envoya des légats qui, revêtus de son autorité, approuveraient tout ce qui pourrait contribuer au bien et à la tranquillité de l'État. L'archevêque de Mayence mit tout en œuvre pour réconcilier les Saxons avec le prince; mais le zèle même qu'il mit à défendre la cause du roi rendit les Saxons plus difficiles, et augmenta leurs prétentions. Ceux-ci connaissaient la situation de Henri, les dispositions peu favorables des grands, le caractère particulier du roi, qui ne s'en tenait jamais à une résolution, et qui se laissait guider par les circonstances

(1) Bruno, p. 110. *Annal. saxon.*

(2) *Chron. Hersaug.*, ann. 1075.

(3) Le 9 des calendes de septembre.

plus ou moins favorables; ils craignaient que ses promesses ne fussent l'effet de la crainte, et que leur pays ne se trouvât sous la même oppression, dès que les circonstances seraient changées. Ils exposèrent ensuite, outre les injustices criantes qu'ils avaient éprouvées, d'autres grands griefs contre le roi, et dirent qu'il ne pouvait plus rester sur le trône sans exposer la foi chrétienne à son entière destruction; qu'il avait commis envers ses amis les plus dévoués, envers sa femme, envers sa sœur, l'abbesse de Quedlinbourg, et envers d'autres personnes ses proches parentes, des attentats qui, jugés d'après les lois ecclésiastiques, lui faisaient perdre les droits du mariage, les honneurs de la chevalerie, et toute puissance séculière (1). Après quelques pourparlers, on arrêta qu'une seconde assemblée serait tenue à Gerstungen dans le mois de novembre (2), et qu'on donnerait et recevrait douze otages à l'abbaye de Hohenbourg (3) pour la sûreté des deux partis. Là, toutes les inculpations portées contre le roi devaient être pesées et jugées par le tribunal de la noblesse. Du reste, si le

(1) Lambert est ici si précis, qu'on peut le suivre en toute sûreté. « Eum sine magna christianæ religionis jactura non posse ulterius regnare. . . . et facinora patrasse quæ si secundum ecclesiasticas leges judicarentur et conjugium, militiæ cingulum et omnem prorsus seculi usum, quanto magis regnum abdicare censeretur. » (Il s'agit ici de crimes méritant la pénitence publique, par laquelle un roi se trouvait exclu du trône.) — (*Note du trad.*)

(2) Lamb. place Gerstungen « in confinis Thuringiæ et Hassiæ. » C'était une très-ancienne ville de la Thuringe, où l'on tenait fréquemment de pareilles assemblées.

(3) Hoenburg, Hohenburg, Homburg, autrefois un couvent entre Angensalze et Thomasbruck.

roi le jugeait à propos, il se justifierait en personne, du moins autant qu'il le pourrait, des torts qu'on lui reprochait.

Cependant un certain nombre de courtisans trouvaient qu'il était inconvenant et indigne de la majesté royale que le roi donnât des otages à un peuple qui lui était soumis; car les hommes de tous les temps et de tous les lieux avaient pour principe que le trône est quelque chose de sacré et de respectable, quand même celui qui s'y trouve ne l'est pas. Au jour indiqué, les archevêques de Mayence et de Cologne se rendirent à Hohenbourg pour contremander les otages. Il leur paraissait plus convenable qu'on se contentât d'une simple parole, et qu'on n'exigeât pas d'autre garantie pour se rendre à l'assemblée.

Mais le roi méditait un autre plan qui n'était pas aussi honorable. Au nord de l'Allemagne, entre l'Elbe et l'Oder, près de la belle et merveilleuse Rhétra, vivait un peuple sauvage, celui des Luticiens, qui touchait aux frontières de la Saxe. Les Saxons et les Luticiens étaient ennemis, comme cela arrive souvent aux peuples limitrophes, quoique ce ne soit ni honorable ni avantageux. Soixante-dix ans auparavant, un roi allemand avait été obligé d'acheter la paix de ce peuple, qui, depuis ce temps-là, figura souvent comme auxiliaire dans les troupes d'Allemagne. De cette manière, les Luticiens apprirent à connaître leurs forces, et tentèrent plus d'une conquête. Ils étaient parvenus à donner leurs lois aux Obotrites, et à détruire dans leur pays la

foi chrétienne. Bernard, duc de Saxe, chercha à soumettre les peuples slaves au joug des lois ; mais la tranquillité était pour eux comme la mort. Depuis cette époque, on eut toujours quelques querelles aux frontières. L'empereur Conrad II voulut remédier à tout par un appel au jugement de Dieu ; mais comme ce jugement devint favorable au peuple slave, il fut impossible de tenir les Luticiens en repos. Ils firent au contraire de nouveaux progrès ; leur impétuosité pouvait à peine être contenue par le glaive des braves Saxons (1). Henri lui-même leur avait déjà fait la guerre (2) et dévasté leur pays.

Ce fut à ce peuple, à ce vieil ennemi de la Saxe, que le roi s'adressa pour l'exciter de nouveau, afin d'occuper les Saxons ailleurs, et d'être à même de poursuivre son plan contre leur pays. Les Luticiens vivaient en bonne intelligence avec les Danois. Henri, par ses promesses et par ses présents, fit une telle impression sur ces peuplades avides, qu'elles oublièrent facilement le mal qu'il leur avait fait.

Dès que les Saxons furent instruits de cette démarche, ils envoyèrent sur-le-champ aux Luticiens des députés chargés de faire des offres plus considérables que celles du roi, pour les engager à rester en paix avec eux. Ils ajoutèrent cependant que si les Luticiens n'acceptaient pas leurs offres, ils se croyaient en état de faire face à deux ennemis à la fois, et qu'ainsi les

(1) Krause, *Histoire de l'Europe moderne*, t. IV, 1<sup>re</sup> part., p. 14.

(2) Berthold. Const., ann. 1069. Sigeb. Gembl., ann. 1069.

Luticiens avaient à choisir entre l'argent et la bravoure des Saxons. Les Luticiens, ayant mis l'affaire en délibération, se divisèrent en deux partis : les uns se déclarèrent pour le roi, les autres pour les Saxons. Des paroles on en vint aux mains, plusieurs milliers d'hommes périrent dans cette querelle domestique. Comme elle dura longtemps, les Luticiens ne purent rien entreprendre contre leurs voisins (1).

A cette même époque, un comte allemand, Wiprecht de Croitz (2), chassé de ses États par ses voisins, chercha un asile en Bohême. Ce pays était alors gouverné par un duc-suzerain qui avait le droit de faire la paix et la guerre, de donner des lois, et qui ne reconnaissait au-dessus de lui que l'empereur d'Allemagne, dont il était le vassal (3). Wratisslas était duc de Bohême depuis 1061, et avait encore passé peu de jours tranquilles. Wiprecht vint à sa cour, et en fut très-bien accueilli. Bientôt par ses bonnes manières il gagna son affection ; considérant un jour avec surprise la richesse et le faste du duc, il lui dit : « Le titre de roi de Bohême vous conviendrait mieux que celui de duc. Pourquoi n'en faites-vous pas la demande à Henri, roi d'Allemagne ? Dans la position où il est, il ne vous le refusera pas, si vous lui offrez de l'argent et des troupes. » L'idée sourit au duc, qui en-

(1) Lamb., ann. 1075.

(2) Sa vie se trouve dans *Chron. Pegau*, et dans Hoffmann, *Script. rerum Lusaticarum.*

(3) D'après l'Annaliste saxon, ann. 1002, le duc de Bohême était aussi vassal des margraves allemands. Voyez *Pelzel's, Geschichte von Böhmen*, 1<sup>er</sup> th., p. 63, et sur cette histoire, p. 67.

voya le comte en Allemagne, pour offrir au roi quatre mille mares d'argent et trois cents à la reine, à condition qu'il accorderait le titre de roi. Wiprecht se rendit à Wurzburg (1).

Au même moment qu'on venait lui offrir du secours, Henri en cherchait près des Danois. Suénon III, se rappelant ses anciens engagements, rassembla sa flotte, remonta l'Elbe, arriva aux frontières de la Saxe, et se mit à ravager le pays par le fer et le feu ; mais ses troupes ne tardèrent pas à murmurer contre cette entreprise. Les soldats refusèrent de marcher, parce que les Saxons, bien loin d'être hostiles, leur avaient servi de bouclier contre l'invasion des barbares. Un jour viendra, disaient-ils, que nous serons obligés d'expier notre témérité. Le roi, craignant d'être abandonné par les siens, prit le parti de se retirer (2).

Le jour fixé pour l'assemblée de Gerstungen (3) étant arrivé, les seigneurs saxons s'y rendirent, à la tête d'un corps de quatorze mille combattants (4) ; les autres troupes étaient employées à protéger le pays et à faire le siège des forteresses. Plusieurs prélats qui avaient à se plaindre du roi s'étaient attachés aux Saxons (5). Les archevêques de Cologne et de Mayence, les évêques de Metz et de Bamberg, les ducs de Lorraine, de Souabe

(1) *Chron. Pegau*, dans Hoffmann.

(2) Tel est le récit de Lambert, ann. 1075.

(3) Le 13 des calendes de novembre.

(4) Lamb.

(5) *Carmen de Bello Saxon.*

et de Carinthie, étaient chargés de défendre la cause du roi. Le prince refusa d'y comparaître, et attendit à Wurzburg la décision de l'assemblée.

Enfin la diète s'ouvrit; les seigneurs saxons demandèrent aux partisans du roi de ne pas perdre de vue les règles du droit et de la justice; de peser mûrement toute chose et de juger avec impartialité; de faire attention, moins à leur entreprise qu'aux maux qui la rendaient nécessaire (1). Alors chacun exposa ses griefs, et fit ressortir les injustices du roi envers les particuliers et envers la nation entière, et les crimes dont il avait flétri la majesté royale. Les envoyés du roi n'étaient certainement pas venus pour défendre sa cause: du moins Sigefroi de Mayence ne montrait pas les bonnes dispositions qu'il avait exprimées en présence de Henri. Tous furent étonnés des méfaits qu'on attribuait au chef de l'Empire, et de la longue patience des Saxons. On délibéra pendant trois jours sur ce qui conviendrait le mieux au salut et au repos de l'Empire. Le dernier jour, tous s'accordèrent à dire que le roi était indigne de porter la couronne, et qu'il était urgent d'en élire un autre qui sût mieux diriger les rênes du gouvernement. On jeta les yeux autour de soi, et l'on trouva plus d'un prince digne de ce poste éminent, et propre au malheureux temps où l'on se trouvait; mais personne ne

(1) Lambert fait ici tomber les princes saxons aux pieds des ambassadeurs du roi; mais ceci est une formule dont Lambert se sert bien souvent, et qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Au reste, cet auteur est le plus sûr, parce qu'il se trouvait près des lieux.

paraissait réunir plus de qualités pour être à la tête des affaires que Rodolphe de Souabe. Il était de Rheinfeld, château petit, mais très-fortifié, situé sur les bords du Rhin, à l'endroit où ce fleuve sépare le Brisgau du canton de Bâle. Il avait été bâti, à la fin du dixième siècle, par Thierry, premier comte de Rheinfeld (1). Le père de Rodolphe, Cuno, était parent du comte de Habsbourg (2); sa mère était de la famille d'Otton le Grand (3). Il pouvait donc se vanter d'une naissance illustre. Il était maître du duché de Souabe et de la Bourgogne en deçà du Jura; il était appelé roi d'Arles, et résidait communément à Zurich (4). Du reste, il était fort bien élevé; la beauté du corps, l'agrément de la figure, relevaient chez lui les grandes qualités de l'esprit: pour la bravoure, l'honneur de la chevalerie et l'héroïsme, personne ne le surpassait (5). Il voulait le bien et la justice, mais il aimait à dominer et à commander. Il

(1) *Strausii Positiones historiæ de Rudolpho Suevico*, p. 4, et Gerbert, *de Rudolpho Suevico*, etc., § 1. Celui-ci dit: « Comme l'ancienne Augusta des Romagnes donna, par sa destruction, naissance à Bâle, de même elle fit naître Rheinfeld. »

(2) Voyez l'*Histoire de Suisse de Muller*, p. 515, qui adopte la généalogie suivante: Cuno, comte d'Ortenau, mourut en 1012; il avait épousé Gisela, fille du comte Gérard d'Égisheim, qui épousa en secondes noces Gérard II, de la maison de Lorraine. Cuno eut de Gisela un autre Cuno, comte de Rheinfeld et père de Rodolphe. Sa mère, Richwara d'Orningue, descendait d'Otton le Grand. On peut voir, sur cette longue et difficile filiation, Gerbert, *de Rudolpho Suevico*, c. 3, et *Strausii Position.*, p. 7, où il y a une table généalogique.

(3) Voyez Gerbert, p. 115. On rapporte son nom différemment: Richonica, Richensa, Richeldis et Richwara.

(4) Pfister's *Geschichte von Schwaben*, II, p. 95. Gerbert.

(5) *Auctor Vitæ Henrici IV*, p. 8.

était allié au roi Henri par un double lien : d'abord par la sœur du prince, Mathilde (1), qui avait été son épouse jusqu'en 1060, et par sa seconde femme, Adélaïde, fille d'Othon, margrave d'Italie, et sœur de la reine Berthe (2). Son peuple lui était dévoué, sa puissance était fondée sur leur affection. Les Souabes ne perchaient pas du côté du roi ; ils avaient fait avec les Saxons un traité secret, par lequel ils s'étaient engagés à refuser au roi leur coopération chaque fois qu'il attaquerait l'un ou l'autre peuple, car il paraissait avoir aussi des projets hostiles contre la Souabe (3). Rodolphe montrait depuis longtemps une fidélité chancelante ; tous les suffrages de l'assemblée de Gerstungen furent pour lui. En lui offrant la couronne, on ne croyait pas trop faire pour l'intéresser vivement, ainsi que son peuple, à la cause de la délivrance de la Saxe. Cependant on tenait cette élection secrète, parce qu'avant de fournir à Henri une nouvelle cause de troubles et de combats, on voulait l'attirer dans quelque partie éloignée de l'Allemagne, et convoquer une diète pour délibérer de nouveau sur ce sujet avec les autres princes de l'Empire. Rodolphe avait d'ailleurs déclaré que, pour assurer le repos et la liberté des peuples, il ne refuserait pas la couronne ;

(1) Quelques-uns l'appellent aussi Agnès.

(2) Straus., p. 9 ; Gerb., p. 116. Plusieurs auteurs lui donnent trois femmes, dont une, Adélaïde, fille de Guillaume, comte de Bourgogne. Gerbert fournit sur ce sujet de nombreuses recherches.

(3) Comme il a été dit plus haut. *Bruno*, p. 105, ajoute : « Quod fœdus Saxones si fideliter servassent, et ab infamia, perfidia et a magna parte calamitatis liberi fuissent. »

mais que, pour éviter l'opprobre attaché au parjure, et pour conserver l'honneur de son nom, il ne l'accepterait qu'autant que les grands du royaume la lui accorderaient à l'unanimité. On arrêta qu'on parlerait au peuple d'une tout autre résolution prise à Gerstungen, et qu'on publierait qu'on y avait décidé de donner à Henri satisfaction de la révolte des Saxons, moyennant qu'il réparât ses injustices, et qu'il donnât une parfaite sécurité à ceux qu'il avait forcés à la rébellion.

Le roi devait passer les fêtes de Noël à Cologne ; c'est là qu'on voulait le détrôner (1), et confirmer le choix de Rodolphe. On convint du jour de l'assemblée (2). Les Saxons se retirèrent chez eux, les autres seigneurs se rendirent à Wurzburg pour rendre compte au roi du résultat de l'assemblée ; mais ils ne lui communiquèrent que la dernière partie de leur résolution, celle qu'ils voulaient annoncer au peuple. Henri, satisfait, promit de remplir toutes les conditions pour le rétablissement de la paix ; mais sa résolution était-elle sincère et solide ? c'est ce dont il est permis de douter. Il était réduit, et n'avait pas la force nécessaire pour employer la sévérité et pour agir avec plus de résolution : cette force, il cherchait ardemment à l'acquérir,

Ce fut alors qu'arriva Wiprecht, comte de Croitz, pour lui faire les offres de Wratlas. Le roi prit conseil des grands, accorda au duc l'objet de ses vœux ; et l'archevêque de Mayence, les évêques de Constance et

(1) C'est ainsi que le rapporte Lambert, d'ailleurs si bien informé.

(2) *Chron. Pegau.*

de Wurzburg, furent chargés de son sacre, à condition que le nouveau roi secourrait l'empereur (1) d'Allemagne contre ses ennemis.

Dans l'automne de 1073, le roi se rendit à Ratisbonne pour y célébrer la fête de la Toussaint. Il voyait avec une profonde douleur que les grands des provinces rhénanes avaient perdu leur affection pour lui, que ses ordres n'étaient plus respectés, et que Rodolphe et Berthold de Zahringen étaient devenus ses ennemis. Il alla à Nurnberg, et s'y arrêta pendant quelques jours. Là le mystère de Gerstungen lui fut dévoilé. Il avait autour de lui un grand nombre de princes, parmi lesquels se trouvaient Rodolphe et Berthold. Un chevalier honorable, nommé Reginger, qui longtemps avait joui d'une grande faveur à la cour, fit un jour une plainte très-grave contre le roi; car voici ce qu'il dit à Rodolphe et à Berthold, en présence de plusieurs grands de l'Empire : « Le roi a voulu, par ses prières et par ses  
« promesses, m'engager, moi et plusieurs autres, à  
« vous surprendre par les armes, lorsque vous seriez  
« rassemblés à Wurzburg et appelés à part à un entre-  
« tien secret, et à mettre un terme à la guerre civile  
« par le meurtre des chefs. Mes compagnons ont con-  
« senti à cette action criminelle. Moi seul, ayant devant  
« les yeux les droits de la justice et le jugement de la  
« postérité, je m'y suis refusé, et j'en ai détourné le roi

(1) Les seigneurs, par le mot d'empereur, comprenaient-ils Henri ou Rodolphe? Ils n'ont peut-être consenti si facilement à ce sacre que parce qu'ils entendaient seulement ce dernier.

« autant qu'il était en mon pouvoir. Mon refus l'a tellement irrité, qu'il m'a éloigné de sa cour; et il m'aurait traité de la manière la plus cruelle, si, par une prompte retraite, je ne m'étais point sauvé du danger (1). » Pour preuve de ce qu'il disait, il indiqua l'endroit où la chose s'était passée, nomma ceux qui devaient y prendre part, et s'offrit, en cas que le roi niât le fait, de prouver la vérité par le jugement de Dieu, dans un combat singulier avec le roi, si les lois le permettaient, ou avec tout autre qu'il voudrait désigner.

Les princes furent stupéfaits et saisis d'horreur, car l'accusateur jouissait d'une grande réputation; ils y croyaient d'autant plus, que, selon le bruit public, le roi avait résolu la perte d'autres princes, et fait assassiner plusieurs de ses intimes confidants (2).

Les princes envoyèrent aussitôt dire au roi qu'ils se

(1) Lambert doute de la vérité de l'accusation. « *Incertum aliorum inunctu an privato in eum odio suscitatus.* » Bruno et l'Annaliste saxon ajoutent foi au rapport de Reginer.

(2) La renommée lui prêtait plusieurs actes de ce genre. Annaliste saxon, ann. 1068 : « *Quia nefanda stupra nefandiora generant homicidia, erat omnibus horribiliter crudelis, sed maxime familiarissimis suis. Nam dum quis securus sui de aliorum morte tractanti favebat, mortem pati cogebatur, quam non timebat propterea quia unum contra ejus voluntatem verbum dixerat, vel consilium aliquod non placere sibi gestu ostenderat. Nec prius ostendebat iram, quam eis caute faceret auferre vitam... Fama fuit, quod quemdam familiarem sibi adolescentem manu sua quasi jocando interfecerit, quo furtim sepulto, in crastino quasi pœnitens ad archiepiscopum Adalbertum venerit, et ab eo sine omni satisfactione indulgentiam perceperit.* » Une foule de pareils traits se rencontrent dans les chroniques saxonnes, et souvent on croirait qu'il s'agit de Néron. Ainsi, par exemple, Henri ordonna à un de ses secrétaires particuliers, nommé Conrad, jeune homme d'une naissance distinguée et d'un esprit élevé, qui habitait Goslar, de venir le trouver à Wurzburg, accompagné d'un homme armé. Chemin faisant, au

trouvaient déliés de leur serment de fidélité et d'obéissance, puisqu'il avait lui-même violé son serment, et voulu attenter à leurs jours. Ils y ajoutèrent que, s'il ne pouvait se justifier d'une semblable accusation, il ne devait plus compter sur leur appui ni en paix ni en guerre. Le roi, fort inquiet, se rendit aussitôt sur la place publique, et, après avoir fait connaître au peuple les accusations portées contre lui, il déclara que c'était au moyen de pareilles calomnies que le duc de Souabe comptait monter sur le trône. « Mais, disait-il, je ne veux pas « entrer en discussion, c'est par le combat que je veux « démontrer la calomnie et venger la majesté du trône. « Oui, je veux me mesurer avec le duc lui-même, dé- « voiler le mensonge et la fraude; et si je perds le « trône, il faudra l'attribuer à son envie et à ses in- « trigues. » Le comte Udalric de Cosheim, un des partisans du roi, s'approcha de lui pour apaiser sa colère, et pour le prier de ne rien faire qui pût avilir la dignité royale. Il s'offrit en même temps d'entrer lui-même en lice avec Reginger, ou avec tout autre. Et, en effet, il se rendit aussitôt chez le duc de Souabe, et le provoqua à un combat singulier, selon toutes les règles de la

milieu d'une forêt, Conrad se douta du piège qui devait lui coûter la vie, et s'enfuit dans une église, comme dans un asile inviolable. Mais Burchard de Meissen, lui ayant donné sa parole comme gage de sécurité, le mena dehors, le fit égorger, dans un lieu écarté, par les guides. Personne ne sut la cause de sa mort, mais on se disait à l'oreille que le roi l'avait surpris avec une de ses concubines. Pour détourner tous les soupçons, Henri ordonna de rechercher les assassins, qu'il avait lui-même cachés. De plus, il lui fit faire de magnifiques funérailles, y assista en personne, et versa un torrent de larmes.

chevalerie. Le duc n'accepta pas, disant qu'il voulait délibérer sur cette affaire avec les autres princes de l'Empire (1).

Henri, voyant les dispositions de ceux sur lesquels il avait imprudemment compté, pouvait bien juger, par lui-même, que la diète de Gerstungen avait eu un résultat bien différent de celui qu'on lui avait annoncé. Il avisa donc aux moyens de résistance, gagna l'affection des villes par ses largesses, et se prépara à la guerre. Les Saxons, s'en étant aperçus, envoyèrent de fréquentes ambassades aux seigneurs du Rhin pour les engager à confirmer l'élection, si toutefois ils ne voulaient pas mettre sur le trône, dans une assemblée générale, quelqu'un de leur nation : autrement l'État serait perdu (2).

L'archevêque de Mayence commença aussi à jouer publiquement un rôle qu'il tenait depuis longtemps caché. Excité par les demandes réitérées des Saxons, il

(1) C'est ainsi que Lambert raconte la chose. Le continuateur Herrmann, *Contr.* Berthold de Constance, ann. 1073, dit aussi de cette scission des grands, de Rodolphe, de Berthold et de Welf : « Quia aliis subintroentibus consiliariis suum consilium apud regem non valere perspexerunt. » Gerbert, c. 1, p. 27, cite l'histoire de Lambert, d'après le manuscrit de Muren, et appelle Reginger un des conseillers du roi. La fureur des seigneurs était si grande, « ut ipse (rex) vix evaderet insidias eorum Wormatiam civium ope ingressus. » Il s'arma dans cette ville, y rassembla des troupes, et attendit le jour fixé pour le combat. Mais ce jour-là même « ipse proditor illius qui perduellis in eum extiterat, subita morte obierat, et sic intentionis prædictæ causa, dum jusjurandum regis, quo se expurgare voluit, refutarent, dilata, ipse collectis undecumque potuit militum et fidelium suorum cuneis cœpit indies parvipendere inimicitias adversariorum suorum. »

(2) Lamb., ann. 1073.

entreprit de faire ce que dans tous les temps le roi seul avait fait. Il convoqua une assemblée générale à Mayence, dans le but de procéder à l'élection de Rodolphe. Le roi, l'ayant appris, quitta immédiatement la Bavière pour se rendre à Worms. A force de présents et de promesses, il parvint à rassembler quelques troupes pour déjouer le projet des seigneurs; mais il tomba gravement malade à Lovedenbourg (1). Ses ennemis s'en réjouissaient, espérant pouvoir bientôt accomplir tranquillement leurs desseins. Aussitôt que le roi fut convalescent, il se mit en route pour Worms, voulant s'assurer de la fidélité des villes rhénanes et empêcher l'assemblée de Mayence. Son entrée dans cette ville fut solennelle, triomphante, accompagnée des applaudissements de toute la population. Les habitants étaient dévoués au roi, et l'aimaient tellement, qu'ils chassèrent l'évêque et les troupes avec lesquelles celui-ci voulait s'opposer à son entrée; de sorte que la fidélité de Worms devint célèbre, et servit de modèle à plusieurs autres villes de l'Empire (2). Une milice bourgeoise, nombreuse et bien équipée, alla au-devant du roi pour le rassurer par le nombre et le dévouement; les jeunes gens de Worms se rangèrent en ordre de bataille à son entrée dans la ville, et lui promirent, sous la foi du serment, de le défendre, de faire la guerre à leurs propres frais, chacun selon ses moyens, et de lui res-

(1) L'ancienne Lupodunum, aujourd'hui Ladenbourg.

(2) Lamb. : « Celebre apud omnes erat Wormatensium pro eo quod regi fidem in adversis servassent. »

ter fidèles pendant toute leur vie, pour conserver l'honneur de son nom et de son trône. L'esprit des habitants de Worms releva le courage du roi ; il se sentit un nouvel homme, passa d'heureux moments, fit de nouveaux plans, et résolut de montrer à ses ennemis qu'un prince qui s'appuie sur l'affection de ses sujets est toujours grand et puissant. Worms était une ville bien fortifiée, pleine de jeunes gens en état de porter les armes ; ses remparts étaient à l'abri de toute attaque ; le pays fertile qui l'entourne l'avait abondamment pourvue ; rien de ce qui est nécessaire à la guerre n'y manquait. Le roi y établit le centre de ses opérations : il en fit une place forte de son empire, un lieu de refuge dans le malheur (1).

Ce fut probablement à cette époque que Henri envoya en Saxe des messagers secrets pour ranimer le courage des garnisons, et les exhorter à tenir ferme, à combattre vaillamment, et à ne point se scandaliser de la défection des seigneurs. Il leur assura que bientôt il viendrait lui-même à leur secours avec l'élite des milices urbaines, et que leur délivrance ne serait pas éloignée (2).

Henri réussit aussi à empêcher l'assemblée de Mayence. Beaucoup de seigneurs, sachant que le roi se trouvait dans le voisinage avec des forces imposantes, n'osèrent pas se rendre à Mayence ; et ceux qui s'y étaient rendus, se voyant en petit nombre, ne purent

(1) Lambert, ann. 1073.

(2) *Carmen de Bello Saxon.*, lib. 11, et Aventin.

rien décider, et s'en retournèrent chez eux. Le roi les invita par ses députés à une conférence à Oppenheim; des otages donnés de part et d'autre devaient garantir leur sécurité (1). Ils s'y rendirent, et avec eux Otton de Nordheim (2). Le roi les supplia de lui rendre leur ancienne fidélité (3), de se rappeler la sainteté de leurs serments et le jugement de la postérité. S'il a commis des fautes, disait-il, ils doivent les pardonner à sa trop grande jeunesse. Aujourd'hui, instruit par le malheur et corrigé par l'âge et la raison, il fera oublier ce qu'il a fait étant encore enfant; il travaillera avec un zèle ardent à procurer ce que demandent la vertu, l'honneur et la majesté du trône; il rétablira la paix, et rendra à Otton ses anciennes prérogatives (4). Mais les seigneurs lui répondirent qu'en vain il redemandait leur allégeance; que lui-même n'avait gardé sa foi ni envers Dieu ni envers les hommes; qu'on vivait sous son règne dans une cruelle perplexité, ne sachant pas si l'on n'a pas plus à craindre de lui dans la paix que dans la guerre, s'il n'est pas plus redoutable à ses amis qu'à ses ennemis; que naguère il avait gagné des meurtriers pour les as-

(1) C'est bien cette ambassade que Bruno et l'Annaliste saxon placent à la fin de 1075. Il est à regretter qu'il y ait ici une lacune dans l'Annaliste. Il rapporte qu'à la fin de cette année, Annon et Hermann, évêque de Bamberg, furent envoyés en Italie pour y lever de l'argent, et qu'ils en revinrent avec les lettres de remontrances adressées au roi par le pape. D'autres, mieux informés, placent cet événement sous Alexandre.

(2) Lamb. ne le nomme pas en particulier; mais il n'en est pas de même de Bruno et de l'Annaliste.

(3) Lamb. dit de nouveau : • *Pedibus eorum provolutus.* •

(4) Lamb. et Annual. saxon.

sassiner à Wurzburg, où ils devaient se rendre pour délibérer sur les affaires de l'État; que s'il se croyait innocent de cette accusation, il n'avait qu'à laisser combattre Udalric contre Reginger; que si son champion triomphait, ils lui seraient fidèles et soumis sans contradiction. Le roi accepta volontiers ces conditions, et arrêta que, huit jours après l'Épiphanie, le duel aurait lieu près de Mayence, dans l'île de Marauë, sur le Rhin. Mais peu avant ce jour, Reginger tomba dans des convulsions affreuses, et mourut subitement (1). Cet accident, dans ces temps de crédulité, fit sur l'esprit du peuple une impression telle, qu'il serait difficile de se la figurer. Ce n'était plus le glaive des hommes, mais la main de Dieu, qui avait prouvé l'innocence du roi en frappant le calomniateur. Dès lors la cause du prince était juste; le peuple se joignit en foule au roi pour s'opposer à la témérité des princes. Plus ceux-ci paraissaient indifférents à cet événement, plus le peuple montrait d'affection et de dévouement.

D'un autre côté, on voyait de brillants faits d'armes devant les forteresses de la Saxe. La garnison de Harzburg, remplie d'une noble ardeur, faisait de fréquentes sorties dans les environs pour se procurer ce qui lui était nécessaire, et, après avoir tué beaucoup de monde, rentrait dans la place avant que les Saxons eussent le temps de se réunir en nombre suffisant (2). Les Saxons,

(1) Lamb. : « Dirissimo dæmone arreptus horrenda morte interiit, » ou, suivant le manuscrit Murensis : « subita morte obierat. » (*Note 138.*)

(2) Lamb. et Aventin.

effrayés par leurs pertes précédentes, n'osaient plus s'approcher de Harzbourg pour en continuer le siège (1). Quiconque était pris souffrait d'affreux tourments, inspirés par la haine des deux peuples; ceux qui conduisaient des convois étaient mis à la torture (2). Les troupes du roi n'étaient pas aussi nombreuses que celles des Saxons, mais elles leur étaient bien supérieures sur le champ de bataille (3). Il n'y avait de trêve ni jour ni nuit; une troupe considérable de l'un et de l'autre fort était continuellement en garde, épiant le moment de surprendre l'autre (4).

Dans ces jours de troubles, Goslar eut beaucoup à souffrir de la proximité de Harzbourg. Plusieurs de ses habitants perdirent la vie, lorsqu'on ravageait les biens qui étaient hors de la ville (5). La haine qui existait entre les habitants des deux places s'envenima encore davantage par l'événement qui va suivre.

On avait fait un armistice pour quelque temps. Deux jeunes gens de Harzbourg vinrent à Goslar pour changer leurs armes. Comme ils avaient si souvent souffert la faim et la soif, ils voulurent s'en dédommager à Gos-

(1) Lamb. et *Carmen de Bello Saxon.*, lib. II. Avent.

(2) Et castellanis furtim stipendia si quis attulit, aut cæcant, suspendunt, sive trucidant. *Carmen de Bello Saxon.*

(3) Bello clara juventus. — Suivant Aventin, le fort saxon était gardé par douze cents hommes.

(4) *Carmen de Bello Saxon.*

Hostibus ut noceant vigiles, speculantur utrique  
Nec ponunt fessi nocturnæ membra quieti.

(5) Lamb.

lar; ils se livrèrent donc à l'excès de l'intempérance. Échauffés par le vin, ils tinrent quelques propos offensants, disant que les Saxons étaient un peuple odieux, qui faisait lâchement la guerre au roi (1). Les Saxons qui étaient présents en furent irrités à un point extrême. Des paroles on en vint à des voies de fait; de là, une rixe violente : jeunes et vieux, tous, principalement les artisans, s'en mêlèrent. Les jeunes gens de Harzbourg furent arrêtés et crucifiés tout nus (2). Les chevaliers du fort, ayant appris cet acte de cruauté, résolurent d'en tirer une éclatante vengeance. Mais comme la ville était très-forte, une attaque ouverte leur parut difficile; ils aimèrent mieux employer la ruse.

Or, il y avait à Goslar un gouverneur nommé Bodo, que le roi avait favorisé d'une manière toute spéciale pendant la paix, et dont la fidélité n'avait point été ébranlée par la guerre des Saxons, mais qui cachait ses sentiments, pour ne point exposer ses biens au pillage

(1) Saxonibus ignaviam exprobrare (cœperunt), quod non militari, sed *ovina mente*, adversus regem arma sumpsissent. *Lamb.*, ann. 1073.

(2) Lambert raconte l'affaire un peu différemment que le poème saxon : le poème parle seulement de deux jeunes gens; d'après Lambert, ils auraient été plus nombreux; cependant il dit avec restriction : « Quidam venerunt... » Le poème ajoute : « Nova Goslarix voluerunt arma parare. » Lambert : « Privatæ rei aliquid ibi acturi; » suivant le poème :

Goslaria currunt pariter juvenesque senesque,  
Sutores, fabri, pistores, carnificesque  
Militibus comites ibant, in bella ruentes.

Lambert, sans entrer dans aucun détail, dit que c'étaient les Saxons qui se querellaient avec les Harzbourgeois. Le poème les fait crucifier tout nus; d'après Lambert, ils furent tués, et leurs corps jetés hors des murs.

du peuple (1). Cet homme entretenait des relations secrètes avec les Harzbourgeois; il convint avec eux de corrompre les bergers de Goslar, et de les faire conduire leurs troupeaux dans des pâturages éloignés de la ville : ce qui fut fait. Une troupe de cavaliers sortit en toute hâte de la forteresse et enleva les troupeaux, tandis que d'autres se mirent en embuscade dans une forêt voisine (2). Les habitants de Goslar, informés de la perte de leurs troupeaux, prirent les armes, et se dirigèrent en désordre vers le fort, poursuivant l'ennemi, et voulant reprendre ce qui leur appartenait. Les cavaliers firent semblant de fuir, et les bourgeois les poursuivirent. Alors les autres sortirent de leur embuscade; ceux qui avaient fait semblant de fuir se retournèrent au même moment, et se jetèrent tous ensemble sur cette multitude en désordre, et en firent un horrible carnage (3). Les bourgeois se sauvèrent, soit dans la ville, soit dans la forêt voisine. Le fort qu'on avait construit

(1) Il arriva donc alors ce qui arrive dans tous les temps de guerre et de troubles; et rien de plus vrai que ce que dit la *Chron. de Lehmann* en parlant de ces temps, p. 575 : « Depuis le commencement jusqu'à la fin, « dit-il, le monde entier joue une grande comédie, où figurent le vice et « la vertu, le bien et le mal; et, quoi qu'on imagine, le temps ramène tous « jours ce qui a déjà été joué à des époques antérieures. La seule différence « consiste dans de nouveaux personnages, et quelquefois dans de nouveaux « costumes; et alors la pièce ne semble plus la même. »

(2) Jusque-là Goslar était resté neutre, « in Saxonum tamen factionum prionores, » disent les *Antiq. de Goslar*, l. 1, dans Leukfeld, *Scr. rer. Germ.* On rapporte aussi qu'auparavant les Harzbourgeois avaient fait de fréquentes sorties contre les habitants de Goslar, et que les deux chevaliers furent tués par esprit de vengeance.

(3) Le poème saxon est d'accord avec ce récit.

dans le voisinage, malgré une garnison plus nombreuse, ne put contenir les Harzbourgeois ; en sorte que bientôt tout le pays d'alentour ne fut plus qu'un vaste désert. Au reste, les cavaliers de Harzbourg eurent seuls la gloire de triompher de leurs ennemis et de se distinguer par de brillants faits d'armes, car la plupart des autres forts furent renversés. Kyffhausen, ce fort fabuleux, situé dans la belle vallée du Pré d'Or, en Thuringe (1), que Henri avait pris en 1069 à l'aide d'une puissante armée, et où il avait placé une garnison de Souabes, tomba au pouvoir de l'ennemi.

Mais il ne fut point détruit ; les Saxons et les Thuringiens y ajoutèrent, au contraire, de nouvelles fortifications. Vers Noël, la garnison d'Asenbourg fit demander au roi un secours, ou du moins un conseil pour sa délivrance, parce qu'en proie à toutes les horreurs de la famine, elle n'avait plus que le choix de la mort ou de la captivité. Les autres forts étaient réduits aux mêmes extrémités ; les soldats étaient partout affamés, battus, chassés, et cruellement maltraités (2).

(1) Fondé dans l'origine pour défendre la ville royale de Tilleda, où Henri I<sup>er</sup> tenait souvent sa cour, et où ses successeurs se plaisaient beaucoup, à cause du magnifique palais. V. *Gottschalk's Gesch. der Ritterb.*, 2 r. bd.

(2) *Lehmann's Speyer Chron.*, p. 380.

---

## LIVRE VI.

1073-1075.

Le roi était venu à Worms; il invita les archevêques de Cologne et de Mayence à une conférence, dans laquelle il les pria de négocier avec les Saxons pour les engager à lever le siège des forts, ou du moins à accorder un armistice. Les évêques ne se chargeaient pas volontiers de cette mission, prévoyant l'inutilité de leur démarche; cependant ils invitèrent les princes saxons à une réunion à Corvey, pour la première semaine après l'Épiphanie (1).

Les Saxons et les Thuringiens croyaient déjà avoir complètement secoué le joug, et être entrés en jouissance de leur liberté (2). Il ne pouvait plus être question de dîmes dans la Thuringe, ce qui causait partout une grande joie. On restait volontiers sous les armes pour conserver ses droits et ses libertés; et, quelque pénible que fût la situation présente, et quelque sombre que fût l'avenir, on ne comptait pour rien les sacrifices

(1) Lamb. *in fine*, ann. 1073.

(2) Aventin.

faits pour la liberté et l'honneur, pourvu qu'on se rendit digne de la vertu des ancêtres.

Vers la fin de cette année, le pape commença aussi à exercer quelque influence dans la guerre des deux peuples contre leur souverain. Il entreprit un petit voyage en automne (1). De Rome il se rendit à Laurent; là il écrivit une lettre à Wratislas, duc de Bohême. Le pape lui avait envoyé précédemment des légats pour terminer une affaire qui avait causé de grands troubles dans le pays. Jaromir, frère de Wratislas, avait élevé des prétentions sur une partie du duché, à la mort d'un autre frère, Spitignew (duc de Bohême depuis 1055); mais comme son père l'avait destiné à l'état ecclésiastique, Wratislas s'opposait à ses désirs. De dépit, Jaromir se retira en Pologne, et prit du service dans l'armée de Boleslas II; et lorsqu'en 1067 l'évêque de Prague vint à mourir, Jaromir changea l'épée contre l'habit ecclésiastique, dans le dessein de devenir évêque de Prague. Mais il avait pour compétiteur Lanzo, un savant et noble Saxon, qui était favorisé par Wratislas. Jaromir intéressa en sa faveur Otton et Conrad, ses frères, et toute la noblesse bohémienne; de sorte que Wratislas fut contraint, dans une assemblée, de consentir à l'élection de son frère.

Ceci devint la cause d'une éternelle dissension entre les deux frères. Jaromir, qui avait pris le nom de Gé-

(1) Sa dernière lettre, datée de Rome (lib. 1, 16), est des calendes de juin. Il faut placer son voyage après l'époque de ces lettres, comme l'a fait Baron., *Annal.*, ann. 1073.

rard, voulait aussi exercer sa juridiction sur le diocèse d'Olmütz; et trouvant de la résistance, il voulait la rompre par la force des armes (\*). L'évêque d'Olmütz s'en plaignit au pape (1). Des légats furent chargés d'examiner l'affaire et de la décider. Le duc les reçut avec beaucoup de bienveillance (2). Mais les partisans de Jaromir, regardant comme une chose nouvelle que le saint-siège se mêlât d'une telle affaire (\*\*), ne firent aucune attention à la décision des légats. Le pape exhorta donc le duc Wratisslas à inspirer à son frère de meilleurs sentiments, et à le faire obéir aux légats (2).

(\*) Ce récit manque de clarté. Pour comprendre M. Voigt, il faut se rappeler que l'évêché d'Olmütz, uni depuis quatre-vingt-dix ans à celui de Prague, en fut séparé sous Wratisslas, et du consentement de Sévère, évêque de Prague et prédécesseur de Jaromir, et qu'il fut donné à Jean. Jaromir, se voyant en possession de l'évêché de Prague, ne voulut pas approuver cette séparation, qui nuisait à ses intérêts, prétendant que Sévère n'avait pas le pouvoir de faire ce préjudice à ses successeurs. Mais le duc Wratisslas voulait la soutenir, parce qu'elle était son œuvre; il se déclara donc pour l'évêque Jean contre son frère. Jaromir ne s'en tint pas là, il en vint à la violence, et fit maltraiter l'évêque Jean et ses serviteurs. Ce fut alors que l'évêque Jean recourut à Rome.

(Note du trad.)

(1) *Histoire de la Bohême*, par Pelzel, p. 66.

(2) *Epist.*, 1, 17.

(\*\*) Grégoire en donne la raison : c'est que depuis longtemps, par la négligence de ses prédécesseurs, on n'avait vu dans ce pays des légats du saint-siège. Les paroles adressées à Wratisslas sont remarquables : « Quoniam enim antecessorum nostrorum negligentia, et patrum vestrorum, qui hoc fieri postulasse debuissent, agente incuria, apostolicæ sedis nuntii ad partes vestras raro missi sunt, quidam vestrorum, hoc quasi novum aliquid existimantes, et non considerantes sententiam Domini dicendis : *Qui vos recipit, me recipit; et qui vos spernit, me spernit* (Luc., x), legatos nostros contemptui habent, ac proinde dum nullam debitam reverentiam exhibent, non eos, sed ipsam veritatis sententiam spernunt. » (*Epist.*, 1, 17.) Grégoire indique ici, comme il le fait encore ailleurs, la vraie cause du mauvais état de l'Église : c'est la négligence de ses prédécesseurs. Les papes précédents avaient fait les plus sages règlements contre la simonie, l'investiture et l'incontinence des clercs; mais ils manquaient de fermeté dans l'exécution, et les règlements ne furent point observés. C'est pourquoi Grégoire éprouva tant de difficultés. (Note du traduct.)

(2) Grégoire mit tout en œuvre pour assurer à ses légats une haute considération : c'est là le but d'un grand nombre de ses lettres. Il les appelle

« Si Jaromir ne se laisse pas persuader, nous confirmons, dit-il, la sentence d'interdit prononcée par les légats; nous le traiterons plus durement, en tirant, pour sa perte, le glaive de l'indignation apostolique, afin que lui et les autres apprennent combien est grande la puissance du saint-siège. » Le pape pouvait compter dans cette affaire sur le dévouement de Wratisslas (1). Il évoqua donc la cause à son propre tribunal, manda à Rome Jaromir et Jean, évêque de la Moravie (2). Mais Jaromir répondit au pape que, ses revenus lui ayant été enlevés par son frère, il lui était impossible de fournir aux frais du voyage. Alors Grégoire pria le duc de lui rendre ses biens, et de l'envoyer à Rome avec l'évêque de la Moravie, et avec quelques autres hommes dignes de foi (3).

Dans cet intervalle, Sigefroi de Mayence s'avisa de se constituer juge de ce différend, en qualité de métro-

les fils et les envoyés de Dieu et de saint Pierre (1, 8). On peut voir dans la deuxième lettre, lib. II, quel langage il tenait à ceux qui ne recevaient pas bien ses légats. Il s'appuyait souvent sur ces paroles de l'Évangile : *Qui vos recipit, me recipit; et qui vos spernit, me spernit* (1, 17; II, 75). Il donna à un légat envoyé dans la Corse le pouvoir « ut ea, quæ ad ordinem sacræ religionis pertinent rite exsequens, juxta prophetæ dictum, evellat et destruat, ædificet et plantet (v, 2, 4). » La lettre 2, lib. VI, est bien remarquable sur ce sujet.

(1) C'est ce que prouvent les lettres 1, 17, 58. Dans cette dernière lettre, Grégoire cherche à attacher Wratisslas entièrement à son parti. Wratisslas avait reçu de son prédécesseur une mitre, faveur qu'Alexandre n'a accordée à aucun autre laïque (1, 61).

(2) *Epist.*, I, 44 et 45.

(3) Ceci arriva au commencement de l'an 1074, lorsque Grégoire était de retour à Rome.

politain. Mais il reçut de Grégoire une lettre bien sévère (1). « Vous ne devez pas entreprendre, lui dit le « pape, d'appeler à votre tribunal une cause qui ne concerne que le siège de Rome ; ne commettez plus une « pareille faute, pensez plutôt que le jugement du « saint-siège ne peut être récusé ni par vous ni par « aucun patriarche ; qu'il ne vous est pas permis de « vous attribuer ou d'entreprendre quelque chose contre « l'Église romaine, sans la grâce de laquelle vous ne « pourriez pas même rester à votre place ; et que le « pape est seul juge de ce différend. »

Les évêques comparurent à Rome, devant le pape. Jaromir reconnut une partie de ses torts ; mais il nia qu'il eût frappé l'évêque Jean, ou qu'il eût fait raser les cheveux et la barbe à ses serviteurs. Mathilde de Toscane se trouvait alors à Rome. Le pape avait déjà prononcé la déposition de Jaromir ; mais, sur la prière de Mathilde, qui était une de ses parentes, il obtint son pardon et la restitution de son évêché (2). Le pape le renvoya donc à Wratislas avec une lettre de recommandation, mais il remit le jugement définitif de l'affaire à un prochain concile. Il pria le duc de laisser entre les mains de l'évêque d'Olmütz les terres contestées, de ne pas entrer en discussion avec son frère

(1) *Epist.*, I, 60 et 61. Il dit au duc : « Sigefridum... duriter increpavimus. »

(2) Fiorentini, p. 117, où se trouve un passage, extrait des Annales polonaises de Duglosch. Le pape dit dans sa lettre à Wratislas (1, 78) : « Congruam satisfactionem dedit. »

sur les plaintes qu'il avait faites contre lui, et de vivre en bonne intelligence (1).

Grégoire se rendit de Laurent à Albano. Là il reçut deux moines de Constantinople, avec une lettre qui lui était adressée. L'empereur d'Orient, Michel VIII (Papurinaces, qui était parvenu au trône en 1071), ayant appris l'élection de Grégoire, lui envoya une lettre de félicitation. Le pape crut l'occasion favorable pour remplir un vœu formé depuis longtemps, qui était de réunir les Églises d'Orient et d'Occident. Il envoya donc à l'empereur, Dominique, patriarche de Venise, avec une lettre dont voici la substance : « Nous désirons ardemment rétablir, entre l'Église romaine et l'Église de Constantinople, sa fille chérie, l'union qui existait dans les anciens temps. Vous savez que du temps de nos prédécesseurs cette union a été aussi utile au siège de Rome et à la tranquillité de l'empire que le refroidissement de la charité leur a été nuisible. Vous pouvez ajouter foi à tout ce que vous dira notre envoyé, et lui confier tout ce qu'il plaira à Votre Majesté de nous communiquer (2). » Soumettre l'Église de Constantinople à celle de Rome, telle était la pensée fixe de Grégoire pendant toute sa vie.

Le pontife alla ensuite visiter le Mont-Cassin; là il amena avec lui jusqu'à Bénévent l'abbé Didier, homme très-savant, et d'une grande expérience dans les affaires. Au mois d'août, il conclut avec Landolphe VI, prince de

(1) *Epist.*, 1, 78.

(2) *Id.*, 1, 18.

Bénévent, un traité par lequel celui-ci consentit à la perte de sa dignité s'il devenait infidèle à l'Église de Rome, au pape ou à ses successeurs; s'il accordait à quelqu'un une investiture sans la permission et sans l'agrément du pontife de Rome; si, par quelque voie que ce fût, il changeait la constitution de Bénévent ou nuisait à quelque membre de l'Église, sans pouvoir se justifier devant le tribunal du siège apostolique (1).

Après avoir terminé cette importante affaire, il continua sa route jusqu'à Capoue (2). Richard I<sup>er</sup> gouvernait alors cette ville; il était auparavant comte d'Aversa, de la race des Normands, beau-frère de Robert Guiscard; et, par Nicolas II, chef de la principauté de Capoue, qu'il avait reçue du pape à titre de fief, et prince de la ville de Gaëte, dont il tirait son titre de duc(3); de sorte que toute sa puissance venait du siège de Rome. Grégoire avait alors besoin du secours des puissances temporelles. C'est pourquoi il exigea du prince la promesse et le serment de secourir l'Église de Rome par ses conseils et l'appui de son bras, au risque de sa vie et de sa liberté; d'aider l'Église romaine à reconquérir, à conserver et à défendre, contre tous ses ennemis, les biens de saint Pierre (4); de contribuer de

(1) Ce traité se trouve dans le recueil des lettres de Grégoire, après la 18<sup>e</sup> du livre 1<sup>er</sup>; Léo Ostiens., III, 35; Labb., *Concil.*, t. X, p. 20.

(2) D'où il a écrit à Rodolphe de Souabe, à Rainald et à Anselme. Voy. *Epist.*, lib. I, 19, 20, 21.

(3) Comparez l'*Histoire d'Italie*, par Muratori, VI<sup>e</sup> part., p. 552, 554, 415, etc.

(4) S. Rom. Ecclesie tibi adjutor ero ad tenendum, et acquirendum, et defendendum regalia S. Petri. *Labb.*, t. X, p. 23.

tout son pouvoir à raffermir le pape dans la possession de sa dignité et de ses domaines; de lui rendre toutes les églises qui se trouvent sur son territoire avec leurs dépendances, et de les défendre en cas de besoin. Il s'engageait également à prêter serment de fidélité entre les mains de l'empereur Henri, s'il y était requis par le pape actuel ou par ses successeurs, sauf pourtant la fidélité due au saint-siège; et si ceux-ci meurent avant lui, à prendre l'avis des cardinaux, des prêtres et des laïques, et à élire avec eux un successeur digne du souverain pontificat. Il termine en prenant l'engagement formel d'observer tout cela envers le pape actuel et ses successeurs, si toutefois ils lui confirment l'investiture qu'il a reçue du saint-siège.

Ces assurances d'un dévouement sans bornes, cette soumission des princes à la suprématie du pape, étaient de la plus haute importance pour le plan de Grégoire. Il avait l'espérance fondée que ses ordres seraient reçus et exécutés sans obstacles; car il avait, contre ceux qui n'étaient pas encore soumis, non-seulement la parole, mais encore une épée dont il devait menacer, l'année suivante, Robert Guiscard. En un mot, il trouvait dans les princes une ancre contre l'orage qu'il voyait dans le lointain.

Il resta à Capoue jusqu'au milieu de décembre (1). Ce fut de là qu'il écrivit à Rodolphe, pour l'exhorter à travailler de tout son pouvoir à la conservation de la

(1) La dernière lettre écrite de Capoue est la 30<sup>e</sup> du liv. 1<sup>er</sup>. Elle est datée du 17 des calendes de décembre.

paix entre l'Empire et le siège de Rome. Le même jour, il commença à mettre quelques bornes à l'influence de Henri sur les affaires ecclésiastiques. Anselme, un homme pieux et savant, nommé par le pape Alexandre à l'évêché de Lucques, avait reçu du roi l'anneau et le bâton pastoral en lui prêtant serment de fidélité. Grégoire lui en fit de vifs reproches. Anselme, se repentant de sa faute, quitta secrètement son évêché, et se retira à Cluny pour faire pénitence sous l'habit de moine. Mais Grégoire le rappela bientôt, et le rétablit dans sa dignité. Anselme remit entre les mains du pape tout ce qu'il avait reçu du roi (1). Ayant prié Grégoire de lui tracer un plan de conduite, celui-ci lui répondit de Capoue qu'il ne devait point recevoir de la main du roi l'investiture de son évêché, jusqu'à ce que le prince, ayant satisfait à Dieu pour la faute d'avoir entretenu des rapports avec des excommuniés, ait fait sa paix avec le siège de Rome, paix à laquelle travaillaient l'impératrice Agnès, la comtesse Béatrix avec sa fille, et Rodolphe, duc de Souabe (2). Grégoire réussit parfaitement

(1) Extrait de la relation d'un prêtre d'Anselme, dans Baron., *Annal.*, ann. 1073. — *Voy. aussi Greg., Epist.*, 1, 11, et Fiorentini, à la fin de 1073.

(2) *Epist.*, 1, 21, et *Epist.*, 1, 20. On peut voir dans cette dernière lettre combien vivement Grégoire désirait alors la paix : « Tu et dilectissima filia nostra Agnes imperatrix, quod eum et S. romanam Ecclesiam diligenteris, et nos pro ea, ex longo experti sumus, sic novistis quid de rege sentiam, quid etiam de eo velim, ut nemo eo mundanis ditiores vobis melius. Novistis enim... quam sæpe utrique dixerim, quod eo religione sanctiorem nullum vellem vivere; hoc scilicet menti mecum versans : si cuiuspiam privati et alicujus principis boni mores, vita et religio honori sanctæ Ecclesiæ existant, et augmento; quid illius, qui laicorum caput est, qui rex est, et Romæ (Deo annuente) futurus imperator? Quod religionem scilicet diligere, bonos ex

dans cette affaire ; personne ne le contredit, pas même le roi. Ces petits succès devaient le conduire plus loin, et le mener à l'accomplissement de son chef-d'œuvre, qu'il tenait encore caché.

Le motif du long séjour de Grégoire à Capoue était l'inquiétude que lui donnaient les Normands (1). Car plus Robert Guiscard faisait de progrès par ses armes et s'agrandissait, moins il respectait le lien féodal qui l'attachait au siège de Rome. Grégoire veillait avec grand soin aux intérêts de l'Église ; mais, malgré tous ses efforts pour maintenir la paix, il n'y réussit pas. Robert montrait par son exemple que plus on a, plus on veut avoir ; il ne laissa de repos à ses soldats victorieux que quand, l'année suivante, le pape rompit entièrement avec lui, après s'être assuré de l'appui des princes de Bénévent et de Capoue. Car ce qu'on admirait le plus dans Grégoire, c'est qu'il préparait ses plans avec une extrême prévoyance ; il étendait ses réseaux en secret : son tissu devenait si solide, que, quand il le mettait au jour, il était impossible de le rompre.

Grégoire porta aussi ses regards en Afrique, pour prendre sous sa protection Cyriac, archevêque de Carthage, qui, accusé devant un émir arabe par son clergé, fut fouetté publiquement. Grégoire adressa des remontrances au peuple et au clergé, les exhorta avec les

*dilectione vera sibi adhibere, res ecclesiarum augmentare et defendere, testis mihi Deus sit, eum vellem, et ex toto corde optarem, quod eum velle aliter non speramus, nisi malorum consilia, ut venenum vitet, bonorum vero acquiescat, etc., etc.* »

(1) Comme il le dit lui-même dans la 25<sup>e</sup> lettre du 1<sup>er</sup> livre.

plus vives instances à rétablir la paix, à rentrer en eux-mêmes, et à faire pénitence de leur faute commise envers l'archevêque; il écrivit également à Cyriac, pour le prier de ne pas se laisser décourager, et de vaincre avec fermeté toutes les difficultés que peut présenter son ministère (1). Il tourna ensuite ses regards vers l'île de Sardaigne. Le pape avait nommé Constantin à l'archevêché de Turris dans la Sardaigne, et l'avait consacré à Capoue. Il lui donna des lettres pour ceux qu'on nommait les juges de l'île (2), afin de les attacher à l'Église de Rome; car la négligence de ses prédécesseurs avait refroidi l'affection du peuple sarde pour le saint-siège, et nui à la foi chrétienne. Il les exhorta à reconnaître l'Église romaine comme leur mère, et à lui témoigner le respect qui lui est dû. Il promit de leur envoyer bientôt un légat qui leur fera connaître ses volontés ultérieures (3). L'archevêque avait reçu la mission de gagner les juges et de les disposer à reconnaître la Sardaigne comme un fief de saint Pierre. Mais les juges s'opposèrent à cette prétention, et chargèrent un de leurs collègues, nommé Orzocco, de traiter cette question avec le pape (4). Grégoire lui répondit qu'il

(1) *Epist.*, 1, 22, 25.

(2) Ces juges, *judices*, étaient alors les seigneurs souverains de l'île. Muratori, dans son *Hist. d'Italie*, les appelle rois, et cherche à prouver (*in Antiq. Ital.*, *dissert.* v et xxxii) que les juges de Sardaigne ne reçurent pas précisément dans les siècles suivants le titre de roi, quoiqu'il soit bien certain qu'en 1163 le roi Frédéric 1<sup>er</sup> nomma pour la première fois le juge Bariso roi de l'île.

(3) *Epist.*, 1, 29.

(4) Une constitution de Louis le Débonnaire (817), en confirmant les

devait s'entendre d'abord avec les autres juges et lui communiquer leur décision (1); mais qu'il leur faisait savoir à tous que si, dans le courant de l'année, ils ne lui répondaient pas d'une manière satisfaisante, il n'attendrait plus leur réponse, et qu'il saurait, par d'autres moyens, faire respecter les droits et l'honneur de saint Pierre (2). En effet, en 1080, l'évêque de Populonia se rendit en Sardaigne chez Orzocco, juge de Calaris, qui l'accueillit avec beaucoup de distinction. Le juge fit ce que le pontife voulait; et alors Grégoire déclara que déjà plusieurs fois les Normands, les Toscans et les Lombards, et d'autres peuplades d'au delà des monts, avaient demandé au siège de Rome la permission de faire la conquête de leur pays, promettant en retour les services les plus signalés; qu'il n'avait pas voulu y consentir avant d'avoir connu leurs intentions par ses légats; mais qu'aujourd'hui il ne permettrait à personne de les attaquer, et qu'il s'opposerait de tout son pouvoir spirituel et temporel à ceux qui oseraient l'entreprendre (3).

donations faites à l'Église romaine, range la Sardaigne au nombre de ces domaines; il peut se faire que Grégoire eût en vue cet acte pour fonder ses prétentions sur cette île. Sigonius rapporte la constitution d'une manière fautive; Baronius l'a corrigé d'après les archives du Vatican. Voici la disposition qui concerne la Sardaigne: « Et insulas Corsicam, Sardiniam et Siciliam sub integritate, ac cum omnibus adjacentibus, ac territoriis, ac maritimis littoribus, et supradictas civitates et insulas pertinentibus. *Labb.* 2, vii, p. 1716. » (*Note du trad.*)

(1) *Epist.*, I, 29.

(2) *Epist.*, I, 41, déjà en 1074. Les lettres ne fournissent pas la suite des négociations jusqu'en 1080.

(3) *Epist.*, viii, 10. Dans cette lettre, il prescrit à l'archevêque Jacob de

La puissance qu'il s'était créée dans le midi de l'Italie, il voulait également l'établir dans le nord, afin de se mettre à même de braver toutes les tempêtes. La maison de Canosse n'avait pas besoin d'être encouragée, Grégoire pouvait compter sur son attachement et son secours (1). La puissance d'Herlembaud, de ce pieux chevalier de Milan, était à sa disposition. Plusieurs évêques de la Lombardie lui étaient dévoués. Grégoire chercha à resserrer étroitement ces diverses affections individuelles; c'est pourquoi il adressa de Capoue à Herlembaud deux lettres, l'une pour l'évêque Albert d'Aix, l'autre pour Guillaume de Pavie (2).

Les dissensions de Milan s'étaient terminées par la nomination d'Otton, qui était légitimement élu et reconnu de tous. Aussitôt que celui-ci eut appris l'avènement de Grégoire, il reprit courage contre son rival, et se rendit à Rome. Godefroi fut excommunié de nouveau (3); le pape fit connaître cet anathème à tous les fidèles de la Lombardie (4). Ainsi, sans la participation de Henri, sans l'élection du clergé et du peuple de Mi-

Calaris de se raser la barbe, suivant l'usage de toute l'Église d'Occident, et d'engager tout le reste du clergé à en faire autant.

(1) Voyez-en plusieurs preuves dans Fiorentini.

(2) *Epist.*, I, 25, 28.

(5) Puricellus, IV, c. 41; Muratori, *Hist. d'Italie*, VI; Arnulf, lib. IV, c. 4. D'après quelques auteurs, il le reçut parmi les prélats de sa maison. Voir *Hist. univ.*, t. IV, p. 101. C'est peut-être ce que signifient ces paroles d'Arnulf: « Otto illius se subderet contubernio. »

(4) *Epist.*, I, 15. On n'y trouve pas un mot sur l'archevêque nouvellement confirmé; cependant Grégoire y fait beaucoup valoir la supériorité de l'Église romaine sur celle de Milan.

lan, Otton se trouvait archevêque : ce qui pour le pontife de Rome était un pas bien important vers l'exécution de son plan (1).

Le roi n'était pas content de cette démarche, il travailla même pendant longtemps à l'empêcher ; mais il céda enfin (2), en priant le pape de réformer à Milan tout ce qu'il y avait fait. Mais son parti, entretenu par Godefroi, n'était pas éteint ; sa cause trouvait même d'ardents défenseurs. Grégoire écrivit donc de Capoue à Herlembaud une lettre dans laquelle il l'exhorta à persister dans son entreprise, et à défendre avec zèle le salut de l'Église ; il lui recommanda d'user d'indulgence envers ceux qui voudraient rentrer dans le sein de l'Église, et de diminuer ainsi le parti de Godefroi. Il lui dit encore de ne pas craindre, parce qu'il pouvait compter sur l'appui de Béatrix et de Mathilde, et qu'on avait l'espoir de réconcilier Henri avec lui, et de l'amener à l'observation de tous les règlements ecclésiastiques. Il termina en lui recommandant d'attirer dans son parti Grégoire de Verceil, chancelier du roi en Italie, qui avait protesté de son obéissance à toutes les mesures de la cour romaine. Grégoire exhorta l'évêque Albert à s'armer du bouclier de la foi et du casque du salut pour combattre les hordes de Simon le Magicien, pour prêter une main secourable au vaillant champion du Christ, à

(1) *Coram omni cœtu præsentem laudavit Attonem (Gregor.) absque nutu regio, absente quoque Ambrosiano* (saint Ambroise est le patron de l'Église de Milan) *clero et populo.*

(2) Dans sa lettre pleine de soumission qu'il adressa au pontife.

Herlembaud, et pour ramener le clergé dégénéré à une conduite plus régulière : la mère de toutes les églises saura le récompenser. Il demanda le même service à l'évêque de Pavie (1). Ce secours pouvait procurer à l'Église deux avantages : l'un, de détruire le pouvoir et l'influence impériale, l'autre, de rétablir l'autorité du saint-siège dans cette partie de l'Italie où elle avait été si longtemps méconnue.

Grégoire reprit au milieu de l'hiver le chemin de Rome. Il passa successivement par le Mont-Cassin (2), par Villa Argentea (3), par Terracine et Piperno (4). Ce fut dans cette dernière ville qu'il reçut des plaintes contre Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, accusé de simonie : car l'année précédente était mort Drogon, évêque de Mâcon ; le clergé et le peuple lui choisirent pour successeur Landry, archidiaque d'Autun : le roi approuva ce choix, mais il ne voulut pas donner gratuitement l'investiture. Grégoire profita de cette occasion pour rappeler au roi la promesse qu'il lui avait faite de renoncer à toute simonie, et pour l'engager à la remplir. Sachant

(1) *Epist.*, lib. 1, 15, 16, 17 et 18.

(2) Il écrivit de ce monastère à Lanfranc, archevêque de Cantorbéry (*Epist.*, 1, 31), touchant l'évêque Arfast, qui voulait s'approprier l'abbaye de Saint-Évremond, placée sous la protection spéciale du siège apostolique. On devrait savoir, dit-il, « sanctam romanam Ecclesiam jure a Deo dato sibi defendere ecclesiarum, sacerdotum, episcoporum consecrationes, et a nullo sumpta licentia debere et posse celebrare, suis et præbuisse, et Deo annuente præbituram fermissimam etiam in hac defensionem, qui Romam venerint, et sedis apostolicæ consilium et auxilium petierint. »

(3) *Epist.*, 1, 52, 53. Argentea, entre le Mont-Cassin et Terracine.

(4) *Epist.*, 1, 35. Pipernum, Pivernum ou Piperno, au pied du mont Volsque. *Voy.* la carte de Rome par Sickler.

que Roclin ou Roderic jouissait de la confiance du roi, il s'adressa à lui en ces termes : « De tous les princes de notre temps qui ont vendu, par une vile cupidité, les dignités ecclésiastiques, et qui ont déshonoré l'Église, leur mère, à qui, d'après le précepte du Seigneur, ils doivent l'honneur et le respect, il n'en est pas qui se soit rendu plus coupable en ce point que le roi de France, comme nous l'avons appris par des rapports non suspects. La sollicitude que nous avons pour toutes les Églises, et la peine que nous cause leur destruction, nous avaient d'abord tellement enflammé de zèle, que nous croyions devoir réprimer avec sévérité de semblables excès. Mais comme le roi nous a envoyé, il y a peu de jours, son chambellan Albéric pour nous promettre de se corriger, et de laisser les Églises se pourvoir de pasteurs, nous avons différé d'employer la rigueur canonique. Qu'il montre la sincérité de sa promesse dans l'Église de Mâcon presque anéantie, qu'il laisse aller gratuitement à son siège, comme il convient, l'évêque élu du consentement du clergé et du peuple, et dont il a approuvé lui-même le choix. S'il refuse de le faire, qu'il sache alors que nous ne souffrirons pas plus longtemps le veuvage de cette Église, et que nous emploierons l'autorité des apôtres saint Pierre et saint Paul, pour réduire sa désobéissance par la rigueur canonique. Car, ou le roi, renonçant au crime honteux de la simonie, permettra qu'on élève à l'épiscopat de dignes sujets, ou les Français, frappés d'un anathème général, refuseront de lui

« obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au christianisme.  
 « Nous vous prions d'employer tous les moyens, l'ins-  
 « nuation, les avis, les prières, pour engager le roi à  
 « permettre de pourvoir canoniquement les Églises(1).»

Il écrivit le même jour à Humbert, archevêque de Lyon, pour lui recommander de ne se laisser ébranler ni par la haine, ni par la faveur, et d'ordonner l'évêque de Mâcon; il ajoute que si Landry refusait l'épiscopat, lui et l'évêque d'Autun doivent le contraindre de l'accepter; car, puisque les choses en sont à ce point, il faut qu'il soit évêque (2).

Grégoire retourna à Rome par Setia (3). On ne peut guère douter que Rodolphe n'eût concerté secrètement quelque plan avec lui. La situation de ce dernier à l'égard de l'empereur d'Allemagne n'était pas assez satisfaisante pour qu'il pût désirer une guerre ouverte. On croit que vers la fin de cette année il écrivit au pape pour le prier de se constituer médiateur, et d'empêcher une plus grande effusion de sang. C'est pourquoi au commencement de 1074, au mois de janvier, Grégoire adressa une lettre à Wezel, archevêque de Magdebourg, à Burchard, évêque de Halberstadt, et à plusieurs autres seigneurs de la Saxe (4). Il leur dit qu'il a accepté avec beaucoup

(1) *Epist.*, 1, 35.

(2) *Id.*, 1, 36.

(3) *Id.*, 1, 37.

(4) C'est ici que Grégoire commence à se mêler directement des affaires d'Allemagne; car jusqu'à présent aucun monument ne nous laisse une trace de son intervention. Cette première démarche a donné lieu à bien des déclarations; mais quel plus beau rôle pouvait jouer Grégoire que celui de médiateur? Il n'y avait plus de lois publiques, plus de droits de guerre; le

de peine le gouvernement de toutes les Églises, mais qu'il n'a pu résister à la volonté de Dieu; « qu'il croyait de son devoir d'annoncer et de faire tout ce qui peut contribuer au progrès de la religion et au salut du peuple chrétien; qu'il y était poussé, d'un côté par la crainte d'être accusé un jour de négligence au tribunal de Dieu, de l'autre par le respect dû à saint Pierre, qui l'a pris sous ses ailes depuis son enfance, et l'a réchauffé au sein de sa clémence; que de toutes les angoisses qu'il éprouve, rien ne le tourmentait plus que la dissension et la haine qui ont éclaté entre eux et Henri, leur roi et leur seigneur, et qui ont déjà produit de funestes maux : meurtres, incendies, pillage des églises, misère des pauvres, ravage et ruine de la patrie; qu'il a envoyé vers le roi pour lui parler de cet état de choses, et pour le prier, de la part de saint Pierre et de saint Paul, de suspendre les hostilités jusqu'à l'arrivée des légats qu'il a choisis pour prendre connaissance de la cause, et pour rétablir la paix et l'union; qu'il les pria également de déposer les armes, de garder l'armistice, et de ne mettre aucun obstacle à la paix qu'il cherche à établir moyennant les secours de Dieu; que personne ne devait douter qu'il n'examinât les choses avec la plus stricte impartialité, et qu'il n'accordât la protection du siège

meurtre, le pillage, l'incendie, étaient à l'ordre du jour. Le pape pouvait-il faire un plus noble usage de la papauté que de se constituer médiateur, que de se mettre entre Henri et son peuple, que de rétablir l'union et la concorde, et de mettre fin aux désastres affreux qui désolaient tout l'Empire? N'y a-t-il pas mauvaise foi, je dis plus, n'y a-t-il pas ingratitude à méconnaître de pareilles intentions? *Epist.*, 1, 39. (*Note du trad.*)

apostolique à ceux qui sont lésés, sans se laisser influencer par la crainte ou par le respect de qui que ce soit. »

Mais la guerre ne prit pas la tournure que Grégoire voulait lui donner. On se sentait encore de part et d'autre assez fort pour terminer la querelle par la voie des armes, et pour ne pas s'arrêter à la décision du pape (\*). Henri faisait de grands préparatifs, et dirigeait tous ses efforts vers la guerre (1). Les princes qui l'entournaient étaient froids et indifférents; ils ne faisaient pas de préparatifs, et n'avaient que peu d'hommes sous les armes; ils semblaient seulement venir près du roi

(\*) La lettre de Grégoire n'eut aucune suite, comme le fait observer fort bien M. Voigt. La voix du pontife était trop faible pour se faire entendre au milieu du bruit des armes et des cris d'un peuple réduit au désespoir. Il en eut sans doute des regrets; mais une lettre de Mathilde de Toscane, protestant de son inviolable attachement au saint-siège, vint le consoler. Grégoire en ressentit *une joie immense*, comme il le dit *Epist.*, I, 40. Ce sentiment était bien naturel. D'après ces réflexions, il n'est personne qui ne sente le vide de ces phrases creuses et sonores de l'auteur de la *Vie de Grégoire VII*, qui, après avoir donné la substance de la lettre à l'archevêque de Magdebourg, parle ainsi : « Grégoire était donc parvenu, dit-il, à se faire l'arbitre entre le roi, de qui dépendit le premier jour de sa destinée, et les seigneurs, révoltés peut-être par ses propres institutions. C'est de la part de Dieu qu'il leur ordonnait d'attendre son jugement, et il promettait à la soumission les secours de l'autorité apostolique. Quel triomphe après si peu de temps! quelle joie au cœur du pontife! Naguère il n'écrivait que dans sa douleur amère; il se plaignait de ses devoirs, il redoutait les dangers de sa dignité ou les excès de son zèle. Aujourd'hui, c'est en se livrant à l'immensité de sa joie qu'il engage la comtesse Mathilde et sa mère Béatrix à venir à Rome (\*). Son esprit est libre de la contrainte et d'arrière-pensée; ses amis doivent partager son bonheur et célébrer son triomphe avec lui. » Ce sont des déclamations, et rien de plus. (*Note du trad.*)

(1) Peut-être est-ce là la raison de ces paroles de Lambert, ann. 1074 : « Wormatiæ longe aliter ibi victitans, quam regiam magnificentiam deceret. » Cependant il a pu également dire que les revenus du roi étaient beaucoup diminués; en sorte que « neque ex fiscis regalibus quicquam servitii ei exhibebatur, neque episcopi aut abbates, vel aliæ publicæ dignitates consueta et obsequia præbebant, » et par conséquent « in sumptus quotidianos necessaria ei vili pretio coemebantur. »

(\*) ... Gaudii repleti immensitate. (*Epist.*, I, 40.)

pour dissiper, par leur présence, le soupçon qu'il pouvait avoir de leur infidélité.

Cependant les archevêques de Mayence et de Cologne se rendirent à Corvey, et prièrent les Saxons, de la part du roi, de retirer leurs troupes qu'ils avaient devant les forteresses. Mais les Saxons s'y refusèrent expressément, fort mécontents de ce que les archevêques cherchaient à les amuser par des négociations, par des armistices et des entretiens inutiles, et à rendre ainsi le roi encore plus intraitable : « C'est par les armes, « disaient-ils, et non par des pourparlers, qu'il faut sauver la liberté. » Cependant le parti le plus modéré des Saxons parvint à faire décider à l'unanimité que les grands se réuniraient à Fritzlar, la première semaine après la Purification de la sainte Vierge, et qu'on y délibérerait sur l'élection d'un souverain qui réunit le suffrage de tous les partis, et qui pût soutenir l'État chancelant ; ils invitèrent le roi à y venir défendre sa cause en personne, s'il le jugeait à propos, et à mettre de côté les ambassades et les négociations, qui n'aboutissaient à rien. Sur cela ils se séparèrent (1).

Trois jours après, la garnison d'Asenbourg se rendit aux Thuringiens, et d'une manière honorable, car la famine seule avait pu fléchir le courage des soldats et les porter à la capitulation ; c'est pourquoi on leur laissa la liberté, mais on mit le feu au château. Les assiégeants allèrent investir ensuite la place de Spatenberg, près de

(1) Lamb., ann. 1074.

Sondershausen, et celle de Vökenrode, où se trouvait la reine, qui était enceinte. Le roi y envoya l'abbé d'Hersfeld pour demander sa liberté, et pour la faire conduire à Hersfeld. Les Thuringiens acceptèrent cette proposition sans difficulté, car dans les plus grands troubles politiques les peuples n'ont jamais oublié le respect qu'on doit aux femmes. Elle accoucha au mois de février de cette même année d'un fils, nommé Conrad, qui fut baptisé par Ezzo, évêque d'Altenbourg, qui se trouvait alors au couvent d'Hersfeld. L'abbé et les moines lui servirent de parrains, en l'absence des grands de l'Empire (1).

Le roi, réduit à des extrémités fâcheuses par la défection et la mauvaise volonté de ses vassaux, et par la fureur toujours croissante des Saxons (2), résolut de tenter le sort des armes, aimant mieux perdre la vie avec honneur que la couronne avec ignominie (3); car il savait que les garnisons des forts murmuraient de son inaction à Worms. Il prit donc la résolution de délivrer les forts à quelque prix que ce fût; et pour cet effet il envoya des hérauts vers tous les princes de l'Empire, les pressant de venir le rejoindre, leur rappelant ses bienfaits passés, et leur faisant de magnifiques promesses pour l'avenir. Plusieurs évêques arrivèrent, mais sans troupes (4); ils les avaient laissées dans leurs foyers. Ils

(1) Lamb., ann. 1074.

(2) Furor Saxonicus, ferocitas hostium.

(3) Magis eligens vitam honeste quam regnum per dedecus amittere. *Lamb.*

(4) Sed hi consiliis præbendis paratiores, quam stipendii faciendis.

venaient s'excuser de n'avoir point fourni leur contingent par la raison que cette guerre était réprouvée de tous. Un grand nombre d'autres seigneurs, tels que les archevêques de Cologne et de Mayence, l'évêque de Strasbourg et celui qu'on avait chassé de Worms, les ducs de Bavière, de Souabe, de Lorraine et de Carinthie, et les hommes d'armes des abbés de Fulde et d'Hersfeld, déclarèrent ouvertement qu'ils ne voulaient pas faire la guerre pour l'oppression des innocents (1).

Alors Henri sortit de Worms (2) à la tête de son armée. Pour exciter l'enthousiasme des soldats, on avait représenté sur leurs boucliers les faits d'armes de leurs ancêtres (3). Il faisait un froid sec et glacial, les rivières étaient gelées, l'armée manquait de pain, car les moulins ne pouvaient plus moudre. Il faut y ajouter qu'on apercevait dans le ciel des signes extraordinaires : on voyait à l'aurore deux colonnes de feu qui s'élevaient avec le soleil, et jetaient le même éclat ; d'autres avaient vu, la nuit précédente, au firmament, un arc miraculeux (4). Ce fut sous ces sinistres présages que le roi partit pour Hersfeld.

Cependant, avant d'y arriver, Henri envoya Hartwich, abbé d'Hersfeld, vers les Saxons, qui l'attendaient déjà

(1) Lamb., ann. 1074.

(2) Le poème *de Bello Saxon*. (lib. II) appelle son armée petite, mais distinguée par sa réputation de bravoure. Bruno, p. 110, dit : « Il est vrai qu'il avait résolu de lever une armée nombreuse. »

(3) Tel est le récit du poème.

(4) Nous appelons cela de la superstition ; mais le siècle le croyait, et c'est une des choses qui le caractérisent.

aux bords de la Werra; car aussitôt que les Saxons eurent appris l'approche de Henri, ils appelèrent le peuple aux armes et à la défense de la patrie, et retirèrent une partie des troupes qui assiégeaient les forteresses (1). De toutes parts accoururent de nombreux combattants à pied et à cheval; une armée de quarante mille hommes se trouva bientôt rassemblée et campée près de Vach (2). L'abbé fit demander aux Saxons si les envoyés pourraient arriver jusqu'à eux sans danger. Les troupes du roi se trouvaient dispersées dans les villages voisins; le prince attendait des renforts, trouvant son armée trop faible pour attaquer. Il savait que l'armée saxonne était beaucoup plus forte que la sienne, et qu'on avait résolu de lui fermer l'entrée de la Thuringe, en lui livrant bataille sur les bords de la rivière qui sépare ce pays de la Hesse; car la rivière, étant gelée, ne mettait aucun obstacle au passage. Les deux camps se trouvaient rapprochés. Henri était très-inquiet; car, voyant son armée insuffisante, il craignait d'être surpris par l'ennemi avant d'avoir reçu ses renforts: aussi fit-il sentir toute sa mauvaise humeur à ceux qui lui avaient conseillé de quitter Worms, et l'avaient mis dans cette fâcheuse position (3). La supériorité des Saxons en nombre et en préparatifs jeta, dès qu'elle fut connue, le découragement dans l'armée royale. Henri avait parlé

(1) Aventin.

(2) Lamb.— *Carmen de Bello Saxon*. Bruno, p. 110.— Aventin, *Annal. saxon.*, Bachan, Nachan, Vach (dans la Hesse).

(3) Le meilleur guide à suivre ici est Lambert, qui était près de ces lieux.

d'eux d'un ton de mépris; il avait dit que l'armée des Saxons était composée de paysans inexpérimentés dans la guerre, n'ayant ni cavalerie ni armes. Comme on voyait tout le contraire, on n'osait pas s'exposer à une bataille (1).

Pendant les négociations de l'abbé, les troupes du roi livrèrent au pillage tous les environs d'Hersfeld, et ne laissèrent aux habitants que les yeux pour pleurer. Le roi, vu le mauvais esprit du soldat, ne pouvait mettre aucun obstacle à ces sortes de déprédations (2). Les abbayes de Fulde et d'Hersfeld furent tellement ravagées, que les moines, réduits par la faim, avaient mille peines à conserver la vie. Les Saxons souffraient des maux non moins cruels; car, levés précipitamment, ils n'avaient pas eu le temps de faire leurs provisions. Ils renvoyèrent onze mille hommes dans leurs foyers, ne croyant pas en avoir besoin pour combattre la petite armée du roi (3). Un grand nombre périrent de froid.

L'abbé revint de son ambassade, et rapporta au roi que, contre toute attente, les Saxons étaient disposés à la paix, et qu'ils lui avaient donné une réponse fort modérée; qu'ils respectaient les droits des gens, sachant que, dans les temps les plus malheureux, les ambassadeurs étaient inviolables; qu'ils avaient pris les armes contre leur gré, non pour offenser quelqu'un, mais pour

(1) Bruno, p. 110. Aventin dit que l'empereur avait environ six mille hommes; mais Lambert les appelle « exercitus prædæ quam pugnae avidior. »

(2) « Ut militem hoc pretio redemptum devotioem sibi faceret. » C'est ce qu'on a vu dans tous les temps.

(3) Lamb.

se défendre contre l'injustice ; qu'ils n'avaient pas d'autre but, et que si on leur ôtait le motif qui les a forcés à se soulever, ils feraient volontiers la paix, et remettraient l'épée dans le fourreau (1). Le roi, ayant entendu cette réponse, envoya sur-le-champ, d'après le conseil des princes (2), quatre évêques vers les Saxons pour traiter de la paix, et pour promettre au nom du roi qu'il se soumettrait à toutes les conditions que prescriraient des arbitres choisis des deux côtés, pourvu qu'elles fussent justes (3), et qu'on lui conservât la dignité qu'il avait reçue de ses pères, et dont il s'était sans doute rendu indigne par les désordres de sa jeunesse (4). Otton de Nordheim, qui était au camp, et plusieurs autres princes à qui le roi avait déjà fait auparavant de magnifiques promesses, furent d'avis d'accepter la paix, mais à condition que les forts seraient détruits immédiatement, et

(1) Le poëme parle autrement des Saxons :

Regis ut instructos videt adventare cohortes,  
 . . . . .  
 Cernit et erectis acies accedere signis :  
 Horribili stupet aspectu, furit igneus ardor.

Le poëme dit encore que les Saxons vinrent les premiers au camp impérial, et se soumirent. Aventin est d'accord avec le poëte, et va même un peu plus loin : d'après lui, l'empereur chercha quelques détours pour venir les surprendre dans leur camp. Dès que les Saxons s'en aperçurent, soudain, « abjectis armis, excalceatique supplices in castra Cæsaris veniunt, veniam petunt, se peccasse confitentur, se cunctaque absque ulla pacatione in fidem Cæsaris tradunt. »

(2) L'Annaliste saxon dit : « Ut principes jubebant. » Lambert : « Grata admodum erat his, qui cum rege erant, responsio. »

(3) Lamb., ann. 1074.

(4) Annal. saxon., ann. 1074.

ne seraient plus reconstruits ; que le pillage cesserait à l'instant ; qu'on restituerait à chacun les biens enlevés par violence ou par calomnie ; qu'Otton rentrerait en possession de la Bavière ; qu'une amnistie pleine et entière serait accordée aux archevêques de Mayence et de Cologne, à Rodolphe de Souabe, et à tous ceux qui avaient quitté le parti du roi ou qui l'avaient offensé ; que les droits et les libertés du peuple saxon resteraient intacts et inviolables, tels qu'ils les avaient reçus de leurs ancêtres ; que les affaires de la Saxe seraient réglées par ses propres princes, et non par un conseil composé d'étrangers ; que le roi ne tiendrait pas toujours sa cour dans la Saxe, à Goslar, mais qu'il séjournerait aussi dans les autres provinces de l'Empire ; qu'il rendrait justice aux églises, aux monastères, aux veuves et aux orphelins, et à tous ceux qui avaient été calomniés ; et surtout qu'il honorerait le trône par des mœurs plus convenables et par des faits plus glorieux (1).

On envoya ce traité à Henri, en lui déclarant que s'il en acceptait les conditions, et qu'il donnât les places fortes comme gages de sa foi, les seigneurs déposeraient les armes et se mettraient de son côté ; sinon, ils combattraient jusqu'à la dernière extrémité pour la défense de leur liberté, de leurs lois et de leur patrie. Ces conditions parurent au roi inadmissibles. Il supplia les princes de lui rester fidèles, et de ne pas le forcer à se

(1) Telles sont les paroles de Lambert et des *Annal. sax.* Selon Lehmann Speyer (*Chron.*, p. 381), on mettait encore pour condition que les évêques et les ecclésiastiques rendraient tous les biens de l'État qu'ils s'étaient appropriés pendant la jeunesse du roi.

soumettre à des conditions aussi honteuses pour tous. La démolition des forteresses le peinait surtout. Il rejeta donc la paix, annonça une revue pour le lendemain, et donna ordre à tous les chefs féodaux d'y venir à la tête de leurs guerriers. Tous dirent qu'ils obéiraient, mais pas un ne sortit de son camp ; car ils regardaient comme un acte d'impiété de combattre des gens qui avaient pour eux le droit de la justice. C'est ce qui mit le comble aux embarras de Henri.

Mais la situation des Saxons n'était pas meilleure. La masse, fatiguée de tant d'incommodités, était en rébellion ouverte contre ses chefs. Elle demandait à grands cris la paix ou la bataille, et alla même jusqu'à offrir la couronne à Otton.

Alors quelques affidés du roi se rendirent auprès de lui dans son camp, et lui dirent qu'il ne lui restait que l'alternative ou d'accepter la paix, ou de perdre la couronne au risque de sa vie ; qu'il ne pouvait pas compter sur la fidélité chancelante des princes, qui ne le soutenaient que de paroles, et qui au premier choc se mettront du côté de l'ennemi ; qu'il devait bien se garder de mettre leur fidélité à l'épreuve ; qu'il ne lui restait qu'un moyen de se tirer d'embarras, c'est d'accepter les conditions ; qu'ainsi il échapperait au danger, conserverait la couronne, éteindrait les dissensions, et cesserait d'être la risée de ses ennemis. Le roi se laissa persuader, vaincu par la nécessité plutôt que par la raison. Il appela les princes au conseil, et leur déclara qu'il voulait rétablir la tranquillité, et consentir à tout

ce qu'ils lui demanderaient pour mettre un terme à de si grands embarras. Les Saxons répondirent qu'il fallait accepter la bataille ou les conditions de la paix. Le roi prit ce dernier parti. Alors quinze évêques et tous les princes qui étaient au camp allèrent aussitôt porter cette nouvelle aux Saxons; mais ceux-ci hésitèrent, ne se fiant pas à la parole du roi (1). Enfin, après de longs pourparlers, les chefs de l'armée royale jurèrent que si jamais le roi manquait à ses promesses, et qu'il révoquât ce qu'il accordait dans la détresse, ils se joindraient tous à eux contre lui, pour défendre les droits de la justice, et pour le détrôner comme un parjure. Sur cette assurance, les chefs saxons qui avaient négocié la paix accompagnèrent les ambassadeurs vers le roi, qui les reçut fort bien, leur donna le baiser de paix, et leur confirma de bouche et à haute voix toutes les promesses faites en son nom. Après avoir fait de riches présents à ceux qui lui étaient restés fidèles, il les renvoya chez eux, et se rendit à Goslar accompagné d'une troupe de Saxons (2).

(1) Propter suspectam regis ferocitatem et sæpe numero spectatam fidem nulla Saxonibus viderentur satis tuta consilia. *Lamb.*

(2) La *Chronique* de Lehmann, p. 582, a conservé un poème sur la paix, qui est très-impartial pour l'empereur; les vers suivants en sont un échantillon :

Vix modo victores devictos addecimabant.  
 Millia sex vincunt, decies tot victa fuere.  
 . . . . .  
 Rex igitur facta Saxonum deditione,  
 More leonino substratis hostibus iram  
 Justam deposuit, commissaque cuncta remisit.

On peut juger par là de l'ensemble du poème. .

Henri fit une entrée triomphante dans cette ville, au milieu des cris de joie de toute la population ; il rendit aux habitants leurs anciens privilèges, et leur en accorda de nouveaux ; il y tint des assemblées, envoya des messagers vers les forts pour annoncer la paix et pour les faire évacuer, donna des récompenses aux garnisons, fit l'éloge de leur bravoure et de leur fidélité. Les forteresses devaient être livrées aux Saxons pour être détruites (1). Les intrépides chevaliers de Harzbourg, que le roi estimait plus que tous les autres, se rendirent auprès de lui à Goslar, lui exprimèrent leur mécontentement sur cette paix, et lui promirent de nouvelles preuves de leur valeur. Dans les champs, entre Goslar et le château, ils lui montrèrent les tombeaux de leurs ennemis, lui racontèrent leurs exploits et leurs victoires. Ce récit releva le courage de Henri, et lui donna de nouvelles espérances pour l'avenir. En voyant le dévouement de tant de serviteurs, il regrettait amèrement le passé ; c'est pourquoi il différa de remplir les conditions du traité, donnant des réponses évasives à ceux qui le questionnaient, et remettant tout à la décision d'une assemblée générale où l'on devait régler, d'après leurs avis, tout ce qui intéresserait l'honneur et le salut de l'État.

Cette assemblée fut convoquée à Goslar, et tous les seigneurs devaient y assister ; mais, lorsque le jour arriva, on n'y trouva que les princes de la Saxe et de la

(1) Annal. saxon., *carmen de Bello Saxon.* Lambert. Aventin.

Thuringe (1), et cela à la tête de leurs guerriers qu'ils avaient laissés aux portes de la ville. Ils demandèrent au roi quelle était sa résolution. Pendant trois jours entiers ils insistèrent avec prières et menaces, mais ils ne purent obtenir que des réponses évasives. Le roi leur disait tantôt que les seigneurs sur lesquels il comptait le plus n'étaient pas encore arrivés ; tantôt, qu'il avait construit à grands frais les forteresses pour la sûreté du royaume, et qu'on ne devait pas les démolir. Il est certain que les forts étaient pour le roi un solide appui. Quelques seigneurs saxons, qui voulaient lui plaire et paraître attachés à sa personne, lui indiquèrent un moyen de conserver Harzbourg. Ils s'offraient eux-mêmes à sauver cette place, pourvu que le prince la livrât entre leurs mains, jusqu'à ce que la fureur populaire fût apaisée. De cette manière elle serait conservée, tandis que maintenant on avait tout à craindre du peuple. Mais Henri se méfiait des princes saxons ; il craignait qu'une fois maîtres de la place, ils ne la rendissent plus (2). Cependant il laissa encore pendant quelque temps les seigneurs se bercer de cet espoir (3). Ce fut alors qu'eut lieu, comme on le prétend, l'événement qui va suivre.

Dans le pays d'Oldenbourg, il y avait à Rastedt un certain comte Huno, déjà avancé en âge, et livré entiè-

(1) Lambert. D'autres, tels que les Antiq. de Goslar, dans Heineccii *Scr. rer. Germ.*, lib. 1, disent que peu de personnes s'y trouvaient.

(2) Annal. saxon., ann. 1074. Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 111.

(3) Lamb., ann. 1074.

rement à la piété et à la pratique de la vertu. Une seule chose retenait encore ses regards sur la terre, c'était l'intérêt de son fils, jeune homme actif et entreprenant. Or, Huno avait aussi été mandé à Goslar pour le jour désigné ; mais son grand âge et sa persévérance dans la prière l'avaient empêché de s'y rendre. Ses ennemis en tirèrent un sujet d'accusation, parce qu'il avait toujours mieux servi Dieu que son roi. On lui donna donc l'ordre de se rendre à Goslar, et le conseil d'amener avec lui quelqu'un qui pût se battre en duel, à la manière des habitants de la Frise, avec un champion du roi qu'on lui présenterait. Le comte Huno partit avec son fils et une nombreuse suite, et se rendit, plein de courage, à Goslar. Lorsqu'il parut devant Henri, celui-ci lui annonça que son fils Frédéric allait prouver l'innocence de son père, en combattant contre un énorme lion qui était le champion du roi. Cette nouvelle jeta presque le pieux vieillard à la renverse ; cependant il leva son esprit vers Dieu, invoqua son secours, et, se rappelant le sacrifice d'Abraham, il promit à Dieu que si son fils sortait victorieux du combat, il construirait avec lui un couvent en l'honneur de la mère de Dieu. Le père priaient encore lorsque son fils entra en lice. Animé d'un noble courage, il voulut tromper l'animal, et pour cet effet il lui présenta un mannequin tout armé. Pendant que le lion furieux se jeta dessus, le jeune homme le perça avec son épée, et resta triomphant sur l'arène. Le roi le reçut à bras ouverts, lui fit présent d'un baudrier, d'un anneau, et lui donna à perpétuité une grande quantité de terres

situées près de Soist (1), avec leurs dépendances, et puis déclara son comté, qui était un fief de l'Empire, affranchi de toute obligation féodale (2).

Le roi différait toujours de satisfaire aux demandes des princes, lorsque tout à coup il reçut la nouvelle que les Saxons marchaient à main armée vers son palais, non pour obtenir l'accomplissement de ses promesses, mais pour attenter à ses jours, et pour choisir ensuite un nouvel empereur. Aussitôt Liémar, archevêque de Brême, les évêques de Ceits et d'Osnabruck, et plusieurs autres qui, pour la cause du roi, avaient quitté leur pays, au sacrifice de leurs biens, se rendirent auprès du roi, et le prièrent instamment d'avoir pitié d'eux, de mettre un terme aux larmes de ses sujets et aux malheurs du royaume, de penser à son sort à venir, et de consulter ses plus chers intérêts. Pendant cet entretien, la cour du palais se remplit de soldats armés qui, jetant de grands cris, se montraient disposés à se porter aux excès les plus violents; le roi les voyait de ses propres yeux. Pressé par un double danger, il promit d'accomplir ponctuellement les conventions de Gerstungen; de donner à Otton de Nordheim, dans le terme d'un an,

(1) C'est ainsi que l'appelle la Chronique de Rastedt.

(2) Tel est le récit de la Chron. de Rastedt, dans *Script. rer. Germ.*, II, p. 90, et dans Heinéceii *Script. rer. Germ.*, p. 88. On trouve cette histoire dans Schephower, *Chron. Oldenb.*, Hammelmann, Giscecke et Winckelmann. M. de Halem, dans son *Histoire du duché d'Oldenbourg*, en fait un récit brillant, mais il en combat la vérité par beaucoup de raisons. On pourrait y ajouter que Henri, dans sa position, ne devait pas songer à un tel acte, et même ne pas le permettre. Mais la tradition en est restée longtemps dans l'esprit du peuple.

un dédommagement pour la perte de la Bavière; et de laisser démolir immédiatement les forts, à condition cependant que les Saxons et les Thuringiens démoliraient aussi ceux qu'ils avaient construits sous son règne. Tout devait s'accomplir à l'instant même (1). Cette nouvelle fut publiée aussitôt dans tout le pays : les châteaux de Vokenrode et de Spatenberg furent abattus sur-le-champ ; tous les forts qui avaient nui aux habitants du pays furent livrés aux flammes, ou renversés par la fureur populaire (2).

Pour conserver le riche et magnifique château de Harzbourg, le roi recommanda à quelques-uns de ses amis de détruire seulement les remparts, et de se servir de quelque prétexte pour arrêter le peuple, s'il voulait aller plus loin ; il espérait pouvoir rétablir aisément les murs. Le roi fut obéi. On se contenta de détruire les murailles extérieures, mais on conserva le château et la magnifique église.

Déjà, à la fin de mars, le roi avait quitté Goslar pour visiter les provinces rhénanes; mais il regrettait bien vivement la destruction des forteresses. On prétend qu'il a dit aux frontières de la Saxe, qu'il ne reverra plus ce peuple jusqu'à ce qu'il soit à la tête d'une armée puissante, avec laquelle il le gouvernera selon sa volonté (3). Les habitants des environs de Harzbourg se

(1) Nec improbitas Saxonum ulla indulsit inducias. *Lamb.*

(2) *Lamb.*

(3) Tel est le récit de Bruno, p. 111. Il place le départ du roi après la destruction de Harzbourg; Lambert, avant le départ. Ce dernier est trop clair et trop précis pour que nous ne le suivions pas.

rappelaient toujours les injustices qu'ils avaient souffertes par la proximité de cette forteresse ; et lorsqu'ils comparaient leur pays dévasté avec ce qu'il était autrefois, et qu'ils voyaient encore des choses si magnifiques sur cette montagne, ils entraient en fureur. De plus, on répandait le bruit que le roi, sous prétexte de conserver le temple de Dieu, méditait de nouvelles cruautés ; de sorte que si la guerre se renouvelait, il se servirait de ce point d'appui pour les subjuguier. Ces propos volèrent de bouche en bouche, et excitèrent une irritation extrême. Aussi, à peine le roi fut-il à trois journées de leurs frontières, que les paysans, à l'insu et sans le conseil de leurs princes, se précipitèrent sur le château, renversèrent de fond en comble les murailles, dispersèrent au loin les pierres dans la campagne, détruisirent tous les édifices, mirent le feu à l'église, qui, quoique construite en bois, était magnifique (1) ; ils pillèrent aussi le trésor de l'église, brisèrent l'autel, enlevèrent tout ce qui était d'or et d'argent, et mirent les cloches en pièces ; ils ne ménagèrent pas même la sépulture royale, ils ouvrirent les tombeaux où étaient un frère et un fils du roi, en jetèrent les ossements dans les flammes ; ils arrachèrent également les reliques, qui furent à peine sauvées par un abbé d'un couvent voisin (2) ; les prêtres même furent mal-

(1) Cette église, fondée par Charlemagne, agrandie par Conrad I<sup>er</sup>, puis transportée à Goslar par Henri III, avait été replacée par son fils au milieu du fort.

(2) Mabillon (*Annal. Bened.*, t. v, p. 72) dit : « Ex vicino cœnobio, an Fritislariensi. »

traités (1) ; les édifices du couvent n'étaient plus qu'un tas de pierres (2). Les amis du roi qui étaient présents n'osaient ouvrir la bouche, car on les avait menacés de mort. Tout fut détruit, tellement que la montagne était nue, et ne semblait jamais avoir porté ni église ni citadelle (3) ; on fit de même de toutes les forteresses qui n'étaient point gardées.

La nouvelle de ce désastre pénétra Henri d'une douleur vive et profonde. Les seigneurs saxons étaient eux-mêmes effrayés de cette fureur populaire : craignant que le roi n'en tirât vengeance, ils envoyèrent des messagers à Worms, pour lui assurer qu'ils n'y avaient pris aucune part, qu'ils n'avaient pas rompu le traité de paix, qu'ils allaient prendre des informations et punir tous les coupables. Mais le roi ne laissa pas fléchir sa colère ; il déclara que, puisque les lois humaines étaient impuissantes à contenir la violence des Saxons, il allait recourir aux tribunaux ecclésiastiques et invoquer le secours de Dieu.

En même temps il envoya des ambassadeurs à Rome pour porter plainte devant le tribunal du siège apostolique, et pour exposer l'indigne conduite de ce peuple, qui avait porté une main sacrilège sur les choses saintes,

(1) Le poème de *Bello Saxon*. les fait crucifier.

(2) Il y avait un « *monasterium et claustrum canonicorum*. Abb. Ursperg., *in Chron.*, p. 221. Lamb. l'appelle « *canonicorum congregationi instituendæ locus*. »

(5) Lamb., Bruno, *Annal. Saxon.*, et *Carmen de Bello Saxon.*, lib. III. Abb. Ursperg., *Chron. Auctor Vitæ Henrici. Annal. Hildesheim*, ann. 1075.

qui avait brûlé la maison de Dieu, brisé ses autels, profané les tombeaux, et exercé sa fureur jusque sur les cendres de sa famille (1).

Un grand nombre de seigneurs, mécontents de la conduite des Saxons, se séparèrent d'eux. Les Souabes s'étaient engagés seulement à ne pas soutenir le roi, lorsqu'il marcherait contre eux. Rodolphe ayant donc appris que les Saxons avaient conclu la paix sans sa participation, et qu'ils n'avaient eu aucun égard au traité fait avec eux, renonça à leur parti (2), et se mit du côté du prince. Le duc de Carinthie, l'archevêque de Mayence, et beaucoup d'autres, firent de même. Un grand nombre d'entre eux célébrèrent avec Henri la fête de Pâques à Bamberg. Le roi leur raconta l'action infâme des Saxons, et les supplia ardemment de venir à son secours pour qu'il pût tirer vengeance de ce peuple. Mais il devait se passer un long espace de temps avant que les grands fussent disposés à combattre de nouveau.

Grégoire ne crut pas devoir laisser passer le temps de détresse où se trouvait Henri, sans en profiter. Il le voyait dépouillé de toute puissance, presque entièrement abandonné, du moins profondément humilié; son salut dépendait des grands, qui étaient tous dévoués au siège de Rome. Le prince avait contre lui un peuple que le pontife pouvait gagner facilement; les évêques

(1) Lamb.

(2) Bruno, p. 110 : « Hujus fœderis inconsulta compositio Saxonibus maximorum malorum fuit origo. » A partir de ce moment, ces deux peuples devinrent des ennemis acharnés.

de l'Empire étaient tous occupés pour ou contre le roi, et ceux qui pouvaient offrir quelque résistance aux ordres du pape appartenaient à un parti faible et désarmé. Pour rendre les circonstances encore plus favorables à l'accomplissement de ses plans, Grégoire se mit à disposer les esprits à une croisade (1).

La situation des chrétiens en Orient devenait plus critique à mesure que la puissance des Turcs s'augmentait. A la tête d'une armée nombreuse, Togrul-Beck, de la tribu des Seldjouckes, avait assiégé Bagdad, renversé le pouvoir du calife Bujah, et conduit ses hordes victorieuses jusqu'aux bords de l'Euphrate. Son neveu Alp-Arslan pénétra jusqu'à Cogni dans l'Asie Mineure, fit prisonnier l'empereur Romain Diogène, et répandit la terreur jusque dans Constantinople. Sous le règne de Michel VIII, Soliman, parent du grand Malekschah, envahit la Romanie et établit sa résidence à Nicée. Les Grecs n'avaient plus dans l'Asie Mineure que les côtes et quelques places fortes. Une autre horde se jeta sur la Syrie, et étendit ses conquêtes jusqu'aux frontières de l'Égypte.

Alors l'empereur de Constantinople s'adressa aux chrétiens de l'Occident (2). Grégoire était en bonne intelligence avec lui : il espérait gagner par le moyen d'une croisade l'affection des Grecs, et parvenir à la réunion des deux Églises. Il écrivit donc, au mois de février, à

(1) La grandeur d'un génie supérieur consiste principalement à observer et à saisir le moment favorable pour l'accomplissement de ses desseins.

(2) Voy. Wilken, *Histoire des croisades*, tom. II, pages 41-45.

Guillaume, comte de Bourgogne, pour lui rappeler la promesse qu'il avait faite précédemment à Alexandre de contribuer au salut de l'Église, et pour le prier d'exciter le zèle des autres princes dévoués au saint-siège (1). Au mois de mars, il adressa une autre épître à tous les chrétiens, pour leur annoncer « que les troupes des infidèles avaient dévasté tout le pays jusqu'aux murs de Constantinople, et que plusieurs milliers de chrétiens avaient été égorgés comme de vils troupeaux. Or, comme le Sauveur du monde a donné sa vie pour les siens, les hommes devaient aussi se sacrifier pour leurs frères. Excités par les blessures et le sang des chrétiens, ils doivent voler à leur secours et soutenir un empire ébranlé (2). » Mais ces paroles ne firent aucune impression sensible ; on était trop occupé de ses propres malheurs pour songer de longtemps à l'Orient. En Allemagne les affaires étaient dans une telle situation, que personne ne pouvait s'éloigner de son pays. Cependant, au mois de janvier de l'année suivante, il s'adressa encore une fois à tous les fidèles (3) ; il supplia, au nom

(1) *Epist.*, I, 46. Guillaume avait déjà promis à Alexandre II d'aider le saint-siège contre les Normands, de concert avec le comte de Saint-Gilles et quelques autres.

(2) *Epist.*, I, 49.

(3) *Epist.*, II, 37. Comme il écrit : « Invitamus, ut quidam vestrum veniant, qui christianam fidem vultis defendere et cœlesti regi militare, ut cum eis viam (favente Deo) præparemus omnibus qui cœlestem nobilitatem defendendo per nos ultra mare volunt transire, » on ne saurait dire au juste si Grégoire n'avait pas l'intention d'aller avec les croisés. Wilken, I, p. 43 (\*).

(\*) Une phrase de sa lettre à Guillaume semblerait indiquer que Grégoire voulait faire partie de la croisade, car il dit : « Speramus etiam ut, pacatis Normannis, *transcamus* Constantinopolim in adiutorium christianorum. » (*Audley*.)

de saint Pierre, tous ceux qui voulaient défendre la foi du Christ attaquée en Orient par un mauvais esprit, de se réunir à lui pour entreprendre cette guerre sacrée, et pour prouver qu'ils étaient de vrais enfants de Dieu. Il promit des récompenses éternelles à leurs travaux passagers. Cet appel fut encore sans succès; Grégoire lui-même était trop occupé de l'accomplissement de ses vœux pour se mêler efficacement des affaires d'Orient.

Mais avant que Grégoire fit ce pas important auquel l'avaient invité les circonstances, il se passa à Cologne un événement bien extraordinaire (1). Le dévouement des habitants de Worms était connu, et avait trouvé partout des approbateurs. La ville de Cologne n'était pas moins bien disposée à l'égard de Henri, quoique son archevêque fût contre lui. L'évêque de Mimigardenfurth, en Westphalie, était venu célébrer les fêtes de Pâques à Cologne. Après qu'elles furent terminées, l'archevêque de Cologne ordonna aux officiers de sa maison de se procurer un vaisseau pour reconduire son hôte. Les officiers s'emparèrent d'un bâtiment qui appartenait à un des plus riches négociants de la ville, et jetèrent dehors les marchandises. Les mariniers en donnèrent avis à leur maître. Sans plus de réflexions, le fils du négociant, jeune homme vif, hardi, connu et aimé dans toute la ville, réunit à la hâte les serviteurs de la maison pater-

(1) Qui nous donne une peinture bien fidèle de l'époque. C'est Lambert qui rapporte cette histoire, et d'après lui Mabillon. *Annal. Bened.*, lib. LXIV, c. 51.

nelle et quelques amis dévoués, courut avec eux au bâtiment, et pria instamment les gens de l'archevêque de rendre ce qu'ils avaient pris. Il repoussa avec la même fermeté l'avocat de la ville (1), qui était venu avec des gens armés pour faire exécuter les ordres de l'archevêque. Des deux côtés on reçut des renforts disposés à en venir aux mains. L'archevêque, ayant appris cette nouvelle, envoya des messagers pour calmer le tumulte, et pour faire dire au peuple qu'il saurait, à la prochaine session de la cour de justice, faire châtier une jeunesse séditieuse. Cette menace était intempestive : le peuple était mal disposé à l'égard de son archevêque ; car, malgré toutes les autres vertus d'Annon, malgré la droiture et l'intégrité qu'il avait montrées dans l'administration de l'Église et de l'État, il avait le défaut de ne pas se borner, dans ses moments d'irritation, à de simples réprimandes, mais de proférer des menaces et des paroles offensantes.

Le fils du négociant se mit à parcourir la ville, excita le peuple en lui rappelant l'orgueil et la dureté d'Annon, et ses propos injurieux envers les plus honnêtes bourgeois. Le peuple se laissa entraîner facilement (2) ; le souvenir de la conduite des habitants de Worms, qui

(1) « *Advocatum urbis.* » On sait qu'au moyen âge chaque ville avait son défenseur, avocat d'office.

(2) Lamb. : « *Quippe qui ab ineunte ætate inter urbanas delicias educati, nullam in bellicis rebus experientiam habebant, quique post venditas merces, inter vina et epulas, de re militari disputare soliti, omnia, quæ animo occurrissent, tam facilia factu quam dictu putabant, exitus rerum metiri nesciebant.* »

avaient chassé leur évêque, enflamma tous les esprits; ils pensaient qu'étant plus nombreux, plus riches et mieux armés, il serait honteux pour eux de supporter plus longtemps le faste tyrannique de leur archevêque. Le peuple courut aux armes, et bientôt il y eut une insurrection générale; on ne voulait plus le bannissement du prêtre, mais sa mort. Annon eut l'imprudence de tenir encore quelques propos offensants; alors, vers le soir, des gens armés sortirent de tous les quartiers, et se réunirent devant le palais épiscopal. L'archevêque était à souper avec l'évêque de Mimigardenfurth; des pierres et des flèches, lancées dans la salle, tuèrent quelques-uns des convives et en blessèrent d'autres. L'auteur de la sédition, le jeune homme, couvert d'un casque et d'une cotte de mailles, était à la tête de la foule, l'encourageant par son exemple; mais il disparut au moment où l'on se précipita sur le palais pour en enfoncer les portes. L'archevêque eut de la peine à se sauver avec ses serviteurs dans l'église de Saint-Pierre, dont il fit fermer et barricader les portes. La foule révoltée entra précipitamment dans le palais épiscopal, en brisa les portes, et pillà les trésors; une partie descendit dans la cave (1), enfonça les tonneaux avec tant de fureur que les flots du vin faillirent noyer les pillards; d'autres se précipitèrent dans la chapelle, brisèrent les autels, profanèrent les vases sacrés et les ornements sacerdotaux. En bou-

(1) Dum vina in diutinos usus summa ope congesta præcipitantiùs effundunt, repletum subito cellarium, ipsos (quod dictu quoque ridiculum sit) inopinis fluctibus periclitatos, pene suffocaverat.

leversant tout ce qui était dans le sanctuaire, ils découvrirent un homme qui s'y était caché, ils le prirent pour l'archevêque, et le massacrèrent aussitôt ; mais lorsqu'on eut appris qu'Annon s'était réfugié dans l'église de Saint-Pierre, on se réunit en foule devant cette église. On n'avait plus de respect pour le lieu saint : le temple fut bloqué, on tenta même d'en abattre les murs, du moins on menaça d'y mettre le feu, à moins qu'on ne livrât l'archevêque. Ceux qui étaient auprès du prélat lui conseillèrent de se sauver sous un habit déguisé, et de mettre ainsi le temple de Dieu à l'abri du meurtre et de l'incendie. La sédition dura jusqu'à minuit. L'église n'était pas éloignée des murs de la ville. Annon se retira du temple dans une maison voisine, où l'on avait fait, depuis quelques jours, une porte de communication. De là il se sauva avec quelques-uns de ses serviteurs à la faveur de la nuit, et ne tarda pas à rejoindre l'évêque de Mimigardenfurth et ses compagnons, avec lesquels il se rendit à Nuys (1), sur les bords du Rhin. Pendant ce temps on avait percé le mur de l'église de Cologne au milieu de cris furieux ; chacun disait que l'archevêque ne leur échapperait pas, quand même il se cacherait comme un ver dans la profondeur de la terre. Ceux qui étaient enfermés dans l'église promirent de livrer l'archevêque s'ils le trouvaient ; lorsqu'ils le présumèrent hors de danger, ils ouvrirent les portes, disant qu'ils ne pouvaient le découvrir, et qu'il s'était sauvé par un autre

(1) Nussen, Nuiss.

côté. Comme on ne le trouvait pas, on pensait qu'il reviendrait bientôt avec des gens armés ; on prit donc des mesures pour défendre la ville, et, pour cet effet, on plaça des soldats aux avant-postes. Bien des meurtres furent commis, les moines de Saint-Pantaléon coururent de grands dangers. Les rebelles convinrent d'envoyer à la hâte quelques jeunes gens au roi, pour l'informer de ce qui s'était passé, pour le prier de prendre possession de la ville, et de tirer vengeance des injustices de l'archevêque.

La sédition dura trois jours entiers, après lesquels les choses changèrent de face. Annon était beaucoup plus aimé et vénéré au dehors qu'au dedans de la ville. Quand on eut appris dans la campagne la manière dont le prélat avait été traité, il y eut un mécontentement général ; on vantait ses vertus, ses services, et on rougissait de l'infâme conduite des habitants de Cologne. Un pareil avilissement de la dignité sacerdotale était regardé comme un crime qui demandait vengeance au ciel. L'indignation était au comble ; on se réunit, on prit les armes : de quatre à cinq milles à la ronde, le peuple se leva en masse pour venger l'injure faite à son pasteur. L'archevêque se vit donc à la tête de nombreuses troupes disposées à tout entreprendre pour soumettre la ville. Le fer et le feu devaient être leurs moyens, si toutefois les habitants de Cologne ne se soumettaient pas volontairement. Le quatrième jour après sa fuite, Annon s'approcha de la ville avec ses troupes. Les bourgeois furent effrayés à la vue de cette multitude de gens armés,

contre lesquels ni leurs forts ni leurs remparts ne pouvaient les garantir ; ils envoyèrent donc des députés au prélat pour reconnaître leur faute, et pour lui dire qu'ils étaient prêts à se soumettre à toute pénitence qu'il leur imposerait. Le prélat se laissa toucher ; mais il excommunia ceux qui avaient pris part aux profanations des choses saintes, et les exhorta à la pénitence. Alors les habitants sortirent de la ville, allèrent au-devant de l'archevêque pieds nus et en habits de lin ; on avait de la peine à les défendre contre la fureur du peuple de la campagne, qui était fort mécontent de l'indulgence du pasteur. C'est pourquoi celui-ci ne voulait pas entrer dans la ville avant qu'il eût congédié cette foule indisciplinée, dont il redoutait les excès ; il y fit entrer seulement ses soldats. Dans cette nuit, six cents des plus riches négociants s'enfuirent de Cologne, et allèrent implorer la protection du roi (1). Le lendemain, l'archevêque fit son entrée dans la ville, et attendit pendant trois jours ceux qui devaient faire pénitence. Le quatrième jour, les troupes archiépiscopales (on dit que ce fut à l'insu de leur maître) pénétrèrent dans les maisons pour les piller ; ils y exercèrent toute leur fureur et enchainèrent un grand nombre de citoyens. L'auteur de la sédition et plusieurs autres de ses compagnons eurent les yeux crevés. D'autres furent frappés de verges ; tous

(1) Voy. sur le commerce de Cologne l'*Histoire du commerce allem.*, par Fischer, 1<sup>er</sup> vol., p. 559. A Pâques, il venait à Cologne, des bords du Rhin et des villes maritimes, une foule innombrable de monde pour assister aux offices divins : « Plateæ vix capiebant stipata vantium examina. »

furent condamnés à une amende exorbitante, et forcés ensuite à s'engager par serment à défendre l'archevêque contre tous ses ennemis, et à regarder comme tels ceux qui s'étaient sauvés de la ville. On rapporte que pendant longtemps on vit régner dans cette cité, autrefois si populeuse et si florissante, la solitude, l'horreur et le silence (1).

Cependant Grégoire ouvrit à Rome son premier concile, dont les délibérations étaient de la plus haute importance. Il avait pris toutes ses mesures contre l'orage; il s'était armé pour le combat. Après avoir longtemps médité et mûrement réfléchi, il se mit à l'œuvre, et montra enfin dans l'exécution de son plan une sagesse et une prévoyance dignes d'éloges et d'admiration. Il avait bien choisi son temps pour découvrir ses projets au monde, et il n'avait pas moins bien choisi la partie de sa grande pensée qu'il voulait mettre au jour par le moyen du synode. Grégoire y avait invité les évêques de la Lombardie par une lettre spéciale (2). Les évêques arrivèrent de toutes les parties de l'Italie; car le pontife avait annoncé ce synode comme devant être général (3), confor-

(1) « Ita civitas paulo ante civibus frequentissima, et post Moguntiam caput et princeps Gallicarum urbium, subito pene redacta est in solitudinem. » *Lamb.*

(2) *Epist.*, 1, 42, 43. Il s'y plaint de l'horrible situation du clergé : « Sacerdotes et qui regimen Ecclesiæ accepisse videntur, legem Dei fere penitus postponentes et officii sui debitum Deo et commissis sibi ovibus subtrahentes, per ecclesiasticas dignitates ad mundanam tantum nituntur gloriam et quæ speciali dispensationi multorum utilitatibus et salutis proficere debuissent, ea aut negligunt, aut infeliciter in pompa superbiæ et superfluis sumptibus consumunt. »

(3) Il ne s'agit pas cependant ici d'un concile œcuménique, mais d'une réunion de tous les évêques de l'Italie; les canons des pontifes voulaient

mément aux anciens canons qui prescrivait d'en tenir un tous les ans pour l'honneur et l'intérêt de l'Église. La comtesse Mathilde, le margrave Azzo, Gifulf, prince de Salerne, et d'autres, y arrivèrent également (1). Quatre canons furent rédigés contre la simonie et l'incontinence des clercs, vices combattus depuis si longtemps (2).

I. Qu'aucun clerc n'obtienne une dignité ou un emploi ecclésiastique par voie de simonie, c'est-à-dire, par le moyen de l'argent.

II. Que personne ne conserve une église acquise avec de l'argent; que personne ne se permette d'acheter ou de vendre les droits d'une église. L'Écriture sainte, les décrets des conciles et les sentences des Pères condamnent les vendeurs et les acheteurs de dignités ecclésiastiques (3); même les entremetteurs de ce honteux commerce ne peuvent éviter l'anathème.

III. Que toute fonction de l'autel soit interdite aux clercs incontinents; qu'aucun prêtre n'épouse une femme, et, s'il en a une, qu'il la renvoie, sous peine de déposition; que personne ne soit élevé au sacerdoce sans avoir promis solennellement de garder la continence perpé-

qu'elle eût lieu tous les ans, et on lui donnait le nom de concile *général*, pour le distinguer des synodes diocésains. (*Audley.*)

(1) Cardin. Aragon.

(2) Les canons de ce concile se trouvent dans Coleti, *Coll. sacros. Conc.*, t. XII, p. 547-580, ou dans Mansi, *Coll. Conc.*, t. XX, p. 402 et seq., ou dans Labbe, t. X, p. 315.

(3) *Voy.* Capitul. VII, VIII, IX, X.

tuelle. Tel est le décret des plus saints et des plus anciens conciles (1).

IV. Que le peuple n'assiste pas aux offices d'un clerc qu'il voit fouler aux pieds les décrets apostoliques. Tel est le décret de tous les conciles (\*).

On ajouta à ces canons une apologétique qui est comme une pièce de conviction nécessaire à l'époque où l'on vivait (\*\*). « Tout ce qui est arrêté ici, y est-il dit, « est conforme à la décision des saints Pères ; ceux donc « qui méprisent ces canons méprisent les Pères mêmes. « Le pape peut condamner non-seulement les évêques, « mais encore leurs subalternes ; chaque chrétien doit « au pape une obéissance plus étendue qu'à son évêque « particulier (2). »

Dans ce concile, Grégoire avait pour principal but de fixer l'attention du clergé sur le célibat, ou sur la rup-

(1) Voy. cap. xi, les décrets des conciles et des papes. Aux chap. xii, xiii, on trouve rassemblé tout ce que dit l'Écriture sur ce sujet.

(\*) Ce fut dans ce synode que Guillaume, évêque de Beauvais, offrit un bel exemple de générosité chrétienne. Il avait été cruellement persécuté par ses diocésains, tant clercs que laïques, et le pape les avait excommuniés. Le prélat écrivit au pape, en le priant de lever l'excommunication. La lettre était tellement édifiante, qu'elle fut lue au concile, et le pape s'empressa de lever les censures par une lettre adressée aux habitants de Beauvais. *Epist.*, I, 74. (*Note du trad.*)

(\*\*) Cette apologétique, qui fut adressée à tous les évêques, est un véritable chef-d'œuvre de sagesse et d'érudition ; on voit que Grégoire ne se contentait pas d'ordonner, il voulait convaincre l'esprit et entraîner le cœur. On ne sait pas précisément quel en est l'auteur ; mais quand on en compare le style avec celui des lettres de Grégoire, on ne peut guère douter qu'elle n'ait été écrite sous sa dictée ou sous sa direction. Nous regrettons de ne pouvoir pas reproduire ici cette belle défense ; le lecteur trouvera, dans notre ouvrage sur *le Célibat ecclésiastique*, la partie qui est relative à la continence des clercs. (*Note du trad.*)

(2) Capitul. xxi, xxiii, xxiv.

ture des liens du mariage, afin qu'il pût parvenir plus facilement à l'entier accomplissement de ses vues (1).

Le pontife fit publier immédiatement ces canons dans toute l'Italie. Il les envoya également aux évêques d'Allemagne et des autres pays, en les exhortant vivement à les faire exécuter. Pour parvenir plus promptement à son but, et pour connaître la vérité des plaintes qu'on avait exposées sur l'abus que Henri faisait des investitures, et aussi pour gagner le roi par la voie de la douceur, il envoya une légation solennelle en Allemagne. Il avait supplié la pieuse impératrice Agnès de partir avec les évêques d'Ostie, de Palestrine, de Coire et de Côme (2). Le roi, ayant été informé à Bamberg de leur

(1) Aussi la plupart des auteurs n'ont-ils guère parlé que de ce canon. Lamb., ann. 1074 ; Marian. Scot., *Chron.*, ann. 1074 ; Sigebr. Gembl., *Chron.*, ann. 1074. Ce dernier dit : « Uxoratos sacerdotes a divino officio removit, et laicis missam eorum audire interdixit, novo exemplo, et (ut multis visum est) inconsiderato præjudicio, contra sanctorum Patrum sententiam, qui scripserunt, quod sacramenta, quæ in Ecclesia fiunt... Spiritu sancto latenter operante eorundem sacramentorum effectum, seu per bonos, seu per malos, intra Dei Ecclesiam dispensentur (\*). »

(2) Les auteurs parlent diversement du but de cette ambassade. Grégoire lui-même dit (*Epist.*, II, 28) : « Ut, quæ corrigenda essent, quæ religioni addenda essent, adderent. » Lambert : « Componere, si possent, multo jam tempore vacillantem statum Galliarum. » Mabillon, *Annal. Bened.*, I, LXIV, c. 48, en parlant d'Agnès, dit : « Ut filium ad obtemperandum pontificis de-

(\*) Le raisonnement de Sigebert de Gemblour est tout à fait faux, on serait même tenté de dire absurde : le pontife ne dit pas un mot de la valeur des sacrements administrés par les prêtres simoniaques ou incontinents ; il se contente de leur interdire les fonctions saintes, et prescrit aux fidèles de ne point assister aux offices célébrés par eux, voulant par ce moyen ramener les clercs à leurs devoirs. Au reste, j'ai été heureux de trouver que Baronius avait déjà fait la même observation. Le fait est que le bon Sigebert avait lui-même de bonnes raisons pour trouver mauvaise cette mesure de Grégoire, car il embrassa plus tard (ipse refractarius) avec ardeur le parti de Henri IV. On ne peut ajouter aucune foi à ce qu'il raconte des papes de cette époque. *Ille*, dit Valère André, *non tam facta quam a Sigiberto conficta*. (Audley.)

arrivée, alla au-devant d'eux jusqu'à Nurnberg, les reçut avec honneur, et s'entretint avec eux pendant plusieurs jours (1). Le pape avait recommandé à ses légats de représenter au roi l'abîme qu'il s'ouvrirait à lui et à son empire s'il désobéissait, et qu'il n'accomplît pas ses promesses (2). L'impératrice Agnès surtout ne négligea aucun moyen de fléchir son fils, de le détourner de la voie qu'il avait suivie jusque alors (3), et de délivrer son royaume des dangers imminents qui le menaçaient. On lui conseilla d'éloigner de sa cour certains hommes qui exerçaient une funeste influence, et qu'Alexandre II avait déjà excommuniés. Le roi le fit, mais non sans

cretis inflecteret. » Pandulph. Pisan. (*in Murat. Scr. rer. Ital.*, III) : Ut matri suæ sanctæ romanæ Ecclesiæ se devotum et subjectum filium exhiberet, atque ab episcopatum et ecclesiarum venditione omnino quiesceret. » L'auteur de la Vie de saint Anselme, dans Mabill., *Acta sanct.*, tom. IX, p. 476, donne à entendre que le pape avait pour but de séparer l'Église de l'État. Voy. aussi Domnizo, *Vita Comit. Mathild. Hugo Flaviniæ*, p. 215. Lambert ne suit ici aucun ordre : d'abord il fait passer les légats en Allemagne, et parle ensuite du concile et de ses décrets. Baronius l'a suivi dans ses Annales. La plupart des autres écrivains, tels que Mabillon, Marianus Scott dans sa *Chronique*, etc., placent avec plus de raison l'ambassade après le concile. Celui-ci fut convoqué « prima hebdomada quadragesimæ » (Greg., *Epist.*, I, 42), c'est-à-dire au dimanche *invocavit*. Or, les légats n'arrivèrent à Nurnberg qu'après Pâques, qui tombait cette année le 25 avril.

(1) Lambert dit : « Nec tamen cum rege sermonem communicare, sapius rogati consenserunt, donec secundum ecclesiasticas leges, pœnitentiam professus, per judicium eorum anathemate absolveretur, pro eo, quod propter venditas ecclesiasticas dignitates simoniacæ hæreseos insimulatus fuisset apud sedem apostolicam. »

(2) Paul Bernried, c. 63.

(3) Le pape la remercia plus tard dans une lettre bien affectueuse. *Epist.*, I, 85.

**règrets** (1). Les légats lui demandèrent ensuite l'autorisation de convoquer un synode en Allemagne, pour déposer, au nom du saint-père, les évêques et les abbés qui étaient parvenus par voie de simonie. Mais cette autorisation ne fut point accordée, parce que tous les évêques allemands s'y opposaient. Le roi fit donc dire aux légats, par Liémar, archevêque de Brême, que le droit qu'ils sollicitaient n'appartenait qu'au pape lui-même, ou à son représentant en Allemagne, l'archevêque de Mayence. A quoi les légats répondirent que les privilèges canoniques accordés à un siège ne s'étendaient pas au delà de la vie de celui qui les avait donnés. Mais, après tout, le synode ne put avoir lieu. Comme l'archevêque de Brême s'y était le plus opposé, les légats, pour punir sa désobéissance et sa rébellion, le suspendirent de ses fonctions; après quoi ils déposèrent Hermann, évêque de Bamberg, et plusieurs autres qui étaient convaincus de simonie, jusqu'à ce qu'ils vinsent à Rome se purger au tribunal du saint-siège (2). Henri ne vit pas ces châtimens avec déplaisir, car il se rappelait la manière dont il avait été traité par les évêques dans la guerre de la Saxe. Mais comme les légats n'avaient pu prendre aucune mesure définitive, toutes les affaires furent portées au tribunal du pape. Henri promit aux légats d'accéder aux désirs du saint-père, de se conformer à ses décrets, de lui prêter main-forte chaque fois qu'il s'agirait de déposer les simoniaques. Les offi-

(1) Pandulph. Pisan., dans une note tirée du card. Aragon.

(2) Cardin. Aragon. et Lambert.

ciers de sa maison furent obligés de s'engager sous serment à rendre tous les biens ecclésiastiques qu'ils avaient injustement acquis (1). Sur cela, le roi congédia les légats, en leur faisant de riches présents. Ceux-ci rendirent compte au pape de leur mission.

Si les légats n'avaient pas atteint le but de leur ambassade, ils avaient du moins sondé le terrain, et excité l'attention des esprits. Ils avaient fait tout ce qu'il était possible de faire pour le moment (2). Nous avons quelques rapports détaillés sur l'esprit qui animait une partie du clergé d'Allemagne; on peut en déduire bien des conséquences. La menace du pape, de déposer et de frapper d'anathème les clercs, et principalement les prêtres, qui ne se sépareraient pas de leurs femmes, causa un grand mécontentement en Allemagne. La faction nombreuse des clercs incontinents se récria contre les décrets du pape, l'accusant d'hérésie et de doctrine insensée, puisqu'il avait oublié les paroles de Jésus-Christ : « Tous ne comprennent pas cette parole, « que celui qui peut la comprendre la comprenne; » et les paroles de l'Apôtre : « Que celui qui ne peut « vivre dans la continence se marie; car il vaut mieux « se marier que de brûler. » Ils lui reprochaient de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des anges,

(1) Berthold., *Const.*, ann. 1074. Le roi « in manus (legatorum) se ipse, sub correctionis sponsione, commisit. »

(2) Marian. Scot. dit : « Legati universali synodo, coram rege, communi omnium episcoporum interdictu, fœminas separarunt a clericis et maxime a presbyteris; » mais il a pris la volonté pour le fait. Aucune autorité ne rapporte que la chose ait eu véritablement lieu.

et d'ouvrir la porte à la débauche, en voulant arrêter le cours ordinaire de la nature. Que si, disaient-ils, il voulait presser l'exécution de son décret, ils aimait mieux quitter le sacerdoce que le mariage, et qu'alors le pape verrait s'il peut trouver des anges pour gouverner les églises, puisque les hommes lui déplaisent (\*). Grégoire voyait cet orage avec le plus grand calme, et le laissait gronder; mais il ne continua pas moins d'envoyer de nombreuses légations, et d'écrire aux évêques pour les accuser de faiblesse et de négligence, et pour les menacer de censure, s'ils n'exécutaient pas promptement ses ordres (\*\*).

Parmi les évêques qui s'opposaient le plus aux décrets du pape se trouvait Otton, évêque de Constance. Le pape lui avait fait connaître, immédiatement après le concile, les mesures qu'on y avait prises (\*\*\*), et l'avait

(\*) Ces clameurs étaient universelles, dit l'auteur de la *Vie de Grégoire VII*, déjà cité. Non, ces clameurs n'étaient point universelles, car il y avait encore à cette époque bien des prêtres vertueux. Ces clameurs étaient celles d'une faction, nombreuse, si l'on veut, mais seulement d'une faction, comme le montre le texte de Lambert : « Adversus hoc decretum protinus vehementer infrenuit tota factio clericorum, hominem plane hereticum et vesani dogmatis esse clamitans : qui, oblitus sermonis Domini, quo ait : « Non omnes capiunt hoc verbum, qui potest capere capiat, » et Apostolus : « Qui se non continet, nubat ; melius est enim nubere quam uri, » violenta exactione homines vivere cogeret, ritu angelorum, et dum consuetum cursum naturæ negaret, fornicationi et immunditiei frena laxaret ; quod si pergeret sententiam confirmare, malle se sacerdotium quam conjugium deserere, et tunc visurum eum cui homines sorderent, unde gubernandis per Ecclesiam Dei plebibus angelos comparaturus, esset. (Note du trad.)

(\*\*) Nihilominus ille instabat et assiduis legationibus episcopos omnes socordiae ac desidiae arguebat, et, nisi ocius injunctum sibi negotium exsequerentur, apostolica se censura in eos animadversurum comminabatur. (Note du trad.)

(\*\*\*) Cette lettre, où le pontife rend compte des mesures qu'on a prises dans le concile, est trop importante pour que nous n'en donnions pas ici le texte : « Instantia nuntiorum tuorum festinanter redire volentium non permisi nos fraternitati tuae quæ in romana synodo constituta sunt seriatim intimare : hæc tamen necessaria tibi scribenda fore arbitrati sumus : nos juxta auctoritatem sanctorum Patrum in eadem synodo sententiam dedisse, ut hi qui per simoniacam hæresim, hoc est, intervontu prælii, ad aliquem sacro-

prié instamment de venir à son secours pour les faire observer dans le cercle de sa juridiction ; mais Otton s'y opposa fortement, et se permit même, à ce qu'il paraît, quelques propos du haut de la chaire. Le pape lui écrivit une seconde lettre, conçue en termes fort durs (1) : « Nous avons appris sur votre compte bien des choses qui nous font de la peine ; et si ç'eût été un autre que vous, nous l'aurions puni avec sévérité. Armé de l'autorité apostolique, et guidé par la doctrine des Pères, nous avons résolu, comme le demandent les devoirs de notre dignité, de bannir la simonie et de rappeler les clercs à la continence. Nous avons, en conséquence, imposé à l'archevêque de Mayence, notre frère, qui exerce une juridiction étendue, l'obligation de faire exécuter ces décrets de l'Église romaine par lui et par tous ceux qui lui sont soumis, et de les faire regarder comme irrévocables (2). A vous aussi, à qui la plus grande partie du clergé et du peuple du diocèse de Constance est soumise, nous avons fait connaître ces décrets par une lettre particulière, pour qu'appuyé sur

rum ordinum gradum et officium promoti sunt, nullum in sancta Ecclesia ulterius ministrandi locum habeant. Illi quoque qui ecclesias datione pecuniæ obtinent, omnino eas perdant, nec deinceps vendere vel emere alicui liceat. Sed nec illi, qui in crimine fornicationis jacent, missas celebrare, aut secundum inferiores ordines ministrare altari debeant. Statuimus etiam ut si ipsi contemptores fuerint nostrarum imo sanctorum Patrum constitutionum, populus nullo modo eorum officia recipiat, ut qui pro amore Dei et officii dignitate non corriguntur, verecundia sæculi et objurgatione populi respiciant. Studeat ergo fraternitas tua sic se in his nobis cooperatricem exhibere, sic crimina ista de ecclesiis tuis radicitus evellere, quatenus boni pastoris meritum apud Dominum valeas obtinere, ut romana Ecclesia de te, sicut de carissimo fratre et studioso cooperatore, debeat gaudere. » Labb., *Concil.*, t. X, p. 315. (*Note du trad.*)

(1) Paul Bernr., c. 37.

(2) Studiosius inculcaret et inviolabiliter tenendum proponeret.

notre autorité, vous mettiez plus de zèle à les suivre vous-même, et à éloigner du sanctuaire l'hérésie simoniacque et la souillure honteuse de l'incontinence. Nous avons confié tout cela à vos soins. Mais nous sommes informé que vous avez lâché la bride aux passions des clercs, et que vous leur avez permis de garder leurs femmes, ou d'en prendre s'ils n'en ont pas encore. O impudence ! ô singulière audace ! un évêque mépriser les décrets du siège apostolique, fouler aux pieds les décisions des saints Pères, et prêcher dans la chaire de vérité ce qui est essentiellement opposé à la foi chrétienne (1) ! C'est pourquoi, en vertu de l'autorité apostolique, nous vous ordonnons de comparaître au prochain synode, pour y rendre compte de votre désobéissance et du mépris de l'autorité du saint-siège, et pour répondre à toutes les autres accusations canoniques qui pèsent sur vous. »

Grégoire écrivit en même temps à tous les fidèles de l'évêché de Constance (2), et leur manda que l'évêque s'était gravement compromis par sa désobéissance envers l'Église ; qu'il avait même cherché à semer des troubles ; que, contrairement aux ordres précis du pape et de saint Pierre, il avait permis à ses clercs de garder leurs femmes, ou d'en prendre s'ils n'en ont pas encore ; que s'il continuait à s'opposer aussi effrontément aux dé-

(1) Grégoire s'appuie toujours sur « *evangelicæ et apostolicæ litteræ, authenticarum synodorum decreta et eximiorum doctorum præcepta.* » Grégoire était bien fondé à se servir de telles expressions. (*Note du trad.*)

(2) Ces deux lettres ne se trouvent pas dans le recueil ordinaire ; elles sont dans Mabillon, *Acta SS.*, sec. vi, p. 420.

crets de saint Pierre et du siège apostolique, ils devaient lui refuser toute soumission; qu'il les déliait, en conséquence, de leur serment de fidélité envers ce prélat. Car, ajoutait-il, celui qui est rebelle à Dieu et au siège de Rome n'a plus droit de demander l'obéissance à qui que ce soit (1).

Grégoire agit d'une manière plus énergique encore par l'intermédiaire de Sigefroi, archevêque de Mayence. Celui-ci, après avoir reçu les ordres du pontife, crut devoir procéder avec beaucoup de prudence; car il prévoyait l'orage que soulèverait une trop grande précipitation. Il donna donc à son clergé six mois pour réfléchir, l'exhortant à faire volontairement ce dont il ne pouvait se dispenser, et à ne pas réduire le pape à la nécessité de prendre des mesures fâcheuses. Mais le pape n'approuva pas sa lenteur; il le pressa vivement, sachant bien que, quand il s'agit d'une grande mesure, il faut en venir à l'œuvre, sans laisser le temps à la réflexion. L'archevêque convoqua donc un synode à Erfort au mois d'octobre, pour presser l'exécution des décrets du saint-siège. Là, il donna sans aucun détour, à ses clercs, l'alternative de renoncer, soit à leurs femmes, soit au service des autels (2). Ces canons furent combattus par toutes sortes de raisons, et l'on résolut enfin de les regarder comme non venus. L'archevêque opposa l'auto-

(1) *Quanti enim periculi, quantæque a christiana lege sit alienationis, obedientiam, maxime apostolicæ sedi, non exhibere, ex dictis beati Samuelis prophetæ potestis cognoscere.*

(2) Lamb., ann. 1074. Mabillon, *Annal. Bened.*, t. v, l. LXIV, c. 48.

rité pontificale, aussi bien que sa propre conviction. Mais, arguments et prières, tout fut inutile ; et les évêques s'étant retirés, comme pour délibérer, convinrent de ne plus rentrer au synode. Toute la ville se mit en rumeur ; on criait dans les rues qu'avant que l'évêque prononçât une sentence fâcheuse contre eux, il fallait l'arracher de son siège, le mettre à mort, pour donner un exemple à la postérité, et pour empêcher qu'aucun de ses successeurs ne s'avisât de traiter aussi ignominieusement son clergé. L'archevêque fut obligé d'employer la douceur pour faire revenir les évêques au synode ; il promit d'envoyer des légats à Rome, aussitôt qu'il en trouverait l'occasion, pour demander au pape de modifier ses décrets. Si les esprits étaient déjà irrités, ils le furent encore bien davantage par les vieilles plaintes relatives aux dimes de la Thuringe, que l'archevêque eut l'imprudence de mettre de nouveau sur le tapis ; car le peuple s'était refusé, depuis le commencement de la guerre, à payer la dîme : le malheur l'avait rendu encore plus intraitable. Ce fut en vain qu'on opposa à Sigefroi les conventions de Gerstungen, qui les avaient exemptés de la dîme et leur avaient assuré tous leurs anciens privilèges ; l'archevêque persista dans sa demande. Le peuple sortit en fureur, et courut aux armes ; bientôt une multitude innombrable se trouva devant la salle du synode, et certainement l'archevêque aurait été maltraité, si ses vassaux ne l'eussent pas protégé. Tout était dans une horrible confusion ; l'archevêque avait de la peine à se soustraire à la fureur popu-

laire, et à se retirer à Heiligenstadt, en Eichsfeld, où il excommunia tous ceux qui avaient troublé le synode. Comme il y resta jusqu'à la fin de l'année, il reçut de Grégoire une lettre fort dure (1). Le pontife lui dit qu'il avait trompé son attente, qu'il n'avait pas trouvé en lui ce qu'il espérait, et que sa confiance était bien affaiblie. Il termina en lui ordonnant de se rendre au prochain synode, où il lui parlera plus longuement de ce sujet.

A la même époque, le pape écrivit à Annon de Cologne (\*), et le pressa vivement de ramener à la continence les prêtres, les diacres et les sous-diacres, non-seulement dans son diocèse, mais encore dans les diocèses de ses suffragants, parce que toutes les vertus réunies, sans chasteté, ne sont rien aux yeux de Dieu.

Cependant Grégoire sentait bien que, pour l'accomplissement de son œuvre, il avait besoin d'un bras plus puissant; car il avait eu la douleur d'apprendre que, dans plusieurs villes, ses décrets avaient occasionné des troubles; que çà et là les moines s'étaient unis aux évêques désobéissants, et causaient du scandale; que les ecclésiastiques bravaient hautement les censures et la déposition; qu'ils ne voulaient pas se séparer de leurs femmes, s'appuyant sur ce texte de l'Écriture: « Tu

(1) *Epist.*, II, 29.

(\*) Præterea sollicitudinem tuam ex parte beati Petri communis patris et domini instantè admonemus, ut non solum in ecclesiæ tuæ diocesi, sed etiam in omnibus suffraganeorum tuorum parochiis, presbyteros, diaconos et subdiaconos, admonitionibus tuis caste vivere facias: quoniam, ut fraternitas tua novit, cæteræ virtutes apud Deum sine castitate nihil valent, sicut nec sine cæteris virtutibus castitas. *Epist.*, 25, l. II.

(Note du trad.)

« abandonneras ton père et ta mère, pour t'attacher à  
 « ton épouse (1). » Les légats étaient revenus de l'Alle-  
 « magne avec de bonnes nouvelles sur les dispositions de  
 « Henri. Le pape saisit cette occasion pour lui écrire une  
 « lettre pleine d'amitié et d'affection.

« Nous avons appris avec une grande joie et une vive  
 « reconnaissance, dit-il, que vous avez fait un bon ac-  
 « cueil à nos légats ; que vous avez remédié, par leur  
 « intervention, à plusieurs abus de l'Église, et que vous  
 « les avez chargés de nous assurer de votre respect et  
 « de votre dévouement. Mais ce qui nous a fait plaisir  
 « surtout, c'est que votre mère Agnès nous a attesté,  
 « ainsi que nos légats, que vous avez pris la ferme réso-  
 « lution d'extirper de votre royaume l'hérésie des simo-  
 « niaques, et la plaie honteuse et invétérée de l'inconti-  
 « nence des clercs. Nous avons éprouvé également une  
 « grande joie de ce que la comtesse Béatrix et sa fille  
 « Mathilde nous ont écrit sur votre amitié et votre sin-  
 « cère affection. C'est par leur conseil et par la persua-  
 « sion de l'impératrice, votre auguste mère, que nous  
 « vous écrivons cette lettre. C'est pourquoi, quoique  
 « pécheur, nous faisons mémoire de vous à la messe sur  
 « les corps des saints apôtres, priant Dieu de vous raf-  
 « fermir dans ces bonnes résolutions, et de vous en ins-  
 « pirer de plus grandes encore pour le bien de l'Église.  
 « Je vous conseille, mon très-excellent fils (et mon con-

(1) Sigon., *de Regno Ital.*, ann. 1074 (\*).

(\*) Clericorum factio, dit cet auteur, consternata subito Gregorium turpibus figere maledictis cepit. (*Audley.*)

« seil est dicté par une sincère amitié), de n'écouter que  
 « les avis des personnes qui vous aiment pour vous et  
 « non pour vos richesses, qui songent plus à votre salut  
 « qu'à leur propre intérêt... Quant à l'Église de Mi-  
 « lan (1), quoique vous n'avez pas rempli exactement  
 « vos promesses à ce sujet, nous vous prions de nous  
 « envoyer des hommes sages et éclairés, qui puissent  
 « examiner avec nous si nous pouvons ou devons réfor-  
 « mer la sentence deux fois portée par un synode... Si  
 « cela est impossible, nous prions et nous supplions votre  
 « sublimité de restituer, pour l'amour de Dieu et le  
 « respect dû à saint Pierre, à cette Église ses privilèges ;  
 « car reconnaissez que vous posséderez seulement avec  
 « droit la puissance royale, quand, rendant hommage au  
 « Roi des rois, au Christ, vous emploierez votre pouvoir  
 « à restaurer et à défendre ses Églises (2). »

Ces dernières paroles, se trouvant encore dans une seconde lettre du même jour, pouvaient choquer l'empereur ; car à la cour il ne manquait pas d'hommes qui interprétaient mal les vues de Grégoire, et les représentaient comme dangereuses. Aussi, en homme habile et adroit, le pontife détourne la pensée du roi, en jetant

(1) Les légats avaient donc aussi pour mission d'arranger les affaires de Milan ; mais Henri refusa d'y revenir après l'élection de Godefroi. Ici le pape se montre indulgent, pour gagner le roi par la douceur.

(2) *Epist.*, II, 50. « Cette lettre, dit M. Vidaillan, était véritablement  
 « celle d'un sage pontife à un jeune prince disposé à recevoir et à suivre  
 « les conseils dictés par l'expérience et par le dévouement. Le pape était  
 « dans son rôle suprême de paix et de douceur, de reproches spirituels et  
 « de bons conseils. C'était le christianisme primitif, et la voix d'un apôtre  
 « véritable. » (*Note du traduct.*)

ses regards sur d'autres affaires tout à fait étrangères (1). La situation des chrétiens en Orient se présente merveilleusement sous sa plume. Il revient sur son projet de croisade ; mais, pour y engager l'empereur, il commence par lui témoigner la plus vive et la plus sincère affection. « Si Dieu permettait, par un moyen quel-  
« conque de sa bonté, que vous pussiez découvrir les  
« sentiments de mon cœur, alors personne, j'en suis sûr,  
« ne serait assez puissant pour vous séparer de mon  
« affection. J'espère de la divine miséricorde que vous  
« connaîtrez un jour avec quel amour sincère je vous  
« aime. J'y suis porté par le précepte commun des chré-  
« tiens, j'y suis forcé par votre majesté impériale, et  
« par la puissance paternelle du saint-siège ; car si je ne  
« vous aimais pas, ce serait en vain que j'espérerais en  
« la miséricorde divine et dans les mérites de saint  
« Pierre. Mais comme je veux travailler nuit et jour  
« dans la vigne du Seigneur, même au péril de ma vie,  
« je chercherai à manifester ma charité au moindre  
« chrétien ; à plus forte raison à vous, qui êtes placé si  
« haut, qui avez le pouvoir d'éloigner de la voie droite  
« un grand nombre de chrétiens, ou de leur faire ob-  
« server la religion. Malheur à ceux qui ne font pas  
« attention à cela, et qui cherchent à mettre la division  
« entre nous, voulant, par ces pièges du démon, se pro-  
« curer des avantages et cacher les vices par lesquels  
« ils provoquent d'une manière si insensée la colère de

(1) *Epist.*, II, 31. Cette lettre a été écrite le même jour que la précédente ; elle peut être comptée parmi les plus belles de la collection.

« Dieu et le glaive de saint Pierre ! Je vous exhorte  
« donc, mon très-cher fils, à ne pas les écouter, et  
« à prêter l'oreille à ceux qui cherchent, non leur  
« propre intérêt, mais celui de Jésus-Christ ; qui ne pré-  
« fèrent à la justice ni aucun honneur ni aucun gain ;  
« pour que, guidé par leurs conseils, vous ne perdiez  
« pas la gloire de cette vie, et que vous acquériez celle  
« qui est en Jésus-Christ. » Le pontife met ensuite sous  
les yeux du prince la triste situation des chrétiens de  
l'Orient, et la ruine presque certaine de la foi chré-  
tienne dans cette partie du monde. « Je vous avertis  
« que les chrétiens d'outre-mer, persécutés par les  
« païens et pressés par la misère qui les accable, ont  
« envoyé me prier humblement de les secourir de la  
« manière que je pourrais, et d'empêcher que de notre  
« temps la religion chrétienne ne périsse chez eux entiè-  
« rement. J'en suis pénétré de douleur, jusqu'à désirer  
« la mort et exposer ma vie pour eux, plutôt que de  
« commander à toute la terre, en négligeant de les  
« secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous  
« les chrétiens, et à leur persuader de donner leur vie  
« pour leurs frères, en défendant la loi de Jésus-Christ,  
« et de montrer, par cette preuve éclatante, la noblesse  
« des enfants de Dieu. Les Italiens et les habitants d'au-  
« delà des monts, inspirés de Dieu, je n'en doute pas,  
« ont reçu de bon cœur cette exhortation. Il y a déjà  
« plus de cinquante mille hommes qui se préparent à  
« cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef,  
« résolus de marcher à main armée contre les ennemis

« de Dieu, et d'aller jusqu'au sépulcre de Notre-Seigneur.  
« Ce qui m'excite encore puissamment à cette entre-  
« prise, c'est que l'Église de Constantinople, séparée de  
« nous au sujet du Saint-Esprit, demande à se réunir au  
« saint-siège. Presque tous les Arméniens se sont écartés  
« de la foi catholique, et presque tous les Orientaux  
« attendent que la foi de saint Pierre décide entre leurs  
« diverses opinions. Et parce que nos pères, dont nous  
« désirons suivre les traces, ont souvent passé en ce  
« pays-là pour confirmer la foi, nous sommes aussi obli-  
« gés d'y passer, si Dieu nous en ouvre le chemin. Mais  
« comme un si grand dessein a besoin de sérieux conseils  
« et de puissants secours, je vous demande les uns et les  
« autres, parce que, si je fais ce voyage avec l'aide de  
« Dieu, ce sera à vous, après Dieu, que je confierai  
« l'Église romaine, pour que vous la gardiez comme votre  
« mère et que vous la défendiez. Faites-moi connaître  
« au plus tôt ce que vous pensez de ce dessein, et ce que  
« les inspirations du ciel dicteront à votre prudence ;  
« car si mon espoir en vous n'était pas plus grand qu'on  
« ne pense, ce serait en vain que je vous adresserais ces  
« paroles. Je laisse au Saint-Esprit, qui peut tout, le soin  
« de vous faire connaître ce que je désire pour vous et  
« combien je vous aime, et de disposer votre esprit en-  
« vers moi de manière à déjouer le complot des méchants  
« et à faire accroître le désir des bons (1). »

(1) *Epist.*, II, 31. Quand nous lisons attentivement ces lettres, nous res-  
tons convaincu que la plupart des auteurs n'ont pas saisi la pensée tout  
entière de Grégoire, dont le but, ce nous semble, était aussi politique que

Grégoire, pour arriver plus promptement à l'accomplissement de son œuvre, écrivit peu de temps après à plusieurs princes de l'empire d'Allemagne, notamment à Rodolphe, duc de Souabe, et à Berthold, de Carinthie, dont il connaissait l'influence dans les affaires du royaume, et sur lesquels il comptait beaucoup. Il les exhorta aussi d'une manière pressante à déraciner le mal qui entraînait le monde dans sa ruine, à se servir de tous les moyens, même de la force, pour extirper la simonie et l'incontinence des clercs, à en parler à la cour et en tout autre lieu, et principalement dans les assemblées politiques ; et si on leur disait que cette affaire ne les regardait pas, à répondre « que rien de tout ce qui concerne le bien « du peuple ne leur était indifférent ; que les mécontents « n'ont qu'à aller à Rome pour discuter avec le pape sur « ce sujet (\*). » Tout concourt à prouver que le pape avait en Rodolphe la plus intime confiance.

Ainsi Grégoire avait mis par son concile la plus grande partie du monde en mouvement, il avait touché à tous les ressorts ; mais il s'était créé aussi par là même une foule d'ennemis irréconciliables. La situation des évêques, des prêtres, des diacres, et de tous les ecclésiastiques, était changée, ou devait l'être. Tous les liens qui

religieux. Grégoire voulait envoyer les peuples en Orient, et terminer ainsi leurs querelles domestiques. C'est pourquoi il tente le cœur du jeune Henri : il veut lui inspirer le désir de passer les mers, de s'illustrer dans une guerre lointaine, plus honorable que celle qu'il faisait à ses vassaux. C'est là une des grandes conceptions du génie de Grégoire. (*Note du trad.*)

(\*) Hoc illis respondete : ut vestram et populi salutem non impediendes de injuncta vobis obedientia ad nos nobiscum disputaturi veniant. *Epist.*, II, 45. (*Note du trad.*)

attachent si fortement l'homme à la femme allaient être brisés ; tout ce qu'il y a d'amour entre le père et l'enfant devait être rompu ; ce que le monde avait prôné comme beau devait être foulé aux pieds et abandonné. On devait sacrifier tout cela pour la foi, dont la conviction n'était pas dans tous les cœurs, et dont la vérité trouvait tant d'ennemis. Parmi ces ennemis se trouvaient des hommes qui avaient été jusqu'à présent puissants dans les affaires d'Allemagne. Tels étaient les évêques de Strasbourg, de Spire, de Bamberg, d'Augsbourg, de Wirtzbourg, de Constance : l'archevêque de Mayence penchait tant soit peu de leur côté.

Grégoire résolut donc de soumettre par la crainte ceux qu'il ne pourrait vaincre par ses conseils. Robert Guiscard, duc de Normandie, enorgueilli par le succès de ses armes, n'avait pas voulu prêter au pape le serment de fidélité que lui avaient prêté les autres princes de l'Italie (1). Grégoire, dans son concile à Rome, lança contre lui une sentence d'excommunication (2).

(1) Voilà ce qui est le plus vraisemblable. Léon d'Ostie (l. III, c. 44) prétend, il est vrai, qu'à la nouvelle de la conquête de la Campanie, Grégoire l'exclut de la communion de l'Église, ainsi que Gifulf, prince de Salerne, avec tous ses vassaux, et qu'il résolut de les attaquer avec une armée. Mais plusieurs lettres de Grégoire prouvent que la raison véritable fut leur obstination à refuser le serment. Vid. *Epist.*, I, 25 : « Nimis obstinate perseverant ; 46 : Normanni qui nobis rebelles sunt. » Et, dans une lettre à Béatrix et à Mathilde (II, 4), il dit : Robert s'est corrigé, « et tantæ *fidelitatis* securitatem in suis manibus dare optatur, ut nemo unquam firmiori obligatione se cuilibet domino debeat vel possit astringere. »

(2) *Voy.* les canons dans la collection de Mansi, t. xx.

Grégoire crut aussi devoir traiter avec plus de rigueur le roi de France (\*). Il voulait lui montrer, à lui et à tout l'univers, quelle est la puissance de celui qui est le chef de la chrétienté, et qui a le pouvoir de lier et de délier ce qui sera lié et délié dans le ciel. Grégoire avait adressé les canons du concile aux évêques, aux abbés et à tout le clergé de France, et avait vivement pressé, comme partout ailleurs, leur exécution ; mais il rencontra une vive résistance : car on s'était réuni à Paris dans un synode, non pour délibérer, mais pour prendre ensemble la résolution de rejeter les décrets de Grégoire, qu'on regardait comme intolérables et comme contraires à la raison (1). Mais quelqu'un s'éleva dans cette nombreuse assemblée, et dit « qu'on ne devrait pas traiter « de folie les ordres de son chef, parce que, si l'on « était innocent d'ailleurs, on deviendrait coupable par « cette orgueilleuse prétention. » Ces paroles excitèrent des troubles dans le synode ; on jeta de grands cris, on chassa l'orateur de la salle, et on le traita de la

(\*) Grégoire avait déjà donné quelques avertissements au roi de France. Celui-ci lui envoya une ambassade pour l'assurer de son obéissance, et du respect avec lequel il recevrait ses avis sur tout ce qui concerne la religion. Le pape lui répondit que, s'il parlait sincèrement, il aurait lieu de s'en réjouir, et lui recommanda de réparer les torts qu'il avait faits à l'Église de Beauvais. « Vous devez considérer, lui dit-il, quelle gloire se sont acquise vos prédécesseurs, et combien ils ont été chers au saint-siège, tant qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les Églises de leurs États. Mais quand ce zèle a commencé à se ralentir sous les rois suivants, la gloire et la splendeur du royaume de France ont été éclipsés par les désordres et les vices qui ont pris la place des vertus, et qui ont mis un État si noble et si florissant sur le penchant de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre dignité nous oblige de vous représenter souvent, et, s'il le faut, en termes un peu durs. (*Epist.*, 1, 75.) La lettre est du mois d'avril 1074. (*Note du trad.*)

(1) « Importabilia ejus esse præcepta, ideoque irrationabilia. » Mansi, *Coll. conc.*, t. xx.

manière la plus ignominieuse, en lui crachant à la figure, en le souffletant, et en l'entraînant jusqu'au palais du roi (1). Mais il resta impassible au milieu de ces indignes traitements ; il souffrit même sans murmurer qu'on le mît en prison, d'où il fut tiré par quelques seigneurs qui lui étaient attachés.

Grégoire, ayant appris cette nouvelle, résolut d'employer toute la rigueur de son autorité apostolique. Il s'adressa aux évêques, et écrivit une lettre forte, dure et menaçante, aux archevêques Manassès de Reims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Adralde, évêque de Chartres, et à tous les autres prélats du royaume (2).

« Il y a longtemps, dit-il, que le royaume de France, « autrefois si glorieux et si puissant, a commencé à dé- « choir de sa splendeur, et à remplacer les insignes de « la vertu par ceux de la corruption. Mais aujourd'hui « il paraît avoir perdu toute sa gloire et toute sa beauté, « puisque les lois y sont méprisées, la justice foulée aux « pieds, et qu'on y commet les crimes les plus honteux, « les plus cruels et les plus déplorables, avec tant d'im- « punité que la licence semble être passée en droit. Il y « a quelques années que les citoyens prenaient les armes « les uns contre les autres, et vengeaient, comme usant « du droit des gens, leurs propres injures, qui n'étaient « plus arrêtées ni punies par aucune loi et par aucun « pouvoir. Ces vengeances, qui ont causé des meur-

(1) Il est dit : « *Ipsium de concilio rapiunt, trahunt, impingunt, colaphizant, consuunt, multisque contumeliis affectum ad domum regis perducunt.* »

(2) *Epist.*, II, 5.

« tres, des incendies, et tous les autres maux que la  
 « guerre entraîne, nous ont fait de la peine ; mais encore  
 « il ne fallait pas s'en étonner. Maintenant tous les ci-  
 « toyens, comme atteints d'une maladie pestilentielle, se  
 « livrent aux crimes les plus affreux, sans que personne  
 « y mette obstacle. Il n'y a plus ni lois divines, ni lois  
 « humaines ; les parjures, les sacrilèges, les incestes, les  
 « trahisons, sont comptés pour rien : et, ce qui ne se  
 « voit nulle part ailleurs, les citoyens, les parents, les  
 « frères même, se font prisonniers et s'extorquent leurs  
 « biens, jusqu'à les faire périr dans la misère. On arrête  
 « les pèlerins qui vont visiter les tombeaux des saints  
 « apôtres, ou qui en reviennent ; on les jette dans des  
 « cachots, et on les tourmente plus cruellement que ne  
 « le feraient les païens, pour en exiger des rançons au-  
 « dessus de leurs facultés. C'est votre roi qui est la  
 « cause de ces maux ; lui, qui ne mérite pas le nom de  
 « roi, mais de tyran ; qui, entraîné par le démon, passe  
 « toute sa vie dans le crime et dans l'infamie ; qui, por-  
 « tant inutilement le sceptre, non-seulement donne  
 « occasion aux crimes de ses sujets par la faiblesse  
 « de son gouvernement, mais les y excite par son  
 « exemple (1). Non content d'avoir mérité la colère de  
 « Dieu par les pillages des églises, les rapines, les adul-

(1) Quarum rerum rex vester, qui non rex sed tyrannus dicendus est, suadente diabolo, caput et causa est, qui omnem ætatem suam flagitiis et facinoribus polluit, et, suscepta regni gubernacula miser et infelix inutiliter gerens, subjectum sibi populum non solum nimis soluto ad scelera imperio relaxavit, sed ad omnia, quæ dici et agi nefas est, operum et studiorum suorum exemplis incitavit.

« tères, les parjures, les fraudes dont nous l'avons sou-  
« vent repris, il vient encore d'extorquer, comme un  
« volcur, une somme immense aux marchands qui  
« étaient venus de divers pays à une foire en France :  
« cette iniquité révoltante, dont on ne trouve aucun  
« exemple même dans la fable, le couvre à jamais d'op-  
« probre et d'infamie. Vous, mes frères, vous êtes aussi  
« en faute, puisque c'est fomenter les crimes que de n'y  
« pas résister avec la vigueur épiscopale. Car vous vous  
« trompez fort, si vous croyez, en l'empêchant de mal  
« faire, manquer au respect et à la fidélité que vous lui  
« avez promis. C'est lui être bien plus fidèle de le re-  
« tirer lui-même du naufrage, que de le laisser, par une  
« coupable condescendance, dans le gouffre du crime,  
« où son âme périrait. Vous n'avez d'ailleurs rien à  
« craindre : si vous vous unissez pour la défense de la  
« justice, vous aurez une force capable de le réprimer  
« sans péril pour vous ; et quand même il faudrait ex-  
« poser votre vie, vous ne devriez pas manquer à faire  
« votre devoir avec la liberté de votre ministère. C'est  
« pourquoi nous vous prions et nous vous admonestons,  
« par l'autorité apostolique, de vous assembler, et de  
« parler au roi par délibération commune, pour l'avertir  
« du désordre et du péril de son royaume, pour lui  
« montrer en face combien ses actions sont criminelles,  
« et pour vous efforcer de le fléchir par vos exhortations,  
« afin qu'il répare le tort qui a été fait aux marchands (1).

(1) ..... Quatenus rapinam suprascriptis negociatoribus factam emen-  
det. ....

« Autrement, comme vous le savez vous-mêmes, ce sera  
« la source de grandes inimitiés. ExhorteZ-le, au reste,  
« à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à  
« rétablir la justice, à relever la gloire de son royaume,  
« enfin à se réformer le premier, pour réformer les  
« autres. Que s'il demeure endurci, sans vouloir vous  
« écouter; s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni  
« de sa propre gloire, ni du salut de son peuple, dé-  
« clarez-lui, de notre part, qu'il ne peut éviter plus  
« longtemps le glaive de l'animadversion apostolique.  
« Alors imitez l'Église romaine, votre mère; séparez-  
« vous entièrement du service et de la communion de  
« ce prince; interdisez par toute la France la célébra-  
« tion publique de l'office divin. Si cette censure ne le  
« porte pas à se reconnaître, nous voulons que personne  
« n'ignore qu'avec l'aide de Dieu nous ferons tous nos  
« efforts pour délivrer le royaume de France de son  
« oppression (1). Et si nous voyons que vous faiblissez  
« en cette occasion si nécessaire, nous ne douterons plus  
« que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance  
« qu'il a en vous, et nous vous priverons de toute fonction  
« épiscopale, comme complices de ses crimes. Car Dieu  
« nous est témoin que personne ne nous a fait prendre  
« cette résolution, ni par prières, ni par présents;  
« nous n'y sommes porté que par la vive douleur de  
« voir périr, par la faute d'un malheureux homme,

(1) Quod si nec hujusmodi districtione voluerit resipiscere, nulli clam aut dubium esse volumus quin modis omnibus regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante Deo, tentemus eripere.

« un si noble royaume et un peuple si nombreux. »

Au mois de novembre de la même année, il parla encore du roi dans le même sens, mais avec un peu plus de modération, en s'adressant à Guillaume, comte de Poitiers (1). Il faut croire que son courroux a été excité par quelque grave événement, puisque, dans le même temps, il parle à Henri d'une manière si affectueuse. Et en effet, nous avons une autre lettre adressée à Manassès, archevêque de Reims, où il parle avec une profonde indignation d'un crime détestable et inouï (2). Quant au comte Guillaume, il l'exhorte à presser le roi de changer de conduite. « Car s'il persévère, dit-il, « dans l'exécution de ses funestes desseins; si son cœur « endurci et impénitent provoque la colère de Dieu et « le courroux du saint-siège, nous le séparerons du « corps des fidèles et de la communion de l'Église dans « un synode, et l'excommunication sera confirmée tous « les jours sur l'autel de Saint-Pierre. »

(1) *Epist.*, II, 18.

(2) Nunc igitur caute et diligenter, ut debes, accipias, malum inauditum, scelus detestabile, quod Philippus rex Franciæ, imo lupus rapax, tyrannus iniquus, Dei et religionis sanctæ Ecclesiæ inimicus, Italis et aliarum provinciarum mercatoribus contra Deum et regni sui honorem fecit, et alia quorum ad aures nostras clamores frequentissime venerunt, si, prout justitia dictaverit, correxerit, nos procul dubio lætari, gratiarum actionibus Deum laudare, ut pro perdita et inventa ove, sciat fraternitas tua. Si vero contra hæc (quod nolumus) egerit, Deum procul dubio sibi inimicum, sanctamque romanam Ecclesiam et nos, cui licet indigni præsidemus, viribus et modis omnibus sibi adversari promittimus. (*Epist.*, 52, II.) Si ces lettres contre le roi de France sont fortes et menaçantes, elles sont du moins pleines de droiture et de zèle pour la justice. Grégoire veut non-seulement la prospérité de l'Église, mais encore la gloire du royaume. (*Note du trad.*)

Après tout cela, il est étonnant qu'il ne nous reste de cette époque aucune lettre de Grégoire à Philippe; que nous ne voyions aucun résultat de ces terribles menaces et que Grégoire lui-même n'en parle plus quand il écrit aux évêques de France. L'incontinence des clercs et la simonie étaient montées en France à un plus haut degré que partout ailleurs; mais il ne paraît pas que tel soit le seul motif qui ait tant révolté le pape. L'injustice faite aux marchands italiens, qu'on avait dépouillés, ne pouvait pas non plus l'irriter à ce point, quoique ce fût une faute très-grave aux yeux de Grégoire. Il me semble qu'il y a ici quelque lacune, quelque chose qui est resté dans l'obscurité. On peut croire que les efforts et les lettres de Grégoire tendaient principalement à préparer la voie à l'exécution des desseins qu'il manifesta l'année suivante, relativement aux investitures. Il voulait arrêter l'attention des ecclésiastiques et des seigneurs laïques sur un point important, et détourner, pour un moment, leur esprit d'un autre point qu'il jugeait plus important encore. C'est pourquoi il cherchait à tout faire en France par l'entremise du clergé. Mais nous ne trouvons nulle part que ses lettres aient fait une grande impression, ou aient produit quelque effet. On peut même présumer que la dureté du langage avec lequel il parlait du roi de France a effrayé les évêques, et les a détournés de la chose à laquelle le pape les exhortait le plus. Les évêques prévoyaient que le roi serait réduit à l'extrémité, et qu'ils deviendraient les premières victimes de sa colère. D'un autre côté, la menace de déposer tous les

évêques de France était trop exagérée ; la chose était impossible : de là ils devaient se réunir tous ensemble pour résister avec plus de force.

Grégoire procéda en Angleterre avec plus de modération. Guillaume le Conquérant était à cette époque le souverain que Grégoire estimait le plus, comme il le dit lui-même. Il trouvait en lui ce qu'il appréciait beaucoup, un caractère ferme, tendant à un même but ; il voyait en lui non-seulement un conquérant, mais un habile administrateur, dont l'esprit était aussi puissant que son bras victorieux. C'est ce qu'on voit par toutes les lettres de cette époque.

Au mois d'avril de cette année, Grégoire écrivit à ce prince une lettre pleine de douceur et de dévouement (1). Après avoir loué son zèle pour l'Église romaine, après lui avoir donné quelques conseils de bon gouvernement, que celui-ci lui avait demandés, il continue : « C'est malgré  
« nous que nous nous sommes embarqué sur ce vaisseau  
« emporté au loin par la violence des vents, exposé aux  
« plus furieuses tempêtes, battu par des flots qui l'élè-  
« vent jusqu'aux nues, et qui menacent de le jeter sur  
« des écueils ; il résiste cependant, mais non sans périls :  
« car l'Église romaine, que nous gouvernons, quoique  
« nous en soyons indigne, est journellement agitée par  
« les persécutions des hypocrites, par les pièges insidieux  
« des hérétiques, et déchirée clandestinement par des  
« puissances humaines. Résister à ces secousses et re-

(1) *Epist.*, 1, 70.

« médier à mille autres choses, tel est le devoir de  
 « notre charge, et ce devoir nous tourmente nuit et jour.  
 « Ce qui nous console, c'est que vous nous témoignez  
 « l'affection d'un bon fils, l'affection d'un fils qui aime sa  
 « mère de tout son cœur. Poursuivez, mon cher fils,  
 « mettez en pratique ce que vous confessez de bouche,  
 « et faites ce que vous avez promis (1). »

A cette lettre fut jointe une autre adressée à la reine, en réponse à celle qu'elle lui avait écrite (2). Grégoire lui recommande de faire des instances près de son mari, et de lui suggérer tout ce qui est utile. Au mois de septembre, il écrivit à tous les évêques et à tous les abbés de la Grande-Bretagne (3), se plaignant de ce que les décrets des Pères n'étaient pas observés avec l'exactitude et le zèle que leur devoir exigeait. Il recommande aux évêques de faire exécuter ponctuellement, dans le cercle de leur juridiction, les ordres qu'il leur avait communiqués relativement à la continence, et d'y

(1) Une autre lettre de Grégoire nous montre quelle était la cause réelle de son attachement pour Guillaume. Ce prince réprimait la simonie et le concubinage des prêtres. Si l'on a fait quelques reproches injustes au clergé anglo-saxon, on ne peut nier cependant que les prêtres normands ne l'emportassent infiniment en vertu et en science. « Rex Anglorum, dit Grégoire, jicet in quibusdam non ita religiose (sicut optamus) se habeat, tamen in hoc quod ecclesias Dei non destruit, neque vendit; et pacem justitiamque in subditis suis moderari procurat; et quia contra apostolicam sedem, rogatus a quibusdam inimicis Christi crucis, pactum inire, consentire noluit; presbyteros uxores, laicos decimas quas detinebant, etiam juramento dimittere compulsi: cæteris regibus se satis probabiliorem, ac magis honorandum ostendit. » (*Epist.*, IX, 5.) (*Audley.*)

(2) *Epist.*, I, 71.

(3) *Epist.*, II, 1.

forcer leurs inférieurs par des peines canoniques. Quant au haut clergé, s'il s'y trouve des hommes qui ne veulent pas obéir, il prie les évêques de l'en avertir au moment du concile, pour qu'il puisse absoudre ceux qui obéissent, et frapper d'anathème ceux qui ne le font pas.

Les légats travaillaient également en Espagne à son œuvre. Ainsi le pape avait mis tout en mouvement : depuis les côtes de l'Italie jusqu'au nord de l'Europe, depuis l'Orient jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, ses légats étaient occupés à remplir ses vues. Le monde était ébranlé par son génie ; mais aussi il s'élevait partout des plaintes et des murmures contre lui (1). Dans aucun temps on n'avait vu plus de troubles dans l'Église (2) ; ici on défendait les droits du pontife, là on les contestait. On ne renonça pas à la simonie, seulement on donnait à sa cupidité un nom plus honorable ; on vendait ce qu'on prétendait donner par pure libéralité, et l'on recevait de l'argent à titre de dons volontaires. La continence n'était pas mieux observée : plusieurs prenaient les dehors de cette vertu pour mieux assouvir leur ambition ; un grand nombre mettaient le comble à leur vie déréglée en y ajoutant le parjure et l'adultère. Les laïques profitaient de ce moment favorable pour s'élever contre le clergé, et pour se soustraire à son autorité. Ils profanaient les saints mystères, et se disputaient sur ce sujet ; ils baptisaient eux-mêmes leurs

(1) *Epist.*, 1, 77.

(2) C'est ainsi que s'exprime Sigeb. Gembl., *Chron.*, ann. 1074.

enfants, et ne se servaient plus des onctions saintes; et à la fin de leur vie criminelle, ils se faisaient donner le viatique et la sépulture ecclésiastique par des prêtres scandaleux; ils ne payaient plus la dime, ou mettaient le feu à ce que les prêtres devaient recevoir. D'autres foulaient aux pieds l'hostie consacrée par des prêtres concubinaires, et versaient par terre le sang du Seigneur. Que d'autres crimes et de scandales! Il ne manquait pas de faux docteurs, qui détournaient le peuple de la discipline de l'Église par de funestes innovations. Mais ni les troubles, ni les désordres, ni la résistance des hommes, ne pouvaient détourner Grégoire de son but. Une maladie grave l'avait abattu, et retenu longtemps en convalescence; le triste état de l'Église lui avait causé mille douleurs et mille inquiétudes, mais la force de son esprit était toujours la même(1).

Grégoire restait ferme et inébranlable dans ses vues, parce qu'elles étaient non-seulement une création de son esprit, mais une affaire du cœur, une partie de sa foi religieuse. Il avait de sa dignité l'idée la plus claire, la plus nette et la plus complète. Il possédait à un degré éminent l'esprit de la papauté, tel que le cours des siècles l'avait conçu, nourri, formé et perfectionné. Et que pourrait-on reprendre en lui? — Est-il juste de reprocher à un homme de concevoir une idée, de s'en emparer, de s'y attacher fortement, de la nourrir, et de s'en laisser dominer? — Toutes les grandes actions sont-

(1) *Epist.*, II, 9.

elles autre chose que l'effet d'une idée fortement conçue, et que l'expression extérieure de l'impulsion qu'elle leur donne? Les hauts faits d'un grand génie ne peuvent se comprendre que quand on songe à l'idée qui le domine, et qui devient l'âme de toutes ses opérations. Or, l'idée dominante de Grégoire était *la liberté de l'Église et son indépendance de l'État*. C'est là le sujet de querelle et le brandon de discorde entre les ennemis de la papauté et le pontife qui en remplissait les fonctions. Quand on veut jeter dans le monde une grande pensée, et la réaliser, les actions ordinaires ne suffisent plus, il faut quelque chose de violent, il faut frapper de grands coups. Jamais de grands hommes n'ont paru sans des actions extraordinaires, sans la manifestation violente d'une grande pensée. Il ne faut pas les juger d'après les idées de notre époque, qui leur sont étrangères; car chaque âge et chaque individu ont une physionomie particulière, dont les traits se trouvent dans la vie de chaque individu et dans le siècle où il a vécu.

Au reste, les temps devenaient de plus en plus favorables au plan de Grégoire, car les affaires de la Hongrie tournaient aussi à son avantage. D'après des conventions faites en 1063, où le roi Salomon, surnommé *le Saint*, monta sur le trône de la Hongrie, les fils de son rival Bela obtinrent le tiers du royaume (1). En 1074, Geiza, fils aîné de Bela, que Salomon avait comblé longtemps de ses bienfaits et conduit avec lui dans ses guerres,

(1) Bonfin., *Rer. Ungar. Dec.*, II, lib. III.

rompit le traité, et déclara la guerre à Salomon (1). Victorieux dans trois combats, ayant mis l'armée de Salomon en déroute, il le força à quitter son royaume. Salomon envoya sur-le-champ une députation à Henri, dont il avait épousé la sœur Judith, pour lui demander un prompt secours contre l'usurpateur Geiza, promettant de faire pour lui tout ce qui serait en son pouvoir, de partager le royaume, de le reconnaître pour son suzerain, et de lui livrer, comme garantie de sa promesse, toutes les places fortes de la Hongrie. Les conditions étaient trop belles pour que Henri ne les acceptât pas (2).

Mais au même moment l'empereur reçut la nouvelle que Guillaume le Bâtard, séduit par les promesses de l'archevêque de Cologne, alors fortement irrité contre Henri (3), était en marche avec une armée formidable pour s'emparer d'Aix-la-Chapelle. Henri, effrayé de cette nouvelle, abandonna l'expédition de la Hongrie, se rendit en toute hâte dans les provinces rhénanes, et passa les fêtes de la Pentecôte à Mayence, où il fut reçu avec grande pompe par l'archevêque. Il se proposait d'aller à Cologne punir l'archevêque, lorsque celui-ci envoya une députation pour lui assurer que le bruit qui courait sur son compte était faux, et inventé par ses ennemis.

(1) Voy., sur l'origine et le commencement de la guerre, Bonfin, *Dec.* II, lib. III, et Windisch, *Histoire de la Hongrie*, p. 50-55.

(2) Windisch. « Il lui livra, pour cet effet, six villes hongroises, et lui promit en outre des sommes considérables. »

(3) Lamb., ann. 1074.

Le roi, qui avait perdu toute confiance en lui, l'invita à une entrevue qui eut lieu à Andernach. L'archevêque fut obligé de se purger par serment du crime de haute trahison qui lui était imputé. Henri se rendit cependant à Cologne, voulant se constituer juge du différend entre les habitants et leur archevêque, et espérant pouvoir atteindre ce dernier; mais l'archevêque se défendit, et rétablit si bien la vérité, que les inculpations de ses ennemis furent réduites au néant. Alors le monarque exigea impérieusement de l'archevêque qu'il accordât un pardon général aux habitants, qu'il levât l'excommunication, et lui remit six de ses guerriers comme otages de sa fidélité. Le prélat refusa de souscrire à ces demandes. Henri le menaça de ravager ses domaines par le fer et le feu, s'il n'y consentait; mais l'archevêque persista dans son refus, disant qu'il aimait mieux mourir que de subir une telle humiliation. Cette discussion dura longtemps, jusqu'à ce que le roi, d'après l'avis de ses conseillers, lui déclarât qu'il voulait faire la paix avec lui (1) et le mettre au nombre de ses amis; s'il lui promettait fidélité et secours dans les affaires de l'État. Après la réconciliation faite, le roi se rendit à Aix-la-Chapelle, et de là à Worms.

A son arrivée dans cette dernière ville, il reçut une seconde ambassade du roi de Hongrie, qui, en lui renouvelant ses promesses, le supplia avec les plus vives instances de lui envoyer un prompt secours. Henri consen-

(1) *Malle se cum eo beneficiis certare quam maleficiis.*

tit, et envoya sur-le-champ des hérauts aux vassaux de l'Empire, pour les convoquer sous sa bannière ; mais ils s'y refusèrent sous divers prétextes. Cependant, pour ne pas démentir sa promesse, et pour jouir des avantages qu'on lui offrait, il entra en Hongrie avec les troupes de ses domaines et quelques mercenaires. Dès que Geiza eut appris son invasion, il fit ravager tout le pays par où l'ennemi devait passer, et se retira dans un lieu inaccessible. L'armée du roi, dépourvue de vivres, ne tarda pas à souffrir de la faim et de l'épidémie. Henri se vit obligé de se retirer, sans aucun résultat définitif (1).

Grégoire sut terminer plus promptement cette querelle par une démarche hardie et importante. Geiza s'était adressé à lui, dans l'espérance qu'il ne lui refuserait pas sa protection. Grégoire lui écrivit une lettre pleine de douceur (2). Après avoir fait l'éloge de son dévouement au saint-siège, il lui dit : « Les sentiments  
« dont vous êtes animé envers nous nous remplissent  
« de joie, et nous donnent l'espérance certaine de votre  
« prospérité future. Vous ne devez pas douter de notre  
« affection ; car nous avons pour vous les sentiments les  
« plus paternels, et nous vous promettons que vous ob-  
« tiendrez de nous tout ce qui pourra contribuer à votre  
« salut et à votre bonheur. Et si vos ennemis osent  
« entreprendre contre vous quelque chose d'injuste, ils  
« éprouveront l'effet de l'indignation apostolique. Ne  
« négligez pas de nous faire connaître ce qui peut inté-

(1) La meilleure source est Lambert, ann. 1074.

(2) *Epist.*, I, 38, en avril 1074.

« resser votre cause, et la soumission que vous devez au  
« siège apostolique. »

Au mois de novembre de la même année, Grégoire écrivit une lettre au roi Salomon, en réponse à celle qu'il lui avait adressée (1) : « Nous aurions reçu vos  
« lettres avec plus de joie, si vous n'aviez pas offensé  
« saint Pierre par votre promesse imprudente faite au  
« roi Henri ; car, comme vous avez pu l'apprendre par  
« vos prédécesseurs, le royaume de Hongrie est un fief  
« de la sainte Église romaine depuis que le roi Étienne (2)  
« a remis tous les droits et toute la puissance de sa cou-  
« ronne à saint Pierre. D'ailleurs, l'empereur Henri, de  
« pieuse mémoire, qui a conquis ce royaume pour l'hon-  
« neur de saint Pierre (3), envoya à Rome la lance et la  
« couronne, portant les insignes de la royauté là où il  
« savait que résidait la véritable suprématie. Vous écar-  
« tant des mœurs et de la dignité d'un roi, vous avez  
« diminué et aliéné, autant qu'il était en votre pouvoir,  
« le droit et l'honneur de saint Pierre ; puisque, comme  
« nous l'avons appris, vous avez reçu le royaume comme  
« un fief du roi Henri. S'il en est ainsi, vous devez savoir,  
« en consultant les droits de la justice, de quelle manière  
« vous pouvez vous attirer la faveur de saint Pierre ou  
« notre bienveillance. Vous ne pourrez avoir ni l'une ni

(1) *Epist.*, II, 15. Suivant Windisch, Salomon s'était aussi soumis à l'arbitrage de Grégoire.

(2) Hermann, *Contract.*, ann. 1058. « Stephanus, Hungarorum rex, obiit, qui se ipsum cum tota gente sua ad fidem Christi ex gentili errore convertit; pro quo Petrus regnavit. »

(3) Hermann, *Contr.*, ann. 1044; Lamb., ann. 1044.

« l'autre, vous ne pourrez pas même rester roi, sans en-  
 « courir l'indignation pontificale (1), à moins que vous  
 « ne rétractiez votre erreur, et que vous ne reconnais-  
 « siez posséder un fief non de la majesté royale, mais de  
 « la dignité apostolique (2). »

Les troubles de la Saxe, qui faisaient pressentir de nouveaux orages, forcèrent également Henri à quitter promptement la Hongrie. De toutes parts se manifestaient des dispositions guerrières, que Henri savait merveilleusement entretenir. Il parcourut les villes de la Bavière et de la Souabe, régla avec prudence un grand nombre d'affaires, s'attacha les peuples par ses présents et ses promesses, et envoya partout des hérauts pour annoncer la guerre (3). Mais celui qui remuait le plus était Rodolphe, duc de Souabe. Il était indigné

(1) On a fortement blâmé ces deux lettres de Grégoire. On n'y trouve, dit-on, ni franchise, ni bonne foi, puisque d'un côté il encourage Geiza dans son injuste entreprise, et que de l'autre il ne conteste pas les droits de Salomon. C'est encore juger des choses d'après nos idées actuelles : car la Hongrie étant un fief du saint-siège, Grégoire pouvait, d'après les lois de ce temps-là, en disposer à son gré, lorsque le vassal avait rompu le pacte féodal. C'est le droit qu'exerçaient tous les souverains et tous les seigneurs à cette époque. Grégoire avait donc le droit d'ôter la souveraineté à Salomon, qui avait méconnu son autorité : il ne le fait pas. cependant, il se contente de le menacer, lui promettant son ancienne amitié, s'il reconnaît son erreur et réformé sa conduite. Pour Geiza, il ne l'encourage pas, il le remercie de son dévouement au saint-siège, et lui promet seulement du secours, en cas qu'on *entreprendrait quelque chose d'injuste contre lui*. Où est donc la mauvaise foi de Grégoire ? (*Note du trad.*)

(2) Cette affaire sera rapportée plus au long. On doit mentionner ici une des plus belles lettres de Grégoire, adressée à Judith, femme de Salomon. (*Epist.*, II, 44.)

(3) *Annal. Saron.*, ann. 1074; Lamb., Aventin.

contre la conduite des Saxons. Le roi, voulant passer les fêtes de Noël à Strasbourg, y invita un grand nombre de princes de l'Empire, et chercha à les gagner par ses promesses. Il leur promit, sous serment, de partager entre eux, et selon leur bon plaisir, la Saxe et la Thuringe, aussitôt qu'il en aurait fait la conquête par leur secours. Mais tout devait rester secret, car on voulait surprendre les Saxons. Les princes s'en retournèrent chez eux pour faire leurs préparatifs. Ce fut dans ces dispositions qu'on commença l'année 1075.

FIN DU PREMIER VOLUME.